
SE TAIRE ET FAIRE



HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

Hume, David

HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

PRÉCIS

DES ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS
DEPUIS L'ANNÉE 1783 JUSQU'A 1820,

POUR SERVIR DE COMPLÉMENT
AUX HISTOIRES D'ANGLETERRE
DE SMOLLETT ET D'ADOLPHUS.

TRADUIT DE L'ANGLOIS
DE M. AIKIN
ET D'AUTRES HISTORIENS DU RÈGNE DE GEORGES III.

TOME ONZIÈME.



A PARIS,
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.
M. DCCCXXII.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

GEORGES III.

LE bruit qui se répandit de la retraite de Tippoo, repoussé, disoit-on, par le colonel Macleod, changea la direction du général Mathews. Au lieu de marcher vers le sud, il alla mettre le siége devant la ville d'Onore, une des conquêtes d'Hyder; et, le 5 de janvier, il emporta cette place, assez mal défendue par des *polygars*, ou soldats de milice indoue, qui n'étoient pas fort aguerris. Le carnage fut affreux, et le butin immense. Mathews, pour se conformer aux instructions du président et du conseil de Bombay, pénétra dans le pays de Bednore, assiégea sa capitale, et s'en rendit maître.

1783. Affaires de l'Inde. Expédition et défaite du général Mathews.

Cependant Tippoo marchoit contre les Anglois à la tête de cent mille hommes. Il parut, dans les premiers jours d'avril, à la vue de Bednore, Mathews n'avoit que six cents Européens et seize cents cipayes. Il fut battu, se réfugia dans la citadelle, n'y tint qu'un moment, se mit à la merci du vainqueur, qui le fit emprisonner, et vraisemblablement massacrer; car on n'a plus entendu parler ni de ce général, ni de ceux qui l'accompagnoient.

1783. Préliminaires de paix entre l'Angleterre, la France et l'Espagne.

Les préliminaires de la paix entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, furent signés à Versailles le 20 janvier. La France obtenoit une extension à son droit de pêcher sur la côte de Terre-Neuve, et la possession illimitée des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Elle gardoit Tabago, recouvroit Sainte-Lucie dans les Antilles, et restituoit à l'Angleterre la Grenade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis, et Montserrat. En Afrique, on lui donnoit le Sénégal et ses dépendances; on lui remettoit l'île de Gorée : elle garantissoit à l'Angleterre le fort Saint-James et la rivière de Gambie. Dans l'Inde, on rendoit à la France tout ce qu'elle avoit perdu pendant la guerre; on alloit même au-delà de ses réclamations, et l'Angleterre s'obligeoit à lui procurer quelques districts autour de Karikal et de Pondichéry, pour être annexés à ces deux villes. La Grande-Bretagne consentoit à l'abrogation de tous les articles insérés dans le traité d'Utrecht (1713) et relatifs à Dunkerque.

L'Angleterre abandonnoit à l'Espagne toutes ses prétentions sur Minorque et sur la Floride occidentale : elle lui cédoit la Floride orientale, mais elle rentroit en possession des îles Bahama. Quant au droit de couper du bois dans la baie de Campêche, on ne statua rien à cet égard.

Les préliminaires de paix avec l'Amérique, la France et l'Espagne, furent soumis au parlement le 17 février; et l'adresse proposée par M. Thomas Pitt, pour remercier le roi de cette communication, éprouva de longues difficultés. Les partisans de la paix s'armèrent, pour en démontrer la nécessité, de l'état des finances, du poids de la dette, de celui des impôts. L'opposition prétendit

qu'on avoit fait des cessions avec une prodigalité complaisante, tandis qu'on étoit en mesure de traiter sur le pied d'une restitution mutuelle. Dans ce débat, le ministère eut la minorité. Deux cent vingt-quatre membres contre deux cent huit approuvèrent des amendements à l'adresse. Le résultat fut différent à la chambre des pairs, après une discussion non moins vive; car l'amendement proposé par le comte de Carlisle fut rejeté par soixante-douze voix contre cinquante-neuf.

1783. Discussions au parlement à ce sujet.

Le 21 février le même sujet fut repris à la chambre des communes. Lord Jean Cavendish proposa quatre résolutions, dont la dernière tendoit à reconnoître « que les concessions faites aux ennemis de la Grande-Bretagne excédoient de beaucoup celles qui pouvoient leur être dues. » Les partis essayèrent une seconde fois leurs forces, dans un débat très long et très vif, au sujet de cette dernière résolution: elle réunit deux cent sept voix contre cent quatre-vingt-dix. Lord Shelburne, d'après cette preuve décisive de l'improbation des communes, se démit de sa place de premier commissaire de la trésorerie. Le chancelier de l'échiquier déclara que, pour résigner la sienne, il n'attendoit que la nomination de son successeur. L'interrègne ministériel fut rempli d'intrigues. Il dura jusqu'au 2 avril, époque du *ministère de la coalition*, si fameux dans l'histoire politique du régne de Georges III. Le duc de Portland fut nommé premier lord de la trésorerie; lord North, secrétaire-d'état de l'intérieur; M. Fox, secrétaire-d'état pour les affaires étrangères; lord Jean Cavendish, chancelier de l'échiquier; le vicomte Keppel, premier lord de l'amirauté; le vicomte Stormont, président du conseil; le comte de Carlisle, garde du sceau-privé; le comte d'Hart-

Ministère de la coalition.

1783. eut une audience du roi. Il lui représenta, dit-on, que le pouvoir qu'on vouloit établir lui lieroit les mains ; et le monarque en fut si convaincu, qu'il autorisa Temple à faire connoître, en termes positifs, que sa majesté regarderoit comme ses ennemis tous ceux qui voteroient pour le bill. L'influence du roi ne fut pas inutilement employée ; car plusieurs pairs se dédirent, et les ministres restèrent avec une minorité de soixante-dix-neuf voix contre quatre-vingt-sept.

Le 17 décembre, jour où la chambre des pairs rejeta le bill de l'Inde (*India-bill*), les deux secrétaires-d'état reçurent l'ordre de remettre les sceaux de leur office, et de les renvoyer par des sous-secrétaires, parcequ'une entrevue personnelle seroit désagréable à sa majesté.

Nouveau ministère.

Le lendemain un nouveau ministère fut nommé. M. Pitt, âgé seulement de vingt-quatre ans, devint chancelier de l'échiquier et premier lord de la trésorerie. Lord Gower fut président du conseil ; lord Sidney, secrétaire-d'état de l'intérieur ; le marquis de Carmarthen, secrétaire-d'état des affaires étrangères ; lord Thurlow, chancelier ; le duc de Rutland, garde du sceau-privé ; le vicomte Howe, premier lord de l'amirauté ; le duc de Richmond, grand-maître de l'artillerie ; MM. G. Grenville et lord Mulgrave, payeurs-généraux ; M. Henri Dundas, trésorier de la marine.

Événements. Découverte.

Dans les premiers jours de cette année (1783), un tremblement de terre épouvantable bouleversa la Sicile et la Calabre. Les secousses se renouvelèrent à plusieurs reprises jusqu'à la fin de mai. Des villes furent détruites ; des villages entiers se perdirent, engloutis au fond des abymes. Les malheureux qui survécurent à ce grand désastre ne retrouvèrent ni leurs parents ni

leurs amis, et ne reconnurent même pas la place qu'occupoient leurs habitations. 1783.

Les Espagnols firent contre Alger une expédition qui n'eut point le succès qu'on s'en étoit promis.

Il parut un manifeste de l'impératrice de Russie, par lequel cette princesse déclaroit annexés à ses états la Crimée, le Cuban, et l'île de Taman. La Porte répondit en se plaignant amèrement, dans son contre-manifeste, de l'esprit d'envahissement du cabinet de Pétersbourg. La guerre paroissant inévitable, on se prépara des deux côtés à la pousser avec vigueur, quoique la France interposât sa médiation pour réconcilier ces deux puissances.

Cette année fut encore mémorable par l'heureux et brillant essai fait en France des ballons aérostatiques. Les frères Montgolfier furent les premiers inventeurs; d'Arlande et Pilatre de Rosier les premiers Argonautes. Blanchard, espèce de jongleur, qui, depuis quelques années, promettoit un bateau volant, profita de cette expérience pour remplir sa promesse. Il osa passer la mer dans un aérostat entre Douvres et Calais; ce qui place son nom, avec quelque honneur, dans l'histoire de cette découverte.

Parlement.

Le parlement rentra le 12 de janvier. Il offroit le spectacle d'un ministère et d'une chambre des communes en guerre ouverte.

M. Pitt demanda qu'il lui fût permis de présenter un bill pour réformer le gouvernement et l'administration de la compagnie des Indes. A la seconde lecture une majorité de deux cent vingt-deux voix contre deux cent quatorze écarta la motion de renvoyer le bill à l'examen d'un comité.

1783. M. Pitt fut assailli de questions pressantes sur le projet de dissolution, qui touchoit de si près tous les membres; mais il sut se renfermer à cet égard dans un silence absolu. On ne s'attendoit pas à tant de fermeté de la part d'un jeune homme qui débutoit dans la carrière politique, et dont la situation étoit d'autant plus difficile, que, délaissé par les autres ministres, il luttoit seul contre la tempête.

Cependant plusieurs membres des communes, qui professoient une opinion indépendante, se réunirent pour ménager un rapprochement entre M. Pitt et le duc de Portland. Ils témoignèrent tous les deux le desir d'acquiescer au vœu qu'on leur présentoit; mais la prétention du duc étoit que préliminairement M. Pitt résignât sa place : l'entrevue suivroit cet acte de condescendance. M. Pitt s'y refusa. Les instances redoublèrent, mais ce fut en vain; et toute idée d'une coalition entre les membres du ministère actuel et ceux du dernier ministère fut abandonnée.

Le 20 février, les communes votèrent une adresse au roi pour lui demander le renvoi des ministres. Le roi répondit qu'il ne voyoit pas ce que ce changement produiroit de salutaire.

Le parlement fut prorogé le 24, et dissous le lendemain.

Il s'en falloit de beaucoup que le ministère de la coalition jouît de la confiance publique : composé d'éléments hétérogènes, il étoit mal vu des partis opposés. Les amis du ministère Rockingham, et des principes de réforme, ne pardonnoient pas à ceux auxquels ils avoient été liés d'opinion de s'être réunis à des personnages dont ils improuvoient autrefois toutes les me-

sures; et, de leur côté, les hommes attachés au maintien des prérogatives de la royauté condamnoient le projet d'établir un pouvoir qui s'en séparât : c'étoit sous cet aspect qu'ils envisageoient les clauses de l'*India-bill*. De ce conflit d'opinions sortirent, lors des élections, d'étranges résultats. Des citoyens estimés perdirent l'influence qu'ils possédoient depuis long-temps, et des candidats qui regardoient leur nomination comme infaillible furent écartés.

1783.

Élections.

Le nouveau parlement se rassembla le 18 mai. M. Pitt proposa de réduire à douze et demi pour cent les droits sur le thé (jusque-là portés à cinquante), et d'augmenter en proportion l'impôt sur les fenêtres. Il s'étendit sur les avantages de cette *commutation;* le plus certain étoit de décourager la fraude. Enfin cette réduction tourneroit, dit M. Pitt, au bénéfice de la compagnie des Indes. Le bill fut combattu, mais adopté. M. Pitt avoit présenté, dans le cours de la session précédente, un bill relatif au gouvernement de la compagnie des Indes; il le reproduisit avec des additions importantes. D'abord, il établissoit un conseil de commissaires nommés par le roi, choisis dans son conseil-privé. Leur fonction devoit être de surveiller, inspecter et contrôler tout ce qui concernoit le gouvernement civil ou militaire et les revenus de la compagnie des Indes. Il pouvoit compulser tous les registres de la compagnie, lui demander copie des pièces essentielles, des dépêches reçues de ses agents dans l'Inde, des ordres adressés, des instructions envoyées. Le roi nommoit les commandants en chef, et destituoit, en cas de mécontentement, le gouverneur-général, le président, les conseillers des différents établissements.

Bill de l'Inde.

1783. La seconde partie du bill contenoit des dispositions réglémentaires; la troisième concernoit la punition des délits dans l'Inde : elle instituoit une cour de justice dont les jugements étoient définitifs.

Le bill fut contrarié dans chacune de ses parties, mais principalement dans la troisième, à raison du mode de procédure qu'elle introduisoit, et qui n'étoit pas compatible avec les principes de la jurisprudence angloise.

1784. Budget.

Après la présentation du budget, qui comprenoit un emprunt de six millions de livres sterling, M. Dundas fit la motion de restituer les biens confisqués en Écosse pour cause de la rebellion de 1745. Elle passa dans les deux chambres, et reçut la sanction royale. La session finit le 20 août.

Troubles en Irlande.

Le desir d'une réforme parlementaire causoit quelque agitation en Irlande. Il se tint à Dungannon une assemblée générale des députés de la province d'Ulster, au mois de septembre de l'année 1783. On y proposa le plan de réforme. Il obtint une adhésion unanime; et le lendemain M. Flood, membre de la chambre des communes, demanda la permission de présenter un bill en conséquence. Il ajouta qu'il s'appuyoit à cet égard du vœu formellement exprimé du corps des volontaires du royaume. Le parlement accueillit fort mal une proposition *qu'on lui faisoit*, dit-il, *à la pointe de la baïonnette*. Cent cinquante-sept voix la rejetèrent.

Ensuite la majorité des membres fit une adresse, à laquelle concourut la chambre des pairs, pour remercier sa majesté du bonheur dont l'Irlande jouissoit sous son gouvernement, et pour lui jurer que tous les Irlan-

dois dignes de ce nom soutiendroient la constitution actuelle au péril de leur fortune et de leur vie. 1784.

La convention formée des représentants du corps des volontaires fit une contre-adresse, par laquelle le monarque étoit supplié de ne pas imputer leur demande à l'esprit d'innovation, mais au besoin de voir cesser quelques abus qui vicioient la représentation parlementaire. Cette démarche échoua deux fois sans rebuter les pétitionnaires. Ils rédigèrent un appel au peuple, afin de l'associer à leurs sollicitations, et de les rendre par là plus imposantes. Le gouvernement prit l'alarme; et le procureur-général d'Irlande écrivit aux shérifs de Dublin pour les réprimander de ce que leur nom se trouvoit parmi les signataires d'une convocation séditieuse. On sévit même contre le grand-shérif, contre les magistrats de quelques comtés, favorables à cette cause, contre des imprimeurs et des éditeurs de papiers publics.

Accommodement entre la Porte et la Russie.

La médiation de la France réconcilia la Porte ottomane et la Russie. Un traité qui fut signé le 9 janvier, entre les deux cours, mit l'impératrice Catherine en possession de la Crimée. Les relations commerciales et maritimes des deux états furent réglées par un autre traité.

Aux revers que la Hollande avoit éprouvés dans la dernière guerre se joignoient des divisions intestines. Un parti, qui vouloit renverser le gouvernement du stathouder, réduisit le prince Louis de Brunswick-Wolfenbuttel à quitter le poste de feld-maréchal de l'armée batave, qu'il avoit long-temps occupé pendant la minorité du prince d'Orange, son pupille. Cet acte d'hostilité contre

1784. Tentative de l'empereur Joseph en Hollande.

le stathoudérat indisposa le roi de Prusse, oncle du stathouder : il menaça le parti dominant, que l'espoir d'être soutenu par la France enhardissoit. Des associations armées, sous le nom de volontaires, se formèrent en Hollande, et tout faisoit présager une guerre civile. Cet état de choses parut propice à l'empereur Joseph pour donner suite à des entreprises que la foiblesse et la désunion des Provinces-Unies ne leur permettroient pas d'arrêter. Déja le prince occupoit les places des Pays-Bas formant la barrière hollandoise : il les avoit démantelées. Au moment où deux plénipotentiaires des états-généraux arrivoient à Bruxelles pour arranger les différents de leur république avec la cour impériale, un petit détachement de troupes autrichiennes s'empara du vieux Lillo. Les Autrichiens violèrent le territoire hollandois sur un autre point.

Ces brusques attaques excitèrent de grandes alarmes en Hollande. Les états mirent une forte garnison à Mastricht. En même temps ils réclamèrent l'intervention de la France auprès de l'empereur, ou des secours pour lui résister.

Le principal objet de Joseph étoit l'ouverture de l'Escaut, et la revivification de l'ancien commerce d'Anvers. Il voulut pressentir les Hollandois par des tentatives. Un petit navire flamand descendit le fleuve : il passa sous le fort Lillo sans être remarqué; mais, lorsqu'il remonta l'Escaut, le bâtiment de garde le héla pour qu'il vînt se faire visiter. Le navire flamand refusa de s'y soumettre, et le capitaine dit à l'officier batave que dans ce port on ne reconnoissoit ni l'autorité de la Hollande ni celle de la Zélande. Alors Joseph déclara, dans un exposé de ses prétentions en forme d'*ultimatum*, qu'il réclamoit la

libre navigation de l'Escaut, la démolition des forts qui commandoient le fleuve, un commerce ouvert avec les deux Indes; et, pour soutenir ses réclamations, il ordonna qu'une armée se dirigeât sur les Pays-Bas. La cour de France fit notifier à l'empereur l'ordre qu'elle donnoit à son tour d'assembler des troupes sur la frontière, s'il persévéroit dans ses desseins. De leur côté les Hollandois rompirent une digue près de Lillo; le pays voisin fut inondé. 1784.

La saison suspendit toute opération ultérieure.

Le prince royal de Danemarck venoit d'accomplir sa dix-septième année; il fut déclaré majeur, et prit place au conseil. Le ministère danois, qui, jusqu'à ce moment, n'avoit été composé que des créatures de la reine douairière et de son fils, fut renvoyé. Rosencrantz et Bernstorff, qu'on rappela de l'exil, partagèrent les grandes attributions du nouveau ministère. On changea le gouvernement, et, pour effectuer cette révolution, qui se fit sans secousses et sans résistance, on prit la signature du malheureux Christian VII, à qui l'on conservoit encore un simulacre de royauté. Changements dans le ministère en Danemarck.

Le parlement se rassembla le 25 de janvier. Un des premiers objets offerts à sa discussion fut la difficulté qui s'étoit élevée relativement à M. Fox. 1785. Parlement.

M. Fox, aux élections de Westminster, eut pour compétiteurs lord Hood et sir Cecil Wray. Les élections durèrent quarante-cinq jours, et M. Fox ne l'emporta que de deux cent trente-cinq voix sur sir Cecil Wray, tandis que lord Hood avoit, sur le premier, une majorité de quatre cent soixante-une. On a prétendu que, sans les sollicitations de quelques femmes d'un très haut rang, M. Fox eût perdu l'élection. Comme il étoit impos- Difficulté relative à M. Fox.

1785. sible de contester le nombre des votes émis en sa faveur, on en contesta la légalité. Cecil Wray, pendant la dernière session, en demanda la révision, et le grand-bailli de Westminster reçut l'injonction d'y procéder. Cette révision duroit depuis huit mois; on calcula que deux ans suffiroient à peine pour la terminer, et qu'elle entraîneroit une énorme dépense : cependant l'affaire reparut et fut encore agitée. Dans cette controverse, M. Pitt et M. Fox s'adressèrent des paroles amères : Fox se représentoit comme un homme qu'on sacrifioit à des ressentiments ministériels; Pitt lui reprochoit une politique odieuse, qui lui coûteroit nécessairement la considération publique. Chacun des membres prit parti selon sa conviction, dans cette lutte corps à corps, et la chambre mit fin à la révision. M. Hood et M. Fox furent déclarés élus.

M. Pitt avoit pris, avec les avocats de la réforme parlementaire, l'engagement de faire valoir leurs moyens, et comme ministre et comme représentant. Il demanda, le 18 avril, à présenter un bill à ce sujet, et proposa d'ôter le droit d'élection à trente-six bourgs déchus, et de le transférer aux principales villes non représentées, en indemnisant les bourgs auxquels cette détermination feroit perdre leur franchise.

Le système de compensation ne fut point approuvé.

Les troubles continuent en Irlande.

Des commissaires députés par l'Irlande avoient dressé, d'accord avec le cabinet anglois, un plan de rapports commerciaux entre les deux royaumes. Le ministre proposa ce plan à la chambre des communes, mais modifié par de nombreux amendements. L'Irlande fut très mécontente des changements apportés au plan original. Ce pays étoit déja dans un état de fermenta-

tion, entretenu par l'idée toujours présente de la réforme parlementaire. Le congrès national, qui s'en occupoit, tint sa seconde assemblée le 2 janvier. Les délégués de vingt-sept comtés s'y trouvèrent. 1785.

Pendant tout l'été, la ville de Dublin fut agitée par un esprit séditieux. Après la séparation du parlement, on prit, dans cette capitale, de fréquentes résolutions de n'importer aucune marchandise d'Angleterre. Elles furent adoptées dans plusieurs parties du royaume, et les négociants des villes maritimes agirent en conséquence. On jugea nécessaire d'établir des postes militaires dans les quartiers où la multitude étoit le plus turbulente. La présence des troupes contenoit les mutins, mais elle irritoit les passions; et quoique le duc de Rutland, vice-roi d'Irlande, fût agréable au peuple, on ne lui laissoit pas ignorer combien on étoit las de son gouvernement.

Projets de l'empereur Joseph.

L'empereur Joseph formoit cent projets à-la-fois, et souvent ils étoient contrariés l'un par l'autre. Prêt à faire la guerre à la Hollande pour les Pays-Bas, il songeoit à les échanger contre l'électorat de Bavière; et certes l'addition de la Bavière à ses états d'Autriche eût été fort desirable pour lui. La négociation dont cet échange étoit l'objet fut connue lorsque l'impératrice Catherine, alliée politique de l'empereur, eut écrit au duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de l'électeur de Bavière, pour le presser d'accéder à ce plan. Le duc en fit part au roi de Prusse. Frédéric, garant de la convention de Teschen, et sur-tout ennemi déclaré de tout ce qui pouvoit agrandir la maison d'Autriche, n'eut pas de peine à confédérer tous les princes d'Allemagne, dont l'électeur de Hanovre faisoit partie, contre un projet

Le roi de Prusse y met obstacle.

1785. qui détruisoit l'indivisibilité de l'Empire, et qui blessoit les droits du corps germanique. L'empereur en fut courroucé, menaça, fit des préparatifs de guerre. On prit de l'autre part une attitude hostile. Tout cela n'eut pas d'autres suites.

Cependant les Hollandois s'armoient de tous leurs moyens pour rompre des desseins d'autant plus alarmants que l'empereur voudroit vraisemblablement se dédommager par leur réussite de ce qu'il avoit échoué dans ses vues sur la Bavière. Ils attendoient beaucoup de la protection de la France, et des talents du comte de Maillebois que la cour de Versailles avoit envoyé pour commander leurs armées. Pendant ce temps-là des négociations s'ouvroient à Paris. Elles eurent une issue favorable. L'empereur, de retour à Vienne après un long voyage, admit des députés hollandois qui lui firent d'humbles excuses, au nom des états-généraux, d'avoir insulté son pavillon. Les articles préliminaires furent signés à Paris le 20 septembre, et devinrent les bases d'un traité définitif. Ce traité reconnoissoit la souveraineté de l'empereur sur la partie de l'Escaut comprise entre Anvers et Saftingen; mais depuis ce point jusqu'à la mer, le fleuve avec toutes ses bouches restoit sous la souveraineté du gouvernement batave. Joseph exigea de plus une somme d'argent pour abandonner ses prétentions sur Mastricht.

Arrangement de Joseph II avec les Hollandois.

Les Hollandois devoient à la médiation de la France l'arrangement qui les rassuroit. Ils firent avec elle un traité qui tendoit à resserrer, entre les deux états, les liens d'amitié, de bonne intelligence, et d'assistance mutuelle. L'effet naturel d'un pareil engagement étoit de rendre l'influence de la France prépondérante en Hol-

lande ; aussi la faction contraire au stathoudérat, forte de cette alliée, poursuivoit-elle avec activité le dessein d'abolir une autorité qu'elle appeloit *despotique*, ou tout au moins d'en diminuer les prérogatives. Une émeute qui survint à La Haye, quoique les habitants fussent dévoués à la maison d'Orange, et qui fut causée par la présence de quelques volontaires en uniforme, fournit un prétexte d'enlever au prince d'Orange le commandement de cette ville et ses gardes-du-corps. Le prince quitta sa résidence, et fit passer sa famille en Frise. Le roi de Prusse, sensible à l'affront que son neveu venoit d'essuyer, en écrivit aux états ; mais, au lieu d'avoir égard à ses remontrances, le parti dominant aggrava cette injure en provoquant une ordonnance qui délioit les troupes du serment d'obéissance au stathouder, et qui leur prescrivoit d'en prêter un nouveau que reçurent les états. Aussitôt la Hollande et l'Europe entière furent inondées de pamphlets presque tous écrits en françois, la langue hollandoise étant circonscrite dans les limites de la république et seulement employée pour les opérations du commerce. — 1785. Insurrection contre le stathouder.

La rentrée du parlement d'Angleterre eut lieu le 24 de janvier. La première affaire importante qu'il discuta fut un projet présenté par le duc de Richmond, grand-maître de l'artillerie, pour fortifier les arsenaux de Plymouth et de Portsmouth. Des ingénieurs en avoient évalué les frais à 760,000 livres sterling. Le nombre de voix pour et contre la proposition s'étant trouvé parfaitement égal, l'orateur fut sommé de donner sa voix, qui dans ce cas devient décisive ; il vota pour le rejet. — 1786. Rentrée du parlement d'Angleterre.

M. Pitt proposa des moyens pour soulager graduellement l'état du fardeau de la dette publique. Ils étoient — Plan proposé pour réduire

1786.

la dette nationale.

fondés sur la méthode, dont l'avantage est généralement reconnu, d'élever les revenus de l'état au-delà de la somme nécessaire pour faire face aux dépenses, afin d'appliquer l'excédant à la diminution de la dette. Le bill passa dans les deux chambres, et fut sanctionné par le roi.

Message du roi.

Le 25 juin, sa majesté fit porter à la chambre des communes un message en conséquence duquel le ministre proposa de nommer des commissaires pour s'enquérir de l'état des bois et forêts du domaine de la couronne. Ce bill passa dans la chambre avec un amendement utile; mais à la chambre-haute il essuya de fortes censures de la part de lord Loughborough, à cause du pouvoir excessif et presque inquisitorial qu'il mettoit entre les mains des commissaires. Cependant il fut adopté.

Premier acte de la procédure dirigée contre M. Hastings.

Ce qui rendit cette session remarquable, ce fut le premier acte de la procédure publique dirigée contre M. Hastings, ancien gouverneur-général de l'Inde. Toute l'Europe a retenti de ce trop célèbre procès. M. Burke en eut la direction suprême.

Au mois de février, il fit lire par le clerc de la chambre les résolutions proposées par M. Dundas, en mai 1782, de censurer et de rappeler M. Hastings. Après cette lecture, il observa que ces résolutions ne pouvoient rester consignées dans les journaux de la chambre sans qu'on eût éclairci les imputations qui les motivoient. C'étoit l'opinion des amis de M. Hastings; c'étoit celle de M. Burke.

Cet orateur parcourut les différents modes de procéder contre les criminels d'état: l'accusation publique lui parut être celui qui méritoit la préférence. Il conclut en demandant qu'il fût donné communication à la cham-

1786.

bre de toute la correspondance, depuis le premier janvier 1782, entre Warren Hastings et le bureau des directeurs de la compagnie des Indes. Le 4 avril, il accusa M. Hastings, ex-gouverneur-général du Bengale, de plusieurs malversations, méfaits et crimes, distribués en vingt-deux chefs d'accusation, dont il présenta les neuf premiers. Nous n'entrerons pas dans ce long détail, qui fourniroit la matière d'un volume.

M. Hastings fit une pétition à la chambre pour obtenir d'être entendu dans sa défense; ce qui lui fut accordé.

Le premier juin, M. Burke lut le chef d'accusation relatif à la guerre des Rohillas. La chambre ne jugea pas que les faits mentionnés dans cette charge fussent un motif suffisant d'accuser M. Hastings. Elle pensa différemment sur ceux qui concernoient le rajah de Benarès, et que M. Fox développa. Frappée de la conduite du gouverneur-général en cette occasion et des preuves qui la constatoient, elle prononça la mise en accusation, à la majorité de cent dix-neuf voix contre soixante-dix-neuf.

La session se termina le 11 de juillet.

Traité de commerce entre l'Angleterre et la France.

Un traité de navigation et de commerce entre la France et l'Angleterre fut signé le 26 septembre, par MM. Eden et de Rayneval, commissaires des deux nations. Une des clauses de ce traité supprimoit, en faveur des Anglois qui mouroient en France, le droit inhospitalier nommé *droit d'aubaine*. Des publicistes françois ont condamné le traité de commerce comme étant désavantageux à leur nation. La suite a prouvé qu'en rouvrant des communications commerciales entre les deux peuples, il avoit favorisé l'importation de plusieurs branches d'industrie que la France ne possédoit pas.

1786. Quoi qu'on ait pu dire à cet égard en France et même en Angleterre, il est constant (et Smith l'a prouvé) que, pour deux peuples industrieux et voisins, l'échange des produits de leur sol et de leur main-d'œuvre a le plus grand avantage sur les profits hasardeux et toujours tardifs des spéculations lointaines.

Travaux entrepris à Cherbourg.

La France sentoit le besoin de s'occuper du commerce, et sur-tout de raviver sa marine. Elle entreprit à Cherbourg de grands travaux pour mettre la rade en état de recevoir et d'abriter des vaisseaux de ligne. Louis XVI visita le port, accompagné de quelques uns de ses ministres et des ingénieurs les plus habiles. Ce projet étoit vaste et bien conçu. Le ministère, en le faisant annoncer par les papiers publics, offroit à tout artisan, à tout manufacturier étranger, quelque religion qu'il professât, d'aider son établissement en ce pays par tous les moyens possibles, d'exempter de tous droits les matières premières dont l'importation seroit nécessaire à sa fabrique, et de l'affranchir de toute imposition personnelle. Une colonie de pêcheurs américains entendit cet appel; et ce fut une chose digne d'être observée, qu'une famille de quakers (c'est-à-dire de la secte la plus rigide qui soit parmi les réformés) venant se fixer au sein d'un état catholique, sous les lois d'un monarque françois.

Suite des troubles de Hollande.

Revenons à la Hollande. Le trouble et le désordre régnoient dans toutes ses provinces. Une assemblée des états de Hollande et de West-Frise, qui se tint à La Haye vers le milieu du mois de mars, mit en délibération si le prince stathouder reprendroit le commandement; la décision fut négative. La Prusse renouvela ses instances pour que le stathouder fût rétabli dans la plénitude de ses droits. Cinq provinces renvoyèrent la lettre au

comité des affaires étrangères : mais la Hollande déclara qu'elle n'admettroit aucune intervention du dehors dans ses affaires intérieures ; et d'après cette résolution elle n'eut aucun égard à la demande de sa majesté prussienne. 1786.

Le prince d'Orange quitta Middelbourg pour aller en Gueldre, parcequ'il comptoit sur l'attachement des états de cette province et de la province d'Utrecht, qui n'en est pas éloignée. Cinq provinces restoient fidèles. Cependant les bourgeois de Hattem et d'Elbourg, villes de la Gueldre, probablement excités par les états de Hollande, méconnurent l'autorité de leur province. Celle-ci chargea le stathouder d'envoyer des troupes, en qualité de capitaine-général, pour ramener les mutins à l'obéissance. Les habitants de Hattem et d'Elbourg traînèrent des canons sur leurs remparts; mais à la première décharge d'une troupe régulière ils disparurent. Cet essai de résistance auroit dû suffire : il ne fit qu'irriter les états de Hollande. Ils suspendirent le prince de toutes les fonctions de sa place, rappelèrent leurs troupes de Mastricht, et formèrent une ligne de défense le long de leur frontière.

Mort du roi de Prusse, Frédéric II.

Un des plus grands hommes de son siècle, Frédéric II, roi de Prusse, mourut le 17 août, à 74 ans, après un dépérissement qui fut rapide. Aucun prince n'a joué sur le théâtre de la guerre et sur celui de la politique un rôle plus éclatant et plus long. Frédéric trouva, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, un royaume indigent, sans industrie, sans arts, sans culture, sans moyens d'amélioration. La Prusse n'occupoit qu'un espace étroit sur la carte ; elle tenoit encore moins de place dans la politique générale de l'Europe. En peu

1786. d'années il sut l'élever au rang des grands empires. Il civilisa son peuple, il l'enrichit, il l'éclaira. La postérité pourra douter s'il fut capitaine plus habile que grand homme d'état et législateur profond. Il aima les arts, il les cultiva. Peut-être le commerce de Voltaire égàra-t-il sa vanité. Frédéric eut la foiblesse de desirer ses éloges, et n'évita pas ses railleries. Comme l'histoire n'a rien à déguiser, elle doit dire aussi que Frédéric fut ennemi cruel, allié sans foi, voisin cupide: le démembrement de la Pologne est un monument de son ambition et de celle de deux autres puissances. Rien ne peut légitimer une pareille usurpation, pas même le bonheur des sujets qu'on acquiert ainsi. Les usurpateurs ne sont absous qu'au tribunal des conquérants, qui n'a rien de commun avec la justice.

Frédéric-Guillaume III fut le successeur du grand Frédéric. Son oncle lui laissoit un trésor considérable, une armée nombreuse et bien disciplinée, des généraux pleins d'expérience, un conseil éclairé.

Réformes de Joseph II.

L'empereur d'Allemagne avançoit dans ses réformes. Un nouveau code remplaçoit les anciennes lois. Le code criminel abolissoit la peine de mort, mais il y substituoit des peines si rigoureuses que l'humanité n'y gagnoit rien. Quatre cent treize couvents d'hommes et deux cent onze couvents de femmes avoient été fermés depuis 1782. Un nonce du pape ayant reçu de la cour de Bavière l'invitation de résider à Munich, les prélats allemands s'en alarmèrent. L'empereur, sur leurs représentations, fit paroître un mémoire par lequel il se prononça de la manière la plus positive contre toute espèce de juridiction de la cour de Rome dans les affaires de l'église

d'Allemagne. Les princes ecclésiastiques, membres de l'Empire, confirmèrent cette déclaration. 1786.

Attentat contre la vie de Georges III.

Une tentative contre la vie du roi Georges, en manifestant sa bonté, le rendit, s'il étoit possible, encore plus cher à la nation. Le 2 août, une femme s'approcha de sa voiture, au moment où ce prince en descendoit, et, lui présentant un papier qu'il ouvrit, elle leva le bras pour le frapper à la poitrine. Il évita le coup par un mouvement qu'il fit en arrière. Elle alloit porter un second coup, quand un soldat de la garde arrêta sa main, et saisit le couteau dont elle étoit armée. « Je ne suis « point blessé, s'écria le roi; ne faites point de mal à « cette pauvre femme; prenez-en soin. » On interrogea la coupable : elle s'appeloit Marguerite Nicholson. On reconnut aisément qu'elle avoit le cerveau troublé; des ordres furent donnés pour la faire recevoir à la maison des insensés. Dans toute l'Angleterre, on remercia la Providence de ce qu'elle avoit sauvé les jours d'un roi si digne de l'amour de ses peuples et de leur vénération.

1787.

Parlement.

La vacance du parlement fut très longue; il rentra le 23 de janvier. Le roi, dans son discours, parla des finances et du traité de commerce que la Grande-Bretagne venoit de conclure avec la France. Quelques jours après, M. Pitt demanda que la chambre se formât en comité pour prendre en considération la partie du discours du roi qui se rapportoit au traité de commerce. Il fit sentir toute l'utilité de cet arrangement, et répondit aux objections élevées sur sa tendance politique. On avoit dit que les rapports qui naîtroient de ces échanges entre les deux peuples affoibliroient les sentiments de rivalité qui sembloient nécessaires à la prospérité de l'An-

Discussions sur le traité de commerce.

1787. Discours de M. Pitt. gleterre. M. Pitt répondit qu'il regardoit de pareils sentiments comme une prévention indigne d'un peuple éclairé. « C'est faire la satire des sociétés politiques, « ajouta-t-il, que de supposer cette triste nécessité de « cultiver les préjugés, la haine d'une nation contre une « autre, et de la compter parmi les éléments de sa prospérité. »

Le ministre conclut en proposant que toutes les denrées et tous les produits manufacturés du territoire européen du roi de France non spécifiés dans le tarif joint au traité fussent importés en Angleterre sans payer de droits plus forts que ceux qu'on percevoit sur les mêmes objets importés des autres pays de l'Europe.

La résolution fut adoptée, malgré tout ce que répliqua M. Fox, avec plus d'art que de justesse, et peut-être de conviction.

Il fut également arrêté que les vins de France seroient admis sans être frappés de droits plus forts que les droits imposés sur les vins de Portugal.

Dettes du prince de Galles. Augmentation de ses revenus. Depuis quelque temps le prince de Galles retranchoit de sa dépense ordinaire, et réduisoit sa maison. On pensa bien que ses dettes l'y contraignoient. Mais le roi ni ses ministres n'avoient fait aucune ouverture pour qu'on vînt au secours du prince, que ses liaisons politiques unissoient à l'opposition. Enfin, persuadée qu'un appel à la générosité de la nation ne seroit pas inutile, son altesse royale y consentit. En conséquence, l'alderman Newnham demanda, le 20 avril, au chancelier de l'échiquier si l'intention des ministres étoit de parler de l'état de gêne où se trouvoit le prince de Galles, et de proposer des moyens d'améliorer sa situation à cet égard. M. Pitt répondit qu'il attendroit un ordre du roi. M. Newnham

1787.

répliqua qu'alors son dessein étoit de faire une motion à ce sujet. La motion étant annoncée pour la prochaine séance, M. Rose déclara que cette démarche se lioit à des faits qui, d'après les rumeurs publiques, intéressoient les lois civiles et religieuses, et qu'avant tout il importoit d'approfondir. On reconnut aisément que M. Rose faisoit allusion au mariage contracté, disoit-on, avec toutes les cérémonies défendues par les lois de l'état, entre son altesse royale et madame Fitz-Herbert, catholique romaine. M. Fox s'échauffa contre cette présomption, qu'il appela *calomnieuse*. Il affirma que ce prétendu mariage, et toutes les circonstances dont il plaisoit au public de l'accompagner, étoient une fable ridicule, et qu'une certitude positive l'autorisoit à parler ainsi.

M. Newnham alloit prendre la parole, quand M. Pitt fit connoître au prince, de la part du roi, que si la motion étoit retirée, tout s'arrangeroit à la satisfaction de son altesse. Le prince remplit avec empressement le desir de sa majesté. Le 21, les chambres apprirent, par un message, que le roi se proposoit de prendre annuellement, sur sa liste civile, une somme de dix mille livres sterling, pour l'ajouter au revenu de son fils. Le message portoit en outre que l'état des dettes du prince seroit mis sous les yeux de la chambre: le roi se flattoit que ses fidèles communes le recevroient avec indulgence.

Les communes votèrent une adresse au roi, pour le prier de faire payer, au compte du prince, sur le fonds de la liste civile, la somme de sept cent quatre-vingt-un mille livres sterling, qu'elles se chargeoient de rembourser.

Suite du procès de

On reprit la procédure de M. Hastings. Le troisième chef d'accusation portoit sur la confiscation des trésors

1787 Warren Hastings. des *Bégoums*, ou princesses d'Oude, mère et grand'mère du nabab régnant; et cette partie fut traitée par M. Sheridan. Son exorde offrit une réfutation compléte de cette assertion des avocats de M. Hastings, « que le succès « de son administration justifioit pleinement sa con« duite. » M. Sheridan démontra combien ce principe et sa conséquence étoient contraires à la loi naturelle, ainsi qu'à la morale du christianisme, puisqu'elles s'accordoient toutes les deux à condamner l'emploi de moyens illégitimes pour parvenir même à la fin la plus desirable. Ce discours de M. Sheridan est un de ceux qui l'ont classé dans le très petit nombre de nos vrais orateurs. Car nous ne cultivons pas en Angleterre ce qu'on appelle proprement *l'art de l'éloquence;* on préfère des discussions où la raison domine à tous les artifices d'une *oraison* étudiée. Mais, cette fois, on jugea qu'à la véhémence près, M. Sheridan s'étoit mis à côté de Cicéron accusant le préteur de Sicile. Il captiva, pendant cinq heures et demie, l'attention du sénat britannique et d'un immense auditoire. L'effet de ce plaidoyer fut tel que les amis de l'accusé n'eurent d'autre moyen pour calmer l'indignation qu'il excita, que de demander l'ajournement. Après que ce chef d'accusation eut été discuté dans une séance plus tranquille, il fut admis par 175 voix contre 68. Plusieurs autres charges offrant le même degré de gravité, M. Burke proposa la nomination d'un comité spécial qui dresseroit l'acte d'accusation; ce qui fut agréé. M. Frédéric Montagu fit une motion, qu'il rédigea comme il suit : « La chambre dé« cide que M. Burke, au nom des communes, se ren« dra, séance tenante, à la chambre des pairs, y pro« clamera l'accusation portée contre Warren Hastings,

« ex-gouverneur-général du Bengale, et préviendra cette « chambre de la transmission qui lui sera faite inces- « samment de l'acte d'accusation et des preuves. » Cela fut effectué sur-le-champ dans la forme proposée. L'huissier à verge noire (*black-rod*) arrêta presque aussitôt M. Hastings; mais il fut relâché moyennant une double caution. On lui fit injonction de préparer ses réponses pour la prochaine session du parlement. 1787.

Les négociations commencées sous la médiation de la France et de la Prusse, pour amener une conciliation entre le stathouder et les Provinces-Unies, n'avoient pas été suspendues. Mais les prétentions des états de Hollande étoient tellement exagérées qu'on désespéra d'un arrangement, et les commissaires des deux cours rompirent des conférences qui devenoient inutiles. Heureusement pour la cause du stathouder, ses adversaires étoient désunis. Les uns tenoient à l'ancienne aristocratie; les autres professoient ces principes démocratiques et cet esprit d'indépendance que la révolution d'Amérique avoit propagés en Europe. De cette discordance dans leurs opinions résultoient des mesures mal concertées, des résolutions incohérentes, et même un besoin senti de se rallier à d'autres idées. Dès 1786, le sénat d'Amsterdam et les états de Hollande paroissoient incliner vers l'autorité stathoudérienne. Cependant le parti démocratique étoit nombreux, actif, entreprenant. Au mois d'avril, les bourgeois d'Amsterdam et ceux de Roterdam entourèrent en armes le lieu des séances du sénat de chacune de ces deux villes, destituèrent violemment quelques sénateurs, et mirent à leur place des hommes dévoués à la faction populaire. Utrecht s'étoit fait une constitution, et se battoit pour

Affaires de Hollande.

1787. la maintenir; l'anarchie régnoit dans la Hollande entière; tout étoit confus, désordonné.

Un incident qui survint fit prendre une autre face aux affaires des Provinces-Unies. La princesse d'Orange, femme douée d'une grande force de caractère, partit de Nimégue, où le stathouder avoit établi sa résidence, pour aller à La Haye conférer avec les chefs du parti stathoudérien. Elle fut arrêtée le 28 de juin, aux portes de Schoonhoven, par un détachement de bourgeois armés, et n'obtint que quelques jours après la faculté de retourner à Nimégue. Le roi de Prusse apprit avec indignation l'outrage fait à sa sœur. Il écrivit aux états de Hollande en termes peu ménagés, et demanda la réparation la plus prompte et la plus complète. Les états ayant avoué la conduite de l'officier qui commandoit le détachement, leur réponse fut peu satisfaisante. Sa majesté prussienne s'étoit adressée pareillement à la cour de Versailles, ainsi qu'aux états-généraux; et leur opinion avoit été que les états de Hollande devoient d'humbles excuses à la princesse d'Orange.

Cependant les Prussiens faisoient des préparatifs menaçants sur les frontières de Hollande. Les états alarmés prirent le parti d'écrire au roi de Prusse une lettre respectueuse, tout en essayant de justifier l'interruption hardie du voyage de la princesse; mais ces soumissions étoient tardives. Le 13 de septembre, dix-huit mille Prussiens entrèrent dans la province de Gueldre, commandés par le duc de Brunswick, si célèbre sous le nom du *prince héréditaire*. A peine éprouva-t-il quelque résistance. Utrecht ouvrit ses portes: ses démagogues, si braves loin du péril, se dispersèrent lorsqu'il approcha. La Haye redemanda le stathouder. Amsterdam, dont la

position est forte, parut vouloir se défendre; mais, aux premières attaques, cette ville se rendit, et reçut garnison étrangère. Le prince d'Orange fut rétabli dans tous ses droits, titres et prérogatives. 1787.

Pendant que ces discussions agitoient la Hollande, les Pays-Bas étoient également un théâtre de troubles et de désordres. L'empereur Joseph, qui, fertile en projets quelquefois bien conçus, a presque toujours eu le tort d'en brusquer l'exécution, publia des édits qui supprimoient les tribunaux du Brabant, créoient de nouvelles cours de judicature, et renversoient la constitution de ce pays, reconnue par l'ancien pacte de la *joyeuse entrée*.

Continuation des troubles dans les Pays-Bas autrichiens.

Les états de Brabant se refusèrent à ces changements. Les états de Flandre et de Hainaut marquèrent la même opposition. Le mécontentement qui se manifesta de tous côtés, et dont l'expression étoit menaçante, intimida tellement l'administration autrichienne, qu'elle crut devoir attendre la décision de l'empereur pour mettre en activité des institutions que ce pays entier réprouvoit. Les troupes impériales reçurent l'ordre de marcher sur les Pays-Bas. On s'attendoit à revoir un duc d'Albe et toutes les cruautés qui signalèrent cette affreuse époque, lorsque l'empereur révoqua tout-à-coup ses résolutions. On retira les édits : la constitution réclamée par les états leur fut rendue; les Flamands rentrèrent en possession de tous leurs priviléges.

L'année 1787 vit éclore les premières agitations qui préparoient en France les secousses d'une révolution terrible, dont l'Europe ressentira long-temps les effets.

Le ministre Calonne assemble les notables.

Depuis long-temps les finances de ce royaume étoient dans un état alarmant. Une grande disproportion entre

1787. les subsides et les moyens de les acquitter s'accroissoit chaque année. Des moyens partiels, des ressources provisoires, des palliatifs du moment, servoient à débarrasser l'administration, et ne rétablissoient pas l'équilibre entre la recette et la dépense. Il falloit adoucir le poids des contributions, remédier aux abus, en attaquer plusieurs que l'intérêt personnel se disposoit à défendre, et condamner la cour à des économies. M. de Calonne pensa qu'il n'en viendroit à bout qu'en assemblant les notables, c'est-à-dire un certain nombre de personnes distinguées qui seroient choisies dans les premières classes du royaume. Ils furent convoqués pour le 22 février. M. de Calonne ne s'aperçut pas qu'il appeloit les précurseurs des états-généraux.

Ce ministre leur proposa des impôts également répartis, et la suppression des priviléges pécuniaires de la noblesse et du clergé. C'étoit heurter deux ennemis puissants, et M. de Calonne dut s'attendre à leur haine.

La subvention territoriale et l'impôt du timbre, qu'il présenta, parurent, le premier une surcharge pour les peuples, l'autre une source de vexations tyranniques. On se plaignit: aux murmures succédèrent les clameurs. On demanda le sacrifice de M. de Calonne; et ce ministre fut forcé de se réfugier en Angleterre. On lui donna pour successeur Brienne, archevêque de Toulouse, qui, depuis trente ans, étoit sur le seuil du ministère. Élève des philosophes, ils le vantoient comme un personnage de la plus haute capacité. Ministre, il ne montra que de l'incertitude, de la foiblesse; il n'employa que des hommes médiocres, et des expédients usés.

Renvoi de Calonne.

L'archevêque de Toulouse lui succède.

Brienne envoya deux édits royaux au parlement, pour

être revêtus des formes de l'enregistrement; car ce corps s'étoit attribué le droit de sanctionner la volonté du monarque par cette transcription sur ses registres; et quoiqu'une telle prérogative n'eût aucun fondement historique, elle étoit respectée comme utile, puisqu'elle opposoit une digue aux entreprises du pouvoir. 1787.

Le parlement refusa d'enregistrer les édits. Louis XVI tint un lit de justice pour l'y contraindre. Poussés à bout, les magistrats déclarèrent que le droit d'imposer n'appartenoit qu'à la nation consultée dans la personne de ses représentants. Ils demandèrent la convocation des états-généraux, et furent exilés par lettres-de-cachet. L'esprit de résistance gagnant de jour en jour, on pensa que des mesures modérées en ralentiroient la marche. Le roi retira les édits et rétablit la magistrature.

Querelles entre la cour et le parlement.

Exil et rappel du parlement.

Le *déficit* s'agrandissoit; et la lutte entre les parlements et l'autorité royale portoit une atteinte de plus au crédit. L'intrigue plaçoit au ministère des hommes peu rassurants. Tantôt ils conseilloient au roi d'agir avec vigueur; tantôt ils l'en détournoient. Une séance royale fut annoncée pour le 19 de novembre. Le roi se rendit au parlement: il y proposa, par l'organe de son garde-des-sceaux, un emprunt graduel et successif, pendant cinq années, d'une somme de quatre cents millions. Un débat très vif eut lieu sur l'emprunt, et finit par l'ordre positif d'enregistrer l'édit. Le duc d'Orléans protesta contre l'enregistrement. Le lendemain il lui fut enjoint de se retirer à Villers-Cotterets. Cette conduite, et la disgrace qui la suivit, donnoient à M. le duc d'Orléans des droits à l'affection publique, si l'on eût pu se méprendre à cet élan d'un faux patriotisme. Il supporta

Emprunt proposé.

Exil du duc d'Orléans.

1787.

son exil sans dignité. Ce prince jouoit un rôle et ne le soutint pas.

La Porte ottomane voyoit avec dépit l'impératrice de Russie visiter en triomphe la Crimée, qu'elle avoit envahie. Catherine avoit voulu que M. Bulgakoff, son ambassadeur à Constantinople, l'accompagnât dans cette course un peu théâtrale; et ce ministre étoit chargé de poursuivre, à son retour à Constantinople, la conclusion d'un traité qui devoit, suivant le cabinet russe, être la base d'une longue intelligence entre les deux empires. Le divan rejeta ces conditions avec dédain, envoya M. Bulgakoff aux Sept-Tours, et déclara la guerre à la Russie. Le capitan-pacha fut rappelé d'Égypte, et mis à la tête d'une armée sur la frontière. L'empereur d'Allemagne annonça son intention d'agir comme allié de l'impératrice de Russie.

La Porte déclare la guerre à la Russie.

1788.

On avoit craint, vers le milieu de l'année précédente, que les affaires de la Hollande n'amenassent une rupture entre l'Angleterre et la France; et pour parer aux événements qui pouvoient en résulter dans l'Inde, il avoit paru nécessaire d'y faire passer quatre régiments de plus sur les vaisseaux de la compagnie. Quoique la pacification des Provinces-Unies eût dissipé les craintes, le gouvernement persistoit d'autant plus fortement dans son dessein, qu'il se proposoit de former dans l'Inde un établissement militaire permanent et composé des troupes de sa majesté. Mais sur qui tomberoient la dépense du transport des troupes et celle de leur entretien? telle étoit la question à discuter. Il avoit été réglé, par un acte de 1781, que la compagnie ne seroit tenue de payer que les troupes qu'elle auroit requises; mais, en 1784, le conseil du contrôle avoit prouvé qu'en cas

Parlement d'Angleterre.

de refus il étoit investi du pouvoir d'acquitter la dépense de ces troupes sur le revenu territorial de la compagnie. La résolution qui fut prise, d'après les discours de M. Pitt et de M. Dundas, fit dire à M. Pulteney que l'*India-bill*, rejeté par la chambre en 1783, n'eût pas été plus funeste; et que ces deux mesures ne différoient qu'en ce que l'une tendoit à son but sans détour, tandis que l'autre vouloit l'atteindre par des voies obliques et frauduleuses. Ce parallèle, qui donnoit quelque avantage à l'*India-bill*, flatta M. Fox et ses amis; mais le ministère triompha. 1788.

Motion pour abolir la traite des noirs.

L'abolition de la traite des noirs, question dont les points extrêmes tiennent d'une part à la morale, et de l'autre à la politique, fut proposée, pour la première fois, au parlement d'Angleterre dans le courant de cette année. Les quakers, animés de cet esprit de philanthropie qui les caractérise, en avoient donné l'exemple. Il y a dans le cœur de l'homme, quoi qu'en disent les calomniateurs de la nature humaine, certaines fibres qu'il suffit de toucher pour que tous les cœurs sensibles soient avertis. Ce fut par l'effet de cette communication électrique que la cause des noirs devint populaire aussitôt que la motion eut été faite. Les deux universités, et plusieurs villes importantes, présentèrent à-la-fois des pétitions pour l'appuyer. Le gouvernement jugea qu'il convenoit de faire procéder à la recherche des faits allégués pour et contre l'abolition de la traite; et cette affaire fut présentée, le 9 mai, par M. Pitt, en l'absence de M. Wilberforce, choisi d'un consentement unanime pour conduire les démarches à faire dans l'intérêt de cette proposition. M. Pitt étoit d'avis de remettre à la session prochaine. M. Burke et M. Fox soutinrent

1788. qu'il étoit de l'honneur du parlement de prendre l'initiative à cet égard, plutôt que de suivre l'impulsion donnée. Sir Guillaume Dolben observa que la plus grande partie des maux de la traite provenoit des souffrances que les négres enduroient pendant la traversée; qu'il étoit aussi facile qu'urgent d'y remédier. Il proposa pour y parvenir un bill qui régloit le transport des Africains aux colonies angloises des Antilles. Ce bill ajournoit la solution définitive; mais il amélioroit déja le sort des noirs. Il fut adopté, malgré la pétition des négociants de Liverpool, qui demandoient qu'on n'apportât aucun changement à la traite, et qu'on entendît des témoins qui réfuteroient de vaines déclamations. La pétition épuisoit d'ailleurs, contre l'abolition, tous les sophismes de la cupidité.

Suite du procès de M. Hastings.

Le procès de M. Hastings fut entamé, le 13 de février, à la chambre des pairs. M. Burke développa tous les motifs d'accusation dans un discours plein de force et d'éclat, qu'il continua pendant plusieurs jours. L'intention des directeurs de l'accusation étoit de traiter à part chacune des charges portées contre M. Hastings. Ce mode de procédure fut combattu par les conseils de l'accusé; ce qui produisit une contestation assez vive. Enfin une majorité nombreuse décida que les accusateurs traiteroient collectivement l'ensemble des chefs d'accusation avant que l'accusé répondît.

Premières opérations de l'empereur, allié de la Russie, contre les Turcs.

Nous avons vu l'empereur d'Allemagne résolu de se joindre à la Russie dans la guerre qu'elle entreprenoit contre la Porte ottomane. Il fit attaquer Belgrade et Gradiska, sans aucune déclaration, et ses troupes échouèrent devant ces deux places. Le 10 de février, il publia son manifeste contre la Turquie. La seule cause d'hos-

tilité qu'alléguât cette proclamation étoit la conduite de la Porte envers la Russie. 1788.

Joseph demanda passage à la Pologne à travers son territoire : le roi répondit qu'il n'étoit pas le maître de l'accorder avant que la diète eût été consultée. Les Vénitiens refusèrent également de recevoir la flotte russe dans leurs ports. Malgré ces contrariétés, les troupes impériales se mirent en marche ; et Joseph se rendit à sa grande armée sur le Danube, investit et réduisit la petite forteresse de Schabatz en Servie. Ce succès fut balancé par un échec que le prince de Lichtenstein reçut à Dubicza. L'exaspération des Turcs contre les Autrichiens, qu'ils n'avoient pas provoqués, les rendoit intrépides, et leurs opérations annoncèrent quelques progrès dans l'art de la guerre. Ce dont on ne put douter, c'est que, pendant toute cette campagne, l'avantage n'eût été de leur côté. Les Autrichiens, repoussés en plusieurs rencontres, eurent encore à souffrir beaucoup dans cette région insalubre. Une fièvre dont le caractère est pestilentiel, et que l'automne ramène presque toujours, détruisoit l'armée. L'empereur en éprouva personnellement les effets, et sentit que sa constitution s'altéroit.

Le grand-visir commandoit une armée de deux cent mille hommes, dont le principal corps étoit campé près de Silistria : de nombreux détachements occupoient presque toute la frontière de l'empire ottoman.

Siége de Choczim par les Russes.

Les Russes n'arrivèrent qu'au mois de juillet. Ils se disposèrent aussitôt à faire le siége de la forteresse de Choczim. Le gouverneur de la Moldavie, gagné par des présents, leur avoit ouvert le pays ; de sorte qu'ils espéroient, cet obstacle étant aplani, que Choczim ne

1788. résisteroit pas long-temps ; mais ils s'étoient abusés. Le séraskier qui commandoit dans ce fort leur opposa la défense la plus opiniâtre, et ce ne fut qu'après plus de deux mois qu'il obtint une capitulation honorable. Joseph regagna sa capitale, humilié d'avoir perdu tant d'hommes et tant d'argent pour prendre deux forteresses, et dans un état de langueur et d'abattement. A ces peines se joignit l'inquiétude que lui causoient les Hongrois : il les avoit indisposés par des réglements arbitraires, et sur-tout en enlevant de Presbourg la couronne et les marques de la royauté, pour lesquelles ils avoient une vénération singulière. Le grand-seigneur, averti de leur mécontentement, les fit presser, par des émissaires, de soutenir leurs droits et de se placer sous sa protection. Joseph en eut connoissance, et se hâta de répandre une proclamation par laquelle il promettoit aux Hongrois le rétablissement de leur constitution et de leurs priviléges.

Choczim capitule.

Les Russes s'étoient portés vers les côtes de la mer Noire, où les appeloit plus particulièrement leur intérêt. En même temps Catherine faisoit équiper une flotte pour attaquer les Turcs dans la Méditerranée. L'union de ces deux empires, et la seconde apparition d'une flotte russe dans la Méditerranée, ne furent pas vues de très bon œil. Les grandes puissances maritimes et les petits états s'en alarmoient également. La Grande-Bretagne défendit à ses matelots de s'engager au service de la Russie.

Catherine fait équiper une flotte.

Cependant une flottille russe, sous les ordres du prince de Nassau, s'étoit dirigée vers la mer Noire. Potemkin et Romanzoff commandoient une armée de cent cinquante mille hommes, campés aux bords du Bog. La

prise d'Oczakoff étoit le but de cette première expédition. La place renfermoit une garnison de vingt mille hommes éprouvés, dont la bravoure fit durer le siége cinq mois entiers. Enfin Potemkin, honteux de faire des efforts inutiles avec des moyens si puissants, ordonna, dans les derniers jours de décembre, une canonnade à boulets rouges, qui causa l'explosion d'un magasin à poudre. Une large brèche ouvrit la muraille. Les Russes demandèrent l'assaut, se précipitèrent dans la place, et passèrent la garnison au fil de l'épée.

1788.

Tandis que les troupes russes faisoient la guerre au midi de l'Europe, un nouvel ennemi se déclaroit dans le nord contre leur souveraine : c'étoit le roi de Suède.

La Suède se dispose à la guerre contre la Russie.

La politique de la cour de Pétersbourg avoit été, depuis long-temps, de dominer autour d'elle, et de gouverner par des intrigues les petits états qui se tenoient en garde contre sa puissance. Elle avoit excité Gustave à faire la révolution qui l'affranchit, en 1772, de la tyrannie du sénat. Mais au lieu des troubles qu'elle espéroit, ce changement ramena la tranquillité dans l'intérieur du royaume. Les ordres paroissoient unis, les finances rétablies, le peuple satisfait. Cependant l'impératrice savoit que les mécontents étoient nombreux dans la classe aristocratique, froissée par le nouveau gouvernement; et c'étoit parmi ceux-là que ses agents entretenoient des dispositions utiles à ses vues.

Gustave avoit fait des préparatifs dès le commencement de l'année. Trente-cinq mille hommes étoient prêts à s'embarquer pour la Finlande.

L'ambassadeur russe à Stockholm remit aux ministres suédois un mémoire qui leur étoit personnellement adressé. Dans cette note il se plaignoit des intentions

1788. ennemies qui se manifestoient contre l'impératrice. Il déploroit le malheur du peuple suédois, entraîné dans une guerre dont l'ambition étoit le seul motif; il invitoit la nation à s'unir avec l'impératrice pour maintenir la paix.

Cette conduite étoit répréhensible, et contraire à tous les usages reçus et pratiqués entre les nations dans la grande république européenne. Gustave, indigné d'une tentative dont l'objet évident étoit de le séparer de son peuple, fit signifier à l'ambassadeur (M. Rasouhki) l'ordre de sortir aussitôt de ses états. Une circulaire instruisit de ce procédé tous les ministres étrangers. Gustave partit pour la Finlande.

Déclaration de guerre de la Russie.

Les premières hostilités des Suédois furent suivies d'une déclaration de guerre de la cour de Saint-Pétersbourg, qui ne manqua pas de faire observer aux Suédois, dans son manifeste, que Gustave étoit tenu, par la constitution, à ne déclarer la guerre que du consentement des états.

Les Suédois eurent d'abord l'avantage dans plusieurs petites actions sur les frontières de la Finlande. Au moment où les deux flottes alloient se mesurer avec le développement de toutes leurs forces, il survint un brouillard qui jeta de la confusion dans les manœuvres. Beaucoup de sang fut répandu sans que cette affaire eût rien de décisif. Les escadres se retirèrent dans leurs ports également maltraitées. Bientôt les Russes, plus prompts à réparer leurs bâtiments, tombèrent à l'improviste sur les Suédois dans la rade de Sveaborg, brûlèrent un vaisseau de ligne, forcèrent les autres de se réfugier sous le canon de la forteresse, et les y tinrent bloqués pendant le reste de la campagne. Mais ce que la Russie fit

de plus hostile, ce fut de répandre un esprit d'insubordination dans l'armée suédoise. Egarés par son impulsion, les officiers donnèrent aux soldats l'exemple de la désobéissance. 1788.

Gustave se trouvoit dans une position embarrassante. Elle le devint encore davantage lorsque le Danemarck déclara qu'il alloit agir comme auxiliaire des Russes, conformément aux traités conclus entre les deux nations. Le roi de Suède retourna précipitamment à Stockholm, et de là courut en Dalécarlie pour exciter les fidèles et belliqueux habitants de cette province à défendre leur pays.

Le Danemarck auxiliaire de la Russie.

Le 24 septembre, le prince Charles de Hesse, vice-roi de Norwége, et le prince royal de Danemark, entrèrent en Suède à la tête de douze mille hommes. Ils s'emparèrent d'Uddevalla, de Stroemsad, et sommèrent Gothembourg, la plus importante ville de Suède après la capitale. Cette place alloit se rendre lorsque Gustave parut tout-à-coup dans ses murs et fit rougir de leur lâcheté ceux qui parloient de capitulation. Cependant il étoit difficile que Gothembourg, régulièrement attaqué, se défendît long-temps. Heureusement l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, n'interposèrent pas inutilement leur médiation au milieu de tous ces événements. La pacification du nord fut en grande partie l'ouvrage du ministre anglois à Copenhague, qui déclara nettement au général danois qu'une armée prussienne marchoit sur le Holstein, et qu'une flotte angloise étoit prête à faire voile pour la Baltique, si toutes les hostilités contre la Suède n'étoient suspendues au moment même. Le ton de cette menace ne permettoit pas d'hésiter; aussi le prince de Hesse se retira-t-il après la

Intervention du ministre anglois à Copenhague.

1788.

conclusion d'un armistice qui fut signé le 18 de novembre.

Affaires de France.

Le trouble croissoit en France par une lutte inégale entre le pouvoir et la nation qui lui résistoit. Toutes les mesures de la cour étoient vagues, précaires, indécises ; toutes les entreprises formées contre elle audacieuses et soutenues. Il importoit sur-tout à ce gouvernement de s'affranchir des parlements, d'anéantir leur influence politique, et de les réduire à n'être que des cours de justice. Pour frapper ce grand coup, on fit adopter au roi le projet d'une institution que le titre imposant de *cour plénière* ne sauva point du ridicule. Alors le cabinet fut dissous par sa propre foiblesse. Lamoignon s'enfuit à Bâville. Brienne, accablé du poids de ses fautes, se retira couvert de honte et de faveurs. Le roi rappela M. Necker. Son premier ministère (de 1777 à 1781) avoit fait apprécier l'étendue de ses connoissances, et l'intégrité de son administration. Il lui parut nécessaire de renouveler la convocation des notables, pour recueillir leurs avis sur la composition des états-généraux, sur l'ordre des élections, sur la manière de régler la tenue des assemblées qui devoient donner leurs instructions aux députés envoyés aux états-généraux.

Nouveaux troubles dans les Pays-Bas.

Ce n'étoit point par un esprit de justice et de modération que l'empereur Joseph avoit renoncé, du moins en apparence, à ses projets de réformes dans les Pays-Bas. Occupé de sa guerre contre les Turcs, il sentit qu'une diversion affoibliroit ses moyens, et leurra le Brabant d'un air d'accession à de justes demandes ; mais il avoit résolu d'employer la force pour relever son autorité dans cette partie de ses états. Il ôta le commandement des troupes au général Murray, trop ami des

mesures de conciliation et de paix pour remplir des intentions despotiques, et le remplaça par le général Dalton, Irlandois, soldat de fortune, qui ne savoit qu'obéir. En même temps il conféra le gouvernement civil au comte de Trautsmandorff, et cette nomination plut aux Belges; car ils connoissoient Trautsmandorff pour un homme sage et populaire. Mais, contre leur attente, les termes de sa commission le subordonnoient entièrement au général. 1788.

Le premier acte de leur administration fut un ordre formel à l'université de Louvain d'adopter des réformes subversives de tout son système. On pressoit en même temps le conseil de Brabant de rendre une déclaration, pour cet effet, à l'appui du décret impérial. Le conseil, au lieu d'obtempérer à cette invitation, protesta contre la violence qu'on faisoit à ses droits. Dalton insista, ne laissa que deux heures au conseil pour se décider, et l'entoura d'une grande force militaire. Les murmures et même les clameurs s'élevant de tous côtés, les soldats firent feu sur le peuple. Plus de quarante personnes des deux sexes furent tuées ou blessées. La consternation se répandit dans toute la Belgique : la plupart des habitants considérables émigrèrent; on déserta les ateliers et les manufactures.

Philippe II n'eût été ni plus obstiné ni plus cruel.

Charles III, roi d'Espagne, mourut au mois de décembre. Son fils lui succéda sous le nom de Charles IV.

Maladie mentale du roi d'Angleterre.

Ce fut le 24 octobre de cette année que se manifesta, par ses premiers symptômes, la maladie mentale de notre roi; maladie qui parut s'arrêter un moment, mais dont le retour et la persévérance ont attristé la fin du régne de Georges III.

1788. Les docteurs Heberden, Warren et Reynolds, consultés, répondirent que ce prince étoit attaqué d'un dérangement d'esprit, et qu'il leur étoit difficile d'en assigner la cause.

Cette nouvelle produisit une fermentation extraordinaire. La plus grande agitation fut remarquée parmi les chefs des partis. M. Fox voyageoit en Italie; un courrier lui fut dépêché. Le 24 de novembre il étoit à Londres. L'opposition redoubla d'espérance et d'activité: le prince de Galles s'étoit toujours montré favorable aux personnages qui la dirigeoient. Selon eux, l'état du roi vouloit que le prince fût déclaré régent du royaume. On supposoit que le premier usage qu'il feroit de son autorité seroit d'éloigner M. Pitt et d'appeler au ministère M. Fox et tous ses amis.

Mesures prises en conséquence.

Le parlement, étant convoqué pour le 20 novembre, ne pouvoit pas être prorogé sans une commission expresse de sa majesté; mais les ministres n'auroient pas osé prendre sur eux de faire signer au roi cette commission: de sorte que le parlement se trouvoit nécessairement assemblé. L'orateur des communes ouvrit la séance en demandant s'il plaisoit à la chambre qu'il occupât le siége du président? le consentement de la chambre fut unanime. Alors M. Pitt représenta qu'une circonstance malheureuse avoit nécessité cette réunion des communes sans la notification usitée; qu'il pensoit que dans cette triste conjoncture tous les membres croiroient, ainsi que lui, qu'il ne convenoit pas de se livrer immédiatement à la considération des affaires publiques; qu'on devoit s'ajourner à la quinzaine, et qu'après ce délai, si les prières adressées au ciel et les vœux de la nation n'obtenoient pas le rétablissement de sa majesté;

la chambre pourroit s'occuper des mesures que sa situation commandoit. « Il espéroit, ajouta-t-il, que la « chambre seroit alors aussi nombreuse qu'il la voyoit, « afin de donner aux délibérations plus de poids et de « solennité. » 1788.

Les communes agréèrent la proposition de M. Pitt, et l'assemblée se sépara.

L'ambition et l'intrigue tendirent tous leurs ressorts dans la quinzaine qui s'écoula pendant l'ajournement. Cependant l'opposition n'étoit pas sans inquiétude : le chancelier et M. Pitt voyoient le prince très fréquemment à Windsor. Son altesse royale se conduisoit avec toute la prudence qu'exigeoit une position délicate; elle ne parloit point à M. Pitt d'affaires d'état, mais on craignoit le chancelier.

Régence. Opinions pour et contre le mode de nomination.

Quelques jours avant la rentrée du parlement, les publicistes des deux partis écrivirent. Ceux du parti de M. Fox soutenoient que le prince de Galles devoit être déclaré seul régent. « Il étoit l'héritier présomptif; il étoit en âge et capable de régner. On n'avoit jamais institué les conseils de régence que pour mieux assurer la succession à l'héritier légitime en état de minorité. Dans ce cas même on avoit toujours vu naître de funestes effets de la puissance du souverain ainsi divisée. Les ministres actuels, en proposant de former un conseil de régence, n'avoient que des vues personnelles; ils vouloient placer leurs créatures et retenir une autorité prête à leur échapper. »

Les raisons qu'alléguoient les ministres étoient fondées sur le respect et la fidélité dus au roi, qui ne permettoient pas que, sans savoir s'il ne pourroit plus porter la couronne, on la mît sur la tête de son fils;

1788. car on regardoit la nomination du prince à la régence comme une prise de possession du trône. Il étoit du devoir du parlement d'y maintenir le monarque, afin qu'il reprît le timon des affaires quand il plairoit à la Providence de le rendre aux vœux de ses sujets. La délicatesse du prince et même sa prudence étoient intéressées à ce que cette nomination n'eût pas lieu ; car on sentoit qu'il seroit à-peu-près contraint de renvoyer les ministres de son père : et quelle douleur pour le roi, si, rappelé d'une aliénation passagère à l'exercice de son jugement et de sa raison, il trouvoit ses mesures contrariées, son administration renversée, ses amis éloignés ! La bienséance et les lois accordoient un certain temps pour se décider en pareil cas. Auroit-on moins d'égards pour un roi chéri de son peuple, que pour un simple particulier dont la situation seroit la même?

Les médecins sont mandés.

Le 3 décembre, les médecins du roi, Baker, Warren, Reynolds, Pepis, Addington, furent mandés. On leur adressa trois questions dont on connoîtra la nature par les réponses qu'ils y firent.

1° Le roi n'est pas en état de s'occuper d'affaires.

2° Sa guérison est très probable.

3° Il n'est pas possible d'en déterminer l'époque.

Les docteurs Gisborne et Willis furent adjoints aux cinq autres ; et comme M. Fox avoit fait entendre que l'examen des médecins, par le conseil-privé, ne lui paroissoit point satisfaisant, M. Pitt, dans la chambre des communes, et lord Stafford, à la chambre des pairs, proposèrent que les médecins fussent interrogés par un comité de chaque chambre séparément. On sent bien pourquoi l'opposition souhaitoit un autre examen. Elle feignoit de croire que les médecins ne répondoient qu'à

1788.

des questions dictées par le cabinet, dans l'espérance d'invalider cette observation fondée sur leur pratique : « Que les malades attaqués d'un mal que l'identité des « symptômes prouvoit être le même que celui du roi, « pouvoient en guérir. » Ils se proposoient de demander à ces docteurs si la rechute au moins n'étoit pas probable, et de s'étayer d'une réponse affirmative.

Débats au parlement.

Le 10 de décembre, M. Pitt desira qu'un comité fût formé pour recueillir dans l'histoire d'Angleterre des exemples applicables à la circonstance. M. Fox se leva, non pour s'opposer, dit-il, au vœu du ministre, quoiqu'il ne pût amener qu'une recherche inutile ; mais il soutint que, puisque l'héritier présomptif étoit majeur et dans la plénitude de son développement moral, il avoit un droit aussi certain d'exercer le pouvoir exécutif, que si le roi n'existoit plus. La réplique de M. Pitt fut prompte et vive ; il s'emporta même jusqu'à traiter cette assertion de *trahison manifeste envers la constitution.* Il ajouta que, jusqu'à ce que le parlement l'eût investi du pouvoir exécutif, le prince de Galles, malgré son rang et sa naissance, n'avoit pas plus de droit de s'en emparer qu'aucun autre sujet du royaume, et qu'il n'appartenoit qu'au parlement de pourvoir à l'interruption temporaire de la royauté.

Le lord Camden prit la parole à la chambre des pairs, et condamna la doctrine émise par M. Fox, comme absurde et contraire à la constitution.

Lord Loughborough combattit l'opinion du lord Camden. « Le roi, dit-il, et le prince ne font qu'une seule « et même personne. Les séparer, c'est prétendre que « le prince, qui par son rang est au-dessus de tous les

1788. « sujets, peut, au moyen d'une régence, avoir des égaux, « et même des supérieurs. »

Il insinua qu'en privant son altesse royale de ses droits on l'obligeoit à les faire valoir ailleurs. Il observa de plus que le sort de l'Irlande étoit enveloppé dans cette importante question; et que rejeter l'opinion qu'il présentoit à la chambre, c'étoit exposer ce royaume à prendre des déterminations contraires aux mesures du gouvernement britannique.

« Tout ce que vient d'avancer le préopinant, répliqua le chancelier, repose sur un faux principe. Le « droit héréditaire du prince de Galles au trône est incontestable; mais on ne peut ni ne doit confondre le « droit au trône et le droit à la régence. Il est aisé de « prouver que la loi de la Grande-Bretagne, dans l'hypothèse d'une entière incapacité d'agir de la part du « souverain, est que la législation y remédie, sans que « pour cela la première branche du gouvernement devienne élective. La maxime mise en avant, que le monarque et le prince ne font qu'une seule et même personne, ne sauroit être appuyée ni par la loi ni par la « raison. Le prince, quoique héritier de la couronne, « n'en est pas moins soumis aux lois comme tout autre « sujet. Est-ce là faire une même personne avec le roi? « Pour ce qui regarde le droit qu'on veut attribuer au « prince de prendre possession du gouvernement, cette « doctrine est dénuée de tout fondement légal et constitutionnel: elle exposeroit l'état à des conséquences désastreuses. Il s'ensuivroit donc qu'en supposant le cas « où le roi seroit surpris d'un accès de fièvre (on sait « qu'un accès de fièvre suffit pour suspendre les facultés intellectuelles), l'héritier apparent pourroit s'em-

« parer du pouvoir, changer l'administration, boulever- 1788.
« ser le gouvernement? Peut-on rien imaginer de plus
« destructeur, de plus alarmant, de plus ennemi de
« l'ordre public?

« Il est une autre question que je n'aborderai point:
« le prince doit-il être élu seul régent? C'est un point à
« débattre. Ce que j'ai voulu démontrer, c'est qu'aucune
« loi ne lui confère le droit de se revêtir de l'autorité
« royale. Le prince a des vertus et des qualités; elles
« brilleront sur le trône quand le ciel voudra qu'il y soit
« assis, mais elles ne lui donnent pas le droit de l'en-
« vahir. »

Ce discours fit une grande impression sur les bons esprits.

M. Fox, à qui ses amis ne dissimuloient pas la défaveur avec laquelle on l'avoit écouté le 10 de décembre, crut devoir couvrir de quelque nuage un système qu'il avoit trop dévoilé. « Le parlement, dit-il, a reconnu
« que Georges III étoit hors d'état de s'acquitter des de-
« voirs de la royauté : or dès ce moment, le prince hé-
« ritier jouit du droit *inhérent* à son altesse royale de
« remplir ces hautes fonctions à la place de son auguste
« père; mais l'attribution du droit inhérent appartient
« aux deux chambres assemblées. Telle étoit ma pensée,
« qu'on a mal entendue. » Le reste de l'explication de M. Fox ne fut qu'un commentaire adroit de ce texte, qui n'étoit pas tout-à-fait celui de son premier discours.

M. Pitt répondit que, de quelque manière qu'il eût d'abord compris M. Fox, il ne prêteroit plus à ses paroles que le sens qu'il leur donnoit lui-même; mais qu'il restoit à discuter entre eux une question qui s'élevoit et dont la solution étoit pressante, celle d'un prétendu

1788. droit inhérent au prince de Galles; droit qu'à la vérité le parlement devoit attribuer à son altesse royale, mais qui subsistoit, disoit-on, avant l'attribution. « Et c'est « l'existence de ce droit que je nie, s'écria M. Pitt; cette « proposition est dangereuse, elle est inconstitution- « nelle. Oui, je soutiens que le prince ne blesseroit pas « plus ouvertement les lois en s'emparant de l'autorité « souveraine, qu'en acceptant le droit dont on essaie « de l'armer, et qui sape tous les fondements de la li- « berté publique. »

La question du droit inhérent ou du droit d'attribution inquiétoit les amis du prince. On vouloit en éviter la discussion dans la chambre des communes; et M. Fox tout le premier tâchoit d'éluder un combat dont il craignoit l'issue. L'obtenir, c'étoit gagner beaucoup; car, si la chambre opinoit à ce que la question de droit ne fût pas discutée, les partisans de ce droit en concluoient qu'il étoit reconnu tacitement. Dès-lors il devenoit malaisé de restreindre l'autorité du régent, qui se trouvoit investi par le fait de la puissance exécutive.

M. Pitt ne manqua pas de faire remarquer ces conséquences à la chambre des communes. Il prouva, par des citations historiques, que les deux chambres avoient toujours eu le droit de remplir le vide qu'occasionoit l'absence ou l'inaction du pouvoir exécutif. Il rappela les règnes d'Édouard III, de Richard II, et sur-tout de Henri VI, comme applicables au cas présent. Il exhorta la chambre à ne pas souffrir qu'il se glissât dans la constitution un principe qui tendoit visiblement à l'anéantir.

M. Fox attaqua l'analogie dont s'appuyoit M. Pitt,

1788.

entre les exemples cités et les conjonctures auxquelles il les appliquoit.

Lord North combattit avec habileté les arguments de M. Pitt. Il étoit, selon lui, contre la raison et la constitution, de prétendre, sans le concours de la troisième branche de la législation, porter une loi pour limiter l'étendue du pouvoir exécutif, quand il étoit reconnu que, dans cet état de choses, les chambres n'avoient pas le droit de faire la loi la moins importante.

Dans le cours d'un autre débat sur le même objet, M. Fox reprocha durement à M. Pitt de vouloir affoiblir un gouvernement presque formé, pour embarrasser son successeur. M. Pitt répondit que si, par un gouvernement presque formé, M. Fox désignoit son administration future, on devoit sentir plus que jamais la nécessité des restrictions à mettre au pouvoir sous lequel un tel ministre alloit agir; et que celui qui, lorsqu'il disposoit de la puissance, avoit voulu s'en servir pour créer un quatrième pouvoir destructeur des trois autres (1), imposoit l'obligation de resserrer l'autorité qu'il ambitionnoit.

Habileté de M. Pitt.

Cette séance fut le triomphe de M. Pitt. Ses intentions n'échappèrent pas à ceux qui réfléchissoient : ils sentirent que le but de ce ministre étoit d'abord d'empêcher que le prince ne fît de nouveaux pairs qui, lui donnant trop d'influence dans la chambre-haute, pourroient entraver l'administration du roi, si sa majesté reprenoit les rênes du gouvernement. Ils comprirent aussi que M. Pitt vouloit gêner son altesse royale, s'il

(1) M. Pitt faisoit allusion à l'*India-bill* que Fox s'efforça de faire passer en 1783.

1788. lui prenoit fantaisie d'introduire quelques changements dans la maison du roi. Le troisième objet que se proposoit M. Pitt étoit (au moins on en jugeoit ainsi) de prévenir la dissolution du parlement.

Tout ce qui fut dit pour et contre dans la chambre des pairs mériteroit d'être recueilli. Mais nous n'offrons au lecteur qu'une analyse rapide du régne de Georges III, et nous ne pourrions nous étendre davantage sur ce sujet sans être forcés de tronquer le récit des autres événements.

Suite des débats relatifs à la régence.

Le 30 décembre, les ministres firent part à son altesse royale des bornes et restrictions qu'ils proposeroient de mettre au pouvoir du régent. Elles se réduisoient à trois points.

Le régent ne pourroit pas créer de pairs.

Il ne donneroit aucun des emplois qui sont tenus à vie, mais il rempliroit à son gré les places de cette nature qui viendroient à vaquer.

Il ne se permettroit aucun changement dans la maison du roi, dont la reine auroit l'administration entière.

Le prince de Galles se consulta: suivant ce que pensoient ses amis, accepter ces conditions, c'étoit se placer à la tête d'un gouvernement sans force qui ne pourroit résister à la tyrannie du ministère: refuser, c'étoit fournir aux ministres un prétexte plausible d'offrir la régence à la reine. Il parut plus sage d'accepter. Les amis de son altesse royale lui représentèrent qu'elle ne seroit pas long-temps dans cette situation difficile; car, disoient-ils, ou le roi retrouveroit sa raison, et les choses se rétabliroient sur le même pied qu'avant sa maladie; ou l'espoir de la guérison s'éloigneroit, et dans ce cas

on demanderoit que le prince fût affranchi des restrictions qui lioient son autorité.

1789.

Mort de M. Cornwall, orateur de la chambre des communes.

M. Cornwall, orateur de la chambre des communes, étant mort, le 2 janvier, la chambre s'ajourna. Dans les grandes assemblées délibérantes, il est de l'intérêt de l'un et de l'autre parti d'avoir le président pour soi. Celui de la chambre des communes est ordinairement élu parmi les membres qui jouissent d'une grande réputation d'intégrité. Mais le plus intègre a des passions; il a tenu plus ou moins à tel ou tel parti; quoiqu'il se soit imposé la loi de n'en favoriser aucun, il inclinera toujours et même involontairement vers l'opinion de ses amis.

Il est remplacé par M. Guillaume Grenville.

L'opposition proposa le chevalier Elliot, et le parti du gouvernement M. Guillaume Grenville, frère du marquis de Buckingham. Ce dernier l'emporta de 71 voix.

M. Pitt proposa, le 27 janvier, de voter deux adresses; une au prince de Galles, pour supplier son altesse royale d'accepter la régence aux termes prescrits par les arrêtés du parlement; et l'autre à la reine, pour la prier de se charger de l'administration de la maison du roi.

Le prince de Galles accepte la régence.

Les deux adresses furent présentées. Le prince répondit que son devoir envers sa majesté, son attachement aux intérêts du peuple, son respect pour le desir des deux chambres, écartoient toute autre considération; qu'il acceptoit l'importante fonction à laquelle il étoit appelé, quoiqu'il sentît la difficulté de l'exercer dans les circonstances au milieu desquelles le parlement la confioit à ses soins, et dont il ne pensoit pas qu'il existât un autre exemple.

La reine accepta simplement et sans observations.

1789.

Jusqu'à ce moment les deux chambres n'avoient siégé que comme convention, et non en qualité de corps législatif. Lord Camden, président du conseil, proposa que des lettres-patentes, revêtues du grand-sceau, fussent délivrées par l'autorité des deux chambres, dans la forme accoutumée, pour nommer des commissaires chargés d'ouvrir le parlement. Les commissaires étoient le prince de Galles, le duc d'York, le duc de Glocester, le duc de Cumberland, l'archevêque de Cantorbéry, l'archevéque d'York, le chancelier, le garde du sceau-privé, le président du conseil, le chef-juge du banc-du-roi, le grand-maître de l'artillerie, le premier lord de l'amirauté, lord Sidney, lord Carmarthen, le duc de Chandos, lord Salisbury, lord Aylesbury, lord Waldegrave.

Bill de régence.

M. Pitt demanda, le 3 février, à présenter le bill de la régence; il contenoit trente-deux articles, dont plusieurs furent vivement débattus. Le dernier portoit que les pouvoirs établis entreroient en activité le 18 du mois de février.

Voyons ce qui se passoit en Irlande à cette occasion.

Discussions en Irlande à l'occasion de la régence.

Le marquis de Buckingham, vice-roi d'Irlande, informa le parlement de ce royaume de l'état de Georges III, et dit aux deux chambres que les ordres étoient donnés pour qu'on leur remît tous les documents nécessaires. Sur la proposition de se former en comité douze jours après cette communication, le parlement, qui pensa que ce délai tendoit à l'empêcher de prendre aucune résolution, avant que le parlement de la Grande-Bretagne eût adopté quelques mesures, rejeta la proposition, comme dérogeant à l'indépendance de l'Irlande; et la motion que fit M. Grattan d'avancer de six jours la

convocation, obtint une majorité de 128 voix contre 74. 1789.
Au jour fixé, les chambres s'assemblèrent. M. Conolly vota pour une adresse par laquelle son altesse royale le prince de Galles seroit supplié de se charger du gouvernement pendant la maladie du roi; cette motion passa.

Le comte de Charlemont proposa la même adresse dans la chambre-haute; elle y fut approuvée. Les deux chambres prièrent le vice-roi de transmettre leurs adresses au prince; ce qu'il refusa. Elles prirent le parti de nommer une députation pour porter à son altesse royale l'expression de leurs sentiments réunis; en même temps M. Grattan demanda que la chambre passât un vote de censure contre le vice-roi. Le vote fut agréé, non sans quelque résistance.

Convalescence du roi.

Pendant qu'on discutoit à Londres l'acte de régence dans la chambre des pairs, le chancelier annonça que sa majesté, d'après le rapport des médecins, étoit en convalescence; que plusieurs circonstances favorables donnoient l'espoir d'un prompt rétablissement, et qu'il étoit d'avis de remettre la délibération au 24 de février. La chambre y consentit.

Pendant cet ajournement, la santé du roi parut s'affermir; il se promenoit dans ses jardins, s'entretenoit avec M. Banks, avec l'astronome de son observatoire de Richmond; il recevoit sa famille, le chancelier, M. Pitt; il causoit d'objets indifférents, mais d'une manière suivie; ses idées étoient nettes, et sa voix même avoit repris un accent décidé. Le 10 mars, les communes, l'orateur à leur tête, se rendirent à la barre de la chambre-haute. Le chancelier leur dit que les commissaires nommés par lettres-patentes pour tenir ce parlement

1789. étoient autorisés à l'ouvrir; que le roi, dont la raison étoit entière et qui pouvoit s'occuper des affaires publiques, avoit prescrit aux commissaires, de témoigner toute sa reconnoissance aux deux chambres, des nouvelles preuves qu'elles avoient données d'attachement à sa personne, d'intérêt pour l'honneur de sa couronne et pour le bon gouvernement de ses états.

Son rétablissement.

Ainsi se terminèrent les opérations du parlement, dans une des crises les plus alarmantes que la Grande-Bretagne eût éprouvées. Durant quatre mois et demi de cet interrégne, les débats dont il fut l'occasion consommèrent tout le temps nécessaire pour procurer le retour de la santé du monarque. Le crédit national se soutint, les tribunaux rendirent la justice, les ministres réglèrent les affaires de leurs départements; et chacun des partis opposés, en interprétant la constitution dans le sens de son intérêt, craignit toujours de paroître la trahir.

Georges, heureux de l'alégresse de son peuple, aima mieux récompenser la fidélité que de sévir contre l'ingratitude.

La place d'orateur des communes est vacante. Nomination de M. Addington à cette place.

Au mois de juin, la nomination de M. Grenville comme secrétaire-d'état laissa vacante la place d'orateur de la chambre des communes. Les deux partis présentèrent chacun leur candidat: c'étoient MM. Elliot et Addington. Ce dernier fut élu.

Le procès de M. Hastings continuoit, quoique fréquemment interrompu; M. Burke, il faut en convenir, ne mettoit pas toujours dans son rôle d'accusateur cette mesure qui caractérise l'impartialité. Plusieurs fois même il encourut la censure de la chambre.

Le onzième jour du mois d'août, le parlement fut prorogé. 1789.

La France étoit livrée, dans ce moment, aux premières agitations révolutionnaires; tout ce qui s'est passé dans ce royaume a si fortement réagi sur la Grande-Bretagne, qu'il nous sera désormais impossible de ne pas mêler le récit de ces événements aux annales du régne de Georges III.

Révolution en France.

Rien ne démontroit avec plus d'évidence l'embarras du gouvernement françois, que la présence des états-généraux. Louis XIV s'y fût refusé par orgueil; Louis XV par frayeur : on persuada trop facilement à Louis XVI qu'il étoit impossible d'apporter un autre remède au désordre de ses finances. Il ne savoit pas que le parlement ne demandoit les états-généraux que pour échapper au ministre Brienne; que celui-ci ne répondoit à cet appel que pour se venger du parlement, et que l'un et l'autre agissoient contre leur conviction et leur volonté.

Une question importante se présentoit: quelle seroit l'organisation des états-généraux? les tiendroit-on dans la forme de 1614? le parlement, consulté, se prononça pour l'affirmative, et cette décision sembla par dictée l'égoïsme; car elle rappela que le parlement représentoit en corps, aux états de 1614, à l'instar des trois ordres.

Le roi convoqua les états-généraux, et rappela M. Necker.

Necker devoit tout au peuple. En donnant au tiers une double représentation, il ne calcula point ce que sa reconnoissance coûteroit à la monarchie. Il fut arrêté, dans le conseil du 27 décembre 1788, que le nombre des députés aux états-généraux seroit à-peu-près de

1789. mille, et que la représentation du tiers-état seroit égale en nombre à celle des deux autres ordres réunis.

Ouverture des états-généraux. Le 5 mai, l'assemblée des états-généraux s'ouvrit à Versailles avec la plus grande solennité; la vérification des pouvoirs de ses membres fut sa première opération, et ce fut aussi l'origine des premiers différents entre les ordres. Le tiers-état insista pour une vérification commune; la noblesse et le clergé prétendirent que chaque ordre devoit vérifier, dans son sein, les pouvoirs de ses députés. Ce qui rendit cette dissidence plus importante, ce fut la prétention qu'annonça le parti populaire de voter par tête et non par ordre. Ce mode devoit nécessairement assurer une grande prépondérance au tiers-état, puisqu'étant égal en nombre aux deux autres ordres réunis, il s'étoit encore ménagé des partisans dans l'un et dans l'autre. On s'observa sans rien décider: enfin, après une inaction de six semaines, le tiers-état, grossi de quelques membres du clergé, se déclara corps législatif et prit le nom d'*assemblée nationale*. Cette énergie d'une chambre qui se constituoit elle-même inquiéta la cour; le roi fit annoncer une séance royale, et la salle des états fut fermée. Cette disposition parut un acte de despotisme. Les députés se réunirent sur une place publique, dans un jeu de paume, dans une église, et jurèrent de ne pas se séparer que la constitution ne fût achevée. La séance royale du 23 juin ne produisit rien qu'un profond mécontentement.

Séance royale.

Cependant une armée s'assembloit autour de Paris; la précaution de la composer de régiments étrangers étoit judicieuse, car les régiments françois paroissoient mal disposés; on y raisonnoit l'obéissance, ce qui n'est pas compatible avec la discipline.

1789.

Renvoi de M. Necker.

Quand la cour se crut assez forte, M. Necker reçut l'ordre de sortir du royaume; son renvoi ne fut connu dans Paris que le lendemain, 12 de juillet. Il causa dans la capitale une fermentation effroyable; on promena le buste du ministre et celui du duc d'Orléans, autre idole de la multitude. Au milieu de cet enthousiasme, des rumeurs alarmantes circuloient de tous côtés, et les plus absurdes sont toujours celles que le peuple dévore. On entendoit par-tout le tocsin et la générale.

Mouvement populaire.

Dépôt d'armes pillé.

Le mardi, 14 juillet, cent mille hommes étoient en armes. On se porta sur l'Hôtel des Invalides, après s'être assuré de ces vétérans; ils conduisirent eux-mêmes les bourgeois au dépôt des fusils; il s'en trouva vingt-cinq mille. Le gouverneur, de Sombreuil, dont la fille s'est rendue si célèbre par sa piété filiale, ne put rien contre cette invasion. La prise de la Bastille suivit le pillage du dépôt des Invalides. Cette forteresse étoit défendue par quelques Suisses du régiment de Salis, sous les ordres d'un gouverneur sans prévoyance, qui se livra lui-même. Les vainqueurs ne furent pas généreux; ils égorgèrent ce malheureux officier et tout son état-major.

Prise de la Bastille.

L'assemblée députa vers le roi pour demander l'éloignement des troupes, et ce prince l'accorda sans balancer. Il écrivit de sa propre main à M. Necker, en le rappelant au ministère. Une milice bourgeoise fut créée; le marquis de La Fayette en eut le commandement. Sa coopération à l'indépendance des Américains en faisoit un héros pour le peuple de Paris. La Fayette étoit indubitablement au-dessous d'un premier rôle, et sur-tout de celui qu'il embrassoit, moins peut-être par ambition de popularité, que par dépit contre la cour, dont il étoit mécontent. Mais quoi qu'on ait écrit en Angleterre

1789. contre ce général, on ne peut lui contester un caractère honorable, des vertus civiques, et quelque habileté militaire.

Le roi vient à Paris.

Le vendredi 17 de juillet, Louis XVI vint à Paris; « il y passa quatre heures, dit un historien françois, au « milieu des acclamations, et de l'effrayante joie d'un « peuple qui s'essayoit à tout ce qui devoit suivre cette « pénible journée. » Le roi prit la cocarde tricolore des mains de M. *Bailly*, savant distingué que les *meneurs* du moment et peut-être un peu d'ambition avoient arraché de son cabinet pour le parer de l'écharpe municipale. M. Necker reparut à Versailles le 28. Son retour ne déplut pas à ses ennemis: ils voyoient mieux que lui le terme de sa gloire.

Décrets de l'assemblée nationale.

L'assemblée rendit plusieurs décrets pour abolir d'anciens abus, et particulièrement les droits féodaux. Le 20 août, elle arrêta qu'une déclaration des *droits de l'homme* seroit rédigée, pour servir de base à la constitution. Cet énoncé de principes fut regardé par les hommes de sens froid, comme une imitation déplacée des législateurs américains. Du moins, falloit-il, comme eux, déclarer les devoirs avant les droits. Le peuple interpréte au profit de ses passions tout ce qui les flatte; il prend sa *force* pour ses *droits*, et cette méprise ouvre la porte à l'anarchie.

La forme de gouvernement qu'on donnoit à la France étoit une monarchie limitée, dans laquelle le pouvoir législatif étoit supérieur au pouvoir exécutif, puisque la prérogative de celui-ci se bornoit au *veto* suspensif; encore lui fut-il disputé, quoique ce droit bien établi soit la sauvegarde d'une nation contre la séduction ou la surprise.

Le monarque étoit inviolable, le trône indivisible, la couronne héréditaire.

1789. Bases de la constitution.

Louis se permit quelques observations par l'organe de M. Necker, que chaque jour dépopularisoit. Il fit entendre à l'assemblée que plusieurs de ses arrêtés compromettoient la religion, la politique, les propriétés, et les finances du royaume, sur lesquelles reposent les engagements du trésor public. Ces inquiétudes furent mal accueillies; on en profita pour aigrir encore la multitude. La disette, qui continuoit, soit qu'elle fût l'ouvrage de spéculateurs avides, soit que la circulation intérieure fût interceptée par la crainte du pillage, aidoit puissamment les manœuvres des agitateurs. Un repas imprudent, qui fut dénoncé comme une orgie scandaleuse, acheva d'échauffer les têtes; cinquante mille hommes se précipitèrent sur Versailles, assassinèrent les gardes-du-corps, en demandant du pain, et ramenèrent à Paris le monarque prisonnier, dont la voiture étoit entourée de trophées hideux et sanglants.

L'assemblée nationale se fixe à Paris.

L'assemblée se rendit à Paris le 19 octobre, et s'y fixa. Cinquante députés quittèrent le royaume. Le duc d'Orléans partit pour Londres, chargé, disoit-on, d'une mission particulière.

Le duc d'Orléans.

La conduite de ce prince est encore un problème. Dans les années qui précédèrent les premiers troubles, avant-coureurs de la révolution, il afficha le mépris le plus effronté pour l'opinion publique; le duc d'Orléans étoit signalé comme l'apôtre du libertinage. En 1788, il sembla se détacher de ces honteuses habitudes. Aux débauchés qui l'entouroient, succédèrent des factieux et des intrigants; des journaux dont la voix étoit payée parlèrent de sa bienfaisance. Enfin un bailliage le députa

1789. pour prendre place aux états-généraux, et ses cahiers de *doléances*, attribués à l'abbé Sieyès, le montrèrent au peuple comme le défenseur de ses droits.

Le duc d'Orléans répondit par la haine aux dédains que la cour lui prodiguoit; mais son ambition alloit-elle au-delà du desir de se venger? avoit-il des projets? étoit-il l'ame d'un parti? n'en étoit-il que l'instrument?

L'assemblée s'occupa de tout régénérer: c'étoit embrasser trop d'idées à-la-fois. Sans doute elle pensa qu'il est utile de profiter d'une grande effervescence pour opérer un grand changement; que l'ardeur d'un peuple agité ne se soutient pas long-temps, et qu'il ne faut point attendre de la langueur ce que l'enthousiasme n'a pu produire. Tout cela peut être vrai; ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il est certaines innovations qu'on fait sagement de confier au temps, qui ne brusque rien et mûrit tout (1). *Ne invideas tempori*, a dit un sage.

Les troubles se renouvellent dans le Brabant autrichien.

Le Brabant autrichien n'étoit pas plus tranquille. On se rappelle qu'à la fin de l'année précédente il avoit refusé de voter les subsides ordinaires pour un gouvernement tyrannique. Cette résistance courrouça l'empereur Joseph; il annonça, dans un édit, qu'il annuloit toutes les concessions faites aux provinces, et qu'il ne se croyoit plus lié par le serment de la *joyeuse* entrée. De ce moment, l'appareil des rigueurs militaires fut déployé, les prisons se remplirent de toutes les personnes assez hardies pour se plaindre.

Les Flamans indignés prirent les armes. Le célèbre

(1) Rousseau, le philosophe des révolutionnaires, quoiqu'ils puissent rarement s'appuyer de son autorité, défend d'attaquer à force ouverte tel abus enraciné; mais il veut qu'on place à côté de l'abus le principe qui doit un jour le détruire. (*Note de l'auteur.*)

Linguet étoit, en ce moment, à Bruxelles, et les stimuloit par des pages véhémentes. Les insurgés s'emparèrent des villes principales et même de la ville, et de la citadelle de Gand, que la garnison abandonna. Le 30 de novembre, les états s'attribuèrent l'autorité suprême dans cette province, et déclarèrent l'empereur déchu de la souveraineté des Pays-Bas. Joseph ouvrit des voies de conciliation, qui furent rejetées, et le 31 décembre les états de Brabant s'engagèrent, par un serment solennel, à conserver les droits et priviléges du pays. Bientôt après ils conclurent avec la France une ligue offensive et défensive. 1789.

Mort du grand-seigneur.

La perte de Choczim et celle d'Oczakoff excitoient un grand mécontentement à Constantinople. La mort du grand-seigneur, Abdul-Hamid, fut un revers non moins cruel pour l'empire ottoman. Ce prince, un des meilleurs et des plus éclairés qu'ait eus la Turquie, fut remplacé par Selim, qui ne tarda point à se montrer avide et sanguinaire, en condamnant à mort le grand-visir, dont il confisqua tous les biens. Pour couvrir sa cupidité d'un prétexte, il renouvela contre lui l'accusation de s'être mal conduit au siége d'Oczakoff, quoique ce ministre n'eût rien à se reprocher à cet égard.

Événements de la guerre entre la Turquie, l'Autriche et la Russie.

La guerre recommença, sur les bords du Danube, entre les Autrichiens et les Turcs, à l'expiration de l'armistice. Les Turcs avoient également à se défendre contre les Russes, qui les attaquoient comme auxiliaires des Autrichiens, et pour leur propre querelle. Le maréchal Laudohn prit Gradiska, mit le siége devant Belgrade, et l'obligea de capituler. La grande armée turque fut battue complétement par le prince de Saxe-Cobourg et le général Suwaroff.

La carrière des révolutions étoit ouverte : le roi de

1789. Révolution en Suède.

Suède entreprit la sienne, et l'acheva. Chargé d'une guerre étrangère, et tout à-la-fois d'une guerre intérieure, puisque les factions le harceloient impunément, il prit le parti de faire un appel à la nation, dont les classes inférieures lui marquoient un grand dévouement; convoqua, pour cet effet, une diète a Stockholm, et l'ouvrit le 20 janvier par un discours éloquent. Le roi connoissoit l'animosité de la noblesse; mais il savoit que les trois autres ordres le serviroient contre elle. Sûr de leur assistance, il fit arrêter vingt-cinq des principaux membres du corps des nobles et plusieurs officiers accusés de mutinerie, de désobéissance, et même de trahison. Il abolit un sénat séditieux, le remplaça par un corps qui ressembloit, dit-on, à la *cour plénière* de France, et lia les Suédois à la nouvelle forme de son gouvernement, en leur faisant prendre l'engagement de se défendre mutuellement et de soutenir la constitution. On jugea les personnes arrêtées; mais le roi, porté naturellement à la clémence, remit au plus grand nombre la peine qu'ils avoient encourue: il y eut peu de condamnations capitales.

La révolution de France alarme le gouvernement britannique.

Une nation qui, dans un noble et généreux élan, s'affranchit d'un long esclavage, donne incontestablement un beau spectacle au monde. Aussi la Grande-Bretagne fut-elle la première à proclamer les François le second des peuples libres. Elle crut que, dans un pays éclairé par la philosophie, la liberté se combineroit avec le gouvernement, avec la force publique, l'obéissance et la discipline militaire, la religion et la morale, le respect des propriétés, le bon ordre et la paix, les mœurs publiques et privées. Mais aussitôt qu'on eut vu les états-généraux s'enivrer de leur puissance, honorer le trône par

des phrases, et le miner par des décrets, renverser les meilleures institutions pour s'entourer de leurs débris, attaquer les principes en combattant les préjugés, il fut aisé de pressentir ce que deviendroit la révolution françoise. L'Angleterre s'alarma de son voisinage; elle craignit les progrès de l'esprit d'innovation, déja trop propagé par les prédications des clubs. 1789.

Parlement d'Angleterre.

Le parlement s'ouvrit le 21 janvier. Le roi, dans son discours, déplora les commotions intérieures qui troubloient plusieurs parties de l'Europe, qu'il ne nomma ni ne désigna. Mais l'occasion de parler de la révolution françoise se présenta bientôt à la chambre des communes. M. Fox en fit un pompeux éloge. M. Burke au contraire s'attacha, dans une éloquente et longue déclamation, à verser l'opprobre sur les principales circonstances de ce grand événement. MM. Fox et Sheridan répliquèrent. En détestant des cruautés qu'ils n'essayèrent pas d'excuser, comme inévitables, ils louèrent avec émulation l'énergie de la nation françoise. Ils appelèrent sa révolution *le plus grand pas qui jamais eût été fait pour l'affranchissement du genre humain.* M. Pitt évita sagement de prendre la parole sur ce sujet; mais il remercia M. Burke, au nom de la patrie, du parti qu'il avoit embrassé. La révolution françoise fut alors le texte de tous les entretiens. Chacun des partis choisit son terrain avec une inimitié plus âpre que celle qui s'étoit montrée pendant la guerre d'Amérique.

Livre de M. Burke contre la révolution françoise.

Le fameux livre de M. Burke parut à cette époque. La censure amère que ce livre renferme des philosophes du dix-huitième siécle, le dédain de leurs théories, le tableau prophétique de leurs résultats, donnèrent un autre cours à l'opinion. Les trois couleurs françoises,

1790. portées aux chapeaux de toutes les dames, disparurent, et la révolution compta moins de panégyristes.

L'opposition étoit indignée. Le nom d'Edmond Burke fut rayé de la liste des membres du wigh-club, et M. Burke s'en vengea par une plaisanterie. « Lorsque « Diogène, dit-il, eut appris que ses concitoyens le ban- « nissoient de Synope, il répondit : Et moi, je les relègue « à Synope. »

Vains efforts des dissidents.

Ces sentiments acquirent encore de la force par la tentative des dissidents pour obtenir la révocation des actes de corporation et du test. Ils s'étoient assemblés plus d'une fois afin de concerter leurs efforts, et, dans ces réunions, ils s'étoient promis de n'appuyer, aux prochaines élections que les membres qui se seroient déclarés en leur faveur. Cette politique, peu judicieuse pour une minorité, fut tournée contre eux par le clergé de l'église dominante, et la chaleur que plusieurs d'entre eux avoient mise à soutenir la révolution françoise étoit une raison de plus pour s'opposer au succès de leur cause. Aussi, quand M. Fox la présenta, sa motion fut-elle rejetée par 294 voix contre 105.

Message du roi.

Le 5 de mai, le parlement reçut un message de sa majesté, qui l'instruisoit de la violence commise, à la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, par un officier de la marine espagnole, sur des navires appartenant à des sujets de la Grande-Bretagne. Le roi faisoit connoître qu'il avoit demandé satisfaction à la cour d'Espagne; il parloit des prétentions exclusives de cette cour à la navigation de ces parages; il annonçoit ses préparatifs évidemment hostiles.

Démêlés avec l'Espagne.

Les différents étoient survenus au sujet d'une petite factorerie qu'un commerçant anglois, après en avoir

acheté la permission d'un chef du pays, avoit faite à Nootka-Sound, au nord de la Californie. Deux navires anglois furent saisis dans la baie de Nootka par le commandant d'une frégate espagnole, qui prit l'équipage, s'empara de la factorerie, du terrain sur lequel elle étoit construite, substitua le pavillon espagnol au pavillon britannique, et déclara que tout le pays compris entre le cap Horn et le soixantième degré de latitude boréale appartenoit à sa majesté catholique. Des négociations avoient eu lieu pour accommoder cette affaire; mais on ne s'étoit pas entendu : de sorte que sa majesté faisoit part de sa détermination à venger l'honneur de la couronne et les droits de ses sujets. 1790.

Le parlement répondit à ce message par un vote de crédit d'un million. L'Espagne, alarmée d'une résolution aussi prompte, consentit à des arrangements. Il fut convenu que l'établissement de Nootka seroit restitué; que les Anglois auroient toute liberté de navigation et de pêche dans le grand océan, et toutefois que, pour empêcher la contrebande, ils ne s'approcheroient pas à plus de dix lieues des côtes occupées par les Espagnols.

Suite du procès de M. Hastings.

Le procès de M. Hastings recommença le 5 de février; mais de nouveaux délais en ralentissoient toujours la marche. M. Burke s'en plaignit, et proposa deux résolutions : la première autorisoit les directeurs de l'accusation à n'insister que sur les points essentiels; par la seconde la chambre s'obligeoit à persévérer dans la poursuite du procès jusqu'à ce que le jugement fût rendu.

Conflit des partis au sujet de la révolution françoise.

Des controverses politiques sur les principes de la révolution françoise occupèrent les esprits dans le cours de l'été. Le livre de M. Burke étoit l'arme des ennemis de l'assemblée nationale. Le succès prodigieux de cet

1790. ouvrage fit éclore de nombreux écrits, dont quelques uns relevèrent, avec raison, les injustices et les exagérations de son auteur. Les amis de la liberté regrettoient que, dans son zéle contre la licence, M. Burke eût presque condamné la résistance à l'oppression ; qu'il eût calomnié le caractère du peuple françois en le jugeant sur une effervescence brûlante mais passagère, et sur-tout qu'il eût confondu la partie saine de ce peuple estimable avec une populace d'aventuriers jetés par la tempête au milieu de cette régénération, et peut-être payés pour la déshonorer.

Livre de Thomas Payne.

Thomas Payne répondit au livre de M. Burke par un pamphlet intitulé *Les droits de l'homme*. Cet écrit, considéré comme composition littéraire, étoit infiniment audessous de la production de M. Burke ; mais il flattoit les passions de la multitude ; il convenoit à son intelligence ; il raisonnoit dans son sens habituel : et nul ouvrage n'a contribué plus fortement à répandre en Angleterre l'esprit de réforme et les principes de la démocratie.

Suite de la révolution de France.

Depuis la résidence forcée du roi de France à Paris, rien ne contrarioit les volontés de l'assemblée nationale. Ce prince avoit trop bien senti que l'objection la plus timide offensoit un pouvoir qui n'en reconnoissoit plus d'autre. Cependant le royaume étoit loin de la tranquillité que la condescendance du roi sembloit lui promettre.

La dépossession du clergé s'effectua par un décret rendu le 2 novembre. Il entra plus d'adresse que de bonne foi dans la marche de cette affaire. D'abord on ne demanda qu'à consacrer ce principe : « Que la nation étoit propriétaire des biens du clergé. » C'étoit les me-

1790.

nacer assez clairement pour alarmer ceux qui les possédoient; mais on déclara qu'on n'en disposeroit que d'après le vœu des provinces : on ne l'attendit point.

L'assemblée voulut pourvoir honorablement aux frais du culte, à l'entretien des ecclésiastiques; mais elle eût dû pressentir qu'il seroit aisé d'éluder les obligations qu'elle s'imposoit à cet égard. En effet la convention nationale déclara, dans le cours de son régne désastreux, que la nation ne salarioit aucun culte.

Les colonies devenoient inquiétantes. Brissot, qui faisoit une feuille, et qui pour se rendre important outroit tous les systèmes des novateurs, étoit un des membres les plus influents de la société des *Amis des Noirs*. De ce foyer on avoit vu sortir le mulâtre Oger pour aller à Saint-Domingue soulever ses frères opprimés par les blancs; et sa mort n'avoit fait qu'attiser le feu de la révolte. A la Martinique, c'étoit entre les blancs que la guerre s'allumoit. Les planteurs blancs, assistés des mulâtres, étoient armés contre les marchands, et l'assemblée rendoit à Paris des décrets qui ne parvenoient aux colonies qu'après les massacres. Colonies françoises.

Un orage s'élevoit aussi sur les frontières de l'Allemagne, de la part des princes qui, spoliés en Alsace de leurs droits féodaux, refusoient les indemnités que la France leur proposoit. La querelle qui sembla préparer une rupture entre l'Angleterre et l'Espagne n'embarrassoit pas moins l'assemblée nationale, puisque le traité d'alliance entre la France et l'Espagne donnoit lieu de présumer que celle-ci réclameroit les secours stipulés dans un article de ce traité. Assemblée nationale.

La menace de cette guerre amena la question de savoir « à qui la nation devoit déléguer le droit de faire Droit de guerre et de paix.

1790. la guerre et la paix. » Après une longue discussion, il fut décidé que le monarque annonceroit à l'assemblée la nécessité de la guerre ou de la paix, et que le roi feroit l'une ou l'autre au nom de la nation, lorsque les représentants en auroient délibéré. Ce fut dans le courant des débats que Pétion proposa ce décret : « La nation françoise renonce pour toujours à toute idée de conquête, et se borne aux mesures d'une guerre défensive. »

Les applaudissements les plus vifs accueillirent cette résolution; et quelques années après l'ambition françoise avoit embrassé la conquête de l'Europe.

Cérémonie de la fédération.

Les préparatifs d'une imposante et pompeuse solennité, sous le nom de *fédération*, tinrent l'attention des Parisiens long-temps occupée. Le 14 de juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, la fédération eut lieu dans l'enceinte du Champ-de-Mars, en face de l'École militaire. Le roi, l'assemblée, le peuple, l'armée, jurèrent sur l'autel de la patrie de maintenir à jamais cette constitution qui ne vécut pas une année.

Organisation du système judiciaire.

Ensuite la législature s'occupa d'organiser le système judiciaire, dans lequel elle introduisit plusieurs dispositions utiles. Elle rendit aux protestants les biens dont les avoit privés la révocation de l'édit de Nantes; elle supprima les taxes imposées sur les juifs; elle abolit le droit d'aubaine.

Plusieurs décrets remarquables.

Le retour du duc d'Orléans en France ranima les soupçons dont il avoit été l'objet à l'occasion des événements des 5 et 6 octobre; et Mirabeau fut enveloppé dans la procédure qu'on instruisit contre ce prince. Que le duc d'Orléans fût coupable d'une participation active à des crimes qui n'eussent pas été perdus pour lui, c'est

ce que sa profonde immoralité permet de croire; mais Mirabeau le méprisoit trop pour être son complice. Quoi qu'il en soit, l'assemblée les acquitta sur le rapport d'un avocat dauphinois nommé *Chabroud*, que le public surnomma *le Blanchisseur*. 1790.

Retraite de M. Necker.

M. Necker étoit accablé du poids des circonstances. Il le sentit, donna sa démission, et quitta, presque en fugitif, un royaume où ses amis et ses ennemis l'avoient vu rentrer en triomphe. La baronne de Staël, sa fille, en a fait un Colbert; mais les hommes dont le jugement est désintéressé, parmi lesquels il faut compter le célèbre Adam Smith, l'ont regardé comme un homme pusillanime, circonscrit dans les habitudes de détail, et dérouté dans les voies de la politique. Il parut supérieur à l'état de simple particulier tant qu'il y fut restreint: son élévation révéla sa foiblesse (1).

Décret contre les prêtres qui refusent de prêter serment.

L'assemblée, pendant tout le reste de l'année, fut en contestation avec le clergé. Tous les ecclésiastiques en fonction avoient été tenus de prêter serment à la nouvelle constitution françoise, et spécialement aux décrets relatifs à la constitution civile du clergé. Comme ils obéissoient assez mal à cette injonction, l'assemblée déclara que les prêtres qui négligeroient de prêter le serment seroient censés démissionnaires; et que ceux qui s'y refuseroient positivement encourroient des peines rigoureuses. Le pape avoit improuvé le serment; presque tous les évêques le refusèrent, ainsi qu'une grande partie du clergé. Les ecclésiastiques émigrèrent en foule. Un schisme s'éleva dans l'église.

(1) *Majôr privato visus dùm privatus fuit, et, omnium consensu, capax imperii nisi imperasset.* Tacite.

1790. Mort de l'empereur Joseph II.

L'empereur Joseph II étoit mort le 20 février, laissant à son frère Léopold, grand-duc de Toscane, un trône ébranlé par l'effet de ses entreprises précipitées et de ses projets irréfléchis. Quelques jours avant sa fin il eut la mortification de recevoir de la noblesse hongroise un mémoire par lequel elle réclamoit, en termes hautains, la restitution de ses priviléges. L'historien doit dire, à la gloire de ce prince, qu'en consentant à la révocation de plusieurs de ses édits il en excepta la tolérance religieuse, et qu'il recommanda que les revenus accordés aux curés, sur les biens des monastères supprimés n'éprouvassent aucune diminution (1).

(1) L'auteur anglois, dans le cours de cette histoire, affecte de traiter l'empereur Joseph II avec une rigueur excessive, quelquefois même avec dédain. Ce prince eut des torts sans doute. Sa brusque impatience fit avorter des desseins bien conçus. Il avoit la manie d'innover; mais la postérité ne verra pas d'un œil indifférent les heureuses réformes qui signalèrent la courte carrière de Joseph II. La suppression de la servitude et des corvées, la refonte des lois civiles et criminelles, la restauration du commerce, le rétablissement de la discipline militaire, l'amélioration des études, la réparation des grands chemins, la destruction de la mendicité, etc., etc. La lettre qui suit, et qu'on a publiée dans un de nos journaux, honore encore Joseph II, comme ennemi de ce préjugé fatal qui nous a coûté qui nous coûte encore tous les jours des hommes dignes d'être regrettés.

AU GÉNÉRAL T.....

« Monsieur le général,

« Le comte K...d et le capitaine W. seront mis aux arrêts sur-le-champ. Le comte est d'un caractère impétueux, fier de sa naissance, et préoccupé de fausses idées d'honneur. Le capitaine W., vieux militaire, prétend arranger tout le pistolet à la main. Je ne veux pas, et ne souffrirai pas de duel dans mon armée. Je méprise les maximes de ceux qui cherchent à le justifier, et qui s'entretuent de sang-froid. J'ai la plus haute estime pour les officiers qui s'exposent

Léopold se rendit à Vienne, et prit possession du pouvoir. Son premier soin fut de se débarrasser de la guerre avec les Turcs. Les Autrichiens s'étoient hâtés d'ouvrir la campagne sur les bords du Danube. Après la prise de la forteresse d'Orsowa, par le prince de Cobourg, ils firent contre Widdin et Giurgewo des tentatives inutiles. Cependant des négociations pour la paix s'entamoient à Reichenbach, sous la médiation de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande : elles avoient aussi pour objet la réconciliation de l'Autriche et des Pays-Bas. On convint d'un armistice avec les Turcs ; et, pour base de la paix, il fut arrêté que chaque état resteroit comme il étoit avant la guerre ; on ajouta que l'Autriche demeureroit neutre dans le cas où la Russie refuseroit d'accéder au traité.

1790.

Convention de Reichenbach.

Bases de pacification entre l'Autriche et la Turquie.

Les puissances médiatrices garantirent les Pays-Bas à l'Autriche, sous la condition que cette puissance respecteroit leur constitution et leurs priviléges. Les mécontents étoient nombreux en Hongrie ; le projet même de quelques hommes entreprenants, qui fomentoient

courageusement à l'ennemi ; l'indifférence avec laquelle ils affrontent la mort n'est pas moins utile à la patrie qu'honorable pour eux : mais l'homme que la vengeance arme contre son adversaire ne vaut pas mieux, à mon avis, qu'un gladiateur romain.

« Convoquez un conseil de guerre pour juger ces deux officiers. Examinez l'objet de la querelle avec l'impartialité que j'exige de tout homme chargé de rendre la justice ; et que celui qui sera jugé le plus coupable satisfasse à la loi. Je veux que cet usage barbare du siècle des Tamerlan et des Bajazet soit réprimé, dût-il m'en coûter la moitié de mes officiers. Il est encore des hommes qui savent allier la bravoure aux devoirs de sujet fidèle. Ce sont ceux-là qui respectent les lois de l'état.

« JOSEPH. »

A Vienne, août 1771.

(*Note du traducteur.*)

1790. cette disposition, étoit de soustraire ce royaume à la domination autrichienne.

Léopold fut élu roi des Romains le 30 de septembre. Le 9 octobre suivant il reçut la couronne impériale. La convention de Reichenbach avoit aplani tous les obstacles.

La situation des provinces belgiques excitoit un intérêt général. Au mois de janvier, les états belges-unis signèrent, en congrès, un plan de constitution dont la forme aristocratique et l'esprit intolérant déplurent au parti démocratique (parti que la révolution françoise a grossi dans les Pays-Bas, et qu'elle a dangereusement exalté). Ces différences d'opinion, en les désassemblant, ne leur permettoient plus de défendre cette indépendance qu'ils venoient de proclamer. Le roi de Prusse écrivit au congrès qu'il avoit reconnu Léopold comme duc de Brabant : c'étoit faire entendre aux Belges que les puissances médiatrices se proposoient d'intervenir dans les discussions de leur gouvernement. Le 14 octobre, Léopold déclara, dans un manifeste, qu'il s'engageoit solennellement, sous la garantie de la Grande-Bretagne, de la Prusse et des Provinces-Unies, à gouverner les Pays-Bas conformément à leurs anciennes chartres et constitutions. Il accordoit une amnistie sans réserve à tous ceux qui mettroient bas les armes avant le 21 novembre suivant. Les puissances médiatrices notifièrent en même temps au congrès les conditions de cet arrangement. Ce corps persista néanmoins dans une résolution que la foiblesse de ses moyens de résistance rendoit insensée ; de sorte que l'empereur fit avancer aux portes du Brabant une armée commandée par le général Bender. Bruxelles ouvrit ses portes ; les autres villes l'imi-

Soumission des Belges.

térent; les membres du congrès et les chefs de l'insurrection se réfugièrent dans les états voisins, et la Belgique rentra sous la puissance de la maison d'Autriche; mais elle obtint de Léopold le rétablissement de tous les droits dont elle jouissoit avant les innovations de son prédécesseur. 1790.

La Suéde fait la paix avec la Russie.

Le roi de Suéde persévéroit dans son plan d'humilier la noblesse et de se faire un appui contre elle dans les autres classes de la nation. En conséquence il déclara que tous les ordres de l'état avoient un droit égal à servir leur pays dans les emplois qu'ils étoient capables de remplir; et pour effectuer ce qu'il annonçoit, il confia des places importantes à des personnes choisies dans les ordres inférieurs de son royaume. Il n'eut qu'à s'applaudir de cette sage politique; car la diéte ne lui refusa rien, et porta même les subsides au-delà des demandes. Plusieurs villes équipèrent des bâtiments de guerre; plusieurs autres levèrent à leurs frais des corps de volontaires pour le service de l'état. Ces secours mirent le monarque à même d'ouvrir de bonne heure la campagne contre les Russes. Il commanda ses troupes en personne, et remporta quelques avantages en Finlande. La flotte suédoise, sous ses ordres, battit complétement une escadre russe, commandée par le prince de Nassau. Enfin la paix se fit au mois d'août, et les limites des deux états furent rétablies sur le pied des traités précédents.

Succès des Russes contre les Turcs.

A la fin d'octobre, les Russes investirent Ismaïloff. L'élite de l'armée turque défendoit la place contre le général Suwaroff. Le 22 décembre, une canonnade terrible détruisit une partie des forts et prépara l'assaut général; peu de temps après l'ordre en fut donné. Les

1790. Prise d'Ismaïloff. Russes pénétrèrent de tous côtés dans Ismaïloff, résolus de ne faire quartier à personne : le massacre fut horrible. Les rapports des Russes ont fait monter la perte des Turcs à trente-deux mille hommes. De pareils exploits font frissonner.

Guerre de la compagnie angloise contre Tippoo-Saïb. Dans les Indes orientales, la compagnie soutint une guerre nouvelle dont l'ambition de Tippoo-Saïb étoit la cause. Ce sultan avoit envahi, sur des prétextes frivoles, la plus grande partie des domaines du rajah de Travancore, allié de la compagnie. Le gouvernement du Bengale, qui s'étoit vainement employé pour qu'il mît fin à ces hostilités, conclut une alliance étroite avec les Marattes et le Nizam du Décan, déclara la guerre à Tippoo-Saïb, et leva deux armées pour la pousser avec vigueur; l'une, de quinze mille hommes, commandée par le général Meadows, dans le Carnate; l'autre, de sept mille hommes, sous les ordres du général Abercrombie, dans la présidence de Bombay. Tippoo s'alarma, tenta de détourner l'orage par des négociations; mais, désespérant du succès de ses efforts, il abandonna Travancore et reprit en toute hâte le chemin de sa capitale. L'armée de Meadows marcha contre lui. Tippoo, pour l'écarter de ses états, fit une irruption dans le Carnate, et força le général anglois de l'y poursuivre. Sur ces entrefaites, Abercrombie rétablit le rajah de Travancore dans ses possessions. Cependant la campagne, quoique heureuse, n'affoiblit en aucune manière la puissance de Tippoo-Saïb. Lord Cornwallis prit, au mois de décembre, le commandement suprême de l'armée.

Parlement d'Angleterre. Le nouveau parlement s'assembla le 25 de novembre, et M. Addington fut unanimement réélu comme orateur de la chambre des communes. Le roi, dans son discours,

parla des troubles des Pays-Bas, de son concours pour les terminer, et de plusieurs autres objets relatifs à la politique étrangère. Cette fois encore il ne dit pas un seul mot de la France. 1790.

Avant la vacance du parlement M. Hyppisleys avoit demandé qu'on mît sous les yeux de la chambre la correspondance de la compagnie des Indes, au sujet de l'attaque des lignes de Travancore par Tippoo-Saïb; et la motion avoit passé. Cette affaire fut reprise le 28 février. Le but de M. Hyppisleys étoit de prouver que l'Angleterre pouvoit se dispenser de prendre le parti du rajah de Travancore, vu qu'en cette occasion il avoit été l'agresseur. M. Francis prit texte du discours de M. Hyppisleys pour blâmer le principe de la guerre entreprise contre Tippoo-Saïb; mais tout cela n'eut point de suite. 1791.

Au mois de février, les communes étant réunies en grand comité, l'avocat-général demanda l'autorisation de présenter un bill pour exempter des peines portées contre eux les catholiques anglois dissidents (1). La chambre agréa la demande, et le bill passa sans opposition. On remarqua seulement qu'il restreignoit beaucoup trop les principes de tolérance. A la chambre des pairs, l'évêque Horsley fit observer que les termes du serment d'obéissance, enjoint par le bill, ne ménageoient pas assez l'opinion de ceux en faveur desquels on agissoit. En conséquence, la formule du serment fut changée. Le banc des évêques appuya ce bill, qui fut unanimement adopté.

Bill en faveur des catholiques dissidents.

(1) On leur donnoit le nom de *dissidents*, à cause de leur protestation contre certaines opinions qualifiées de dangereuses, qu'on attribuoit aux papistes.

1791. On accueillit moins favorablement une pétition de l'assemblée générale de l'église d'Écosse, pour la révocation de l'acte du test, en ce qui concernoit l'Écosse. Elle fut présentée par sir Gilbert Elliot, et soutenue par M. Fox, auquel s'unirent plusieurs autres orateurs. Ils s'étayèrent sur-tout de la position inégale dans laquelle les membres de l'église dominante d'Écosse étoient placés, et qui résultoit pour eux de l'obligation de suivre un usage de l'église d'Angleterre avant que de pouvoir être promus à quelque place ecclésiastique. M. Pitt traita d'imaginaire le désavantage dont on essayoit de fortifier cette sollicitation; car il savoit, disoit-il, que l'église d'Écosse donnoit sans répugnance à l'église anglicane ce gage de fraternité.

La motion fut rejetée par 148 voix contre 62.

Bill relatif au Canada.

M. Pitt présenta, le 4 mars, un bill relatif au Canada. Par le bill, ce pays devoit être partagé désormais en deux gouvernements distincts sous le nom de haute et basse province. On lui donnoit un conseil qui représentoit la chambre des pairs; une assemblée qui se modeloit sur la chambre des communes. Au traitement déja décrété pour les ecclésiastiques on ajoutoit un surcroît pris sur les terres de la couronne et la propriété d'un septième dans toutes les concessions de terres qui seroient faites à l'avenir.

Vifs débats entre MM. Burke et Fox.

La discussion de ce bill fut remarquable par une explication très vive, entre M. Fox et M. Burke, sur les principes de la révolution françoise. M. Burke déclara qu'il renonçoit à l'amitié d'un homme qui prétoit à de pareils désordres l'autorité de son talent. M. Fox versa des larmes, conjura M. Burke d'abjurer une résolution

1791.

qu'il regardoit comme un grand malheur pour lui; mais leur liaison ne se renoua jamais.

Motion co a traite des noirs.

M. Wilberforce reproduisit sa motion contre la traite des noirs. Il proposa, dans un comité de toute la chambre, que le président demandât à présenter un bill pour prohiber l'introduction des esclaves dans les colonies angloises des Antilles. L'humanité dictoit cette proposition; l'intérêt la combattit: elle échoua.

Le 28 mars, M. Pitt remit un message du roi, par lequel sa majesté faisoit connoître que ses efforts et ceux de ses alliés pour amener une pacification entre la Porte et la Russie, n'ayant pas eu le succès qu'on s'en étoit promis, elle avoit cru nécessaire d'augmenter ses forces navales, afin de rendre son intervention plus efficace.

Débats concernant la Russie.

Le ministre, en invitant la chambre à répondre au roi par une adresse conforme à son message, se fonda sur ce que l'Angleterre étoit directement et doublement intéressée dans cette guerre, puisqu'elle soutenoit un allié qui comptoit sur elle, et qu'en même temps elle arrêtoit le progrès des armes russes, qui devenoient dangereuses pour la politique européenne.

M. Fox et M. Burke s'unirent contre cette mesure. Selon eux, la question se réduisoit à ceci: « La Russie « gardera-t-elle Oczakoff et le territoire adjacent? » problème qui n'étoit pas d'une assez haute importance pour armer l'Angleterre.

L'adresse fut néanmoins adoptée par une majorité de 95 voix.

Dans la chambre-haute, M. Fitz-William combattit aussi le message, et se prononça fortement contre une

1791. guerre avec la Russie. Dans tous ces débats le ministère eut la majorité; mais comme il reconnut que la guerre projetée déplaisoit à la nation, il cessa d'insister.

Suite du procès de M. Hastings.

Le 30 mai, les directeurs du procès de M. Hastings ayant fini leurs plaidoyers, le prévenu demanda que sa justification fût entendue. Le parlement fit droit à sa requête. Le 2 de juin, il parut devant les pairs réunis dans la grande salle de Westminster, et lut un long discours apologétique dans lequel il retraça les principaux événements de sa vie, les actes de son administration, et les principes par lesquels il s'étoit dirigé. Nous en citerons un passage. « Aux communes d'Angleterre, dit « M. Hastings, au nom desquelles je suis mis en accu« sation comme un destructeur de leurs possessions dans « l'Inde, je répondrai ce que leurs représentants leur « ont dit chaque année; que ces possessions sont, de « tous les états de l'Inde, les plus florissants. Eh bien! « c'est à moi qu'est due cette prospérité. J'ai triplé la « valeur de ce que vous aviez acquis. D'une main active « mais économe, j'ai fait marcher des armées à travers « des régions inconnues, des peuplades ennemies, pour « aller au secours de vos autres possessions, pour sau« ver la gloire de l'une, pour préserver l'autre de la dé« gradation et de la ruine. J'ai soutenu des guerres que « d'autres avoient allumées. J'ai, par une prudente res« titution, détaché de la grande confédération de l'Inde « un de ses membres les plus puissants. J'ai su lier avec « l'autre un commerce secret; je l'ai rendu votre ami. « J'ai fait avec un grand état une paix qui sera du« rable. La paix faite avec un autre état, c'est moi qui « l'ai préparée. Je vous ai servis de tous mes moyens, de « toutes mes facultés. J'ai bravé, pour vous être utile,

« la haine qui me poursuit devant vous. Et comment en « suis-je récompensé? par la confiscation, la disgrace, « et le poids accablant d'une accusation flétrissante. »

1791.

La continuation du procès fut remise au mardi de la première semaine après la rentrée du parlement.

Opinions pour et contre la révolution françoise.

L'esprit de parti se déchaîna cette année dans toute l'Angleterre, avec une violence que redoubloit la révolution françoise. Les uns détestoient les changements que ce royaume introduisoit dans son gouvernement, comme subversifs de toute autorité légitime, de toute subordination salutaire; les autres vantoient ses députés comme les défenseurs des vrais principes de la société civile.

Émeute à Birmingham.

Les clubs démagogiques fêtèrent l'anniversaire du 14 juillet; ce qui ranima dans plusieurs villes l'activité des dissentiments politiques, sans causer pourtant aucuns troubles réels; mais, à Birmingham, cette commémoration occasiona l'émeute la plus effroyable. La populace de cette ville se répandit par groupes armés de pierres, de bâtons, de flambeaux. La présence des magistrats fut inutile: sous leurs yeux même, on brûla les maisons des habitants connus pour ennemis de la révolution françoise. Le beau cabinet du docteur Priestley, sa bibliothèque, ses instruments de physique, ses manuscrits, furent la proie des flammes. Il s'en fallut peu que le docteur ne tombât lui-même entre les mains de ces furieux. Le tumulte dura quatre jours, et ne céda qu'à la force militaire.

Le duc d'York, second fils du roi d'Angleterre, épousa la princesse Frédérique, fille du roi de Prusse.

Suite de la révolu-

Toute l'Europe avoit les yeux sur la France. L'édifice entier de cette ancienne monarchie tomboit par pièces

1791. tion de France.

sous les décrets de l'assemblée nationale, qui se pressoit plus de démolir que de refaire. Les princes émigrés et la noblesse entraînée sur leurs pas s'efforçoient de soulever les cours contre leur pays, échauffoient les ministres, s'indignoient des lenteurs de leur politique.

Ce fut un grand malheur pour la France que la perte de Mirabeau, frappé le 2 avril d'une mort prématurée. Rassasié de succès populaires, et revenu de ses emportements contre la royauté, Mirabeau songeoit à relever l'édifice de la monarchie, dont la ruine étoit en partie son ouvrage. La cour avoit-elle acheté ce grand orateur? ou bien son génie, lui révélant l'avenir, voyoit-il l'abyme où la France se précipitoit?

Puissance des jacobins.

Dans l'intérieur une grande puissance s'élevoit à côté de l'assemblée nationale; c'étoit le club des *jacobins*. Cette société ne fut dans le principe qu'une réunion d'hommes attachés à la révolution qui se rapprochoient pour s'éclairer. Bientôt elle acquit une immense autorité, pesa sur l'assemblée par son influence, eut des présidents, des secrétaires, des propagandistes, des écrivains. La chaîne de ses affiliations embrassa toute la France, et de là s'est prolongée d'un bout du monde à l'autre.

Réclamation des princes possessionnés en Alsace.

Le 22 janvier, Louis XVI transmit à l'assemblée nationale une lettre de l'empereur d'Allemagne, par laquelle ce prince annonçoit la nécessité de révoquer les décrets qui supprimoient les droits féodaux, vu qu'ils blessoient les intérêts de plusieurs princes allemands possessionnés dans la Lorraine et dans l'Alsace. On conviendra qu'il étoit juste d'acheter la souveraineté de quelques unes de ces enclaves et d'indemniser les propriétaires de droits utiles des lésions qu'ils éprou-

voient; mais peut-être les chefs de l'Empire, quoique l'empereur protestât de ses intentions amicales, ne s'emparoient-ils de ces réclamations partielles que pour embrouiller les affaires. L'assemblée le crut, car elle répondit par des préparatifs de défense. Il importoit d'autant plus au gouvernement de se tenir sur ses gardes que les insurrections royalistes éclatoient dans plusieurs parties du royaume. Une armée d'émigrés se rassembloit à la frontière sous les ordres du prince de Condé; des bruits de conjuration circuloient.

Le 18 avril, Louis eut le desir d'aller à Saint-Cloud. Une foule ameutée se porte aux grilles des Tuileries; le roi paroît; on s'oppose formellement à son départ. Le commandant de la garde nationale remontre à la multitude que sa résistance est tyrannique; on refuse de l'entendre. Une heure se passe en débats entre la volonté du monarque et la volonté du peuple. Enfin Louis, excédé de cette scène scandaleuse, descend de voiture et rentre dans son palais.

Louis XVI accepte la constitution décrétée.

Le 23 avril, le roi fit écrire une lettre circulaire à tous ses ministres dans les cours étrangères, pour leur donner avis qu'il acceptoit la constitution décrétée par l'assemblée nationale, en les chargeant de le notifier à tous les souverains. L'assemblée félicita le monarque sur cette déclaration; de sorte que la confiance et l'union entre les deux pouvoirs paroissoient franchement rétablies; mais ces apparences étoient trompeuses. Le roi, persuadé qu'il devoit se regarder comme prisonnier, entra dans un complot formé pour l'affranchir, et dont le marquis de Bouillé, commandant à Metz, étoit le principal agent. Dans la nuit du 20 au 21 juin, le roi, la reine, leurs enfants, et madame Élisabeth, sœur du

Fuite du roi de France.

1791. roi, sortirent des Tuileries par des passages secrets, et se dirigèrent sur Montmédi. Monsieur et Madame, partis la même nuit, prirent la route de Mons.

Le roi déclare ses motifs.

L'assemblée ne montra ni ressentiment ni frayeur; son attitude fut calme et pleine de dignité. La Porte, intendant de la liste civile, conduit à la barre par un ordre émané d'elle, lui remit une déclaration du roi, portant « qu'il étoit privé de sa liberté depuis le mois d'octobre 1789; qu'il n'avoit aucune part à la confection des lois; que la liberté de la presse inondoit le royaume de brochures dans lesquelles le trône et toutes les autorités étoient insultés; qu'il avoit perdu la plus belle prérogative de la couronne, celle de faire grâce aux condamnés; qu'il voyoit 1200 millions d'assignats consommés sans que le peuple eût été soulagé d'un impôt; etc., etc. »

Lecture faite de cette déclaration, l'assemblée se constitua dans un état de permanence, et poursuivit tranquillement le cours de ses travaux.

Louis XVI est arrêté.

Le 23 juin, un courrier apporta la nouvelle de l'arrestation du roi. Ce malheureux prince fut ramené sous une immense escorte de la garde nationale. M. de Bouillé s'enfuit en Allemagne.

Cet événement accrut la puissance de l'assemblée, qui rendit les décrets les plus sévères contre les émigrés.

La majorité des députés desiroit sincèrement la conservation du gouvernement monarchique, on n'en sauroit douter; mais une minorité qui se disoit républicaine annonçoit assez hautement des projets que le 10 août 1792 fit éclore; et ce fut elle qui, profitant de l'avantage que lui donnoit l'évasion du roi, poussa le

peuple au champ de la fédération, pour y demander séditieusement la déchéance. L'émeute fut calmée, mais non sans effusion de sang, et Bailly, maire de Paris à cette époque, a payé de sa tête, en 1793, la part qu'il prit à la proclamation de la loi martiale. 1791.

Les décrets constitutionnels rassemblés et revisés formoient un code qui fut présenté, le 3 de septembre, à l'acceptation du monarque. Le 13, Louis écrivit à l'assemblée qu'il acceptoit la constitution; et le lendemain, il s'y rendit pour en jurer l'exécution.

Fin de la session de l'assemblée constituante.

L'assemblée se sépara le 30 de septembre, après une session de deux ans et quatre mois. Elle avoit décrété qu'aucun de ses membres ne pourroit faire partie de la prochaine législature. Il est à croire que cet élan de désintéressement personnel fut un malheur pour la nation. C'étoit aux auteurs de la constitution qu'il appartenoit de la défendre. Ils tenoient le fil des affaires; ils alloient le remettre en des mains inhabiles. Leurs passions avoient fait place à des idées d'ordre et de gouvernement: las de détruire, ils auroient peut-être réédifié.

Nouvelle législature.

La nouvelle assemblée, dite *législative*, s'ouvrit le premier octobre. Sa composition parut alarmante. On y remarqua beaucoup d'hommes à qui l'administration étoit tout-à-fait étrangère, des littérateurs, éléves de la philosophie moderne; des médecins, sur-tout des hommes de loi, classe que son esprit inquiet et ses habitudes litigieuses rendent peu propre à manier avec dignité de grands intérêts.

Le roi vint ouvrir la session, et son discours fut très applaudi. L'assemblée ne s'en montra pas plus soigneuse de soutenir l'autorité royale. Son insouciance sur les feuilles qui ne cessoient de l'outrager en fut la preuve:

1791. peut-être même stipendioit-elle leurs méprisables auteurs.

L'empereur et le roi de Prusse avoient marqué des dispositions favorables, et pendant quelque temps on sembla ne rien appréhender de ce côté; mais l'apparition hostile des émigrés sur les frontières renouvela les craintes. L'assemblée rendit un décret par lequel les émigrés qui n'auroient pas posé les armes avant le premier janvier suivant étoient déclarés conspirateurs, et condamnés d'avance à la peine de mort. La loi menaçoit de la même peine les princes françois et les fonctionnaires publics qui ne rentreroient pas après le terme fatal. Le roi refusa de sanctionner ce décret et quelques autres, spécialement celui qui redoubloit la persécution contre les prêtres qu'on appeloit *réfractaires*. Des hommes violents, ennemis du roi par républicanisme, se prévalurent de l'usage qu'il faisoit de sa prérogative pour aigrir les défiances et propager les soupçons.

Loi contre les émigrés.

Notification de la cour de Vienne.

Vers la fin de l'année, la cour de Vienne notifia, d'une manière officielle, à l'ambassadeur de France que le maréchal Bender avoit reçu l'ordre de marcher sur Trèves pour secourir l'électeur, s'il étoit attaqué, comme donnant des asiles et des secours aux émigrés.

Réforme dans la constitution de Pologne.

Quelque sentiment qu'on eût adopté sur la révolution françoise, l'issue d'une tentative faite en Pologne pour réformer la constitution de ce malheureux pays devoit affliger tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration des sociétés humaines.

La Pologne, victime de l'ambition de ses voisins et déchirée par ses propres dissensions, desiroit pouvoir au moins corriger la forme vicieuse de son gouvernement, et prendre des mesures pour établir son indé-

pendance. Elle augmenta son armée, lui donna plus d'ensemble, et cultiva l'amitié du roi de Prusse, afin de l'opposer à l'influence prépondérante que le cabinet de Pétersbourg exerçoit sur elle. La diète ouverte en octobre 1788 prit la résolution de rester assemblée jusqu'à ce que les plans de défense générale eussent été complétement organisés. On rédigea dans l'intervalle, sur la base des droits communs à tous (*common rights*), un système de gouvernement qui, renversant l'ancienne aristocratie, détruisoit aussi les vices attachés depuis si long-temps aux diverses branches de l'administration publique. 1791.

Le roi de Prusse avoit signé récemment avec la Pologne un traité d'alliance et de défense réciproques ; mais ce prince ne faisoit rien sans une arrière-pensée qu'il n'étoit pas toujours aisé de pressentir. Il ne tarda pas à dévoiler des vues intéressées en demandant la cession des villes de Thorn et de Dantzick ; et quand les opérations ultérieures de la diète eurent prouvé qu'elle vouloit une constitution libre avec un trône héréditaire, Frédéric et les deux autres puissances co-partageantes travaillèrent à la ruine d'un plan qui tendoit à rendre la Pologne indépendante. Les Polonois ne se dissimulèrent pas toutes les épreuves que leur constitution auroit à subir. Ils se préparèrent à la défendre. Malheureusement le plan de défense dressé par le roi pour appeler toute la nation aux armes ne fut point accepté, parcequ'il contrarioit l'orgueil et les préjugés de la noblesse.

Lord Cornwallis avoit dessein de pénétrer dans le cœur des états de Tippoo, tandis que le général Abercrombie se porteroit sur Trinquemale. Vers la fin de janvier il investit Bangalore. La ville fut prise et le fort Indes orientales.

1791. emporté. De là Cornwallis prit le chemin de Seringapatnam, capitale du Maïssour. Une victoire le rendit maître des approches; mais la route jusqu'à Seringapatnam n'étoit pas frayée, les vivres manquoient. Ce général remonta le long du Cavery pour rejoindre Abercrombie; cette jonction devint impossible, et le lord Cornwallis fut forcé de retourner à Bangalor.

1792. Parlement d'Angleterre.

Le parlement rentra le 31 janvier. On entendit pour la première fois, à la chambre des communes, M. Jenkinson, aujourd'hui comte de Liverpool. Il traça, dans son discours, un tableau très frappant de la situation de l'Europe relativement à l'Angleterre, et n'hésita pas à dire : « La force et la puissance du royaume de France « sont à leur déclin ; cette nation, si long-temps notre « rivale, n'est plus à craindre : il est une autre puissance « dont il faut surveiller la politique inquiète et l'ambi« tion menaçante; c'est la Russie. »

M. Pitt, dans un comité de la chambre des communes, rendit le compte le plus satisfaisant de l'état des finances. Le revenu de l'année précédente avoit tellement surpassé celui des années antérieures, que le revenu permanent s'élèveroit de quatre cent mille livres sterling au-dessus des dépenses arrêtées; excédant qui permettroit de diminuer de deux cent mille livres les impôts que la classe la moins aisée supportoit, et d'appliquer l'autre moitié de cette somme à l'accroissement du fonds d'amortissement. Le ministre ajouta : « La con« tinuation de cette prospérité dépend de la durée de la « paix, et tout concourt à nous faire espérer que la paix « dont nous jouissons ne sera pas troublée. »

Dans le comité de subsides, M. A. Taylor fit la sortie la plus véhémente contre la ressource criminelle de la

loterie, que le gouvernement ne rougissoit pas d'employer, « quoiqu'elle fût, dit-il, une des sources les plus « fécondes de la dépravation des mœurs. » 1792.

Nouvelle motion pour abolir la traite des nègres.

La question de l'abolition de la traite des noirs fut encore agitée dans deux séances consécutives. Ses défenseurs et ses adversaires reproduisirent leurs arguments pour et contre; et les communes s'étant formées en comité, M. Wilberforce, ami constant des Africains opprimés, peignit des couleurs les plus vives toutes les cruautés, tous les maux inséparables de ce commerce barbare; il en demanda la suppression immédiate et totale. M. Fox et M. Pitt appuyèrent sa motion. D'autres, et M. Dundas à leur tête, soutinrent que l'abolition graduelle étoit préférable à cet entier et brusque changement, qui n'étoit pas sans péril. Cette proposition obtint une majorité de 68 voix. Le lendemain la discussion roula sur l'époque à laquelle l'abolition totale auroit lieu. Les deux partis, après un long débat, s'accordèrent à reculer ce terme jusqu'au premier janvier de l'année 1796.

Bourgs royaux d'Écosse.

M. Sheridan proposa, le 18 avril, une enquête sur les griefs dont se plaignoient les bourgs royaux d'Écosse. En substance leurs pétitions demandoient justice du droit que s'arrogeoient leurs magistrats de s'élire eux-mêmes, et d'une usurpation à laquelle la loi n'avoit pas pourvu.

L'avocat-général d'Écosse avoua qu'en effet il ne connoissoit pas de tribunal auquel ces plaintes pussent être déférées. On proposa le renvoi de la cause à l'examen d'un comité; mais cette proposition fut rejetée, parcequ'en ce moment tout projet de réforme dans le sens populaire étoit mal accueilli.

1792. M. Fox avoit proposé, sur la fin de la session précédente, un bill *déclaratoire* des droits des jurés en matière de libelle, un bill qui les autorisât à donner une décision de *coupable*, ou non *coupable*, sur l'ensemble des faits qui leur étoient soumis. On avoit ajourné cette proposition; elle fut renouvelée, combattue par les pairs, membres des cours de justice, et néanmoins adoptée.

Société formée pour obtenir la réforme de la représentation parlementaire.

La révolution françoise faisoit craindre à de très bons esprits la contagion des principes que ses partisans proclamoient. L'idée du moindre changement leur sembloit une adhésion à des maximes qu'ils regardoient comme un code de désorganisation sociale. D'autres (et ce parti comptoit aussi des hommes estimés) pensoient que le moyen de rapprochement le plus sûr et le plus patriotique étoit d'accéder à des concessions sur l'objet qui s'étoit emparé si fortement de l'opinion publique, c'est-à-dire la réforme de la représentation parlementaire. Une société se forma, sous le nom d'*Amis du peuple*, pour atteindre ce but. Plusieurs membres du parlement s'y firent agréger. Elle publia son travail; et M. Grey, dans une séance des communes, annonça qu'il en donneroit connoissance à la chambre. M. Pitt s'éleva contre cette intention avec chaleur. Il dit qu'éclairé par l'expérience il s'étoit détaché d'une opinion qu'il n'avoit embrassée qu'un moment. Il fit sentir le danger d'admettre la moindre modification dans les formes du gouvernement, telles qu'elles étoient établies, et prouva qu'une innovation, même utile, ne se présentoit jamais sans amener à sa suite des périls inévitables.

Pour décourager les efforts de ces associations po-

litiques, il parut une proclamation du roi contre ces assemblées et contre les écrits séditieux. Sa majesté, dans cette proclamation, exhortoit les magistrats à la vigilance, et le peuple à la soumission. On supposa que le gouvernement avoit sur-tout en vue le livre de M. Payne (*Les droits de l'homme*), qui, multiplié sous tous les formats, et vendu comme une simple feuille, s'étoit répandu dans toute l'Angleterre avec une rapidité vraiment inquiétante. On en lut plusieurs passages à la chambre des communes, le jour où l'adresse au roi fut proposée pour le remercier des précautions qu'il prenoit contre l'invasion de ces doctrines dangereuses; et les ministres furent blâmés d'avoir été si lents à dénoncer un ouvrage digne de l'animadversion de tous les gouvernements. Payne crut devoir se réfugier en France, où les révolutionnaires l'appeloient à grands cris. 1792.

L'empereur Léopold couvroit de tous les voiles de sa dissimulation ses projets et ceux de la cour de Berlin contre la France; mais de jour en jour ils se manifestoient. En même temps le parti républicain semoit à Paris les soupçons et les inquiétudes, faisoit remarquer l'émigration des nobles, empressés de rejoindre à Coblentz l'armée des émigrés, et montroit Louis entouré de tous les ennemis de la liberté. L'empereur Léopold mourut le premier mars. Son fils lui succéda sous le nom de François II.

Mort de l'empereur Léopold.

Les cours de France et d'Autriche échangèrent quelques notes au sujet des préparatifs qui se faisoient de part et d'autre sur leurs frontières. Enfin Louis demanda catégoriquement à François II de n'entrer dans aucune coalition armée, s'il ne vouloit que toute relation ami-

1792. La France déclare la guerre à l'Autriche.

cale s'interrompît au moment même. La réponse de ce prince ne paroissant point satisfaisante, Louis XVI se rendit, le 20 avril, au corps législatif, et proposa formellement de déclarer la guerre à l'empereur d'Allemagne; ce qui fut voté d'un consentement unanime. On assure que Louis, afin de se décharger vis-à-vis de l'empereur d'une responsabilité personnelle, fit signer à ses ministres l'énoncé de ses motifs, et qu'il envoya cette pièce à François pour sa propre justification.

Depuis le 15 mars, Dumouriez étoit ministre des affaires étrangères. Les jacobins, qu'il a signalés dès leur naissance comme une faction qui renverseroit la monarchie, l'ont décrié dans toute l'Europe, et n'ont persuadé que ceux qui vouloient l'être. Dumouriez étoit l'homme qu'il falloit au roi, si ce prince, jouet éternel des circonstances, des partis, des ministres, n'eût retenu sa confiance au lieu de s'abandonner au zéle que celui-ci lui montroit, et sur-tout si l'esprit ombrageux de l'assemblée législative n'eût contrecarré tous les plans.

La première attaque des François fut dirigée contre les Pays-Bas autrichiens. Le maréchal Rochambeau commandoit une de leurs armées. Elle étoit en partie composée, comme les deux autres, de troupes nouvelles, mal disciplinées, et moins redoutables pour l'ennemi que pour leurs officiers.

Le général Théobald Dillon étant sorti de Lille, dans l'intention de se porter sur Tournai, sa division fut saisie d'une terreur panique à la vue d'un corps autrichien qui parut tout-à-coup. Elle prit la fuite, et se vengea de sa honte en massacrant son général.

Dumouriez prit sur lui le blâme qu'encouroit le mi-

nistère tout entier. L'opposition le traita d'*ambitieux*, de *brouillon;* on lui reprocha de vouloir, comme un autre Louvois, conduire, de son cabinet, les opérations militaires. Il auroit pu répondre que Louvois n'avoit pas, comme lui, servi trente-six ans, et que La Fayette et Rochambeau n'étoient ni Condé ni Turenne. 1792.

Sur la démission de Rochambeau, le maréchal Luckner prit le commandement de l'armée, tandis qu'un corps séparé, mais moins nombreux, agissoit sous les ordres de La Fayette.

La garde nationale de Paris devenoit suspecte au parti républicain. Il fit proposer la formation autour de Paris d'un camp de vingt mille hommes, qui seroient rassemblés pour l'époque de la fédération (14 juillet), et dont on feroit une armée centrale et permanente, sous le prétexte spécieux d'assurer la tranquillité de Paris et les travaux de l'assemblée. La Gironde et les jacobins emportèrent ce décret, dont les conséquences épouvantoient les députés sages; mais c'étoit une minorité sans poids et sans crédit. Le roi refusa de sanctionner ce décret, et renvoya les ministres Roland, Clavières et Servan. Ces trois hommes abreuvoient le roi d'amertumes; mais leur disgrace devint un titre de faveur auprès des révolutionnaires, qui ne laissèrent pas échapper cette occasion de soulever la populace contre l'autorité royale. Le 20 juin une foule immense, armée de piques et de fusils, pénétra dans les appartements du roi, pour lui demander hardiment la levée de son *veto* sur le décret des vingt mille hommes. La noble tranquillité de Louis, le courage majestueux de la reine et de madame Élisabeth, imposèrent à cette multitude égarée, qui se retira, dit-on, à la voix de Santerre, le

1792. héros du faubourg Saint-Antoine. C'étoient Péthion et lui qui l'avoient amenée.

Dumouriez remit au roi le portefeuille des affaires étrangères; et le nouveau ministère se composa de MM. de Chambonas, Lageard, Terrier de Montciel et de Joly.

M. de La Fayette, indigné de tout ce qui s'étoit passé le 20 juin, parut à l'assemblée, député par l'armée qu'il commandoit, et chargé par elle, disoit-il, d'attaquer le ministère et le club des jacobins.

Cette démarche annonçoit plus de zèle que de prudence. L'assemblée la jugea répréhensible; elle l'étoit sans doute. Une armée ne peut jamais être un corps délibérant : elle tyrannisera bientôt le général qui la consulte.

Un décret du 11 juillet déclara la patrie en danger. Peu de temps après Louis XVI annonça que le roi de Prusse faisoit marcher cinquante-deux mille hommes pour agir de concert avec les Autrichiens. Le maréchal Luckner mandoit au ministre que les armées combinées, qui s'avançoient sur lui, l'obligeoient de se retirer pour n'être pas coupé par un de leurs corps et séparé de M. de La Fayette.

Anniversaire du 14 juillet. L'anniversaire du 14 juillet fut célébré comme si la capitale eût été tranquille. Les gardes nationaux, les autorités et des milliers de citoyens se rendirent au Champ-de-Mars; on y chanta des hymnes à la Concorde, qui certes ne présidoit pas à cette solennité. *Vive Péthion!* étoit écrit à la craie sur un grand nombre de chapeaux. Ce Péthion, maire de Paris, avoit conquis la faveur du peuple, en flattant ses caprices et même ses fureurs. C'étoit d'ailleurs un homme médiocre, comme

la plupart des démagogues en crédit. L'Angleterre en offre des exemples fréquents. 1792.

Toutes les apparences annonçoient un grand complot: Paris se remplissoit d'hommes du midi, dont la figure étoit sinistre et le geste menaçant.

Dans un moment où le feu de l'insurrection n'attendoit qu'une étincelle pour éclater, le duc de Brunswick, commandant-général des armées autrichiennes, publia deux proclamations qui l'allumèrent. Le 10 août, dernier jour de l'ancienne monarchie françoise, Louis fut assiégé dans son palais, dès trois heures du matin. Les sections sur lesquelles on auroit pu compter hésitèrent; les autres furent entraînées par des fédérés marseillois qui marchoient attelés à leurs canons. Le château n'étoit point défendu: point de chefs, point d'ordres, pas un point de ralliement; la garde nationale incertaine et flottante. Le roi suit le perfide conseil de se réfugier au sein de l'assemblée. Sa retraite enhardit les assaillants; au moment même son palais est criblé de boulets et de balles. Les Suisses repoussent les brigands, s'emparent de leurs pièces et les tournent contre eux; mais ils succombent accablés par le nombre: ceux qui ne périssent pas les armes à la main sont égorgés froidement dans le jardin des Tuileries, dans les rues, sur les ponts. La populace est lâche et cruelle.

10 août. Attaque du palais des Tuileries.

Le triomphe du peuple n'éteignit point sa colère; l'essai de sa force lui fit perdre la raison; il courut se venger du plus foible de ses rois sur l'image du meilleur et du plus courageux: la statue de Henri IV fut brisée, les armoiries disparurent des portiques, des monuments publics, des églises, des mausolées.

Le 13, Louis et sa famille furent enfermés dans la

1792. Emprisonnement de Louis XVI et de sa famille.

prison du Temple. On rappela Servan, Clavières et Roland à leurs ministères. Danton fut nommé ministre de la justice, et le géomètre Monge eut la marine. L'assemblée rendit un décret qui révoquoit le pouvoir exécutif. Elle envoya des commissaires à l'armée de M. de La Fayette, pour surveiller les mouvements de ce général. Il eut d'abord assez d'ascendant sur les troupes pour faire emprisonner les commissaires; mais, trop assuré que les soldats ne résisteroient point à la séduction, La Fayette passa chez l'étranger avec une partie de son état-major.

Fuite de La Fayette.

Les assemblées primaires furent convoquées.

Cependant les armées ennemies s'avançoient lentement sur le territoire françois. Le 21 août, Longwy se rendit au général Clayrfait; dix jours après, le duc de Brunswick somma Verdun qui capitula. Le roi de Prusse marchoit sur Paris. Ce fut alors que Danton, homme féroce, proposa d'exécrables mesures: il ordonna le meurtre, et fut obéi. Trente assassins égorgèrent aux portes des prisons tout ce qui s'y trouvoit entassé; femmes, enfants, prêtres, vieillards. La princesse de Lamballe fut massacrée sur le seuil de son cachot; on outragea ses restes. La plume se refuse à retracer tant d'horreurs.

Massacres de septembre.

Le sang couloit de tous côtés, et l'assemblée faisoit tranquillement des décrets!

L'assemblée législative, après une session orageuse et sans gloire, fit place, le 21 septembre, à la *convention nationale*. Cette convention présentoit un étrange amalgame: à côté d'un Vergniaud, d'un Guadet, siégeoient des hommes qu'on eût pu croire échappés du bagne de Toulon; des Carrier, des Marat, des Carra, des Joseph Lebon, des Collot-d'Herbois, et beaucoup d'autres.

La terreur étoit dans Paris; on frissonnoit de tant de forfaits; on en prévoyoit d'autres. On n'osoit parler, « on n'osoit pas même se taire, a dit un historien. » Ce trait est digne de Tacite. 1792.

Les généraux Custine, Dumouriez, Kellermann et Beurnonville, étoient à la tête des armées françoises. Le premier remporta d'assez grands avantages sur le Rhin; Spire, Worms, Mayence et plusieurs autres places tombèrent en son pouvoir. Dumouriez conquit la Belgique. Beurnonville soutint sa marche victorieuse le long des bords de la Moselle et de la Sarre jusque sous Trèves. Les Autrichiens avoient mis le siége devant Lille et presque détruit cette place, bombardée sans relâche pendant plusieurs jours; le courage de la garnison et des habitants fit échouer leur entreprise: ils se retirèrent dans les premiers jours du mois d'octobre.

La convention fut enivrée de ces succès; en proclamant la république, elle avoit débuté par une ostentation puérile des principes de l'égalité. Les simples formules de la politesse; les noms de *monsieur* et de *madame* furent supprimés; on leur substitua les mots *citoyen* et *citoyenne*. On abolit tous les titres, toutes les distinctions sociales; on affecta de la négligence dans les vêtements, de la grossièreté dans le langage; la populace se décora même d'une qualification dont nous ne souillerons pas les pages de cette histoire.

Dumouriez n'avoit cessé de vaincre et d'être calomnié; las des tracasseries qu'il éprouvoit, il demanda qu'il lui fût permis de se rendre à Paris, et ne l'obtint qu'après des sollicitations réitérées.

Le 19 novembre, la convention fit un appel à tous les peuples, pour les inviter à fraterniser avec les François.

1792. Elle chargea le pouvoir exécutif d'ordonner aux généraux françois d'aider tous les esclaves des rois à briser leurs chaînes. Il étoit difficile de faire un décret plus insensé.

Procès de Louis XVI.

Le sort de Louis étoit arrêté : la convention alloit lui faire son procès, quoique la constitution eût déclaré sa personne inviolable.

Son interrogatoire à la barre de la convention.

Ce malheureux prince parut à la barre, accompagné de Santerre, commandant de la garde parisienne. On l'interrogea comme un criminel ; on lui donna lecture de l'acte énonciatif des crimes dont il étoit accusé. Louis repoussa, sans se troubler, toutes les inculpations ; un silence dédaigneux eût mieux répondu.

Parmi les souverains qui se déclarèrent ouvertement contre la révolution françoise, on remarqua d'abord le roi de Suède et l'impératrice de Russie. Gustave embrassa la cause du monarque françois avec l'ardeur de son caractère. Au mois de juin 1791, les deux puissances du nord, unies au roi d'Espagne, concertèrent un plan d'après lequel Gustave devoit débarquer sur les côtes de France les plus voisines de la capitale, avec une armée suédoise et russe. Le roi d'Espagne subvenoit aux frais de cette expédition. La diète que Gustave convoqua pour cet effet, sans lui montrer une opposition directe, parut cependant désapprouver une guerre dont le but étoit tout-à-fait étranger à la Suède. Les nobles, dans leur inimitié contre le roi, saisirent cette occasion de gêner l'exécution de ses projets. Ils tinrent à Stockholm des conciliabules où leur irritation se manifesta par des vœux hardis ; ils brûloient de voir la Suède délivrée d'un roi qu'ils appeloient *oppresseur*. Ankarstrom, officier congédié pour insubordination, se chargea de

Complot contre la vie du roi de Suède.

Il est assassiné.

les venger, et tua le roi, le 16 mars, dans un bal, d'un coup de pistolet à bout portant. Rien n'a prouvé, quoi qu'on ait pu dire, que l'assassin fût un agent du club des jacobins françois. 1792.

L'impératrice de Russie, libre de sa guerre contre les Turcs, s'occupa des Polonois. Son ambassadeur à Varsovie remit à la diéte une note par laquelle Catherine se plaignoit des changements introduits dans la constitution, et témoignoit le dessein de prendre des mesures actives pour rétablir l'ancien ordre des choses. La diéte mécontente prit la résolution d'opposer la force au despotisme qui pesoit sur la Pologne. On leva des troupes, dont on donna le commandement au prince Poniatowski, neveu du roi. Aussitôt la Russie fit avancer soixante mille hommes; ce qui n'empêcha pas les Polonois de se défendre, et même avec avantage. Ils demandèrent à la cour de Berlin les secours stipulés par le traité; le roi répondit que les prétendues améliorations de leur gouvernement, effectuées sans sa concurrence, annuloient ses obligations. La réponse de la cour de Vienne fut également évasive. Il fallut se soumettre à la force. La constitution et l'indépendance de la Pologne furent anéanties à-la-fois.

Affaires de Pologne.

Tout ce qui se passoit en France produisoit en Angleterre l'impression la plus vive. Quand la déchéance de Louis XVI eut été prononcée, lord Gower, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, fut rappelé. Le marquis de Chauvelin, ambassadeur de France à Londres, cessa d'être reconnu comme tel.

Le ministère britannique offrit des secours aux états-généraux, alarmés des progrès que les François faisoient en Flandre et de leur déclaration qui rendoit

Mesures prises en Angleterre contre

1792. les principes de la révolution françoise.

libre la navigation de l'Escaut. En même temps il mit un *embargo* sur les bâtiments chargés de blés pour la France, où les subsistances étoient rares. On prit en détestation les principes accrédités par les révolutionnaires, et les sociétés qui correspondoient avec la convention devinrent l'objet d'une surveillance attentive. Une société se forma dans Londres pour contrarier leur influence et déshonorer leurs doctrines. Elle adopta des résolutions qui furent signées par un grand nombre des principaux habitants de la capitale. Le roi proclama le danger que couroit la constitution de la part d'hommes malintentionnés qui pour la détruire, agissoient d'intelligence avec des perturbateurs étrangers. Il annonça qu'il se proposoit d'incorporer la milice, afin de pourvoir plus immédiatement à la sûreté publique.

Le parlement fut convoqué pour le 18 de décembre. Toutes ces mesures prises à-la-fois alarmèrent le public; et les craintes redoublèrent quand il se rassembla des troupes autour de la capitale.

Ce qu'avoit dit sa majesté, dans sa proclamation, sur les germes d'insurrection qui se développoient de tous côtés, elle le répéta dans son discours, à l'ouverture de la session du parlement. Quant aux affaires du continent, le roi dit qu'il s'étoit imposé la plus stricte neutralité dans la guerre actuelle; mais qu'il ne voyoit pas sans inquiétude la France s'efforcer de troubler les autres états, fouler aux pieds les droits des nations neutres, et poursuivre des projets d'agrandissement. Il ajouta que, dans ces conjonctures, il avoit cru devoir user des moyens de défense que la loi mettoit à sa disposition, en augmentant son armée de terre et ses forces navales.

Sir Jacques Sanderson, maire de Londres, proposa l'adresse, et profita de cette occasion pour dénoncer les nombreuses sociétés du royaume, affiliées les unes aux autres et se transmettant, par une correspondance active, le poison des plus pernicieuses théories. Il ne doutoit point que le renversement de la constitution ne fût l'objet de leurs efforts. 1792.

M. Fox répondit que, d'après sa conviction intime, toutes les insinuations contenues dans le discours de sa majesté n'étoient pas aussi vraies que les manœuvres artificieuses du ministère. Il improuva la guerre dont ce discours menaçoit la Grande-Bretagne, et proposa, comme amendement au projet d'adresse, que la chambre se livrât à l'investigation des faits allégués par le roi, puisqu'ils avoient été les motifs d'une convocation précipitée. Débats au parlement.

M. Windham répliqua que toutes les machinations se trahissoient par les faits; que le gouvernement ne s'alarmoit pas sur des bruits, mais sur des preuves, et qu'une inquiète prévoyance éloignoit les périls qu'une imprudente sécurité laissoit approcher.

L'adresse passa dans les deux chambres.

Au milieu des débats qui précédèrent son adoption à la chambre des communes, M. Fox avoit demandé que sa majesté fût suppliée d'employer les voies de la négociation pour prévenir une guerre avec la France. Cette motion fut rejetée. Le lendemain il en fit une autre pour proposer l'envoi d'un ministre auprès du pouvoir qui gouvernoit la France, afin que cet agent réglât les points de contestation qui pouvoient diviser les alliés de sa majesté britannique et la nation françoise. Malgré l'appui que M. Grey prêtoit à cette proposition, elle

1792. fut rejetée comme l'autre avec unanimité. Ce double échec prouva que le parti de l'opposition étoit affoibli, par la défection d'un grand nombre d'anciens wighs, frappés du péril que l'importation des doctrines de la France faisoit courir à la constitution d'Angleterre.

Bill des étrangers.

Le 9 décembre, un bill fut présenté, concernant les étrangers dont le royaume étoit rempli. Quoiqu'ils fussent, pour la plupart, des royalistes françois émigrés, ils n'en alarmoient pas moins le gouvernement; et l'objet du bill étoit de les distribuer dans certains districts, et d'exiger d'eux des passe-ports quand ils en sortiroient. Cette motion ouvrit un champ vaste aux discussions les plus animées. Les membres qui s'étoient séparés de leur parti motivèrent leur changement d'opinion. « Les circonstances, dirent-ils, les justifioient à « leurs propres yeux, et l'amour du pays ne leur per- « mettoit pas de composer avec des principes ennemis « des institutions les plus sacrées. » Ce fut dans cette séance que M. Burke, en signalant des projets *plus que factieux*, jeta sur le parquet de la chambre un poignard de la manufacture de Sheffield.

Le bill fut accepté par les deux chambres, ainsi qu'un autre bill qui tendoit à prévenir la circulation des assignats émis sous l'autorité du gouvernement françois.

Dernières opérations de la guerre contre Tippoo-Saïb.

La guerre avec Tippoo se termina cette année. Le lord Cornwallis l'ayant réduit aux dernières extrémités, il fut obligé de se soumettre à toutes les conditions imposées, de céder aux alliés la moitié de ses états, et de livrer ses fils en garantie de l'exécution du traité.

1793. Les membres de la convention nationale pressoient la décision du procès de Louis XVI avec une barbare impatience, et la solennité qu'ils alloient donner à ce

jugement n'étoit qu'une dérision impie des formes de la justice, puisque ce malheureux prince étoit déja condamné. Les Anglois avoient cessé d'être cités par eux comme une nation exemplaire; bien plus, un de leurs orateurs dit un jour à la tribune: « Ce peuple qui se « vante d'être libre apprendra comment on le devient. » L'audace de la plupart de ces révolutionnaires n'avoit rien d'égal que leur ignorance. 1793.

L'Angleterre et la France annoncent des dispositions hostiles.

La guerre entre les deux nations paroissoit inévitable. En Angleterre, l'aversion pour les novateurs françois étoit si vive, que tous les citoyens distingués par leurs lumières, leur rang, ou leur fortune, aspiroient au moment qui romproit toute communication avec la France. Ils se flattoient aussi qu'une confédération des puissances triompheroit d'un gouvernement en insurrection contre l'Europe entière.

En France, indépendamment de l'inimitié nationale qui poussoit à la guerre, on espéroit qu'au premier signal d'une rupture ouverte, une grande masse de mécontents anglois, irlandois, écossois, auxquels les révolutionnaires tendoient la main, alloit soulever et républicaniser leur pays. Une lettre du ministre de la marine, adressée dans tous les ports de mer aux amis de la liberté, finissoit par ces mots, que cita M. Pitt: « Le « roi d'Angleterre et le parlement ont dessein de faire la « guerre à la France; les républicains anglois le souffri- « ront-ils? Ces hommes libres, au milieu de tant d'es- « claves, témoignent déja, nous le savons, qu'ils ne « porteront point les armes contre leurs frères, contre « les François. Eh bien! nous volerons à leur secours, « nous descendrons dans leur île, nous y jetterons « cinquante mille bonnets de la liberté, nous y plante-

1793. « rons l'arbre sacré, nous embrasserons les républicains, « et la tyrannie sera détruite, et les tyrans auront vécu. » Tel étoit le langage de M. Monge, professeur très savant, dit-on, politique imbécille et furieux.

Les sentiments d'horreur pour la république françoise parvinrent au dernier degré, quand on sut que la tête de Louis XVI étoit tombée sur un échafaud. Lord Grenville donna l'ordre à M. de Chauvelin de sortir du royaume dans un délai de huit jours. Le 28 sa majesté britannique fit remettre aux deux chambres un message par lequel elle les informoit que plusieurs papiers de l'ambassadeur françois, et la copie de l'ordre signifié la veille à son excellence, alloient être mis sous leurs yeux. On lut toutes ces pièces, dont voici la substance:

1° Une question faite, au nom du peuple françois, pour savoir si la France devoit regarder l'Angleterre comme neutre, ou la compter parmi ses ennemis.

2° Une justification du décret qui promettoit assistance aux peuples insurgés.

3° L'assurance donnée que la France n'attaqueroit pas la Hollande, pourvu que cette république ne s'écartât point d'une exacte neutralité.

(Les réponses de lord Grenville étoient annexées à ces pièces.)

4° Une note officielle du pouvoir exécutif, signée *Lebrun*, qui n'étoit qu'une répétition de la première.

5° Une note du *citoyen* Chauvelin, ministre plénipotentiaire de la république françoise, contenant des représentations au sujet de l'acte des étrangers, *alien-bill*, particulièrement dirigé contre les François, disoit le citoyen Chauvelin.

6° Une réponse de lord Grenville, qui renvoie la note, comme inadmissible, attendu que M. de Chauvelin y

prend un caractère qui n'est pas reconnu. Le ministre anglois revient ensuite, par forme de communication extra-officielle, sur l'insuffisance des explications que la France a données; et de plus il déclare que l'Angleterre poursuivra ses préparatifs hostiles pour se préserver, et pour préserver ses alliés, d'une nation qui porte tout à-la-fois chez les autres le feu de la guerre et les désordres de l'anarchie. 1793.

7° Une lettre du citoyen Chauvelin au lord Grenville, pour lui demander une entrevue.

8° Réponse négative du lord Grenville.

9° L'ordre du prompt départ de M. de Chauvelin.

Les adresses au message du roi passèrent, dans les deux chambres, à la presque unanimité.

La convention déclare la guerre à l'Angleterre.

Le premier février la convention nationale déclara la guerre à l'Angleterre; et le 11 les deux chambres en furent instruites par un message de sa majesté. Le lendemain M. Pitt entretint les communes sur l'objet de ce message, et finit par proposer une adresse au roi. M. Fox prétendit qu'il ne convenoit point à la chambre d'énoncer que le ministère anglois n'avoit appelé la guerre par aucune provocation. Le même M. Fox présenta, le 18 février, une suite de résolutions qui tendoient toutes à faire reconnoître que les ministres, dans le cours de leurs négociations avec le gouvernement françois, auroient pu prendre des moyens pour obtenir un redressement à l'amiable des griefs dont ils se plaignoient, et qu'ils devoient détourner sa majesté de se lier par des engagements qui l'empêcheroient de faire une paix séparée.

Débats au parlement.

Ces résolutions furent rejetées à la majorité de 70 voix contre 44.

Le 4 mars, M. Sheridan demanda la nomination d'un

1793. comité chargé de vérifier les bruits de séditions en Angleterre, de recueillir les faits à l'appui de ces rumeurs, et de les constater. « Il étoit convaincu d'avance, affirma-t-il, qu'il n'étoit rien arrivé qui justifiât les alarmes causées par ces rapports. » Il essaya de prouver que le gouvernement et ses agents avoient officieusement propagé ces alarmes pour faire oublier au public le grand intérêt de la réforme parlementaire. Il condamna le zéle de la société formée contre les républicains, et lui reprocha d'adopter, avec une crédulité passionnée, des dénonciations anonymes.

La motion fut débattue, non sans aigreur, et finit par être rejetée sans division.

Le 15 mars, le procureur-général présenta dans la chambre des communes un bill pour prévenir toute correspondance criminelle avec l'ennemi pendant la guerre. Le bill faisoit défense à tout sujet de sa majesté britannique, sous peine d'encourir l'accusation de haute-trahison, de fournir à la France, à ses armées, à son gouvernement, des armes, des munitions navales, des vivres, de l'argent, des étoffes de laine. Il défendoit également d'acheter en France des propriétés territoriales, ou des effets publics; d'aller d'Angleterre en France, sans une autorisation scellée du grand-sceau; d'assurer aucun navire venant de France, ou freté pour cette destination. M. Fox combattit chacune de ces prohibitions comme violant l'humanité, la justice, et donnant une extension tyrannique aux lois sur la trahison. M. Burke fut un des défenseurs du bill, qui passa dans les deux chambres, après avoir subi dans celle des lords quelques modifications que les communes approuvèrent. M. Fox, avant la clôture de la session, proposa de

rédiger une adresse au roi pour le supplier de prendre toutes les mesures nécessaires afin de procurer à la Grande-Bretagne une paix honorable et prompte. Cette motion, qui fut rejetée, renouvela des discours véhéments et d'aigres répliques sur les causes de la guerre et l'état actuel du gouvernement françois. 1793.

Reprenons le fil des événements dont la France étoit le théâtre déplorable.

La convention crut faire une grace à Louis en lui permettant de nommer deux hommes à son choix pour l'assister de leurs conseils. Il choisit Tronchet et Target, membres de l'assemblée constituante. Target se refusa lâchement à cette demande, et ce refus attacha à son nom une flétrissure ineffaçable. Tronchet accepta sans hésiter, quoiqu'il fût plus que septuagénaire. Lamoignon de Malesherbes, ancien ministre d'état, philosophe estimé, savant modeste, recommandé par soixante-dix ans de vertus et de travaux utiles, offrit ses secours à l'illustre accusé. Les deux respectables vieillards s'associèrent de Sèze, célèbre avocat bordelois, homme éloquent et courageux. La défense du roi fut à peine écoutée.

Le 15 de janvier, la convention, après un appel nominal, déclara « que Louis Capet, ci-devant roi de France, étoit coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat à la sûreté générale. »

Condamnation de Louis XVI.

D'après un autre appel nominal, sur la question de savoir si le décret seroit soumis à la sanction du peuple, une majorité de 424 voix, sur 727, prononça la négative.

Le lendemain, sur 721 votants, 366 voix envoyèrent à la mort un monarque que la loi protégeoit, un roi ver-

1793. tueux, ami de ses sujets, avare de leur sang et de leurs larmes, empressé de faire le bien aussitôt qu'on le lui présentoit. Louis XVI avoit aboli les corvées, la torture, l'esclavage. Son exemple enseignoit les mœurs : la corruption des cours ne l'avoit point atteint ; la flatterie ne l'approchoit point (1).

L'assemblée constituante lui ravit son pouvoir et ses honneurs : il fut détrôné par l'assemblée législative ; la convention l'assassina.

Le duc d'Orléans, membre de la convention, sous le nom d'*Égalité*, vota la mort du roi son parent.

Thomas Payne, démagogue américain, vota pour le sauver. Manuel, un des auteurs de la journée du 10 août, ne vota point, et se retira de la convention avec effroi.

Louis avoit fait son testament long-temps avant que l'arrêt de sa condamnation fût rendu. C'est un chef-d'œuvre de magnanimité, de noble résignation, d'héroïsme religieux.

Supplice du roi. L'infortuné monarque fut décapité le 21 janvier, à deux jours de l'anniversaire du meurtre juridique de Charles I. Cent quarante-quatre ans se sont écoulés entre ces deux mémorables événements, les seuls de ce genre dans l'histoire des nations chrétiennes. Le crime de la mort de Louis XVI a voué ses bourreaux à l'exécration des siècles.

(1) Un Anglois ne peut oublier que Louis XVI fit ordonner à tous les officiers de sa marine de respecter le vaisseau, la personne et la mission du capitaine Cook, et de lui laisser poursuivre tranquillement le cours d'une navigation à laquelle l'Europe devoit une connoissance exacte de l'hémisphère austral, et tant d'autres découvertes.

(*Note de l'auteur.*)

La convention nationale ayant enveloppé la Hollande dans la déclaration de guerre faite à l'Angleterre, l'armée françoise qui devoit agir en Batavie sous les ordres du général Dumouriez mit le pied sur le territoire hollandois le 17 de février. Dumouriez fit assiéger Breda par le général d'Arçon. Le colonel Leclerc eut ordre de bloquer, au moyen d'un cantonnement serré, Steenberg et Berg-op-Zoom. Les commandants de ces deux dernières places abandonnèrent tous les dehors; et le commandant de Berg-op-Zoom hasarda deux ou trois sorties sans succès. Breda se rendit à peine attaqué. Klandert ne tint pas davantage. Mastricht, investi par une armée de vingt mille hommes que le général Miranda commandoit, ne répondit à la sommation de se rendre qu'en redoublant le feu de ses batteries, habilement dirigées. La place étoit remplie d'émigrés françois, et défendue par M. d'Autichamp, le meilleur des lieutenants-généraux de l'armée de Condé.

1793.

La Hollande est attaquée.

L'armée françoise étoit divisée. Ses généraux ne s'accordoient point; aucun concert ne régnoit dans leurs opérations. Le prince de Cobourg, instruit de cette mésintelligence, résolut d'en profiter. Il marcha vers Aldenhoven, dont il s'empara. Tous les quartiers se replièrent sur Liége en désordre et sans combat. Le Veneur, qui commandoit l'attaque de Mastricht du côté de Wych, se retira précipitamment. Les Impériaux entrèrent à Mastricht, à Liége, et se rendirent maîtres de tous les magasins.

Succès des Autrichiens.

Pendant que les troupes françoises essuyoient cet échec, le général Dumouriez accéléroit, par sa présence, les préparatifs d'une flottille qui devoit le porter au-delà du Mordyck. Mais ses soldats le redemandant à

1793. connoissoient pas étoient envoyés à l'échafaud comme complices d'une même conjuration. Ces horreurs se renouveloient sans cesse : l'instrument de mort ne se reposoit pas.

Guerre dans l'intérieur de la France.

Cependant une guerre intérieure éclatoit de tous côtés: Marseille étoit en insurrection; une partie du Roussillon tomboit au pouvoir des Espagnols ; Lyon n'obéissoit plus aux décrets; le département de la Vendée, composé d'hommes belliqueux, attachés à la religion et royalistes ardents, assembloit une armée que toutes les forces des républicains n'ont jamais pu détruire (1).

La convention avoit admis dans son sein un misérable folliculaire appelé *Marat;* et chaque jour la tribune retentissoit de ses motions insensées. Une jeune fille enthousiaste, nommée *Charlotte Corday*, crut que cet homme étoit dangereux; elle se persuada qu'elle en devoit le sacrifice à son pays. Venue de Caen pour effectuer son projet, elle se présenta chez Marat, et l'égorgea. Charlotte ne chercha point à se dérober aux poursuites, et mourut sur l'échafaud d'une manière héroïque.

On ne sauroit comprendre comment, dans le pays le plus civilisé de l'Europe, le gouvernement avoit pu descendre en des mains aussi viles. On ne conçoit guère

(1) Il semble qu'un célèbre passage de Shakespeare trouve ici son application :

« La vie de tout homme est précieuse pour lui ; mais la vie de qui « dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour « tous. Un crime fait-il disparoître la majesté royale, à la place « qu'elle occupoit il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui « l'environne s'y précipite. »

Hamlet, acte III, scène VIII.

(*Note de l'auteur.*)

1793.

mieux l'asservissement de tout un peuple à d'ignobles tyrans dont toute la politique étoit dans leur audace. Toutefois, il faut l'avouer, cette convention, abhorrée de l'Europe entière, agitée de ses propres fureurs pressée de toutes parts, et faisant face à tout, excite de l'étonnement, et même une sorte d'admiration involontaire.

Vaine tentative du duc d'York sur Dunkerque.

Le 18 août, le duc d'York s'avança vers Menin. Les Hollandois en garnison dans cette place étoient serrés de si près par les républicains, que le prince héréditaire d'Orange demanda du secours aux Anglois. Le général Loke, détaché par le duc d'York, avec trois bataillons, chassa l'ennemi d'une forte redoute, dans le village de Lincelles. Les Anglois espéroient se rendre maîtres de Dunkerque; mais la coopération d'une armée navale étoit nécessaire à l'exécution de ce dessein, et la grosse artillerie du duc d'York n'arrivoit pas; de sorte que les François eurent le temps de rassembler des forces considérables, pour contraindre les assaillants à lever le siége.

Toulon est livré.

Les habitants de Toulon livrèrent à l'amiral Hood leur ville, le port et les vaisseaux, sous la condition que tout seroit restitué quand la France auroit un monarque. La première armée françoise qui s'approcha pour reprendre cette ville étoit insuffisante; mais après qu'elle eut été grossie par des renforts, la garnison se trouva trop foible pour défendre les ouvrages qui protégeoient cette place, et le général anglois prit le parti de l'évacuer. Sidney Smith brûla dix-sept vaisseaux de ligne, plusieurs frégates, l'arsénal et les magasins. En cette occasion, la marine françoise reçut un échec dont il étoit difficile qu'elle se relevât de long-temps; mais quelque avantage qu'en ait recueilli la nation rivale, un

1793. historien anglois n'hésite point à condamner celui qui dit à l'ennemi : « Viens déchirer le sein de ma patrie pour « me venger. »

Lyon assiégé.

La ville de Lyon avoit levé l'étendard de la révolte. Elle soutint un siége de deux mois, et ne se rendit que lorsque le canon en eut fait tomber les murailles. La convention chargea de ses vengeances deux hommes exécrables, Dubois-Crancé, commissaire des guerres, et Collot-d'Herbois, histrion devenu législateur. Ce dernier, humilié long-temps sur le théâtre de Lyon, s'en souvint avec rage; il couvrit les belles rives du Rhône de ruines et d'assassinats. Les sommes immenses qu'il pilla de tous côtés furent prodiguées aux démolisseurs. Il en coûta plus pour détruire une opulente cité, que Périclès ne dépensa pour embellir Athènes de superbes édifices.

Supplice de la reine de France.

Le 16 octobre, la reine périt sur l'échafaud. Cette princesse, que les François avoient enivrée d'hommages, étoit devenue l'objet de leur inimitié. Traînée des pompes du trône aux horreurs du supplice, elle ne se démentit point. Elle eut un mouvement sublime devant les scélérats qui la jugeoient. Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, partagea son sort. Le vertueux Malesherbes mourut comme Phocion. L'honnête et savant Bailly, cruellement désabusé de la révolution, épuisa la férocité d'une populace dont il avoit été l'idole.

Cette Providence qui permet le crime et ne suspend la punition que pour la rendre inévitable amena l'auteur de tant de maux sous la hache qu'il avoit aiguisée lui-même; et la fin du duc d'Orléans parut digne de sa vie.

L'histoire répugne à rappeler tout ce que cette époque eut d'affreux. 1793.

Les Autrichiens sont rejetés au-delà du Rhin.

L'armée françoise, souvent victorieuse, soutenoit l'honneur d'un peuple que la convention flétrissoit. Les alliés, sous les ordres du duc de Brunswick et du général Wurmser, eurent d'abord des succès sur le Rhin; mais bientôt les François, supérieurs en nombre et commandés par des chefs plus habiles, furent en état de déborder l'ennemi. Wurmser échoua dans une tentative pour surprendre Strasbourg, et se replia sur Haguenau. Les républicains, après des attaques répétées, forcèrent les lignes, et rejetèrent les Autrichiens au-delà du Rhin. Les Prussiens abandonnèrent le siége de Landau. Le duc de Brunswick alla prendre ses quartiers à Mayence.

Le comté de Nice fut le théâtre de quelques actions entre les troupes sardes et françoises; il n'en résulta rien de très important. Gênes inclinoit à prendre le parti des François; la présence d'une flotte angloise ne le lui permit pas. Le grand-duc de Toscane, pressé par le ministre anglois, se déclara contre la France. Il ne se passoit rien à la frontière d'Espagne qui mérite d'être rapporté.

Affaires des Antilles.

Les Anglois déployoient une grande activité dans l'autre hémisphère. Le 12 août, une petite escadre, partie de la Barbade, soumit Tabago. Les habitants royalistes de la Martinique avoient invité les Anglois à s'emparer de leur île; mais cette entreprise, mal conduite, ne réussit point. L'île de Saint-Domingue, déchirée par des discordes civiles, gémissoit sous la tyrannie des commissaires de la convention, et, pour s'y soustraire, imploroit la protection du gouvernement

1793. britannique. Le général Williamson partit de la Jamaïque au mois de septembre, pour se rendre maître de la ville et des forts de Jérémie, qui ne firent aucune résistance.

Indes orientales.

Dans l'Inde, la nouvelle de la déclaration de guerre ne parvint qu'en juin à Calcutta. De ce moment les hostilités commencèrent. Les Anglois s'emparèrent de tous les établissements françois situés le long de la côte, et de tous les vaisseaux qui se trouvoient dans les ports. Ils attaquèrent Pondichéry; cette place se rendit au colonel Braithwaite. Tous les autres comptoirs françois du Bengale et de la côte de Malabar tombèrent également au pouvoir des Anglois, et le pavillon de France ne reparut plus sur le continent indien.

La révolution françoise comptoit de très ardents prosélytes en Angleterre parmi les membres des clubs, composés, pour la plupart, de théologiens politiques. Ces hommes se passionnoient de bonne foi pour des théories dont ils n'apercevoient ni les principes ni les résultats. C'est une chose hors de doute que la convention avoit renversé toutes les idées qui fondent et maintiennent l'ordre social: un législateur qui prétend élever la liberté sur les ruines de la morale n'entend ni l'une ni l'autre.

Projet d'une convention nationale en Écosse.

En Écosse, les zélateurs de la réforme avoient eu le projet de former une convention nationale; et, comme ils se rapprochoient, dans l'organisation de cette assemblée, du système des républicains françois, ils excitèrent l'attention du gouvernement. On arrêta les chefs; on instruisit leur procès, on s'arma contre eux d'une vieille loi d'Écosse dont le texte assez vague se prêtoit à des applications arbitraires. M. Muir et M. Palmer

furent condamnés à la déportation; mais l'opinion publique se souleva contre le jugement; il étoit rigoureux et même injuste. La bonne réputation des deux hommes qui le subirent, et le rang qu'ils occupoient dans la société, méritoient plus de ménagement et plus d'indulgence. 1793.

Les cours de Berlin et de Pétersbourg démembrèrent une seconde fois la Pologne sous des prétextes que les circonstances fournissoient à leur ambitieuse cupidité. Vainement la diéte de Grodno réclama-t-elle contre cet abus de la force; vainement implora-t-elle l'équité des autres puissances; il fallut composer avec des spoliateurs dont les prétentions étoient appuyées par deux ou trois cent mille hommes. Le roi de Prusse et la czarine arrachèrent encore chacun un lambeau de ce misérable pays.

1794. Parlement.

Le parlement rentra le 21 janvier. Le roi, dans sa harangue, insista sur la nécessité de pousser, sans découragement, une guerre dont le succès intéressoit le maintien de la constitution et des lois de la société civile. Il représenta le système qu'avoit adopté le pouvoir usurpateur qui gouvernoit la France comme abusant des ressources de ce pays et tendant à les épuiser.

Ce discours fut applaudi de tous les amis du ministère: on rédigea des adresses de remerciement dans les deux chambres, et les amendements proposés pour saisir l'occasion d'une paix honorable furent repoussés par de nombreuses majorités.

Débats.

Des troupes hessoises débarquées dans l'île de Wight y demeuroient stationnées jusqu'à ce que le gouvernement les employât. Elles occasionèrent des débats très animés; l'opposition soutenoit que l'introduction de

1794. troupes étrangères dans le royaume étoit une mesure illégale et qui requéroit l'assentiment des chambres. Les ministres et leurs partisans répondoient qu'aucune loi ne justifioit cette assertion, et que le gouvernement n'avoit pas excédé son pouvoir. Une augmentation dans la marine fut adoptée. On combattit la proposition de porter l'armée de terre jusqu'a soixante mille hommes. M. Pitt, pour prouver qu'une moindre force seroit insuffisante, montra les François changés en une nation armée tout entière. Le 2 février, ce ministre mit sous les yeux de la chambre un état des dépenses qu'entraînoit la continuation de la guerre, et l'aperçu des voies et moyens pour y subvenir; il évalua les troupes de l'intérieur du royaume à cent quarante mille hommes, et les troupes étrangères à la solde de la Grande-Bretagne à quarante mille. Il calcula que les besoins de l'état demanderoient au-delà de vingt millions. Le 17 février, le marquis de Lansdown, après une déclamation emportée contre le ministère, fit la motion d'une adresse au roi. « Sa majesté sauroit, dit lord Lansdown, « que si le projet de soumettre la France est irréfléchi, « celui de la désabuser n'est pas plus sage. Un peuple « raisonnable ne se bat point contre des idées. Je ne juge « point les dogmes de la révolution françoise, et je pense « même qu'une nation ardente n'a pu s'arrêter sur la « pente où des hommes exagérés l'ont poussée; mais « je soutiens que, si cet édifice est aussi mal assis qu'on « le prétend, il faut l'abandonner à sa propre fragilité. « Quant à la coalition, je n'en attends rien; il est de la « nature de ces sortes de ligues de se dissoudre avant « que d'avoir rien entrepris. C'est l'effet infaillible et né- « cessaire de la discordance des intérêts. Ces motifs réu-

1794.

« nis me font desirer que sa majesté ne refuse point d'en-
« trer en négociation avec la république françoise. »

Cette motion fut rejetée par 103 voix contre 13. Les ministres triomphoient au parlement; mais la guerre les embarrassoit. Il étoit urgent de mettre en état de défense tous les points accessibles. M. Pitt demanda que la milice fût augmentée; qu'en outre il se fît, dans chaque comté, des levées de volontaires. On accepta ces deux propositions. Mais le parti que les ministres prirent, sans l'aveu du parlement, de requérir une levée de compagnies d'hommes à cheval et de fantassins, fut traité, par l'opposition, de mesure inconstitutionnelle : on leur reprocha sur-tout d'avoir fait annoncer, dans les feuilles publiques que ceux qui n'acquiesceroient pas à cette réquisition seroient regardés comme des ennemis du gouvernement.

Cette question fut mise aux voix, et décidée pour le ministère.

Propositions de M. Pitt.

M. Pitt proposa, le premier avril, un bill d'encouragement pour tous ceux qui s'attacheroient au service de l'état pendant la guerre. Il fit adopter un autre bill pour autoriser les François à s'enrôler dans l'armée britannique, et pour employer, comme ingénieurs, les officiers de cette nation qui demanderoient à servir. Ces mesures élevèrent au plus haut degré l'influence du gouvernement, et répandirent dans toutes les parties du royaume un esprit belliqueux.

Traités de subsides.

On disputa violemment au sujet des traités de subsides conclus avec les princes de la coalition. M. Grey témoigna la crainte que le roi n'eût pris des engagements avec des princes dont l'ambition étoit de se mêler des affaires d'un pays qui n'appeloit ni leur concours ni

1794. leur intervention. Le traité qui stipuloit pour le roi de Prusse un subside plus considérable devoit essuyer aussi plus de contradiction. On s'étendit sur les causes de la guerre, sur la perspective des chances qu'elle présentoit, sur ses prétendus avantages qui, judicieusement appréciés, ne compenseroient pas les sacrifices. On prouva que les puissances auxquelles on payoit des subsides, fort indifférentes au succès de la cause commune, en s'occupoient que de leurs intérêts particuliers.

Succès du ministère.

Malgré toutes ces représentations, la majorité fut toujours pour le ministère.

Difficultés avec les États-Unis.

La guerre contre la France engagea l'Angleterre dans quelques difficultés, qui pouvoient devenir assez graves, avec les États-Unis d'Amérique. Peu de temps avant la rupture ouverte entre la république françoise et la Grande-Bretagne, le gouvernement anglois avoit ordonné la saisie de tout navire américain qui porteroit du grain en France. L'ordre ajoutoit qu'en s'emparant de la cargaison du bâtiment, on en rembourseroit la valeur. Les Américains se plaignirent d'un procédé qui, disoient-ils, « attentoit à leur indépendance. » Bientôt un nouvel ordre émané du gouvernement britannique enjoignit de saisir tous les vaisseaux américains portant des vivres ou des munitions aux colonies françoises, et de forcer tous ceux qui partoient des îles angloises à déclarer, sous caution, qu'ils déposeroient leur chargement dans des ports anglois ou neutres.

En conséquence de cette mesure, on arrêta, dans l'espace de cinq mois, plus de six cents bâtiments américains. Les États écrivirent pour témoigner leur mécontentement. Après un embargo de trente jours, mis sur

les vaisseaux anglois, ils envoyèrent à Londres, en qualité de ministre plénipotentiaire, M. Jay, grand-juge des États-Unis, et tous les différents s'arrangèrent à la satisfaction des deux gouvernements. 1794.

Alarmes du gouvernement britannique.

La France annonçoit toujours le projet d'une descente en Angleterre; mais le ministère anglois craignoit bien moins l'apparition de ses armées que l'invasion de ses doctrines. La cause des révolutionnaires françois les liant, par une compléte identité de principes, aux partisans de la réforme du parlement d'Angleterre, ceux-ci redoubloient d'exaltation et d'audace. Leurs sociétés se multiplioient; elles entretenoient, avec les jacobins françois, un commerce secret, que d'adroites précautions déroboient à la vigilance du gouvernement.

On a déja dit que le bras de la justice s'étoit appesanti sur une société de ce genre en Écosse, et que ce jugement avoit été censuré. M. Adam fit connoître à cette occasion, dans une des premières séances du parlement, que son intention étoit de proposer des changements aux lois criminelles de l'Écosse, et notamment aux appels de la cour du justicier.

Motions pour des changements aux lois criminelles.

A l'intérêt d'une amélioration générale dans le système de ces lois se joignoit le desir d'y faire entrer une clause en faveur de MM. Muir et Palmer, pour autoriser à revenir sur les jugements prononcés en 1793, et pour rendre les condamnés aptes à former un appel fondé sur l'erreur de la loi.

Cette motion fut rejetée.

M. Sheridan parla pour M. Palmer, en présentant une pétition par laquelle ce dernier réclamoit contre un jugement précipité. M. Dundas déclara que toutes ces démarches étoient vaines, l'ordre de déportation étant

1794. signé. Cette réponse causa beaucoup d'agitation dans la chambre. On se plaignit d'un empressement qui ressembloit à la passion ; on proposa d'empêcher le départ du bâtiment ; mais cela ne fut point appuyé. Le 10, M. Adam demanda la révision du procès. M. Fox et M. Sheridan attaquèrent le jugement. Il fut énergiquement défendu par l'avocat-général d'Écosse, par M. Pitt et M. Windham : 77 voix contre 24 repoussèrent tous les efforts de l'opposition. Le résultat fut le même à la chambre des pairs.

Orateurs séditieux conduits à la Tour.

Les deux premières sociétés politiques en Angleterre étoient le club de l'*Instruction constitutionnelle* et la société de *Correspondance*. Depuis la formation de ces sociétés, le gouvernement avoit eu les yeux sur elles ; et lorsqu'il se crut éclairé par des documents assez positifs pour lui donner le droit de porter contre elles une accusation légale, il fit arrêter et conduire à la Tour quelques uns de leurs orateurs reconnus pour les plus dangereux.

Le 12, un message royal informa les deux chambres que les sociétés de Londres, unies à plusieurs autres qui partageoient leurs espérances, avoient ourdi clandestinement un complot pour former une convention qui représentât le peuple d'Angleterre ; que leurs papiers avoient été saisis, et qu'ils seroient placés sous les yeux du parlement.

Proposition de suspendre l'*habeas corpus*.

M. Pitt, en proposant une adresse de remerciement à sa majesté, demanda le renvoi des pièces aux membres d'un comité secret. Le comité fit son rapport le 16. Le ministre, après s'être étendu sur les faits et sur leurs conséquences inévitables, proposa la suspension de la loi d'*habeas corpus*. La minorité jeta des cris sur cette

proposition : rien ne prouvoit la nécessité d'une mesure extrême; l'état s'armoit contre un péril imaginaire. 1794.

On soutint les ministres avec une chaleur égale. M. Windham alla jusqu'à dire que, si les lois existantes ne suffisoient pas pour conjurer l'orage révolutionnaire, il falloit en porter d'autres, plus efficaces et plus rassurantes. Ce discours irrita M. Fox; il réfuta le vœu de M. Windham comme une menace alarmante pour tous les amis de la liberté. M. Pitt répliqua très vivement. « Loin de nous, dit-il, ce qu'on se plaît à nous supposer! le gouvernement saura se défendre de toute rigueur illicite. Il ne portera jamais atteinte au droit qu'a le peuple de se réunir pour s'occuper d'objets avoués par les lois, et pour demander le redressement des abus; mais il ne souffrira point que la démagogie mette ses rêves séditieux à la place de la constitution britannique. »

Le bill ne fut pas moins combattu dans la chambre-haute. Lord Thurlow lui donna sa voix; mais il ne votoit, ajouta-t-il, qu'avec la présomption que la mesure étoit nécessaire, et qu'on avoit acquis la preuve des faits, qui, dans son opinion, rentroient dans la catégorie des séditions, et non dans celle des crimes d'état.

La proposition est adoptée.

Après la conversion du bill en loi, les chambres adoptèrent une adresse au roi pour déclarer leur ferme résolution de punir les fauteurs de la conspiration qu'on leur avoit découverte, et pour investir sa majesté d'une plus grande étendue de pouvoir, afin qu'aucun ennemi du gouvernement n'échappât à la sévérité des lois.

Treize membres de la société

Treize membres de la société de *réforme* furent mis en accusation. Les procès commencèrent par celui de Thomas Hardy, prévenu, comme ses complices, de neuf

1794.

de réforme **sont mis en accusation.**

actes de trahison. On attendoit l'événement de ce procès avec une sollicitude d'autant plus vive, qu'indépendamment des treize accusés, plusieurs sociétaires, non moins fougueux et plus importants, étoient désignés au procureur-général, et qu'on ne doutoit pas qu'ils ne fussent incessamment enveloppés dans la même procédure. La lecture de l'acte d'accusation dura neuf heures; après quoi les témoins furent admis à déposer. Ce qu'il y eut d'heureux pour Thomas Hardy, c'est qu'aucun des témoins dignes de confiance ne le chargea personnellement; qu'en qualité de secrétaire de la société, sa fonction se bornoit à tenir le registre des séances; que les séances étoient publiques, et que la réforme parlementaire en avoit été le seul objet apparent. Le jury déclara Thomas Hardy non coupable.

Ils sont absous.

Le procès de M. Horne Tooke fut le second, et finit de même par l'absolution de l'accusé. Le gouvernement se désista de toute poursuite ultérieure, et les autres prisonniers furent mis en liberté.

Si l'union des puissances liguées contre la France se fût soutenue dans la ferveur de leurs premières dispositions, certes la république étoit perdue. Mais elle employa, pour relâcher les nœuds de la coalition, des moyens qui ne furent pas inutiles. Tout-à-coup le duc de Brunswick quitta le commandement de l'armée prussienne. Il s'établit des relations amicales entre la France et la Prusse, à l'occasion de l'échange des prisonniers; et Frédéric-Guillaume paroissoit prêt à se retirer de la coalition si quelqu'une des puissances confédérées ne consentoit à l'indemniser des frais qu'il ne pouvoit plus supporter. Que cette déclaration fût sincère ou non, il fut convenu, par le traité signé le 6 avril, entre les rois

d'Angleterre et de Prusse, et les états-généraux des Provinces-Unies, que la cour de Berlin fourniroit une armée de soixante-deux mille quatre cents hommes, pour l'entretien de laquelle on lui paieroit une somme de deux millions deux cent mille livres; que la Hollande concourroit à ce subside pour une somme de quatre cent mille livres, et que le reste seroit à la charge de l'Angleterre. 1794.

Succès de l'armée françoise.

L'armée des Autrichiens dans les Pays-Bas alloit entrer en campagne, quand il s'éleva des contestations sur le droit de commander en chef. Le duc d'York refusa de servir sous le général Clayrfait, et déclara qu'il soutiendroit son rang, à moins que l'empereur ne commandât en personne. L'empereur se rendit à Bruxelles, et de là rejoignit l'armée. Pendant deux ou trois mois, les avantages et les pertes se balancèrent des deux côtés. Le 26 juin, tandis que le général Jourdan assiégeoit Charleroi, les alliés firent une attaque sur tous ses postes, dans les plaines de Fleurus. Complétement battus par les François, ils furent poussés en désordre jusqu'aux portes de Halle. Le reste de la campagne ne fut qu'une suite de succès pour les républicains. Ils entrèrent en vainqueurs à Charleroi. Moreau s'empara d'Ypres, et défit le général Clayrfait. Ostende reçut les François avec une joie qui prouva combien les Belges étoient fatigués de la domination autrichienne. Gand, Malines, Bruxelles, Anvers, Louvain, Namur, se soumirent ou furent emportés. Le Brabant et la Flandre autrichienne passèrent en peu de jours sous les lois françoises.

Prise de Trèves

Les alliés ne réussissoient pas mieux sur les frontières d'Allemagne. Un engagement opiniâtre eut lieu,

1794. les 12 et 13 juillet, entre les François et les Prussiens. Ces derniers furent défaits et mis en déroute. Les Impériaux soutinrent, avec une infériorité constante, plusieurs combats qui les épuisèrent. Ils furent obligés de repasser le Rhin. Les Prussiens se retirèrent sur Mayence. Une armée françoise prit Tréves le 8 août. Les alliés étoient maîtres de Landrecy, de Condé, du Quesnoi, de Valenciennes : à la première sommation ils les évacuèrent.

par les François.

Découragement de l'empereur.

L'empereur avoit quitté l'armée, tellement découragé par les événements, et si mécontent du roi de Prusse, qu'on ne doutoit pas que les conseils d'Autriche ne le détachassent de la coalition. Le comte Spencer et M. Thomas Grenville furent envoyés de Londres pour soutenir la constance de ce prince dans les engagements qu'il avoit pris. Ils y parvinrent au moyen d'un subside considérable. Les François faisoient la guerre à toute l'Europe, qui ne leur résistoit qu'avec l'or de l'Angleterre.

Ils s'étoient emparés d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Coblentz, et de plusieurs autres places qui bordent le Rhin.

Le duc d'York se retire.

Le duc d'York, après avoir aidé le prince d'Orange à mettre en sûreté Bois-le-Duc et Breda, porta son armée le long du Dommel. Pichegru s'y présenta, le 14 septembre, avec des forces imposantes. Le duc sentit tout le désavantage de la position qu'il occupoit, et se retira sur Grave.

Capitulation de Nimègue.

Les François s'avançoient vers la Hollande ; la terreur qui se répandoit de toutes parts leur en facilitoit la conquête. Le duc d'York étoit venu camper sous les murs de Nimègue. L'ennemi passa le Waal, attaqua

les postes anglois, et chassa devant lui des corps d'émigrés françois, qui ne cédèrent le terrain que pied à pied. Nimégue fut investi, se défendit mollement, et capitula. Mastricht, pressé par Kléber, se rendit le 14 novembre, après quarante jours de siége. La Hollande se retrouvoit dans la crise de 1672. 1794. Reddition de Mastricht.

Les républicains triomphoient également sur une autre frontière. Vainqueurs des Espagnols à Saint-Jean-de-Luz, à Collioure, ils attaquèrent et prirent Bellegarde avec sa garnison de six mille hommes. Pour réparer cet échec, les Espagnols rassemblèrent l'élite de leurs troupes, et marchèrent contre les François, qui les rencontrèrent à Spanilles, le 17 octobre. Ces derniers y remportèrent une victoire qui fut achetée par la mort de leur général Dugommier. Figueras se rendit sans résistance, quoique cette place eût une garnison de dix mille hommes. L'armée d'Espagne, sans faire d'autres tentatives, se tint derrière une ligne de postes fortifiés, dans une étendue de près de quarante lieues; mais elle y fut sans cesse inquiétée par les François, qui forcèrent les lignes sur douze points à la-fois. Il s'en fallut bien peu qu'en cette occasion l'armée ne fût entièrement détruite. Les républicains également victorieux en Espagne.

Le roi de Sardaigne eut encore moins à s'applaudir que d'autres puissances de s'être déclaré contre les François. Ceux-ci réduisirent la ville d'Oneille, située sur le golfe de Gênes, défirent un grand corps d'Autrichiens et de Sardes combinés, pénétrèrent dans le Piémont, emportèrent un fort retranchement au col de Tende, pendant que le général Dumas balayoit le passage du Mont-Cenis, se rendoit maître des redoutes et Campagne en Piémont.

1794. des batteries qui défendoient la montagne, et forçoit l'armée sarde à précipiter sa retraite en abandonnant ses munitions et ses canons.

L'escadre françoise est battue par l'amiral Howe.

Les François furent moins heureux sur un autre élément : ils avoient à combattre un ennemi difficile à vaincre. Malgré les désastres de Toulon, ils étoient venus à bout d'armer une flotte, qui, bloquée long-temps dans la rade de Brest par l'amiral Howe, profita de son éloignement pour se mettre en mer. La flotte angloise la poursuivit, et les deux escadres se trouvèrent en présence, le 28 de mai, sur la côte de Bretagne. A la suite de plusieurs manœuvres qui donnèrent l'avantage du vent à l'amiral anglois, les flottes combattirent en ligne dans la matinée du premier juin. Les François avoient vingt-six vaisseaux, et les Anglois vingt-cinq. Le choc fut violent, et les François le soutinrent avec intrépidité; mais le centre étoit à peine engagé que la ligne ennemie se rompit. L'amiral françois disparut, et fut suivi de la plupart des vaisseaux de son avant-garde qui pouvoient porter la voile. Six vaisseaux françois tombèrent au pouvoir du vainqueur : *le Juste*, quatre-vingts canons; *la Sans-Pareille*, idem; *l'Amérique*, soixante-quatorze; *l'Achille*, idem; *l'Impétueux*, idem; *le Northumberland*, idem : *le Vengeur* coula bas au moment où les Anglois s'en emparoient. Cette victoire enivra de joie le peuple britannique. L'amiral Howe fut comblé de louanges et félicité par tous les partis. En revers essuyés par nos armées de terre, l'année 1794 surpassoit 1777 ou 1781; elle égaloit 1759 en succès obtenus par nos habiles et vaillants amiraux.

La Corse se réunit à la

Cette année l'île de Corse fut réunie, du consentement unanime des représentants de cette nation, à la cou-

ronne d'Angleterre. On rédigea pour elle une constitution conforme à celle du pays qui l'adoptoit.

1794. Grande-Bretagne. Succès des armes angloises dans les Antilles.

La supériorité des Anglois sur mer assura la prospérité de leurs armes dans les Antilles. Au mois de mars, cinq mille hommes, commandés par sir Charles Grey, furent transportés à la Martinique pour en assiéger les forts. Une garnison françoise les défendoit : elle fut forcée de capituler après une courageuse résistance. La Guadeloupe, Marie-Galante, la Desirade, Sainte-Lucie, les Saintes, se rendirent également. La fièvre jaune régnoit à la Guadeloupe : elle affoiblit la garnison angloise au point que Victor Hugues, parti de Brest avec deux mille hommes, reprit cette île sans beaucoup d'efforts. Tout ce que firent les Anglois pour la reconquérir fut inutile.

Guerre de la Vendée.

Un des caractères de la guerre civile est presque toujours la cruauté des vainqueurs : la guerre intérieure de la Vendée n'a cessé d'en fournir des preuves. Outrés des barbaries de la convention, les Vendéens y répondoient par des barbaries. Quand le fer et la flamme eurent dévasté cette misérable contrée, le gouvernement crut la guerre éteinte; c'étoit mal connoître les effets de la persécution : la guerre se ralluma, plus acharnée, plus sanglante; et le François républicain ne rencontra d'invincible que le François royaliste.

La convention admet trois députés de Saint-Domingue. Elle abolit l'esclavage dans toutes les posses-

Comme la convention reconnoissoit, pour principe essentiel et fondamental, une égalité sans restriction, sans limites, elle appliqua le principe en admettant dans son sein trois députés de Saint-Domingue, dont le premier étoit nègre et les deux autres mulâtres. Elle décréta l'abolition de l'esclavage dans toutes les possessions françoises.

La cherté des denrées faisoit murmurer la classe in-

1794. sions françoises.

digente. La convention établit un *maximum*, absurde en politique, mais utile au maintien de sa popularité. Les mots *bien public*, *humanité*, *fraternité*, reparoissoient dans tous ses décrets, et la tyrannie dans tous les actes de son pouvoir.

Jacobins. Girondins.

Deux factions divisoient depuis long-temps l'assemblée, les jacobins et la Gironde. Les premiers étoient des hommes ignorants, sanguinaires, impitoyables; les seconds des jurisconsultes éclairés, des métaphysiciens, des littérateurs. La Gironde afficha pour les jacobins un mépris qui les exaspéra. Le parti mitoyen, plus alarmé de l'ambition des girondins qu'effrayé de la perversité des *Danton*, des *Collot*, des *Robespierre*, eut l'imprudence de s'unir avec eux pour abattre une faction orgueilleuse, grossit leur puissance, et prépara leur domination. A l'époque dont nous parlons ils étoient les maîtres de l'assemblée.

La chute de la Gironde laissa la puissance entre les mains d'un triumvirat composé de Robespierre, de Danton et de Barrère. Tout ce qu'il y eut de cruel dans l'ame de Sylla se retrouvoit dans l'ame de Robespierre; Danton, effréné démagogue, eût peut-être été plus barbare s'il eût été moins dissolu; Barrère n'étoit qu'un lâche.

Lutte entre Robespierre et Danton.

Une coalition entre des hommes qui se connoissoient assez pour se mépriser et se craindre ne se soutint que quelques jours. Danton étoit le héros du club dit des *Cordeliers*, formé d'une colonie de la société des jacobins. Ce fut un forfait, aux yeux de Robespierre, que l'ambitieuse prétention de l'égaler. Il enveloppa Danton dans une de ces conjurations que le comité de salut pu-

Condamnation de Danton.

blic tenoit toujours prêtes, et le fit assassiner par ses juges. Sans doute il étoit dans les décrets de la justice éternelle que l'auteur de ce tribunal de sang y fût amené lui-même, car Danton se glorifioit de cette exécrable institution. 1794.

Culte de la raison.

Les sophistes du dix-huitième siècle avoient ébranlé toutes les croyances religieuses; mais les uns s'étoient couverts des voiles de l'anonyme, les autres déguisoient leur attaque sous des concessions hypocrites. La convention nationale, dédaignant ces considérations pusillanimes, professa l'athéisme avec une horrible franchise. Les temples ne furent ouverts qu'à des prédicateurs impies; bientôt après on les ferma tout-à-fait, en proclamant la raison comme la seule divinité qui méritât les hommages d'un peuple de philosophes.

Robespierre sentit les conséquences d'un système qui mettoit les passions à l'aise. Peut-être aussi, comme on l'a dit, voulut-il porter tous les yeux vers le ciel pour les éloigner de la terre, où sa position commençoit à l'épouvanter. Quoi qu'il en soit, il fit décréter une fête en l'honneur de l'Être-Suprême, et s'y montra dans l'attitude d'un grand-prêtre, invoquant le Dieu qu'il outrageoit.

Dans toute la république l'existence de Dieu fut proclamée comme une découverte. On grava cette déclaration sur la porte des temples, et Robespierre, qui la veille étoit athée, proscrivit quelques hommes que son théisme n'avoit pas convertis.

Supplice de Robespierre.

La tyrannie de ce monstre touchoit à sa fin. Ses ennemis, placés dans l'alternative de le perdre ou d'être perdus, résolurent de le devancer. Le 9 du mois de ther-

1794. midor (27 juillet) il fut décrété d'accusation, et le lendemain il monta sur l'échafaud, au milieu des malédictions de tout Paris.

L'année de sa dictature fut un siècle de crimes. L'histoire dira qu'un jongleur sans nom, sans talents, sans courage, et sans ame, opprimoit la France, pendant qu'un million de soldats françois faisoit trembler l'Europe.

Supplice de Fouquier-Tainville. La mort de Robespierre ouvrit les prisons dont le sol de la république étoit couvert. Les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire parurent à leur tour sur le banc des accusés; et l'affreux Fouquier-Tainville, en allant au supplice, entendit les imprécations des mères, des orphelins, des veuves.

La modération fit place à la violence dans les mesures du gouvernement.

Situation de la Pologne. M. Burke, à l'aspect de la France révolutionnaire, annonçoit sa prochaine radiation de la carte des empires; et, pour le dire en passant, cet oracle a prouvé jusqu'à quel point la passion égaroit un bon esprit. Burke étoit trop sûr de n'être pas démenti par l'événement s'il eût appliqué cette prédiction à la Pologne. Telle étoit la situation de ce malheureux pays, encore une fois morcelé par la Prusse et la Russie, qu'il lui fut impossible de supporter un joug qui s'appesantissoit à toute heure. Kosciusko, patriote ardent et brave, appela ses concitoyens à la liberté. Des milliers de Polonois accoururent aussitôt se ranger sous son étendard. Il attaqua les Prussiens, les chassa de ce qu'ils appeloient *leurs dernières acquisitions*, et marcha sur Cracovie, que les Russes abandonnèrent. Suwaroff s'avançoit avec une armée russe. Les Polonois furent enveloppés

et taillés en pièces; Kosciusko, blessé gravement, fut fait prisonnier. Varsovie se défendit encore contre le vainqueur, mais ne put lui résister. Suwaroff fit massacrer tous ceux qu'on prit les armes à la main. Le sort de la Pologne fut décidé. 1794.

Le roi Stanislas, sans patrie, sans couronne, reçut l'ordre de se rendre à Grodno, pour y vivre pensionnaire obscur de l'impératrice, et surveillé par des espions qu'une police inquiète attachoit à ses pas.

Le parlement d'Angleterre étoit rentré depuis la fin de décembre 1794. Le 5 janvier, M. Sheridan fit une motion pour la révocation de l'acte qui suspendoit l'*habeas corpus*. Le procureur-général au contraire en demanda la prolongation. Il s'agissoit de savoir si les derniers procès avoient révélé l'existence d'une conjuration contre la sûreté de l'état. M. Sheridan arguoit de l'absolution des accusés pour démontrer que ces complots étoient un rêve de la frayeur des ministres. On lui répondoit que ces accusés, quoique renvoyés faute de preuves décisives, restoient chargés de présomptions trop bien acquises et de préventions qu'ils ne tarderoient point à justifier s'ils se flattoient de la sécurité du gouvernement.

1795. Parlement.

Motion pour révoquer la suspension de l'*habeas corpus*.

Le maintien de la suspension passa dans la chambre des communes, à la majorité de 203 voix contre 53. Les débats de la chambre-haute se terminèrent par un même résultat; mais les pairs opposants signèrent une protestation énergique.

Elle est rejetée.

La Grande-Bretagne et l'Autriche étoient, de toutes les puissances coalisées contre la France, les seules dont l'action ne se fût pas interrompue. Disons mieux, l'Angleterre étoit la seule; car l'Autriche n'agissoit que

1795. nue par les subsides qu'elle recevoit. Ces subsides devenoient la tâche la plus épineuse du ministère.

Augmentation de la marine. L'augmentation de la marine fut la première mesure qu'il proposa. La marine, pour faire face aux besoins de l'année, demandoit quatre-vingt-cinq mille matelots et quinze mille soldats. Ce nombre se trouvoit réduit; et M. Pitt, afin de le compléter sans recourir à la presse, pensa que chaque navire marchand pourroit, lorsqu'il mettroit à la voile, fournir des hommes en proportion de son tonnage; et qu'en outre il seroit possible d'en lever un sur chaque paroisse du royaume. Ce plan fut adopté, sauf quelques modifications.

Le 4 février, la chambre reçut un message du roi sur la nécessité d'un emprunt de quatre millions pour l'empereur, « ce prince, disoit sa majesté britannique, ne « pouvant qu'à l'aide d'un pareil secours persévérer « dans sa coopération au soutien de la cause de l'Eu« rope. »

Débats à l'occasion des subsides. Au milieu de la discussion que ce message occasiona, quelques membres reprochèrent au roi de Prusse l'emploi du subside qu'il recevoit de l'Angleterre. Au lieu de participer activement à la guerre dont on lui payoit les frais, sa majesté prussienne s'agrandissoit des débris de la Pologne; et c'étoit pour favoriser des usurpations que la Grande-Bretagne lui prodiguoit ses trésors!

D'autres orateurs s'élevèrent contre la conduite du ministère autrichien: il leur paroissoit déraisonnable de se fier plus à cette cour qu'à celle de Berlin.

M. Pitt avoua que les plaintes étoient fondées par rapport à la Prusse; mais il prouva que l'intérêt de l'Autriche devenoit la caution de sa sincérité.

Malgré l'éloquente opposition de M. Fox, le minis-

tère obtint une majorité considérable. L'état des besoins de l'année montoit à vingt-sept millions cent quarante-cinq mille livres sterling ; et les voies et moyens proposés laissoient un déficit de quatre cent mille livres, que le ministre remplit par plusieurs taxes nouvelles. 1795.

Efforts de l'opposition pour faire entamer des négociations avec la France.

L'opposition renouvela ses efforts, dans les deux chambres, pour que le ministère s'occupât d'une pacification honorable. L'état actuel des choses en France prêtoit à ce parti des armes puissantes : il présentoit la révolution du 9 thermidor comme la chute de la faction anarchique, et même comme la défaite des principes qu'elle essayoit de propager. De plus, il étoit évident que le retour du gouvernement françois à des idées de justice et d'ordre alloit redoubler l'ardeur de ses troupes, et rendre plus improbable le succès des armes de la coalition.

Ces arguments ne furent d'aucun poids. L'esprit de la nation repoussoit tous moyens de réconciliation avec le peuple françois ; aussi les motions furent-elles écartées par de nombreuses majorités.

Fin du procès de M. Hastings. Il est acquitté.

Le procès que M. Hastings soutenoit depuis sept ans fut enfin terminé. Les pairs, au nombre de 29, déclarèrent que sur les deux premiers chefs l'accusé n'étoit point coupable ; sur quelques autres ils se partagèrent ; ils le disculpèrent entièrement sur le reste. Le 23 avril, le chancelier prononça le jugement en ces termes : « Warren Hastings, vous êtes absous de toutes les accusations portées contre vous par les communes. »

La compagnie des Indes remboursa les frais de ce procès, qui s'élevèrent à soixante-dix mille livres sterling ; de plus, M. Hastings reçut d'elle une somme assez considérable.

1795.

Cette affaire occupa long-temps toute l'Angleterre; mais la longueur de la procédure avoit refroidi l'intérêt du public.

En parlant des débats de la chambre des communes à l'occasion de la marine, nous aurions dû faire mention d'un réglement qui mérite d'être cité comme touchant un point constitutionnel.

M. Pitt est attaqué sur une mesure prise sans l'aveu du parlement.

Au mois d'avril, il avoit été fait à l'armée l'avance d'un prêt extraordinaire sans l'aveu du parlement. Cette mesure fut improuvée fortement, et devoit l'être. Elle tendoit à persuader aux soldats qu'ils tenoient de la libéralité du roi ce qui sortoit du trésor public; et de plus, la législature étant alors en session, elle avoit droit de regarder comme une injure cet oubli de son autorité. M. Pitt, attaqué sur ce fait, pria la chambre de ne considérer dans cette distribution qu'un secours temporaire justifié par la nécessité. « Ce secours, ajouta-t-il, « cesse avec sa cause, tandis qu'une augmentation de « paie votée par le parlement eût été durable. » On se paya de cette réponse, quoiqu'elle ne fût pas satisfaisante.

Mariage du prince de Galles.

(8 avril.) Le prince de Galles épousa la princesse Caroline, fille du duc de Brunswick.

Le 27, un message royal invita les communes à voter en faveur des époux un revenu conforme à leur rang. En même temps, le roi faisoit observer à la chambre que cette constitution de revenu n'atteindroit pas son but si le prince n'étoit libre de ses embarras pécuniaires; toutefois sa majesté n'entendoit pas proposer qu'on payât les dettes du prince son fils; il y seroit pourvu sur le revenu de ce prince et sur les produits du duché de Cornouailles.

Le 27 juin, les communes accordèrent au prince un revenu de 125,000 livres.

1795.

Sur cette somme devoit être prise celle de 75,000 livres, pour subvenir à l'extinction des dettes, sous la direction de commissaires nommés par le parlement.

Somme accordée pour l'entretien de sa maison, et l'extinction de ses dettes.

M. Wilberforce reproduisit sa motion pour l'abolition de la traite des noirs, toujours combattue par le commerce des Antilles, et toujours ajournée.

L'amélioration du sort des catholiques irlandois n'avançoit pas davantage. Débarrassés de quelques entraves par des actes du parlement, ils avoient espéré qu'un entier affranchissement suivroit ces concessions partielles, et qu'enfin ils recouvreroient la pleine jouissance des droits communs aux autres citoyens. De longs délais irritoient leur impatience: quelques uns entretinrent des relations avec les révolutionnaires françois; et ceux-ci, dans l'ivresse de leurs premiers succès, se flattèrent qu'en cultivant le dépit des mécontents, ils parviendroient à séparer l'Irlande du reste de l'Angleterre. Des correspondances livrées au gouvernement britannique lui donnoient quelques craintes à cet égard, lorsque le roi nomma vice-roi d'Irlande le comte Fitz-Williams, un des whigs que leur éloignement pour les principes de la révolution françoise avoit rapprochés du ministère. Fitz-Williams étoit affable, généreux, conciliant; ces qualités convenoient au pays dont on lui confioit l'administration; elles avoient déterminé le choix de sa majesté.

Mécontentement des catholiques d'Irlande.

Le parlement d'Irlande rentra le 22 janvier: il félicita le vice-roi par les adresses les plus flatteuses. Les subsides furent votés avec empressement. L'occasion parut propice aux catholiques pour renouveler leurs

1795. instances. M. Grattan, avocat de cette cause, demanda la permission de présenter un bill tendant à rendre plus favorable la condition des personnes qui professoient la religion romaine. Une très grande partie de la chambre accueillit cette motion : on nomma des commissaires à qui l'examen du bill fut renvoyé. Les Irlandois, et même les non-catholiques, s'en réjouissoient lorsqu'on apprit que le gouvernement anglois étoit absolument contraire à cette émancipation. Lord Fitz-Williams eut beau représenter combien l'attente des Irlandois étoit vive; il eut beau prouver qu'une espérance permise et déjouée devenoit une déception indigne du gouvernement; on ne l'écouta point. Il déclara qu'il ne seroit point auprès des Irlandois l'organe d'une injustice qu'il condamnoit; et, sur cette déclaration, il fut rappelé. Lord Camden le remplaça.

Ce changement enflamma les esprits dans le parlement d'Irlande. On vota des adresses à lord Fitz-Williams; et par le tour qu'on donnoit à ses louanges on fit une satire prématurée de l'administration de son successeur. Le jour du départ de Fitz-Williams fut un jour de deuil; les boutiques restèrent fermées; on l'escorta jusqu'au vaisseau qui l'emmenoit; il reçut d'innombrables témoignages de vénération et de reconnoissance.

A son retour à Londres, il eut de graves altercations avec le ministère sur les causes de son rappel; on l'accabla de tous les arguments employés contre la libération des catholiques.

Louis XIV, au faîte de sa puissance, avoit échoué dans le projet de conquérir la Hollande : il désola ses provinces, il la força de s'abymer sous les eaux; mais

il ne la soumit point. La république françoise eut l'ambition d'y parvenir. 1795.

Les François envahissent les Provinces-Unies.

Les circonstances favorisoient cette entreprise. Le stathoudérat, relevé par les armes de la Prusse, avoit rempli les Provinces-Unies d'une aversion si déclarée pour la maison d'Orange et pour tous ses partisans, que plusieurs d'entre elles manifestoient ouvertement la volonté de reconnoître la république françoise et de renoncer aux liaisons des états-généraux avec l'Angleterre. Un Guillaume III eût mieux conduit les affaires.

Après la prise de Nimégue, les François se mirent en mouvement pour traverser les fleuves qui séparent le Brabant de la Hollande. Les Anglois et les Autrichiens leur disputèrent le passage, et les forcèrent de rétrograder. Une gelée qui survint leur permit de franchir le Waal sur plusieurs points à-la-fois; mais les Anglois, sous les ordres du général Dundas, les rejetèrent encore vers l'autre rive. Enfin Pichegru, qui commandoit une armée nombreuse, rendit inutiles toutes les tentatives des alliés, qui ne tardèrent pas à faire leur retraite, poursuivis et serrés de près par l'ennemi. Le général Walmoden, devenu commandant en chef depuis le retour du duc d'York en Angleterre, prit position entre Arnheim et Nimégue; il en fut débusqué presque aussitôt, et se replia sur Deventer. Son armée se trouvoit dans une plaine inculte et couverte de neige, sans effets de campement, sans équipages, sans moyens de subsister; elle eut beaucoup à souffrir de ce dénuement et des rigueurs de la saison jusqu'à Brême, où les troupes furent embarquées pour retourner en Angleterre.

Les François s'emparèrent de Roterdam et d'Utrecht. Le stathouder quitta précipitamment La Haye, prit une

1795. barque à Scheveling, et gagna le port d'Harwich. Amsterdam reçut les François avec des applaudissements et des cris de joie. L'alégresse redoubla quand le général Pichegru proclama l'indépendance des Provinces-Unies. Toutefois, en attendant que la Hollande jouît de ce bienfait, les quatre provinces les plus importantes furent occupées par les vainqueurs. Une immense réquisition de draps et de vivres fit sentir aux Hollandois que la liberté leur coûteroit cher, et qu'il falloit acheter à plus haut prix qu'ils ne croyoient l'amitié des républicains françois : mais leur animosité contre le stathouder étoit satisfaite ; on abolissoit toutes les formes d'un gouvernement qu'ils avoient proscrit ; on leur donnoit une constitution où les droits de l'homme n'étoient pas oubliés.

Le roi de Prusse fait la paix avec la république françoise.

Le roi de Prusse ne cherchoit qu'un prétexte pour quitter la coalition ; il saisit celui-ci. Depuis quelque temps sa correspondance avec la république françoise fondoit les bases d'un traité qui fut conclu, le 5 avril, entre les deux puissances, et dont les clauses essentielles étoient à l'avantage de la république, puisque le roi lui cédoit tout son territoire à la gauche du Rhin, sans qu'elle perdît rien de ce qu'elle possédoit sur la rive droite. Il fut convenu que le nord de l'Allemagne seroit regardé comme neutre, et que toute hostilité cesseroit à compter du jour de la ratification du traité.

Le roi de Prusse avoit été le premier à se déclarer contre la république françoise : il fut le premier à la reconnoître.

Paix de l'Espagne

L'Espagne demanda la paix, et l'obtint. Elle reconnut les républiques françoise et batave, et promit de s'em-

ployer pour détacher le Portugal de son alliance avec les Anglois contre la France. La république changeoit ses ennemis en alliés, tant elle inspiroit d'épouvante. 1795. avec la France.

Elle se flatta même un moment d'avoir désarmé les chouans et les Vendéens; mais cette pacification ne pouvoit être sincère ni d'un côté ni de l'autre.

Expédition de Quiberon.

Des mécontentements plus prononcés en Bretagne que dans les autres départements indiquoient cette province comme pouvant être le foyer d'une insurrection décisive; et dans cette espérance trois mille hommes, tant Anglois qu'émigrés françois, descendirent à Quiberon sous les ordres de sir Borlase Warren, chargé de cette expédition. Ils s'emparèrent d'un fort, et leur petite armée se grossit d'un grand nombre d'habitants du pays auxquels on distribua des armes. Le général Hoche marchoit contre eux; il surprit leur camp pendant la nuit: presque tous les émigrés furent tués ou faits prisonniers. Du nombre de ces derniers étoit le jeune Sombreuil, fils du gouverneur des Invalides. Ce brave jeune homme demanda la permission d'aller jusqu'à la frégate angloise, en promettant, sur l'honneur, qu'il reviendroit se livrer à ses juges. « Allez, monsieur, lui « dit généreusement le général Hoche, allez, et ne re« venez pas (1). » C'étoit lui rendre la liberté. Sombreuil ne se crut point dégagé de sa parole, rejoignit les prisonniers, parut au tribunal de deux représentants armés des vengeances de la convention, et reçut la mort

(1) Je n'ai lu ce trait dans aucune relation de l'affaire de Quiberon; mais un officier françois, M. de M..., me l'a raconté. M. de M.... avoit entendu la réponse du général Hoche.

(*Note de l'auteur.*)

1795. sans pâlir, après avoir embrassé son frère, que le même coup foudroya (1).

Cette entreprise mal conçue ne fut pas mieux conduite. Il a paru plus simple à quelques écrivains françois de calomnier les intentions de notre gouvernement, que de découvrir les vraies causes du désastre de Quiberon dans une évaluation superficielle des forces qu'on s'étoit flatté de rassembler, dans des rapports inexacts, et dans l'empressement du ministère britannique à les adopter.

Campagne sur le Bas-Rhin.

Les opérations de l'armée françoise, du côté des Pays-Bas, s'ouvrirent par le siége de Luxembourg. Bender, qui défendoit cette place, capitula le 7 de juin. Il fut permis à la garnison de rentrer en Allemagne, sous la condition de ne pas servir contre les François jusqu'au prochain échange. Il ne manquoit aux François que de prendre Mayence, pour étendre leurs limites jusqu'au Rhin. Jourdan l'investit par la rive droite; mais Clayrfait l'obligea de repasser le Mein et d'abandonner son artillerie de siége aux Autrichiens, qui se rendirent maîtres de tous les ouvrages que les François avoient construits devant Mayence. En ce moment s'opéra la jonction de Wurmser et de Clayrfait : réunis, ils reconquirent le Palatinat et la plus grande partie du pays entre le Rhin et la Moselle. Jourdan et Pichegru les arrêtèrent, mais ne purent empêcher Mahein de tomber en leur pouvoir. Les Autrichiens firent des efforts inutiles pour pénétrer jusqu'à Luxembourg.

Réorganisation du gou-

Le premier effet de la mort de Robespierre, au sein de la convention nationale, fut de rassurer et d'adoucir

(1) L'historien se trompe. Le second fils de M. de Sombreuil a péri sur l'échafaud le même jour que son père. (*Note du traducteur.*)

1795.

les esprits qu'il tenoit depuis si long-temps dans un état d'irritation et de défiance. Le gouvernement ne cessa pas d'être révolutionnaire; mais on le réorganisa sur un plan qui sembloit ôter toute espérance à l'ambition, tout instrument à l'arbitraire. La sanglante loi du 22 prairial fut abolie: des hommes jugèrent où des tigres avoient siégé. Les nobles eurent le droit de rentrer dans la capitale et d'habiter leurs maisons. On demandoit à grands cris la suppression des comités révolutionnaires : Legendre ferma le club des Jacobins. L'assemblée se divisoit néanmoins en deux partis : le premier hésitoit à se dessaisir des armes de la terreur, mais c'étoit la minorité; le second inclinoit à la modération. On prévoyoit un acte d'accusation très prochain contre des hommes reconnus complices de Robespierre, et qui n'avoient renversé l'idole que pour se mettre à sa place. En effet un député nommé Lecointre dénonça Barrère, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois; mais telle étoit encore l'influence de ces grands révolutionnaires, que la dénonciation fut déclarée calomnieuse, et qu'on félicita des hommes couverts de crimes du *triomphe de leur innocence*. Cependant la même convention qui les acquittoit finit par les condamner à la déportation.

Mort du fils de Louis XVI

Le fils du malheureux Louis XVI mourut, le 9 de juin, dans la prison du Temple. Il étoit né le 27 mars 1785. Des bruits de poison s'accréditèrent; un rapport du célèbre chirurgien Dussault les démentit. Bientôt après le décès de cet enfant, la convention décréta que la fille du feu roi, depuis madame la duchesse d'Angoulême, seroit remise à la cour de Vienne, en échange des quatre commissaires et du général Beurnonville, livrés aux Autrichiens par Dumouriez.

1795. Constitution républicaine.

Onze membres de la convention furent nommés pour rédiger une constitution républicaine. Le 3 de juin, ils présentèrent le résultat de leurs travaux.

Deux chambres élues, l'une de 250 membres, appelée *conseil des anciens*, et l'autre, dite *des cinq-cents*, formoient le corps législatif. Chacune de ces deux chambres se renouveloit par tiers tous les ans. Un directoire composé de cinq membres exerçoit la puissance exécutive, et ces pentarques étoient nommés par le corps législatif.

Le principe d'une parfaite égalité régnoit dans toutes les dispositions de ce nouveau code. Il établissoit la tolérance de tous les cultes et la liberté de la presse.

La convention, quoique en horreur à la France, ne voulut point imiter l'assemblée constituante, en abandonnant son ouvrage. Résolue de faire elle-même l'essai de la constitution qu'elle donnoit à la France, elle déclara, par deux décrets rendus les 5 et 13 fructidor, que deux tiers de ses membres feroient nécessairement partie du nouveau corps législatif.

Cette réélection arbitraire offensa les sections parisiennes; on ne vit que des oppresseurs qui cherchoient à retenir un pouvoir tyrannique. L'indignation s'accrut quand la convention publia que les deux décrets étoient acceptés par les assemblées primaires. On prit les armes. Les électeurs s'assemblèrent, sans convocation, dans une salle de spectacle, pour diriger le mouvement qui se manifestoit sur tous les points de la capitale. L'assemblée n'attendit point que l'armée sectionnaire bloquât le lieu de ses séances; elle fit avancer du canon, et deux ou trois décharges à mitraille eurent bientôt dispersé les

rebelles : là parut pour la première fois Bonaparte ; il commandoit l'artillerie de la convention. 1795.

Bonaparte.

Bonaparte (1), qui préluda par cette victoire facile à de si hautes destinées, étoit le second fils d'un assesseur au tribunal d'Ajaccio. La protection le fit entrer à l'école de Brienne, et son mérite à l'école militaire de Paris. En 1785, il subit un examen pour être admis dans l'artillerie, prouva qu'il étoit instruit, et fut nommé sous-lieutenant au régiment de La Fère. En 1790, il revint dans sa patrie ; des opinions trop révolutionnaires et trop avouées le forcèrent d'en sortir. A la chute de Robespierre, il fut destitué de son emploi, comme terroriste, réclama sans succès contre cette décision, et, désespérant de la fortune, fut prêt à s'embarquer pour Constantinople. Au 13 vendémiaire, la convention nationale, que la révolte des sections embarrassoit, accepta le secours des jacobins contre les citoyens ; et Barras nomma Bonaparte général d'une armée dont les prisons de la capitale avoient vomi la moitié. La défaite des insurgés valut au jeune Corse le titre de général en chef de l'armée de l'intérieur. Nous le retrouverons sans cesse dans le cours des événements qui nous restent à rapporter, et sur lesquels il influa jusqu'au moment qui l'a renversé.

Directoire exécutif.

La convention se retira le 26 octobre, et fit place au nouveau corps législatif. Cinq conventionnels furent

(1) Il existe en Angleterre un grand nombre d'ouvrages sous le titre d'*Histoire de Bonaparte*. Tous ces historiens étant évidemment passionnés pour ou contre le héros de leur livre, nous avons mieux aimé suivre des relations françoises qui nous ont paru d'accord avec la vérité. (*Note de l'auteur.*)

1795. investis du pouvoir exécutif; c'étoient Rewbell, Le Tourneur de la Manche, La Réveillère-Lépaux, Sieyes et Barras. Sieyes refusa cette dignité qu'il crut périlleuse; on nomma Carnot à sa place; et le gouvernement s'établit sous l'empire de la quatrième constitution.

Cette constitution étoit supérieure aux deux précédentes; on y voyoit des pouvoirs différents qui sembloient vouloir se balancer: mais tout cela ne s'appuyoit encore que sur des bases fragiles et vacillantes; la doctrine de la souveraineté du peuple en étoit encore la pensée fondamentale, et ce principe est incompatible avec une sage division des trois éléments politiques.

Traités de la république avec diverses puissances.

Avant ce changement dans les premières autorités, la France avoit conclu différents traités avec plusieurs puissances étrangères. On a déja parlé de ses arrangements avec la Prusse et l'Espagne; le grand-duc de Toscane se sépara de la coalition; la Suède et les cantons suisses reconnurent la république; le landgrave de Hesse et l'électeur de Hanovre s'engagèrent à retirer les troupes qu'ils fournissoient à la confédération; une alliance offensive et défensive lia la république et les états-généraux; les Pays-Bas furent soumis à la domination françoise.

Insurrection dans les Antilles.

Le gouvernement françois n'avoit rien négligé pour reconquérir ses possessions des Antilles. Victor Hugues se flatta d'exciter dans les îles françoises une insurrection générale contre le gouvernement britannique; des émissaires sous sa direction travaillèrent les négres et les hommes de couleur, et l'effet de ces menées fut assez prompt. A Sainte-Lucie la révolte éclata soudainement; la garnison angloise fut surprise, et se retira dans le fort, où l'ennemi la bloqua pendant trois mois.

Les mêmes tentatives échouèrent à la Grenade, à Saint-Vincent, à la Dominique. Les nègres marrons de la Jamaïque se soulevèrent avec fureur; on en fit un massacre effroyable. 1795.

L'exploit le plus important de la marine angloise, dans le cours de cette année, fut la prise du cap de Bonne-Espérance. Le gouverneur de cette colonie, se défiant de la loyauté britannique, refusa de la placer sous la protection de l'Angleterre; en conséquence, on prit le parti de la réduire. Des troupes, commandées par le major-général Craig et le contre-amiral G. Keith Elphinstone, s'emparèrent de la ville de Simon le 14 juillet. Ensuite elles marchèrent sur le Cap : la ville et le château se rendirent le 23. Prise du cap de Bonne-Espérance par les Anglois.

Le mécontentement, en Angleterre, alloit toujours croissant. La cherté des subsistances étoit extrême. On l'attribuoit sur-tout à la guerre, dont les chances étoient si défavorables, et menaçoient de l'être encore davantage. On avoit vu la chaîne de la coalition se briser, anneaux par anneaux. Le poids d'une prochaine campagne pesoit d'avance sur la nation. Le ministère devenoit plus odieux de jour en jour, et les sociétés de réforme profitoient de ces dispositions pour s'étendre et pour s'affermir. Mécontentement en Angleterre.

La session du parlement s'ouvrit, dans ce concours d'embarras et de difficultés. Le roi, traversant le parc pour se rendre à la chambre des pairs, fut entouré d'une multitude immense qui demandoit la paix et le renvoi de M. Pitt. En sortant de la chambre, ce prince courut un grand péril : il faillit être atteint d'une balle qui rompit une glace de sa voiture; la populace l'accabla des plus grossières invectives. Ouverture de la session.

1795. Le roi, dans son discours, avoit parlé des échecs éprouvés en Allemagne par les armées françoises, et des troubles intérieurs de la république. Il en avoit conclu que les François écouteroient plus volontiers des propositions de paix justes et modérées; mais il ajouta qu'il n'étoit pas moins urgent de continuer la guerre et d'augmenter encore la supériorité navale de la Grande-Bretagne.

Le roi dit aussi que les hostilités qu'avoient commises les Provinces-Unies, depuis qu'elles obéissoient aux impulsions du gouvernement françois, avoient obligé l'Angleterre de les traiter en ennemies. De plus, il annonça la ratification d'un traité de commerce avec les États-Unis d'Amérique.

Quel champ ouvroit à l'opposition l'état de la France, qui démentoit aussi pleinement les espérances dont la coalition s'étoit bercée! Cette république, attaquée sur toutes ses frontières, décomposée dans toutes ses parties, conservoit l'intégrité de son territoire; bien plus, elle en avoit reculé les limites. On avoit compté sur son démembrement; elle étoit conquérante!

Ce contraste frappant nécessitoit un changement dans le ton du ministère, et les orateurs de l'autre parti ne laissèrent pas échapper une occasion qui leur donnoit un grand avantage; mais leurs efforts furent inutiles: les adresses obtinrent la majorité dans les deux chambres. Ensuite on s'occupa des insultes faites au roi. L'adresse à sa majesté, votée sur ce sujet par l'une et l'autre chambre, fut suivie d'un bill que proposa M. Grenville à la chambre des pairs, « pour mettre la « personne et le gouvernement du monarque à l'abri « de toute entreprise criminelle. »

1795. Bill pour la sûreté du monarque et du gouvernement.

A la chambre des communes, M. Pitt demanda que la proclamation royale, relative aux dernières émeutes, fût prise en considération. A cette demande succéda la proposition d'un bill tendant à réprimer les assemblées séditieuses, comme principe de tous les troubles du royaume. Cette motion trouva des contradicteurs éloquents; elle fut présentée comme un projet d'anéantir les priviléges accordés par la constitution.

Le bill passa pourtant, mais avec des restrictions; et la majorité qui l'adopta fut plus considérable qu'on ne l'auroit pensé; tant la partie saine de la nation étoit indignée des outrages qu'avoit reçus l'excellent prince qui la gouvernoit; tant l'audace des sociétés populaires soulevoit tous les bons esprits!

Le parlement reçut un message du roi dont la substance étoit que l'ordre se rétablissant en France, sa majesté ne s'éloigneroit pas des voies d'accommodement qui seroient offertes, si l'honneur de sa nation permettoit de les accepter.

M. Pitt prit la parole. Il réfuta l'opinion de ceux qui prétendoient que l'amélioration du gouvernement françois autorisoit suffisamment le ministère britannique à traiter avec lui. M. Pitt réduisit à sa juste valeur cette amélioration dont on s'armoit contre le ministère. Il combattit les inductions fallacieuses qu'on essayoit d'en tirer. Il prouva que les partis qui se heurtoient encore au sein de la république françoise rendoient plus que douteuse la durée de sa constitution; qu'il seroit impossible d'asseoir une transaction solide sur ce gouvernement flottant; que la guerre étoit un besoin de sa manière d'être, et qu'on n'auroit avec lui qu'une paix fragile et momentanée.

1796. Clôture de la session.

La session fut close le 19 de mars. Le roi, dans son discours, se félicita de l'effet heureux des mesures prises contre l'esprit de révolte, et sur-tout contre l'effusion des systèmes éversifs de tout ordre social. Il laissa percer l'intention de convoquer un nouveau parlement, et donna les plus grands éloges au parlement actuel dont la conduite avoit triomphé des circonstances les plus orageuses et les plus difficiles.

Le général Hoche réduit les Vendéens.

La république françoise alloit ouvrir une autre campagne sur le continent; mais elle voulut d'abord se débarrasser des ennemis de l'intérieur. Hoche porta dans la Vendée ses armes victorieuses; il soumit les rebelles; il fit plus, il les persuada. Charrette et Stofflet, leurs principaux chefs, tombèrent entre les mains des républicains, et périrent.

C'est de l'époque où nous sommes parvenus que datent les premiers pas de Napoléon Bonaparte dans la carrière de gloire qu'il a parcourue.

Bonaparte est nommé pour commander l'armée d'Italie.

Le gouvernement françois résolut de faire une diversion puissante en Italie, pour priver l'empereur des secours qu'il en tiroit. Éclairé par un pressentiment que la suite a pleinement justifié, le directeur Barras engagea ses collègues à confier une armée de cinquante mille hommes au défenseur de la convention, au jeune Bonaparte. Il partit dès le lendemain. Peu de jours auparavant il avoit épousé la veuve du général Beauharnais, égorgé sur l'échafaud.

En arrivant à son quartier-général, Bonaparte dit à ses soldats : « Camarades! ce n'est plus une guerre défensive que nous faisons; marchons à des conquêtes. « Vous n'avez point d'équipages, point de magasins, « point d'artillerie, point d'habits. Eh bien! (en montrant

« les plaines fertiles du Piémont et de la Lombardie) voilà « vos magasins, votre artillerie, vos richesses! suivez-« moi. » 1796.

Les champs de Montelesimo, ceux de Montenotte, furent le théâtre de ses premiers exploits. L'armée françoise remporta trois victoires en cinq jours; et le roi de Sardaigne, trois fois défait, fut obligé, pour sauver ses états, de livrer aux vainqueurs les forteresses de Tertone et de Coni. Ses premiers succès.

Beaulieu, qui venoit de franchir le Pô, se hâtoit d'y fortifier sa position, et se disposoit à disputer le passage aux François. Bonaparte déjoua son attente en passant le fleuve près des murs de Plaisance. Le duc de Parme, effrayé de cette opération hardie, signa les conditions d'un armistice dictées par le général.

La route de Milan étoit ouverte. Beaulieu, pour protéger cette capitale, alla se placer entre elle et les François. Il occupa Lodi, sur l'Adda, dont la rive fut hérissée de canons. Les François se présentèrent à l'entrée du pont, avec l'impétuosité qui rend leur premier choc si terrible. Ils soutinrent, sans s'ébranler, tout le feu des Autrichiens; mais enfin trente pièces, habilement servies, faisoient hésiter la tête de leur colonne, lorsque deux ou trois généraux amenèrent un renfort qui décida du succès. Le pont fut emporté. Milan se rendit à Bonaparte; et l'armée, poursuivant ses avantages, s'empara de Pavie, de Pizzighitone, de Crémone, de toute la Lombardie.

Cependant les exactions des vainqueurs, leur empressement à spolier les églises, les *muséums*, les collections particulières, leur mépris hautain pour le clergé, leurs mœurs dissolues, excitèrent contre eux une ani- Progrès de Bonaparte.

1796. mosité si violente, qu'ils furent sur le point d'être enveloppés dans un massacre général, pareil à la proscription sicilienne de 1282. Les mêmes fureurs alloient éclater dans Pavie. Bonaparte l'apprit à Lodi, rebroussa chemin, parut tout-à-coup dans les villes insurgées, fit fusiller quelques séditieux, demanda des otages, et s'avança vers le territoire vénitien, où les Impériaux avoient porté le reste de leurs forces. Le sénat s'étoit montré favorable à Beaulieu; mais intimidé par l'approche des François, il prit le parti que lui conseilloit sa foiblesse, celui de se déclarer pour eux. Il notifia sur-le-champ au frère de Louis XVI (depuis Louis XVIII) une pressante invitation de quitter l'état de Venise dans le terme le plus court.

Les François chassèrent Beaulieu de Peschiera. Ce général passa l'Adige, dont il rompit les ponts pour assurer sa retraite. Bonaparte occupa Vérone, et le lendemain il investit Mantoue; mais il ne put que bloquer cette place, parceque de gros détachements, envoyés dans les fiefs impériaux, morceloient son armée. Le pape, que menaçoit l'orage, désarma le vainqueur par des soumissions. Il livra Bologne, Ferrare, la citadelle d'Ancône, des tableaux, des statues, des manuscrits du Vatican; et de plus il promit d'envoyer à Paris un plénipotentiaire pour y traiter d'une paix définitive, et pour donner satisfaction à la république, à cause de l'assassinat du général Basseville, secrétaire de la légation françoise (1).

(1) Ce secrétaire de la légation françoise, que l'historien anglois appelle le général *Basseville*, étoit l'abbé *Basseville*, homme de lettres, qui débutoit dans la carrière diplomatique. Il fut assassiné le 13 janvier 1793, à la porte du palais de France à Rome, dans une

Le roi de Naples se hâta de signer un armistice, et l'obtint à des conditions moins dures. Une division françoise entra dans Livourne, afin d'enlever au commerce anglois ses débouchés au nord de l'Italie. Le 30 de juin, le château de Milan capitula. 1796.

Cependant le maréchal Wurmser, qui remplaçoit Beaulieu dans le commandement des armées autrichiennes en Italie, descendoit du Tyrol, avec une armée de vieux soldats, pour délivrer Mantoue. Bonaparte abandonne précipitamment le blocus de cette place, laisse cent quarante bouches à feu dans les retranchements, marche contre Wurmser, lui livre bataille, et le met en déroute. Wurmser, défait une seconde fois à Bassano, n'eut de ressource que de se jeter dans les faubourgs de Mantoue. Les François le forcèrent de se réfugier dans la ville.

Le maréchal Wurmser en Italie.

Il est vaincu par Bonaparte.

Les succès éclatants d'un général né dans la Corse enflammèrent ses compatriotes, et sur-tout le parti françois, qui portoit avec inquiétude le joug du gouvernement britannique. Quelques hommes hardis se rassemblèrent en armes, et se rendirent maîtres de Bastia, que défendoit une garnison angloise. Ainsi finirent, après une courte durée, le royaume anglois de Corse, et sa constitution à peine en activité.

La Corse se détache de l'Angleterre.

Cependant cinquante mille Autrichiens marchoient sous les ordres du général Davidorich et du maréchal Alvinzy. Ces deux généraux, instruits du mouvement que faisoit Bonaparte pour empêcher leur jonction avec l'armée du Tyrol, mirent dans le village d'Arcole un régiment de Croates et quelques régiments hongrois. La

Bataille d'Arcole.

émeute populaire. Basseville est auteur de quelques écrits qui ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité. (*Note du traducteur.*)

1796. route des François passoit par ce village, situé dans un marais, et difficilement accessible. Arcole fut, pendant trois jours consécutifs, le théâtre des combats les plus sanglants et les plus opiniâtres. Ils amenèrent une bataille décisive. Les Autrichiens plièrent sur tous les points, et Mantoue resta sans espoir d'être secourue.

Voyons à présent ce qui se passoit en Allemagne.

Campagne des François en Allemagne.

Jourdan avoit investi la forteresse d'Ehrenbreistein; mais l'archiduc Charles, qui commandoit les Autrichiens, ayant défait un corps françois à Wetzlar, Jourdan sentit la nécessité de renoncer à cette entreprise pour s'opposer à l'archiduc. En même temps Moreau traversa le Rhin à Strasbourg, emporta le fort de Kehl, et pénétra dans la Souabe. Jourdan et Kléber, suivant une autre route, prirent Francfort, Wurtzbourg et Bamberg. Moreau s'empara de Fribourg et de Stutgard, capitale du duché de Wurtemberg; ce qui contraignit le duc de Wurtemberg et le margrave de Bade de négocier avec le directoire pour une cessation d'hostilités.

Par-tout où les François portoient leurs armes, ils imposoient de très fortes contributions, persuadés que la guerre doit se soutenir par elle-même, et que c'est aux vaincus d'en payer tous les frais. Ce principe, qui s'étend jusqu'à permettre le pillage, a soulevé contre les François les peuples les mieux disposés en leur faveur; et la gloire de quelques uns de leurs chefs a souffert de leur indulgence à le tolérer, ou de la part qu'ils y prenoient eux-mêmes, ce qui l'autorisoit bien davantage.

Après la prise d'Ulm et de Donawert, Moreau força le passage du Leck, et marcha vers la Bavière. Jourdan, d'un autre côté, repoussa les Autrichiens, commandés

par Wartensleben, et fit une irruption en Bavière par la partie septentrionale. 1796.

La cour de Vienne commençoit à s'alarmer. L'empereur appela ses sujets de Bohême et de Hongrie à la défense de leur religion, de leur patrie, de leurs propriétés; et cet appel ne fut pas inutile. L'archiduc courut au secours de Wartensleben, que Jourdan serroit de près. Les deux armées réunies donnèrent aux Autrichiens une supériorité dont Jourdan éprouva bientôt l'effet. Il rétrograda jusqu'au Rhin, se battant toujours avec désavantage, mais avec persévérance.

Belle retraite de Moreau.

La position de l'armée de Moreau paroissoit désespérée. Cet habile général étoit enfermé par soixante mille Autrichiens, et n'avoit pas quarante-cinq mille hommes. Il se retira sans confusion, sans désordre, harcelé par les Autrichiens, qu'il ne cessa de battre pendant une retraite de vingt-sept jours; retraite qui le dispute à toutes celles que l'histoire a vantées.

L'Espagne et la Hollande déclarent la guerre à l'Angleterre.

La république des Provinces-Unies et l'Espagne déclarèrent la guerre à la Grande-Bretagne; la première au mois de mai, la seconde au mois d'octobre.

Les troupes angloises s'emparèrent des établissements hollandois de Ceylan, de Malacca, de Cochin, de Schinochouca, d'Amboine, et de Banda. Dans les Antilles, le général Nichols reprit la Grenade; le général Abercromby se rendit maître de Sainte-Lucie; le général White enleva Démérary. Les décrets des assemblées françoises avoient livré Saint-Domingue aux dissensions les plus effroyables. Une petite partie de l'île étoit occupée par les François. Les Anglois, retirés sur quelques points fortifiés, ne résistèrent point aux maladies de ce climat.

1796. Une flotte hollandoise se rend sans combat.

Une flotte hollandoise étoit sortie du Texel, au mois de mars, avec l'espérance de rejoindre une escadre françoise; mais cette jonction n'eut pas lieu. La flotte batave entra dans la baie de Saldagne, où l'amiral anglois Elphinstone la tint bloquée pendant un mois, et la réduisit à se rendre sans combat. Les François, sous les ordres de l'amiral Richery, firent plusieurs prises importantes.

Situation intérieure de la France.

Au-dehors cette nation triomphoit; dans l'intérieur les partis la déchiroient encore. Le système de modération qu'avoit adopté le directoire irritoit les jacobins, dont il renversoit la puissance. Pour la relever, ils ourdirent une conjuration qui fut découverte et punie. Les assignats, dont la dépréciation étoit excessive, ne représentoient plus rien. Le laboureur, l'artisan, le journalier, mouroient de faim avec les salaires qu'ils recevoient en papier décrédité. La vente des biens nationaux et des propriétés confisquées éprouvoit des obstacles. Elle étoit sur-tout entravée par les anathèmes des prêtres non-assermentés contre les acquéreurs; ce qui rendoit ces ecclésiastiques odieux au gouvernement. Un des directeurs s'imagina qu'il aplaniroit toutes les difficultés en introduisant une religion nouvelle. Cette secte, qui prit le nom de *théophilanthropes*, ouvrit ses églises. Comme elle n'eut de martyrs que ceux du ridicule, et qu'on la dédaigna trop pour la persécuter, elle tomba tranquillement dans l'oubli.

Nouveau culte des théophilanthropes.

Efforts du gouvernement françois pour nuire au

Le pouvoir et la richesse de l'Angleterre étant deux écueils où s'arrêtoit l'ambition des François, ils s'attachèrent à miner, autant qu'il étoit en eux, les bases de sa prospérité. Les journalistes, les publicistes, inondoient l'Europe de leurs feuilles, dans lesquelles ils

peignoient les Anglois comme les tyrans des mers, en invitant tous les peuples à faire cause commune pour s'affranchir du despotisme de ces *arrogants insulaires*. On s'occupa de gêner, d'inquiéter leur commerce. On prohiba l'admission de leurs marchandises en France. Le directoire leur ferma les ports de la Hollande, qu'il asservissoit. Il parut mécontent de la mission d'un agent anglois à la cour de Berlin, parcequ'il se persuada qu'elle avoit pour but de faire rentrer le roi de Prusse dans la coalition; et comme cette démarche n'eut point le résultat que le directoire supposoit, il crut devoir attribuer à l'inutilité de cette tentative les ouvertures qu'il reçut des ministres anglois pour négocier la paix entre les deux nations. En effet lord Malmsbury, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, arriva, le 22 octobre, à Paris, au milieu des témoignages de la joie publique. Charles Lacroix étoit chargé des affaires étrangères.

1796. Commerce britannique.

Lord Malmsbury vient à Paris pour entamer une négociation.

Malmsbury posa pour base fondamentale du traité la restitution mutuelle des conquêtes. Il ajouta que, ce point arrêté, la négociation rouleroit entièrement sur les compensations que réclameroit le gouvernement françois. Le directoire demanda la communication des lettres de créance par lesquelles les puissances alliées autorisoient le ministre britannique à stipuler pour elles. Le lord éluda cette demande; et, pressé de s'expliquer sur les restitutions présentées comme condition préliminaire, il proposa d'abord l'abandon de toutes les conquêtes faites sur l'empereur, et la restauration du prince d'Orange dans le stathoudérat des Provinces-Unies. De son côté, la Grande-Bretagne offroit de remettre tout ce qu'elle avoit conquis dans les deux Indes;

1796. mais en rendant la partie de Saint-Domingue cédée par l'Espagne à la France, elle s'attendoit à des indemnités.

Sa mission échoue.

Le directoire fit signifier au lord Malmsbury qu'il eût à préciser ses demandes dans l'espace de vingt-quatre heures. En même temps il déclara qu'il n'écouteroit aucune proposition, à moins qu'elle ne fût d'accord avec la constitution, la dignité de la république, et les engagements qu'elle avoit pris. Après des pourparlers qui n'avançoient aucunement la négociation, le ministre anglois partit, brusquement congédié par le directoire, qui prenoit une dureté grossière pour une fierté républicaine. Au reste, il fut aisé de voir que, des deux parts, le desir de la paix étoit peu sincère.

Parlement.

Le nouveau parlement s'étoit assemblé le 6 octobre, et le roi, dans son discours, avoit annoncé l'envoi d'un plénipotentiaire à Paris (c'étoit la mission de lord Malmsbury); sa majesté n'en insistoit pas moins sur la nécessité de redoubler d'énergie, l'ennemi se repaissant toujours de l'espoir d'une descente en Angleterre.

L'adresse au roi passa sans contradiction dans les deux chambres. Il étoit évident que les chefs de l'opposition argueroient des voies d'accommodement qui venoient d'être ouvertes, pour reprocher encore aux ministres une guerre inutile, faite à des opinions, que le fer ne détruisoit pas.

Budget.

M. Pitt demanda néanmoins une augmentation dans les forces de terre et de mer. On fit quelques observations sur son plan; mais on ne le combattit point. Le budget fut soumis à la chambre des communes, le 7 de décembre; il portoit à vingt-huit millions les sommes nécessaires aux besoins du royaume. Un emprunt de

dix-huit millions et plusieurs taxes nouvelles s'y trouvoient au nombre des voies et moyens. On y découvrit avec étonnement une avance d'un million deux cent mille livres, faite à l'empereur sans que le parlement en eût connoissance. M. Fox parla fortement à cette occasion, et finit son discours par la motion suivante : « Les ministres de sa majesté britannique ayant autorisé, pendant la session du parlement, et sans son « aveu, le paiement de diverses sommes, soit pour le « service de l'empereur, soit pour l'armée du prince de « Condé, soit pour d'autres subsides, ils ont excédé les « bornes de leur pouvoir, abusé de la confiance de la « nation, et violé les priviléges constitutionnels de la « chambre. » Un amendement que proposa M. Bragge, en faveur des ministres, échauffa la discussion et fit prendre une seconde fois la parole à M. Fox. « Si les « mesures qui font le sujet de ce débat, s'écria-t-il, ne « sont pas condamnées, je déclare hypocrite et men« teur tout homme qui verra quelque différence entre « notre gouvernement et la monarchie la plus absolue. »

1796.

Motion de M. Fox.

Une lettre circulaire du duc de Portland, secrétaire-d'état, écrite le 5 novembre à tous les lords-lieutenants des comtés situés le long des côtes de la Manche, prouva qu'on ne regardoit point le projet d'une invasion comme une idée chimérique. Ce ministre leur recommandoit de faire faire le dénombrement de tout le bétail des fermiers et cultivateurs, à douze milles de la côte, et de se concerter avec les commandants en chef des districts pour éloigner ce bétail, si cette mesure devenoit nécessaire.

Lettre circulaire du duc de Portland.

Mais cette partie n'étoit pas le côté menacé. La France préparoit à Brest une expédition de vingt-cinq vais-

Entreprise des

1796. François pour soulever l'Irlande.

seaux de ligne et d'un grand nombre de bâtiments légers, pour porter vingt mille hommes en Irlande, sous le commandement du général Hoche. On se flattoit qu'au moyen des intelligences pratiquées dans ce royaume, l'insurrection éclateroit à la vue d'une armée françoise. On comptoit particulièrement sur les catholiques, disposés par une longue oppression à chercher des libérateurs.

Hoche partit le 18 de décembre; en sortant de la rade quelques uns de ses plus gros vaisseaux touchèrent sur des rocs, et furent perdus ou désemparés. Le lendemain des vents orageux battirent la flotte et la dispersèrent. Sept vaisseaux seulement entrèrent dans la baie de Bantry, non sans efforts, et très endommagés. Ce fut ainsi qu'échoua dès le début cette audacieuse entreprise. Elle prouva que la supériorité des forces navales n'est pas un rempart assuré contre un pareil projet, puisque, sans la tempête qui s'arma, si j'ose parler ainsi, pour sauver l'Irlande, ce royaume étoit peut-être séparé pour long-temps du reste de l'Angleterre.

Mort du roi de Sardaigne.

Victor-Amédée, roi de Sardaigne, mourut le 16 octobre, à 71 ans.

Mort de l'impératrice de Russie.

Un mois après, la Russie perdit sa brillante souveraine. Une apoplexie foudroyante enleva Catherine seconde, dans la soixante-septième année de son âge, et la trente-sixième de son règne. Quelque sévère que puisse être la postérité pour cette princesse, elle ne lui refusera point de hautes et grandes qualités, le génie du gouvernement au même degré que notre Élisabeth, de la modération, de la bonté, l'amour des sciences, le goût des arts, enfin tout ce qui pare le despotisme et rend l'obéissance aisée.

La fin de cette année fut le terme de la carrière politique du général Washington. Il fit ses adieux au congrès américain, par une lettre qu'on ne peut lire sans admiration. Cette lettre fut le dernier acte de sa vie publique. Ce n'est qu'aux Epaminondas, aux Philopœmen, aux Curius, que Washington peut être comparé.

1796. Fin de la carrière politique de Washington.

Les Anglois jouoient le principal rôle dans une guerre à laquelle ils n'avoient d'abord qu'accessoirement coopéré. Deux puissances qui s'étoient liguées avec eux, pour humilier la France révolutionnaire, se réunissoient à présent contre eux, pour la faire triompher.

La rupture des conférences produit un fâcheux effet en Angleterre.

La mission infructueuse de lord Malmsbury répandit en Angleterre une véritable tristesse; les fonds éprouvèrent une baisse plus considérable que pendant la guerre d'Amérique. On douta de la sincérité des efforts du gouvernement; on se persuada qu'il n'avoit feint de desirer la paix que dans l'intention d'obtenir plus aisément des subsides pour continuer la guerre. Le roi, par un message du 26 décembre (1796), annonça que la rupture des conférences avoit eu pour cause des prétentions incompatibles avec les intérêts du royaume et la sûreté de l'Europe entière. Il ordonna que tous les mémoires et papiers échangés dans le cours de cette transaction fussent mis sous les yeux du parlement.

1797. Embarras des finances.

La suspension des paiements de la banque d'Angleterre en espèces redoubla les alarmes. Ce corps avoit fait au gouvernement de si fortes avances, pour le versement des subsides à l'étranger, qu'il se trouvoit dans une situation inquiétante. Le 9 février, le gouverneur de la banque informa M. Pitt que cet établissement paroissoit menacé d'une ruine inévitable, s'il satisfaisoit à la demande d'une nouvelle avance de quinze cent mille

1797. livres sterling, en forme d'emprunt, pour l'Irlande. Le conseil-privé se hâta d'envoyer aux directeurs de la banque une autorisation écrite, pour n'effectuer aucun paiement en argent, jusqu'à ce que le parlement eût été consulté sur ce sujet, et qu'on eût adopté des mesures propres à soutenir le crédit.

L'opposition blâma cette démarche du conseil. C'étoit, selon ses orateurs, abuser étrangement du pouvoir, que d'affranchir une compagnie de commerce de ses engagements. En même temps elle insistoit sur la nécessité d'une enquête, afin de reconnoître les causes de cette situation désastreuse.

Mesures prises pour y remédier.

De l'avis des deux chambres, un comité fut nommé pour procéder impartialement à cet examen. En attendant, il falloit remédier à l'embarras que la circulation éprouvoit. Un bill autorisa la banque à faire une émission de billets au-dessous de la valeur de cinq livres.

Le comité secret de chacune des deux chambres présenta son rapport les 2 et 3 mars. Le résultat commun fut que l'actif de la banque excédoit son passif de trois millions huit cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix livres sterling. Les commissaires ajoutèrent que l'épuisement des fonds de cet établissement étoit provenu des alarmes répandues; que cet état de gêne iroit toujours en croissant, jusqu'à ce que l'opinion eût pris un autre cours; qu'il étoit à craindre qu'alors la banque ne pût subvenir aux besoins du service public; et que, dans cette supposition trop fondée, la prudence exigeoit le maintien des mesures déja prises; que c'étoit au parlement d'en prescrire le terme et d'en restreindre les effets, ainsi qu'il aviseroit dans sa sagesse.

Un directeur de la banque assura sans hésiter, à la

chambre des communes, que cette compagnie ne tarderoit point à reprendre ses paiements en espèces; et cette déclaration contribua beaucoup à dissiper les inquiétudes. 1797.

Défaite de la flotte espagnole.

La France avoit acquis deux alliés dont la puissance maritime pouvoit agrandir la sienne et l'aider à renverser, comme elle s'en flattoit, la supériorité britannique; c'étoient l'Espagne et la Hollande. L'Espagne, qu'excitoit le gouvernement françois, mit tant d'activité dans ses préparatifs, qu'elle eut bientôt une flotte de vingt-sept vaisseaux de ligne, prête à se joindre à l'escadre de Brest: mais cet armement formidable manquoit de matelots et d'équipages; il étoit conduit par des chefs plus braves qu'habiles sur la mer, et plus confiants qu'expérimentés. L'escadre angloise, composée seulement de 15 vaisseaux de ligne et de quelques frégates, sous les ordres de l'amiral Jervis, aperçut, le 15 février, la flotte espagnole, à la hauteur du cap Saint-Vincent. Elle se porta sur elle, avant que celle-ci se fût formée pour la recevoir, et, par une manœuvre rapide, séparant un tiers de l'escadre du reste, elle la réduisit à se battre à forces égales. L'amiral espagnol s'efforça de rejoindre les vaisseaux dont il se trouvoit écarté; mais il eut affaire au commodore Nelson, qui se montra pour la première fois en cette occasion, et dont le nom est devenu si célèbre. Nelson s'empara de quatre vaisseaux espagnols, dont un portoit cent douze canons. La flotte maltraitée se retira dans le port de Cadix, où les Anglois la bloquèrent.

Jervis obtint le titre de comte de Saint-Vincent, et Nelson fut créé chevalier.

Dans son animosité contre l'Angleterre, le directoire

1797. Débarquement de troupes françoises en Angleterre.

exécutif de France acceptoit les projets les plus téméraires et les plus imprudemment concertés. Le 20 février, quatre bâtiments françois partis de Brest mouillérent dans le port d'Ilsracombe. Leurs commandants, informés qu'un régiment de volontaires marchoit pour s'opposer au débarquement, firent voile pour le Pembrokeshire, et mirent quatorze cents hommes à terre près de Fishguard. Le 23, ils s'avancèrent dans un pays sauvage qu'ils ne connoissoient pas. Leur apparition excita l'épouvante; on les croyoit nombreux. Les habitants se rassemblèrent d'abord tumultueusement et sans ordre, mais armés et bouillant d'ardeur. Lord Rawdon se mit à leur tête: il s'attendoit à combattre une armée; mais il ne rencontra qu'un officier porteur d'une lettre de son général qui demandoit à capituler. Lord Rawdon exigea qu'il se rendît prisonnier et que sa troupe mît bas les armes; conditions auxquelles il se soumit sans difficulté. Quel étoit le but de cette entreprise? c'est encore un mystère. Le gouvernement s'assura, du moins, que les habitants du pays n'étoient pas disposés à le laisser envahir.

Dans le courant du même mois, le général Abercromby s'empara de l'île de la Trinité. C'est une des plus importantes de l'archipel des Caraïbes.

Le crédit public se relevoit, les appréhensions avoient cessé, lorsqu'un événement imprévu troubla l'Angleterre.

Révolte des matelots anglois.

Depuis quelque temps la marine étoit mécontente; elle se plaignoit de la modicité de la paie du matelot, de celle du soldat, des pensions de Greenwich créées sous Charles II, et devenues insuffisantes. A ces motifs se joignoient la répartition inégale du produit des prises,

1797.

la rigueur de la discipline, la hauteur et la dureté des officiers. Lord Howe avoit reçu des pétitions anonymes sorties de la flotte de la Manche, et demandant le redressement des griefs qu'elles dénonçoient avec amertume. Le chef de l'amirauté prit des informations sur les faits. On lui persuada que ces plaintes étoient celles de quelques hommes qui prétendoient donner à leur humeur inquiète le caractère d'un mécontentement général, qu'elles ne méritoient point qu'on s'en occupât. Cependant, dès que la flotte fut rentrée, des correspondances s'établirent entre tous les vaisseaux, et, d'un commun accord, il fut convenu qu'aucun ne léveroit l'ancre avant qu'on eût accueilli leurs réclamations. Le 15 avril, au signal donné d'appareiller, le vaisseau *la reine Charlotte* fit entendre trois acclamations ; c'étoit un signal : l'insurrection éclata. Tous les efforts des officiers pour ramener les matelots à leur devoir furent inutiles. L'équipage de chaque vaisseau nomma deux délégués, et les matelots jurèrent de rester unis pour la cause commune. Quelques officiers plus mal vus que les autres se retirèrent ; mais en général la discipline fut observée strictement, et les égards les plus respectueux pour les chefs furent recommandés, sous des peines rigoureuses. La contenance des mutins annonçoit un plan fixe, une détermination arrêtée.

Les délégués rédigèrent deux pétitions, l'une pour l'amirauté, l'autre pour la chambre des communes; elles exposoient les motifs de la suspension de leur service, et demandoient satisfaction, en termes mesurés. Cette affaire parut si sérieuse au gouvernement, que le conseil de l'amirauté se rendit à Portsmouth, où ses principaux

1797. membres entamèrent une sorte de négociation avec les rebelles. Sur l'assurance qu'on leur donna qu'il seroit fait droit à leurs demandes, ils déclarèrent que, d'après une résolution prise entre eux, ils ne compteroient sur aucune amélioration dans leur sort, à moins qu'elle n'eût été sanctionnée par le parlement et garantie par une proclamation royale. Enfin lord Bridport vint à bord, arbora son pavillon, et dit aux révoltés qu'il apportoit toutes les concessions espérées et le pardon du roi : sur-le-champ tout rentra dans l'obéissance. La subordination se maintint depuis le 23 avril jusques au 7 de mai. Tout-à-coup un bruit circula parmi les matelots qu'on les leurroit de promesses qui n'auroient point d'effet. Lord Howe démentit, de sa propre bouche, cette rumeur dangereuse, et l'ordre se maintint. M. Pitt présenta, le 6 mai, le compte de l'augmentation de paie de la marine; elle s'élevoit à quatre cent trente-six mille livres. Il supplia la chambre de voter cette somme sans discussion, par ménagement pour des esprits encore agités. Le bill passa, d'une voix, avec la clause qui faisoit jouir les matelots blessés du surcroît de paie, jusqu'à leur guérison.

Nouvelle révolte au Nore.

Le gouvernement avoit été juste, mais invigilant; il s'étoit laissé prévenir et maîtriser, et la même voie restoit ouverte à d'autres demandes. Le 22 mai, les vaisseaux mouillés sur la rade du Nore secouèrent le joug; les équipages se rendirent maîtres des bâtiments, nommèrent des délégués, et dressèrent un état de leurs prétentions, pour être mis sous les yeux de l'amirauté. Quatre vaisseaux de la flotte de l'amiral Duncan se liguèrent avec eux. Le chef de l'insurrection étoit un

nommé *Parker*, homme d'esprit, que signaloit sur-tout la force de son caractère. 1797.

L'amirauté répondit aux délégués que leurs demandes étoient incompatibles avec les ordonnances et les réglements de la marine. La réplique de Parker fut que les matelots resteroient en possession de la flotte, jusqu'à ce qu'on eût réparé les torts du gouvernement à leur égard.

Elle est réprimée.

Les lords de l'amirauté se rendirent à Sheerness. Ils essayèrent tous les moyens de persuasion, mais en vain. L'insolence de quelques uns des délégués fut poussée si loin, qu'on désespéra d'un arrangement, et que le gouvernement résolut d'employer la force contre les mutins. En conséquence, on enleva les bouées de l'embouchure de la Tamise; on dressa des batteries sur les deux rives, pour tirer à boulets rouges. Une proclamation déclara les vaisseaux en état de rébellion, et défendit à tout bâtiment d'en approcher. De leur côté, les rebelles bloquèrent la Tamise, et parurent se disposer à se défendre avec fureur. Mais lorsqu'ils virent que les flottes de Portsmouth et de Plymouth improuvoient leur conduite, et que la nation entière se prononçoit contre eux, les plus audacieux se ralentirent. Bientôt la désunion les arma les uns contre les autres. Parker et les autres chefs furent livrés, traduits devant une commission militaire, et condamnés à mort: le roi fit grace au reste.

L'amiral Duncan bat la flotte hollandoise.

Les matelots anglois ne tardèrent point à venger leur pays d'un moment d'inconduite et d'oubli de leur devoir. L'amiral Duncan avoit bloqué pendant tout l'été la flotte hollandoise du Texel, qui devoit rejoindre à Brest

1797. l'escadre françoise. Une tempête obligea Duncan de gagner la rade d'Yarmouth. L'escadre hollandoise, composée de 15 vaisseaux et commandée par l'amiral Winter, profita de cette occasion pour se mettre en mer. Duncan ramena la sienne sur les côtes de Hollande. Le 11 octobre, il attaqua les Hollandois entre Egmont et Camperduyn. Le combat fut terrible, et la victoire éclatante. Les Anglois prirent huit vaisseaux de ligne, au nombre desquels étoient ceux de l'amiral et du vice-amiral. L'amiral vainqueur fut nommé pair. On rendit à Dieu de solennelles actions de graces dans l'église cathédrale de Saint-Paul; et leurs majestés, ainsi que les deux chambres du parlement, assistèrent à cette cérémonie.

Tentative inutile de Nelson contre Cadix et Santa-Cruz.

Pendant que l'escadre angloise étoit stationnée sous Cadix, le chevalier Nelson fit jeter des bombes dans cette ville; mais elles causèrent peu de dommage.

L'état où se trouvoit la ville de Santa-Cruz, dans l'île de Ténériffe, faisoit regarder comme très probable le succès d'une attaque; Nelson y fut envoyé. Son escadre arriva devant cette place, le 24 de juillet. Mille hommes, embarqués sur les chaloupes, descendirent pendant la nuit, et dispersèrent les soldats qui défendoient le môle; mais, à leur tour, ils furent repoussés, et, pour la plupart, mutilés par le feu des batteries. Nelson eut le bras emporté d'un coup de canon. Cette expédition avoit été trop légèrement entreprise.

Le parlement fut prorogé le 20 juillet.

Mantoue capitule.

Les opérations sur le continent commencèrent par une tentative du général Alvinzy. Mantoue tenoit encore; il essaya de la secourir: une bataille qu'il perdit ôta toute espérance à la place assiégée. Mantoue conclut

une capitulation honorable; et les Impériaux furent absolument expulsés de l'Italie. 1797.

Bonaparte aux portes de Rome.

Le pape avoit eu l'imprudence de renouveler les hostilités contre les François. Ils entrèrent sur son territoire, après avoir culbuté l'impuissante armée qu'il leur opposoit. Ses principales villes se rendirent avant que d'être sommées. Bonaparte s'approcha de Rome, et s'arrêta, plus modéré que Charles-Quint, dont l'armée saccagea la capitale du monde chrétien et retint Clément VII dans les prisons du château Saint-Ange, en ordonnant des prières dérisoires pour sa libération.

Conditions prescrites au pape.

Par le traité de Tolentino, qui fut signé le 19 février, Pie VI s'engageoit à payer, dans le délai de deux mois, une somme de quinze millions de livres tournois, indépendamment des vingt-un millions stipulés lors de l'armistice; il renonçoit à tous ses droits sur Avignon et sur le comtat Venaissin; il abandonnoit les légations de Bologne, de Ferrare, de la Romagne; il licencioit ses troupes, et fermoit ses ports aux ennemis de la république françoise.

L'archiduc Charles est battu.

Cependant l'archiduc Charles marchoit avec une armée nombreuse, formée de troupes levées à la hâte dans les états héréditaires. Elle se retrancha sur les bords du Tagliamento, pour en disputer le passage aux François, qui s'avançoient en trois divisions. Le passage du fleuve fut forcé, Gradisca, Gorice et Trieste soumises. L'empereur perdoit son seul port sur l'Adriatique.

Conclusion d'un armistice.

Masséna défit les Autrichiens à Tarvis. Bernadotte réduisit la Carniole, et se rendit maître de Laybach, sa capitale. L'épouvante étoit à Vienne. Bonaparte écrivit à l'archiduc pour l'engager à faire cesser les calamités de la guerre. Cette lettre circula comme un témoignage

1797. de sa modération, et pour montrer que les maux dont gémissoit l'Europe étoient uniquement l'ouvrage du gouvernement britannique. Néanmoins Bonaparte alloit en avant, lorsqu'il reçut des propositions de l'empereur, pour un armistice qui fut conclu le 7 avril.

Succès de Hoche et de Moreau.

Les François n'étoient pas moins heureux sur le Rhin. Moreau reprit le fort de Kehl, dont les Autrichiens s'étoient emparés. Hoche passa le Rhin à Neuwied, et battit complétement le général Kray qui vouloit s'opposer à ses progrès. L'armée françoise n'étoit plus qu'à quelques marches de Francfort; la nouvelle qui lui parvint de la signature des préliminaires l'empêcha d'aller plus loin.

Soulévement contre les François dans l'état vénitien.

Quelques succès des Autrichiens contre une division éloignée du corps de l'armée françoise persuadèrent aux habitants de Vérone et des communes environnantes que la fortune abandonnoit les drapeaux de Bonaparte. Un même cri s'éleva de tous côtés: *Mort aux François!* et trois cents malades furent inhumainement égorgés à l'hôpital de Vérone. Bonaparte exhala son indignation dans un manifeste, rappela le résident de France auprès du doge, déclara la guerre au gouvernement vénitien, et confia la vengeance des François au général Augereau, qui parut presque aussitôt aux portes de Vérone. Il châtia les instigateurs des assassinats, et renvoya chez eux de misérables paysans égarés.

Entrée des François à Venise.

Le général Baraguey-d'Hilliers entra dans Venise, avec six mille hommes. Les images de Saint-Marc firent place à l'écusson de la république françoise. Le grand-conseil abdiqua son autorité; le doge remit les rênes de l'administration au chef d'une municipalité provisoire, et les vainqueurs établirent un gouvernement populaire

sur les ruines de la vieille oligarchie. Tels furent les derniers jours de cette cité, reine de la mer Adriatique, fière de quatorze cents ans d'indépendance, dans le cours desquels elle avoit bravé des coalitions armées contre elle, et tenu la balance de l'Italie. 1797.

Troubles à Gênes.

Génes fut également troublée par les orages révolutionnaires. La faction démocratique avoit acquis la majorité; cependant elle succomba dans une lutte entre les deux partis. Les vaincus s'adressèrent à Bonaparte; ils implorèrent son appui contre l'aristocratie, qu'ils peignirent oppressive et tyrannique. Bonaparte fit entendre aux nobles que tôt ou tard il faudroit ployer sous un esprit qui prévaloit. Ils se rendirent à ce conseil, et le gouvernement fut organisé sur le modèle de la grande république.

Traité de Campo-Formio.

Le traité définitif entre la France et l'Autriche fut signé le 6 octobre, à Campo-Formio, par le général Bonaparte et les plénipotentiaires de l'empereur.

Voici les dispositions textuelles de ce traité.

S. M. l'empereur des Romains, roi de Hongrie et de Bohême, et la république françoise, voulant consolider la paix dont les bases ont été posées par les préliminaires signés au château d'Eckenwald, près de Léoben en Styrie, le 18 avril 1797, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. l'empereur et roi, le sieur D. Martius Mastrili, noble patricien, marquis de Gallo, chevalier, etc., etc.; le sieur Louis de Cobentzl, comte du saint empire romain, grand'croix, etc.; le sieur Maximilien, comte de Meerfelt, chevalier de l'ordre teutonique, etc., etc.; et le sieur Ignace, baron de Degelmann, ministre de sadite majesté près la république helvétique;

1797. Et la république françoise, Bonaparte, général en chef de l'armée françoise en Italie;

Lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivants:

ARTICLE PREMIER.

Il y aura, à l'avenir et pour toujours, une paix solide et invariable entre S. M. l'empereur des Romains, roi de Hongrie et de Bohême, ses héritiers et successeurs, et la république françoise. Les parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre elles et leurs états une parfaite intelligence, sans permettre dorénavant que, de part ni d'autre, on commette aucune sorte d'hostilité, par terre ou par mer, pour quelque cause ou quelque prétexte que ce puisse être. On évitera soigneusement tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureusement établie. Il ne sera donné aucun secours ni protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

ART. II.

Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, les parties contractantes feront lever tout sequestre mis sur les biens, droits et revenus des particuliers résidant sur les territoires respectifs et les pays qui y sont réunis, ainsi que des établissements publics qui y sont situés. Elles s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir, pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers et établissements publics, et à payer et rembourser toutes rentes constituées à leur profit sur chacune d'elles.

ART. III.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, re-

nonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république françoise, à tous les droits et titres sur les provinces de la Belgique, connues sous le nom de *Pays-Bas autrichiens*. La république françoise possédera ce pays à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, et avec tous les biens territoriaux qui en dépendent. 1797.

ART. IV.

Toutes les dettes hypothéquées avant la guerre sur le sol des pays énoncés dans les articles précédents, et dont les contrats seront revêtus des formalités d'usage, seront à la charge de la république françoise. Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur en remettront l'état, le plus tôt possible, au plénipotentiaire de la république françoise, et avant l'échange des ratifications, afin que, lors de l'échange, les plénipotentiaires des deux puissances puissent convenir de tous les articles explicatifs ou additionnels au présent article, et les signer.

ART. V.

S. M. l'empereur consent à ce que la république françoise possède, en toute souveraineté, les îles ci-devant vénitiennes du levant, savoir: Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo, et autres îles en dépendant, ainsi que Butrinto, Larta, Vonizza, et en général tous les établissements ci-devant vénitiens, en Albanie, qui sont situés plus bas que le golfe de Lodrino.

ART. VI.

La république françoise consent à ce que S. M. l'empereur et roi possède en toute souveraineté et propriété les pays ci-dessous désignés, savoir: l'Istrie, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes, et les pays compris entre les états héréditaires de S. M. l'em-

1797. pereur et roi, la mer Adriatique, et une ligne qui partira du Tyrol, suivra le torrent en avant de Gardola, traversera le lac de Garda jusqu'à la Cise; de là une ligne militaire jusqu'à San-Giacomo, offrant un avantage égal aux deux parties, laquelle sera désignée par des officiers du génie, nommés de part et d'autre, avant l'échange des ratifications du présent traité. La ligne de limite passera ensuite l'Adige à San-Giacomo, suivra la ligne gauche de cette rivière, jusqu'à l'embouchure du canal Blanc, y compris la partie de Porto-Legnano qui se trouve sur la rive droite de l'Adige, avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises; la ligne se continuera par la rive gauche du canal Blanc, la rive gauche du Tartaro, la rive gauche du canal dit *la Polisella*, jusqu'à son embouchure dans le Pô, et la rive gauche du grand Pô, jusqu'à la mer.

ART. VII.

S. M. l'empereur renonce à perpétuité, pour elle, ses successeurs et ayants-cause, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ces droits que sadite majesté pourroit prétendre sur les pays qu'elle possédoit avant la guerre et qui font maintenant partie de la république cisalpine, laquelle les possédera, en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

ART. VIII.

S. M. l'empereur reconnoît la république cisalpine comme puissance indépendante.

Cette république comprend la ci-devant Lombardie autrichienne, le Bergamasque, le Bressan, le Crémasque, la ville et forteresse de Mantoue, le Mantouan, Peschiera, la partie des états ci-devant vénitiens à

l'ouest et au sud de la ligne désignée dans l'article VI, pour la frontière des états de S. M. l'empereur en Italie, le Modénois, la principauté de Massa-Carrara, et les trois légations de Ferrare, Bologne et la Romagne. 1797.

ART. IX.

Dans tous les pays cédés, acquis, ou échangés par le présent traité, il sera accordé à tous les habitants et propriétaires quelconques main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a eu lieu entre S. M. impériale et royale et la république françoise, sans qu'à cet égard ils puissent être inquiétés dans leurs biens ou leurs personnes. Ceux qui à l'avenir voudront cesser d'habiter lesdits pays seront tenus d'en faire la déclaration trois mois après la publication du traité de paix définitif. Ils auront le terme de trois ans pour vendre leurs biens, meubles, immeubles, ou en disposer à leur volonté.

ART. X.

Les pays cédés, acquis, ou échangés par le présent traité porteront à ceux auxquels ils demeureront les dettes hypothéquées sur leur sol.

ART. XI.

La navigation de la partie des rivières et canaux servant de limites entre les possessions de S. M. l'empereur et celles de la république cisalpine sera libre, sans que l'une ni l'autre puissance puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre; ce qui n'exclut pas les précautions nécessaires à la sûreté de la forteresse de Porto-Legnano.

ART. XII.

Toutes ventes ou aliénations faites, tous engagements contractés, soit par les villes, ou par les gouvernements,

1797. ou autorités civiles et administratives des pays ci-devant vénitiens, pour l'entretien des armées allemandes et françoises, jusqu'à la date du présent, seront confirmés et regardés comme valides.

ART. XIII.

Les titres domaniaux et archives des différents pays cédés ou échangés par le présent traité, seront remis, dans l'espace de trois mois, à dater de l'échange des ratifications, aux puissances qui en auront acquis la propriété. Les plans et cartes des forteresses, villes et pays que les puissances contractantes acquièrent par le présent traité leur seront fidèlement remis.

Les papiers militaires et registres pris, dans la guerre actuelle, aux états-majors des armées respectives seront pareillement rendus.

ART. XIV.

Les deux parties contractantes, également animées du désir d'écarter tout ce qui pourroit nuire à la bonne intelligence heureusement rétablie entre elles, s'engagent, de la manière la plus solennelle, à contribuer, de tout leur pouvoir, au maintien de la tranquillité intérieure de leurs états respectifs.

ART. XV.

Il sera conclu incessamment un traité de commerce, établi sur des bases équitables et telles qu'elles assurent à S. M. l'empereur et à la république françoise des avantages égaux à ceux dont jouissent, dans leurs états respectifs, les nations les plus favorisées.

ART. XVI.

Aucun habitant de tous les pays occupés par les armées autrichiennes et françoises ne pourra être poursuivi ni recherché, soit dans sa personne, soit dans ses

propriétés, à raison de ses opinions politiques, ou actions civiles, militaires et commerciales, pendant la guerre qui a eu lieu entre les deux puissances. 1797.

ART. XVII.

S. M. l'empereur ne pourra, conformément aux principes de neutralité, recevoir dans chacun de ses ports, pendant le cours de la présente guerre, plus de six bâtiments armés en guerre, appartenant à chacune des puissances belligérantes.

ART. XVIII.

S. M. l'empereur s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince et ses héritiers avoient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédoit le Modénais.

ART. XIX.

Les biens fonciers et personnels non aliénés de LL. AA. RR. l'archiduc Charles et l'archiduchesse Christine, qui sont situés dans les pays cédés à la république françoise leur seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans. Il en sera de même des biens fonciers et personnels de S. A. R. l'archiduc Ferdinand, dans le territoire de la république cisalpine.

ART. XX.

Il sera tenu à Rastadt un congrès uniquement composé des plénipotentiaires de l'empire germanique et de ceux de la république françoise, pour la pacification entre ces deux puissances. Ce congrès sera ouvert un mois après la signature du présent traité, ou plus tôt s'il est possible.

ART. XXI.

Tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autre,

1797. et les otages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'auroient pas encore été restitués le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

ART. XXII.

Les contributions, livraisons, fournitures et prestations quelconques de guerre, qui ont eu lieu dans les états respectifs des puissances contractantes, cesseront à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

ART. XXIII.

S. M. l'empereur et la république françoise conserveront entre elles le même cérémonial, quant au rang et aux autres étiquettes, que ce qui a été constamment observé avant la guerre.

Sadite majesté et la république cisalpine auront entre elles le même cérémonial d'étiquette que celui qui étoit d'usage entre sadite majesté et la république de Venise.

ART. XXIV.

Le présent traité de paix est déclaré commun à la république batave.

ART. XXV.

Le présent traité sera ratifié par S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république françoise, dans l'espace de trente jours, à dater d'aujourd'hui, ou plus tôt, si faire se peut; et les actes de ratification, en due forme, seront échangés à Rastadt.

Fait et signé à Campo-Formio, près d'Udine, le 17 octobre 1797.

Signé, *Bonaparte*, le marquis de *Gallo*, Louis comte de *Cobentzl*, le comte de *Meerfeldt*, le baron de *Degelmann*.

La ratification et la signature de ce traité souffrirent quelques délais; ce qui ne s'accommodoit pas avec l'impatience de Bonaparte. On prétend qu'après s'être expliqué sans ménagement à cet égard, il brisa de colère un beau cabaret de porcelaine, en disant aux plénipotentiaires : « Voilà comme je vous traiterai, puisque « vous le voulez. » 1797.

C'étoit encore plus l'action d'un enfant mutin et turbulent, que celle d'un général victorieux fatigué des lenteurs de la diplomatie.

Situation intérieure de la France.

Les triomphes de la France ne ramenoient point la tranquillité dans l'intérieur. Les républicains et les royalistes étoient en présence. Au renouvellement annuel d'un tiers du corps législatif, le choix des électeurs tomba sur plusieurs personnes connues par leur attachement à la monarchie. De ce nombre étoit le général Pichegru. Letourneur sortit du directoire, et Barthélemy, négociateur estimé, le remplaça. La session s'ouvrit au mois de mai. Dès les premières discussions, trois partis se manifestèrent; celui des modérés, accoutumés depuis long-temps à louvoyer; des révolutionnaires, embrassant encore le simulacre de la république; des royalistes, dévoilant presque leur pensée, devenue moins timide. On osa proposer des mesures favorables aux parents d'émigrés. On se plaignit des rigueurs exercées contre les prêtres non-assermentés. L'administration du directoire fut en butte à des attaques répétées, qui portoient de graves atteintes à sa considération. Aussi le gouvernement étoit-il à peu près nul. Les choses alloient par une impulsion automatique. Les lois nouvelles n'étoient observées que par ceux dont elles servoient les intérêts. On revenoit ouvertement aux an-

1797. ciennes habitudes; et si la révolution étoit faite dans les idées, elle n'étoit pas faite dans les mœurs.

18 fructidor. Le jour de l'anniversaire du 14 juillet, Bonaparte informa ses soldats qu'il se tramoit un projet de contre-révolution. « La cause de la république, leur dit-il, étoit « entre leurs mains. Ils avoient versé leur sang pour « elle; il leur appartenoit de la défendre. » L'armée répondit par des acclamations unanimes. Ce témoignage de ses sentiments engagea le directoire à se mettre sous la protection d'un corps de troupes tiré de cette armée. Cette précaution lui sembloit nécessaire pour tenir en respect les royalistes. Carnot et Barthélemy désapprouvèrent ce dessein, qui, selon eux, prenoit un caractère hostile. Le directoire se désunit. Barras, Rewbel, et La Réveillère-Lépaux, conspirèrent contre les deux autres. Le 4 septembre, les habitants de Paris entendirent, au point du jour, le canon d'alarme. Les deux conseils furent cernés dans le lieu de leurs séances. Le général Augereau reçut des trois directeurs l'ordre d'arrêter Pichegru, Willot, et dix-sept autres députés. Barthélemy fut déporté sur le sol brûlant de la Guyane; Carnot s'échappa. Cette mesure violente, qui ranimoit toute l'activité des passions révolutionnaires, s'appela *la révolution du 18 fructidor*.

Merlin de Douai, ministre de la justice, et François de Neufchâteau succédèrent aux deux directeurs, condamnés à la déportation par leurs collègues.

Les négociations pour la paix sont reprises et rompues. L'Angleterre sentoit le besoin de terminer une guerre qui la ruinoit à pure perte, et qui, depuis si long-temps, pesoit sur elle. Le ministère fit donc connoître au directoire, le premier juin, qu'il reprendroit volontiers les négociations interrompues. Le gouvernement françois

agréa cette ouverture. Lille fut désigné pour le lieu des conférences, et lord Malmsbury s'y rendit dans les premiers jours de juillet. Sans entrer à cet égard dans un détail inutile, disons que les premiers plénipotentiaires françois, Pléville, Maret, Letourneur, avoient aplani tous les obstacles, quand le directoire leur substitua deux hommes qui mirent à la place des formes conciliantes et de la bonne foi, toujours persuasive, la hauteur et la dureté qui leur étoient prescrites. Lord Malmsbury quitta Lille le 18 de septembre. 1797.

On a cru que ces négociateurs ne s'étoient montrés arrogants que par un pressentiment des difficultés que les troubles de l'Irlande alloient susciter à l'Angleterre.

Une grande insurrection en Irlande semble prochaine.

Les dissensions de ce pays s'étoient accrues au point que les mécontents, qui prenoient la dénomination d'*Irlandois-unis*, avoient envoyé des députés en France pour solliciter son appui contre l'Angleterre. L'administration du royaume ne négligeoit rien pour reconnoître les foyers de la rebellion, pour découvrir les dépôts d'armes cachés; mais les menées des rebelles échappoient à ses perquisitions. Ce qu'on apercevoit clairement, c'est qu'une grande insurrection étoit prochaine.

Le parlement d'Angleterre se réunit le 2 novembre. M. Pitt présenta l'état des dépenses pour l'année suivante. Elles montoient à vingt-cinq millions cinq cent mille livres sterling, et les impôts triplés étoient comptés au nombre des voies et moyens. Cet accroissement des charges publiques excita de vives et trop justes réclamations.

Mort du roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, mourut le 10 de novembre, à l'âge de cinquante-quatre ans. Il eut

1797. son fils aîné pour successeur, sous le nom de Frédéric-Guillaume III. Ce prince notifia son avénement aux membres du directoire françois, auxquels il donna le titre de *grands et chers amis.*

Proclamation du directoire françois.

Les conférences rompues une seconde fois à Lille excitoient à Paris des murmures inquiétants pour le directoire. Il se hâta de faire afficher une proclamation mensongère, par laquelle il rejetoit la rupture de la négociation sur les seuls Anglois. Il en accusoit leur orgueil démesuré, l'ambition d'un commerce exclusif et dominateur, le droit que ce peuple s'arrogeoit d'asservir les mers à son pavillon. Il démentoit, comme calomnieux, un manifeste dans lequel le roi d'Angleterre reprochoit au gouvernement françois des prétentions toujours croissantes et des procédés offensants. Enfin il annonçoit une descente de la *grande nation* sur nos rivages, et le parti pris d'aller signer à Londres une paix qui coûteroit cher aux éternels ennemis du nom françois.

Retour de Bonaparte à Paris.

Bonaparte arriva le 10 décembre à Paris. On l'attendoit avec impatience; on le reçut avec enthousiasme. Le directoire lui fit une réception solennelle au palais du Luxembourg. Barras, qui le regardoit comme son ouvrage, le combla d'éloges qui manquoient de mesure et de convenance.

Talleyrand de Périgord, ministre des affaires étrangères, homme d'un esprit éminent, lui dit, avec plus de finesse que de conviction : « Quand je pense à tout « ce que le général a fait pour se faire pardonner sa « gloire, à ce goût antique de la simplicité qui le dis- « tingue, à son amour pour les sciences abstraites, à « ses lectures favorites, à ce sublime Ossian qui semble

1797.

« le détacher de la terre; quand personne n'ignore son « profond mépris pour l'éclat, pour le faste, pour tout « ce qui séduit les ames communes; ah! loin de redou- « ter ce qu'on voudroit appeler son ambition, je sens « qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour pour « l'arracher aux douceurs de sa retraite. La France en- « tière sera libre; peut-être lui ne le sera jamais. Telle « est sa destinée. »

Accueil du directoire.

Rarement une fête est-elle une circonstance digne du souvenir de l'histoire. Celle-ci nous a paru mériter d'occuper le lecteur un moment. La plupart des acteurs de cette scène y jouoient un rôle qu'ils démentoient tout bas. Le directoire couvroit d'honneurs un homme dont la gloire le faisoit frémir, et qu'il se promettoit d'annuler en attendant qu'il le persécutât. Le ministre félicitoit de sa modération celui dont l'ambitieux avenir n'échappoit point à sa sagacité. Bonaparte, dans sa réponse, insultoit les rois en aspirant au trône. En se montrant sensible à l'accueil théâtral du directoire, il méditoit la ruine d'une autorité qu'il méprisoit.

Rébellion en Irlande.

La France n'envoyoit pas de secours aux *Irlandois-unis*. Quelque prodigue que fût le gouvernement républicain d'argent et d'hommes, deux expéditions avortées lui faisoient craindre le succès d'une troisième tentative. Les Irlandois, réduits à leurs propres moyens, mais serrés de près par des mesures énergiques, résolurent de tenter la voie des armes. Ils organisèrent un comité militaire, qui rédigea des instructions pour les officiers et les commandants. Une populace nombreuse et désordonnée répondit à l'appel de ses chefs. Ceux-ci la distribuèrent sur plusieurs points rapprochés les uns des autres. On devoit surprendre dans la même nuit le

1798. château de Dublin, le camp voisin de la ville, et le parc d'artillerie. Mais un officier de milice, entré dans le complot pour connoître le plan des conjurés, fit à l'autorité la révélation la plus compléte, et déconcerta leur projet. Les Irlandois, déployant ouvertement l'étendard de la révolte, marchèrent contre Wexford au nombre de quinze mille hommes. Un détachement de la garnison sortit, attaqua les rebelles, et fut battu. La ville se rendit. Une partie des habitants protestants parvint à s'échapper; on s'assura du reste. Enniscorthy fut livré par les catholiques. Mais les vainqueurs reçurent un échec à New-Ross, et, pour s'en venger, ils massacrèrent de sang froid cent cinquante prisonniers protestants; car ce soulévement prenoit le caractère d'une rébellion papiste. Les hommes n'outragent jamais le ciel plus horriblement que lorsqu'ils croient combattre pour lui.

Les rebelles sont mis en déroute.

Le général Lake avoit réuni des forces imposantes. Il attaqua le principal corps des révoltés à Winegar-Hill, le défit, et le mit en déroute. Wexford et les autres places dont ils s'étoient emparés ouvrirent leurs portes; il ne resta plus en armes, dans le midi de l'Irlande, que quelques pillards. Dans le nord, les contrées de Down et d'Antrim prirent quelque part à l'insurrection; mais il fut aisé de les réduire.

Débarquement de neuf cents François en Irlande.

Peu de temps après ces événements, le comte de Cornwallis remplaça lord Cambden dans la vice-royauté d'Irlande. Il apportoit un pardon général pour tous ceux qui mettroient bas les armes. Quelques uns des moteurs de cette entreprise furent condamnés; on modéra la peine de quelques autres, et la clémence désarma la justice. Le feu de la sédition paroissoit éteint, lorsque la

France essaya de le rallumer. Neuf cents hommes, commandés par le général Humbert, débarquèrent à Killala le 22 août. Ce corps s'avança sur Castelbar, et se grossit de quelques catholiques. Le général Lake le força de rétrograder, en abandonnant six pièces de canon. Les François tinrent, à tout hasard, la route qui s'ouvroit devant eux. Lake les suivoit avec sa colonne; il les atteignit à Ballinamuck, et fit toute l'armée prisonnière. Comment le général Humbert étoit-il descendu sur la côte d'Écosse sans l'assurance d'être secouru? comment s'engageoit-il, avec neuf cents hommes, dans un pays défendu par des troupes régulières? et par quelle étrange imprévoyance abordoit-il au moment où la sagesse du gouvernement venoit de lui ravir ses auxiliaires, en étouffant un complot dont tous les fils étoient à peu près rompus? 1798.

Parlement.

M. Pitt présenta le 25 avril un nouvel état des besoins du trésor. Il portoit à vingt-huit millions cinq cent mille livres la somme que nécessitoit l'augmentation des dépenses. M. Dundas fit la motion d'autoriser les hommes compris dans la milice supplémentaire à s'enrôler dans la ligne; ce qui fut adopté sans opposition.

M. Wilberforce renouvela sa motion annuelle pour l'abolition de la traite des noirs; M. Pitt la soutint: elle fut néanmoins rejetée par la foible majorité de 87 voix contre 83. La cupidité défendoit le terrain pied à pied.

Le 29 juin le parlement fut prorogé.

Le jour de la pompeuse apparition de Bonaparte au directoire, Barras avoit terminé sa harangue emphatique par ces mots : « Allez, en châtiant le cabinet britannique, effrayer les gouvernements insensés qui « tenteroient encore de méconnoître la puissance d'un

1798. « peuple libre : allez punir dans Londres des outrages « trop long-temps impunis. » D'après cette brutale péroraison, qui finissoit de la manière la plus injurieuse et la plus grossière, on se persuada que le projet de descendre en Angleterre étoit organisé ; qu'on avoit attendu Bonaparte pour le conduire, et que ce grand exploit alloit mettre le comble à sa gloire. Les mesures du gouvernement ne permirent pas d'en douter. Des corps nombreux furent rassemblés sur les côtes, et prirent le nom d'*armée d'Angleterre*. On équipa des bâtiments dans les ports de la Manche. Un emprunt fut ouvert sur le fonds de la dépouille des trois royaumes.

Le gouvernement anglois regarda peut-être cette menace comme un jeu de la politique des François ; mais il rassura la nation par les ordres qu'il donna pour la défense des côtes et pour garnir de troupes éprouvées les points les plus exposés à l'invasion. Il augmenta la milice. Chaque comté leva des corps de cavalerie parmi les cultivateurs. Les villes et les villages exercèrent leurs volontaires avec la plus grande activité. Toutes les différences d'opinion disparurent devant l'intérêt général. Tous les cœurs étoient unis ; tous les bras se levoient : la Grande-Bretagne eût défié le monde entier.

Bientôt on s'entretint en France d'une autre expédition, « et tous les yeux, dit un des meilleurs historiens « modernes (1), se détournèrent de dessus l'Océan pour « se porter sur la Méditerranée. »

Projets du directoire contre la Suisse.

« Le directoire, dit le même historien, usoit de la « paix pour soumettre les états foibles. » Résolu d'envahir la Suisse, il commença par demander impérati-

(1) M. de Lacretelle.

vement aux cantons le renvoi de M. Wickham, agent de l'Angleterre, qu'il accusoit de soudoyer les émigrés, et de s'unir à leurs machinations contre la France. Cette cause de rupture fut écartée par le rappel de M. Wickham. Cependant les troupes françoises stationnées sur la frontière reçurent l'ordre de prendre possession d'une partie du territoire de Bâle soumise à la juridiction des cantons, et qui leur étoit assurée par les traités. Pendant qu'on adressoit des remontrances au directoire pour repousser cette première agression, des émissaires françois disséminoient les principes populaires dans les cantons aristocratiques, où la noblesse et les grandes familles étoient vues de mauvais œil. Depuis long-temps le gouvernement du canton de Berne déplaisoit au pays de Vaud, son sujet. Tout-à-coup ce pays se déclara libre. Ses habitants formèrent une assemblée de représentants. Ils envoyèrent une députation à Paris. Ils admirent, à titre d'alliés, des troupes françoises, dont les chefs les grevèrent aussitôt de contributions, sous le nom de réquisitions amicales. 1798.

Reddition de Berne.

Un soldat françois fut tué dans un tumulte. Le général Menard, qui commandoit un corps de quinze mille hommes, et qui n'attendoit qu'un prétexte, ne laissa pas échapper celui-là. Le gouvernement bernois se crut assez fort pour résister. Il leva des troupes, dont il donna le commandement au baron d'Erlach; mais, avant que d'en venir aux hostilités, il entama des négociations avec le général Brune, successeur de Menard. La première condition imposée par le directoire étoit l'acceptation d'une constitution écrite que ce général apportoit les armes à la main. Berne la rejeta. Toutefois les pourparlers se prolongèrent. Ils duroient encore lorsque

1798. Brune surprit l'armée suisse et la força de se retirer. Il demanda que Berne reçût une garnison françoise, et, sur le refus des magistrats, la ville fut attaquée. Dans l'action meurtrière qui précéda la reddition de cette place, une foule de jeunes gens des familles les plus honorées, et même plusieurs femmes, en uniforme de soldats ou d'officiers, périrent glorieusement sous les murs de leur patrie.

La chute de ce canton entraîna celle des autres cantons aristocratiques. Les cinq petits cantons démocratiques prirent une attitude menaçante, et marchèrent sans effroi contre les vainqueurs de l'Europe. Les efforts qu'ils firent pour se soustraire au joug méritent aussi bien de rester dans la mémoire des hommes que l'entreprise héroïque des fameux libérateurs de la Suisse (1). Cette terre de la liberté ne vit que des hommes heureux de mourir pour la défendre, ou désespérés de lui survivre.

Organisation de l'Helvétie.

L'Helvétie fut organisée comme un département de la république françoise. Fidèles à leur mission, des commissaires du directoire, plus destructeurs et plus cruels que la guerre, saisirent toutes les caisses, pillèrent tous les magasins.

Des événements qu'il n'avoit pas été difficile de prévoir nous rappellent en Italie.

Rome envahie par les François.

Pour remplir les conditions du traité de Tolentino, le pape s'étoit vu contraint de pressurer ses sujets, accoutumés à des taxes très modérées. Au mécontentement qu'excitoit ce surcroît d'impositions se joignoit encore le développement des germes révolutionnaires, semés et cultivés par les François, très répandus dans

(1) Guillaume-Tell, Melchtal, etc., etc. (1307).

les états du pontife. L'insurrection se déclara le 28 de décembre ; et les chefs se rendirent au palais de l'ambassadeur de France, réclamant la protection de la république françoise pour établir un gouvernement libre. Des soldats envoyés contre les mutins firent feu sur eux. L'ambassadeur françois (Joseph Bonaparte) se montra sans les calmer. Un général françois fut tué dans la mêlée. Toute la légation françoise quitta Rome, et se rendit à Florence. Il en falloit bien moins au directoire pour autoriser l'exécution de ses projets. Le général Alexandre Berthier entra dans Rome au mois de février, s'empara du château Saint-Ange, et confina le pape au Vatican. On mit le scellé sur tous les appartements pontificaux. 1798.

Les François épuisèrent les habitants par d'immenses contributions ; mais ils leur permirent de relever le fantôme de la république romaine, de créer des consuls, des tribuns, des préteurs ; déplorable édifice qu'on n'eut pas le temps d'achever avant qu'il s'écroulât. Rome offrit pendant plusieurs jours le spectacle d'une ville au pillage.

Turin reçoit une garnison françoise.

Toutes les précautions du roi de Sardaigne pour conserver son indépendance étoient vaines. Une révolte avoit éclaté dans la portion de ses états qui touche au territoire de Gênes, et les rebelles s'étoient appuyés du secours que leur prêtoit la république ligurienne. Le directoire intervint au milieu de ces démêlés ; il demanda l'admission d'une garnison françoise dans la citadelle de Turin ; et par cette mesure, à laquelle le roi n'osa pas se refuser, les François se trouvèrent en possession du Piémont.

Nous voici parvenus à cette grande expédition qui

1798. devoit porter la terreur du nom françois dans une autre partie du globe.

Expédition d'Égypte.

Bonaparte n'avoit pas voulu retourner à Rastadt; il répugnoit également à prendre le commandement de l'armée d'Angleterre. Le directoire, avec lequel ses relations étoient assez rares, en le négligeant croyoit le faire oublier. Enfin ces gouvernants, qu'importunoit la renommée de Bonaparte, qui redoutoient ses prétentions et ses droits, saisirent une occasion de s'en affranchir en l'exilant avec gloire.

Le projet de protéger par la force les établissements françois en Égypte remontoit au duc de Choiseul, ministre de Louis XV; et différents mémoires présentés au gouvernement pour en indiquer les moyens étoient restés déposés au ministère des affaires étrangères. En 1796, Magallon, consul de France au Caire, pressa le ministre Lacroix de reprendre et d'effectuer cette idée; mais le projet fut remis à des temps plus opportuns. Le directoire y vit plusieurs avantages: en s'accordant avec le grand-seigneur pour la destruction des beys, la France pouvoit trouver dans cette opération de quoi la dédommager de ses pertes commerciales: mais surtout elle pouvoit inquiéter les Anglois dans l'Inde. De plus elle occupoit une armée dangereuse et l'empêchoit de devenir l'instrument d'un chef ambitieux tel que Bonaparte. Le dernier motif étoit le plus pressant.

Ce général accepta le commandement de la flotte destinée pour l'Égypte; mais il ajournoit le départ, tandis que le directoire n'omettoit rien pour l'accélérer. Au 22 avril, tout étoit prêt dans le port de Toulon.

La flotte se composoit de treize vaisseaux de ligne: *l'Orient* (à trois ponts), *le Franklin, le Guillaume-Tell,*

le Peuple-Souverain, *le Guerrier*, *le Conquérant*, *le Timoléon*, *le Spartiate*, *l'Aquilon*, *le Tonnant*, *l'Heureux*, *le Dubois*, *le Causse*. 1798.

Les principales frégates étoient : *la Diane*, *la Junon*, *la Justice*, *la Courageuse*, *la Sérieuse*, *la Sensible*.

Des bricks et des chaloupes canonnières.

L'état-major étoit à bord de *l'Orient*.

Le 19 mai, l'escadre et les bâtiments de transport sortirent du port de Toulon.

Le 9 juin, on entra dans le canal de Malte. Les batteries maltaises envoyèrent d'abord quelques bordées à l'escadre françoise. Bientôt après, le grand-maître Hompesch admit l'armée dans les murs de La Valette; on s'empara des forts, et le drapeau de la république françoise flotta sur les remparts. Ainsi périt, en peu d'heures, un gouvernement qui s'étoit soutenu sans aucune altération depuis que Charles-Quint avoit accordé l'île de Malte à Villiers de l'Ile Adam, grand-maître de l'ordre, en 1530.

Bonaparte poursuivit sa route, et parut le 13 de juillet à la vue d'Alexandrie.

Prise d'Alexandrie par Bonaparte.

Nelson, chargé par l'amiral anglois, Saint-Vincent, de se mettre à la poursuite de l'escadre françoise, côtoya la rivière de Gênes et l'Italie jusqu'à Naples. Instruit, par les détails qu'il recueillit à Naples, des forces de Bonaparte et de la prise de Malte, il passa le détroit de Messine, longea la côte de Barbarie, fit force de voiles, et prévint de trois jours l'arrivée des François à la rade d'Alexandrie. Bonaparte ne put dissimuler une assez vive inquiétude : il pressa son débarquement, prit Alexandrie d'assaut, défit les beys, et se rendit maître du Caire.

1798. Combat d'Aboukir.

Le 1er août, Nelson eut connoissance de la flotte françoise, mouillée dans la baie d'Aboukir et commandée par l'amiral Bruys. Il résolut de l'attaquer à l'instant; et, sans craindre la position des François, embossés en ligne de bataille et protégés par des bas-fonds et des batteries, il essaya de passer entre la tête de l'armée françoise et la côte. Le capitaine Berry, commandant *le Leander*, ayant rompu la ligne ennemie, le combat s'engagea de la manière la plus terrible. On se battoit à la portée du pistolet. Englouties dans un déluge de feu, les escadres se crurent au moment d'être pulvérisées par le canon.

A la nuit plusieurs vaisseaux françois avoient amené leur pavillon. Bruys fut tué sur *l'Orient*. Peu de temps après sa mort une piéce de bois enflammée, qui tomba sur un baquet d'huile embrasa toute la partie supérieure de ce vaisseau; le feu gagna la sainte-barbe, et fit sauter cette masse énorme avec cinq cents braves, dont pas un n'échappa. L'explosion fut affreuse, et telle, que la ville de Rosette, quoique séparée de la scène par une distance de quatre lieues, en ressentit une commotion alarmante.

Victoire de Nelson.

Le capitaine du *Tonnant*, Dupetit-Thouars, eut les deux cuisses emportées d'un boulet de canon, et ne put dire que ces mots: « Braves marins, équipage du *Tonnant*, ne vous rendez jamais. » On lui tint parole; tout l'équipage étoit mort lorsque les Anglois s'emparèrent de ce bâtiment. Les François perdirent onze vaisseaux et deux frégates. Ce combat honora d'autant plus Nelson qu'il eut à se battre contre des hommes intrépides, et que jamais la valeur françoise ne fit acheter plus chèrement la victoire.

Le sultan, informé de la défaite des François, envoya les plus beaux présents à Nelson ; entre autres, une aigrette de diamants, évaluée trente mille piastres. Le roi d'Angleterre voulut qu'il portât, ainsi que ses hoirs mâles, le titre de *baron du Nil*. A Londres, on ouvrit une souscription en faveur des veuves des matelots tués sur la flotte victorieuse ; et le premier jour elle s'éleva jusqu'à quinze mille livres sterling. 1798.

Le gouvernement laissa dans la Méditerranée des forces suffisantes pour maintenir sa prépondérance.

Conduite de Bonaparte après cet échec.

Cet échec eût ruiné les desseins d'un homme ordinaire : le génie de Bonaparte n'en parut pas ébranlé. Privé de toute communication avec l'Europe, il créa les ressources qui lui manquoient ; il pourvut aux besoins de son armée, défendit à ses soldats de troubler le culte des musulmans, interdit la levée des contributions en argent, surveilla l'entretien des canaux, établit une commission chargée de recevoir les plaintes des habitants sur les vexations qu'ils pourroient éprouver, assembla des notables choisis dans les quatorze provinces de l'Égypte, et prit avec eux des mesures pour l'administration intérieure de leur pays.

Révolte du Caire.

Malgré tous les soins qu'il prenoit afin de réconcilier le peuple d'Égypte avec la domination sous laquelle il étoit tombé, le Caire se souleva le 21 octobre ; et ce ne fut qu'après une grande effusion de sang que la sédition s'apaisa. Des bruits opposés circuloient en Europe ; selon les uns, la conquête de l'Égypte étoit terminée ; selon d'autres, Bonaparte avoit été tué. Le premier avis qu'en eut sa famille lui parvint par le directoire.

Le roi de Naples arme

L'invasion des états romains répandit l'alarme à la cour de Naples. Le roi conclut aussitôt une alliance avec

1798. contre les François.

l'empereur, au grand déplaisir du directoire, qui lui reprochoit déja de ce qu'étant en paix avec la France, il avoit souffert que Nelson se ravitaillât dans ses ports. Cette permission étoit traitée d'hostile. Il est certain que Nelson n'eût pas atteint aussi promptement la flotte françoise, si, faute de munitions, il avoit été forcé de rentrer dans le détroit de Gibraltar.

Les Napolitains s'enfuient.

Le roi de Naples ne doutoit pas des intentions du directoire. Il voulut les prévenir, et mit à la tête de quatre-vingt mille Napolitains un général Mack, appelé d'Allemagne, dit un historien, sur la foi d'une renommée trompeuse. Après quelques légers succès, qu'il dut à la supériorité du nombre, Mack se retira devant une armée françoise trois fois inférieure à la sienne.

La Porte déclare la guerre à la France.

Avant le départ pour l'Égypte, Bonaparte avoit conseillé d'envoyer un ambassadeur à Constantinople, afin d'informer le grand-seigneur du projet des François, de s'assurer, sinon de son aveu, du moins de sa neutralité dans le cours de cette expédition, et de lui garantir la reconnoissance de sa suzeraineté sur le pays qu'on alloit conquérir. Cela lui fut promis, et bientôt après jugé superflu. La cour ottomane, irritée d'une agression imprévue, déclara la guerre à la France, et conclut une alliance avec l'empereur de Russie. Paul abhorroit la France révolutionnaire. Au lieu d'imiter la politique avisée de Catherine, qui ne cessa de donner aux émigrés des espérances qu'elle ne remplit jamais, Paul annonçoit hautement le projet de renverser la république et de rétablir les Bourbons. Un zéle si passionné, joint à des moyens aussi puissants, fit considérer l'accession de ce prince à la confédération anti-gallicane comme très importante. Aussi l'Angleterre se ligua-t-elle avec l'em-

Alliance de l'Angleterre et de la Russie.

pereur de Russie, dont la coopération fut payée par un subside considérable. 1798.

Les Anglois rentrèrent en possession de Minorque: l'île se rendit au général Stuart, sur la fin de cette année.

Les Anglois et les François évacuèrent Saint-Domingue; et le nègre Toussaint-Louverture fut reconnu chef du gouvernement.

Parlement.

La session d'automne du parlement britannique s'ouvrit le 20 novembre. Le roi parla dans son discours de la glorieuse journée d'Aboukir, et de la répression des troubles d'Irlande. Le monarque russe et l'empire ottoman eurent part à ses éloges; il attendoit de leurs efforts unis des opérations décisives.

Les adresses accoutumées passèrent sans opposition; mais on observa que les victoires de la coalition qui succédoit à l'autre étoient au moins incertaines, et qu'il eût été plus sage de les attendre que de l'en féliciter d'avance.

tions du ministère.

1799.

Le ministre, en présentant l'état des dépenses publiques, qui portait à vingt-neuf millions deux cent soixante-douze mille livres la somme qu'elles exigeoient, proposa d'imposer une taxe sur les revenus. Le développement du plan de M. Pitt étoit terminé par une série de résolutions, dont voici les principales:

« L'accroissement qu'avoient reçu les impôts existants n'aura plus lieu.

« Il sera remplacé par un droit de dix pour cent sur le revenu.

« Ce droit sera perçu sur tous revenus excédant la somme de soixante livres; mais de cette somme à celle de deux cents livres la proportion décroîtra.

1799. « L'état des revenus, évalué d'après la déclaration des particuliers, sera soumis au contrôle des inspecteurs, si l'on a des motifs de croire la déclaration infidèle. »

Le ministre estimoit le revenu de la nation à cent deux millions; ce qui produisoit un impôt de dix millions.

De fortes objections s'élevèrent dans les deux chambres contre le bill rédigé sur ces bases; mais il acquit de nombreuses majorités, et reçut force de loi.

Message concernant l'union de l'Irlande à l'Angleterre.

L'union législative de l'Irlande à l'Angleterre, objet d'un haut intérêt, occupa le parlement durant cette session. Un message royal apporté le 22 janvier aux deux chambres leur démandoit de rechercher et d'employer des moyens efficaces pour renverser de coupables desseins qui tendoient à la séparation des deux royaumes. Sur la motion qui fut faite de prendre ce message en considération, M. Pitt prouva que le moyen le plus puissant et le plus simple étoit d'adopter des arrangements tels qu'ils consolidassent une liaison essentielle à la sûreté des deux royaumes. Il fit sentir tous les avantages que recueilleroit l'Irlande de relations toujours amies et toujours fraternelles, au lieu de ces aigres dissentiments qui tenoient l'Angleterre et l'Irlande dans un constant état d'inimitié. Les résolutions que M. Pitt proposa pour fonder cette connexion des deux pays furent celles-ci:

« Les deux îles seront unies en un seul royaume, sous le nom de *royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.*

« La succession à la couronne restera telle qu'elle est.

« Le royaume-uni sera représenté par un parlement

commun, dans lequel un nombre de pairs et de communes non encore réglé, siégera pour l'Irlande. 1799.

« Les églises d'Angleterre et d'Irlande seront maintenues telles qu'elles sont établies par la loi.

« Les sujets irlandois de sa majesté britannique auront les mêmes priviléges que ceux de la Grande-Bretagne pour le commerce et la navigation.

« Les mêmes droits seront acquittés par l'Angleterre et l'Irlande.

« Le paiement de l'intérêt de la dette de chaque royaume sera toujours effectué séparément par l'Irlande et par l'Angleterre; mais à l'avenir les dépenses ordinaires du royaume-uni seront payées en commun par les deux îles, d'après des proportions convenues et fixées.

« Toutes les lois en vigueur et toutes les cours ecclésiastiques et civiles de chaque royaume n'éprouveront que les changements dont la nécessité seroit démontrée par la suite au parlement-uni. »

La motion de soumettre ces propositions à toute la chambre en comité ne fut combattue qu'un moment. Elle obtint une majorité de 140 voix contre 15.

Ces propositions subirent une nouvelle discussion à la chambre des pairs. Enfin les chambres réunies témoignèrent au roi qu'elles leur paroissoient assez sagement calculées pour opérer l'heureux effet qu'on s'en promettoit.

Assassinat des plénipotentiaires françois à Rastadt.

Les négociations de Rastadt s'étoient arrêtées. Un affreux événement, le massacre des plénipotentiaires françois, en avoit accompagné la rupture: les causes de ce crime et le nom de ses auteurs sont encore enveloppés de ténébres épaisses (1).

(1) On accusa le directoire d'avoir préparé l'assassinat de ses man-

1799. Nouvelle coalition contre les François.

L'armée russe s'avançoit, forte de soixante mille hommes commandés par le général Suwaroff, officier général estimé. L'approche d'un auxiliaire formidable et la promesse des subsides de l'Angleterre engagèrent l'empereur à reprendre les armes. Il rassembla ses troupes sur le Leck, et fit signifier aux résidents françois, à Ratisbonne, à Munich, l'ordre de se retirer dans un délai de vingt-quatre heures.

Au mois de mars, le directoire déclara la guerre à l'empereur, et Jourdan marcha pour s'opposer au prince Charles, qui commandoit les troupes impériales.

Les généraux autrichiens Hotze et Bellegarde entrèrent dans le pays des Grisons ; ils chassèrent les François du Saint-Gothard, et firent de la Suisse le théâtre d'une partie de la guerre. Masséna, célèbre général françois, y commandoit en chef ; il établit son quartier-général à Bâle, prit position devant Zurich, et s'y tint sur la défensive.

Les François n'étoient pas heureux au nord de l'Italie : repoussés des bords de l'Adige, ils s'étoient retranchés derrière le Mincio. L'autrichien Melas passa cette rivière, et fut rejoint au milieu d'avril par le général Suwaroff, qui prit le commandement des armées combinées.

Succès des coalisés.

La plupart des villes d'Italie supportoient impatiemment le joug des François ; il étoit probable qu'au premier revers elles essaieroient de le briser. Aussi le soulévement fut-il général dès qu'on eut appris les défaites

dataires, pour rendre la guerre nationale, en irritant le besoin de la vengeance. Peut-on supposer ce calcul atroce? Cependant cette opinion prit quelque crédit; et rien ne prouve autant combien le directoire étoit méprisé. (*Note de l'auteur.*)

des républicains, la fuite de Schérer, les progrès de Suwaroff. Le général Macdonald évacua Naples; mais sa retraite fut brillante. Il vainquit toujours, et reprit plusieurs places; Modène, Reggio, Parme, Plaisance retombèrent au pouvoir des François. 1799.

Joubert commandoit l'armée d'Italie; le 16 août, il livra la sanglante bataille de Novi contre Suwaroff. Les François la perdirent, et leur général Joubert y fut tué. Moreau commandoit une division; il eut trois chevaux tués sous lui. Cette affaire coûta dix mille hommes aux François, et presque toute leur artillerie.

Les Autrichiens étoient maîtres de Turin, de Milan, de Mantoue. Gênes seule restoit aux François de toutes les conquêtes de Bonaparte.

Masséna fut délogé du poste de Zurich; il en prit un autre au-delà de la Limat, et l'archiduc ne put l'y forcer. Lorsque le général françois n'eut plus affaire qu'aux Russes sous les ordres de Korsakoff, il les chargea si vigoureusement qu'ils se retirèrent au-delà du Rhin, considérablement affoiblis. Suwaroff avoit traversé les Alpes à grandes journées; mais comme les secours qu'il attendoit des Autrichiens n'étoient point arrivés, et que la déroute de Korsakoff avoit relevé l'espérance des François, il prit la route du Tyrol et marcha sur Augsbourg. Ce fut là qu'il reçut de son souverain l'ordre de ramener les Russes dans leur patrie.

Réaction à Naples.

D'inévitables réactions s'exerçoient à Naples. Cette capitale s'étoit rendue le 20 juin au cardinal Ruffo (1),

(1) Le cardinal Ruffo n'étoit pas prêtre; au moins le disoit-il. L'auteur de cette note l'a connu pendant son séjour en France. C'étoit un homme d'un esprit vif, discutant avec plus de subtilité que de raison, et très-sujet à l'emportement. (*Note du traducteur.*)

1799. prêtre guerrier, à qui son audace tenoit lieu d'habileté militaire. Une armée confédérée d'Anglois, de Russes, d'Italiens, de Portugais, débarqua sous l'escorte de Nelson, s'empara du château de l'OEuf, investit le fort Saint-Elme, qui capitula le 12 de juillet. Il fut convenu que les François seroient renvoyés chez eux, sous la condition de ne pas porter les armes jusqu'à leur échange. Mais les Napolitains fauteurs de la révolution françoise restèrent abandonnés à la colère d'une princesse vindicative, qui se fit une loi de ne pardonner à personne. Nelson ternit une partie de sa gloire en s'associant à ces vengeances. Un mot de lui prévenoit les cruautés, ou les faisoit cesser; il en fut témoin indifférent: c'étoit en partager la honte.

Pendant que l'Allemagne et l'Italie tenoient les François occupés, l'occasion parut favorable pour soustraire la Hollande à leur domination. Les cours de Saint-James et de Pétersbourg concoururent à l'exécution de ce dessein, persuadées que la Hollande leur tendroit les bras comme à des libérateurs.

Prise de la flotte hollandoise à la rade du Texel.

Vers la fin du mois d'août une flotte angloise se présenta devant la rade du Texel. L'amiral Mitchell somma la flotte hollandoise de se rendre et d'arborer le pavillon orange. Lord Duncan, s'adressant au commandant de cette escadre, lui dit: « Vingt mille hommes et plus « sont débarqués au Helder. Ils seront suivis de plu- « sieurs autres corps. Voilà le moment de vous déclarer « pour M. le prince d'Orange, votre souverain légitime, « et de faire déclarer tous les vaisseaux réunis sous « votre commandement. Tous ceux qui se prononce- « ront, en arborant le pavillon batave au mât de perro- « quet, seront reconnus pour alliés et pour amis. Quand

« j'aurai donné connoissance de cette résolution au che- 1799.
« valier Ralph Abercromby, commandant en chef de « notre armée de terre, ainsi qu'à Mitchell, qui com- « mande la flotte sous mes ordres, tous les vaisseaux « dont les chefs aiment leur pays peuvent s'unir à moi. « J'attends leur signal. » — « Amiral, répondit Story, com- « mandant de la flotte hollandoise, si j'acceptois la pro- « position que vous me faites, je mériterois l'amitié de « lord Duncan, et le mépris de tout honnête homme. Je « sais ce que je dois au pavillon que je sers. Vos forces « augmenteront, dites-vous ; n'importe : mes sentiments « seront les mêmes. Attendez de moi, milord, une dé- « fense digne de ma nation et de mon honneur. Cepen- « dant j'adresse sur-le-champ votre sommation à mon « gouvernement. S'il vous plaît d'attendre ses disposi- « tions, je vous informerai de sa réponse. »

Lorsque ces nouvelles furent connues en Hollande, les généraux Brune et Daendels s'empressèrent de visiter les côtes. Tous les militaires reçurent l'ordre de passer les frontières. Toutes les barques de La Haye furent mises en réquisition. Après avoir fait couler bas un vaisseau de guerre dans le goulet du Texel, pour en fermer l'accès, la flotte batave se retira dans l'intérieur du Zuyderzée.

La proclamation qui suit fut répandue par les soins du lieutenant-général Abercromby.

« Ce n'est pas comme ennemis que les Anglois entrent « sur le territoire des Provinces-Unies.

« Ces contrées furent libres autrefois : l'ont-elles ou- « blié? Nous venons les affranchir d'une oppression qui « les avilit ; nous venons protéger leur culte contre « l'athéisme, plus intolérant que la superstition ; nous

1799. « venons les sauver de l'anarchie qui les désole et de « la rapacité qui les dépouille; nous voulons les re« mettre en possession de cette indépendance que le « plus grand des Nassau a conquise pour eux, que les « Frédéric-Henri, les Maurice, ont soutenue contre le « fanatisme et la persécution. C'est à ces titres que leur « nation a dû l'estime et l'amitié de l'Angleterre.

« La Grande-Bretagne est accoutumée depuis long« temps à voir en vous des amis et des alliés. Voulez« vous l'être encore? acceptez notre secours. Mais, s'il « se trouve au milieu de vous des hommes qui mécon« noissent l'inappréciable douceur du repos qui naît « d'un gouvernement légitime, ils seront traités par les « troupes de sa majesté britannique comme des enne« mis qui ne méritent aucun ménagement. »

La prise du Texel suivit de près cette proclamation. La flotte angloise se mettoit en devoir d'attaquer, lorsqu'un navire hollandois de soixante-quatre, un autre de cinquante-quatre, cinq frégates, douze vieux bâtiments des Indes, se rendirent sans tirer un coup de canon. Quatre mille soldats mirent les armes bas; plusieurs officiers désertèrent. Mitchell fit à l'amiral une dernière sommation de se rendre.

Belle conduite de l'amiral hollandois.

« Votre supériorité, répondit courageusement Story, » ne m'auroit pas empêché de servir, en me défendant, « le seul souverain que je reconnoisse, le peuple batave « et ses représentants. Mais les traîtres que je com« mande refusent de combattre : ils me contraignent de « vous remettre ma flotte. C'est à vous à pourvoir à la « sûreté de mes officiers et du petit nombre de braves « qui sont à bord de mes vaisseaux. Je me déclare pri« sonnier de guerre, et veux être traité comme tel. »

Le duc d'York étoit en Hollande et commandoit l'armée, qui, grossie de tous ses renforts, Anglois et Russes, s'élevoit à trente-cinq mille hommes. Le 2 octobre il attaqua sur toute la ligne de l'ennemi. L'action fut chaude, opiniâtre, et prolongée jusqu'à la nuit. Enfin les François se replièrent sur une autre position qui les mettoit à couvert. La saison devenant rigoureuse, et les habitants du pays ne manifestant rien en faveur des coalisés, ceux-ci se désistèrent d'une entreprise inutile. Mais avant leur départ les Anglois détruisirent les arsenaux des Bataves et brûlèrent leurs magasins.

1799. Le duc d'York prend le commandement des troupes.

Les pertes de la république batave s'accrurent encore par la conquête que firent les Anglois de la riche colonie de Surinam. Elle se rendit au lord Hugues Seymour, commandant en chef dans les Antilles.

Nous avons laissé Bonaparte luttant avec avantage contre les difficultés de sa position.

Les préparatifs de guerre qui se faisoient en Syrie l'inquiétoient. Des firmans du grand-seigneur contre l'usurpation des François étoient répandus avec profusion dans tous les états musulmans; et les Anglois entretenoient l'irritation que les plaintes de la cour ottomane avoient excitée. Pour en prévenir les effets, Bonaparte résolut de porter lui-même ses armes en Syrie. Une des places les plus importantes de la Syrie, Saint-Jean-d'Acre (l'ancienne Ptolémaïs), étoit la résidence du fameux Djezzar-Oglou, qui, long-temps en rébellion ouverte contre la Porte, se montroit aujourd'hui, pour lui plaire, le plus implacable ennemi des François.

Suite de l'expédition d'Égypte.

La première opération de l'armée françoise fut le siége d'El-Arisch. Assez mal attaquée par des pièces

1799. trop foibles pour battre en brèche, mais bien plus mal défendue, la place capitula le 20 février. Gazah se rendit sans résistance; Jaffa fut emporté d'assaut et saccagé. Le pillage devint aussi funeste aux vainqueurs qu'aux habitants, par le développement des miasmes pestilentiels que receloient les fourrures dont le soldat s'emparoit.

Le 14 mars, l'armée se porta sur Saint-Jean-d'Acre, et le 17 toutes les divisions manœuvrèrent pour asseoir le camp devant la ville. Bonaparte manquoit d'artillerie de siége. Celle qu'il attendoit d'Alexandrie n'arriva que le 19 avril. Il n'en livra pas moins plusieurs assauts consécutifs et meurtriers, sans que le siége eût fait aucun progrès; et comme on reconnut un art de défense ignoré des Turcs, il fut aisé d'en conclure qu'un ingénieur européen dirigeoit le jeu des batteries et conduisoit les travaux.

Pendant que cette place arrêtoit l'armée françoise et la consumoit d'impatience, on apprit que les bords du Jourdain et les hauteurs du Thabor étoient couverts d'une multitude immense d'hommes armés, Turcs, Mamelouks, Arabes, qui s'avançoient en désordre. Bonaparte, pour ne pas se laisser envelopper, envoya d'un côté Murat et Junot contre l'avant-garde. Il alla lui-même avec Kléber attaquer le corps de cette armée, qui paroissoit combattre sans chef. Son artillerie, qu'il démasqua tout-à-coup, fut si bien servie, que l'armée turque, foudroyée sans relâche, fit d'inutiles efforts pour se rallier, et laissa les François maîtres de ses magasins.

Une neuvième et dernière tentative sur la ville de Saint-Jean-d'Acre fit désespérer du succès. Il étoit temps

de songer à la retraite. Sidney-Smith, qui croisoit sur les côtes, interceptoit les communications, et rendoit impossible le renouvellement de tout ce qui manquoit à l'armée. D'autres rassemblements se formoient au Mont-Thabor. Les munitions étoient épuisées; le soldat murmuroit. Les généraux eux-mêmes accusoient l'obstination du général en chef. Le siége fut levé le 20 mai. Le 26 juin Bonaparte étoit au Caire. Il écrivit lui-même une relation de la fête qu'on lui donna comme s'il eût triomphé. Cette pièce, assez étrange d'un bout à l'autre, finit ainsi : « ..... N'écoutez pas ceux qui vous « disent que détruire les François est une œuvre ordon- « née par votre religion. Lorsque le général en chef est « entré dans les murs du Caire, il a fait connoître qu'il « aime les musulmans, qu'il chérit le prophète, qu'il « s'instruit dans le Koran, et qu'il le lit avec attention « tous les jours. Nous savons qu'il est dans l'intention « de bâtir une mosquée qui n'aura point d'égale au « monde, et d'embrasser la religion musulmane. » 1799.

En France le directoire achevoit sa carrière sans honneur. Le sort avoit renvoyé Rewbell; quatre places étoient vacantes. On nomma trois hommes obscurs et médiocres : Gohier, Moulin, Roger-Ducos. Ceux qui ne savent pas qu'en révolution la force du génie ne marche qu'après celle du caractère, et qui croient qu'on gouverne un peuple avec des abstractions, appeloient Sièyes à la quatrième place; il l'accepta pour être joué par Bonaparte. Sièyes est nommé membre du directoire.

Ce général étoit instruit, par ses correspondants, de la situation de la république, de l'avilissement du directoire, de la lutte des partis, de la perte de ses conquêtes. Il aspiroit à revenir en France; mais il ne lais-

1799. soit pas échapper un mot qui pût dévoiler son projet.

Le prochain débarquement d'une armée turque, annoncé depuis long-temps, s'effectua dans les premiers jours de juillet, sous le fort d'Aboukir. Cent bâtiments, dont douze vaisseaux de guerre portant pavillon ottoman, amenoient de Rhodes quinze à dix-huit mille hommes, sous les ordres du capitan-pacha. Bonaparte marcha sur eux. Ils ne purent soutenir le choc impétueux de la valeur françoise, irritée par la nécessité de vaincre. Le carnage fut affreux. Cinq mille Turcs restèrent sur le champ de bataille, et le capitan-pacha fut fait prisonnier. Le nom d'*Aboukir*, de ce lieu célèbre par la défaite de la flotte françoise, rappelle aussi la victoire du 25 juillet 1799.

La journée d'Aboukir contenoit les musulmans; mais elle n'affermissoit pas l'empire fragile que Bonaparte avoit voulu créer. Des causes de destruction l'environnoient de toutes parts; et ce général ne se le dissimuloit pas.

Bonaparte se sauve d'Égypte.

Aussitôt que l'escadre angloise eut quitté la croisière d'Alexandrie pour aller renouveler ses provisions en Chypre, Bonaparte feignit le besoin d'une tournée dans le Delta, dont on assuroit que les canaux étoient négligés; et le 23 août il mit à la voile à la pointe du jour, en laissant à Kléber une lettre qui lui conféroit le commandement de l'armée.

Bonaparte partoit pour la France, accompagné des généraux Lannes, Murat, Marmont, Andréossy, de MM. Bertholet, Denon, Bourienne, etc., etc. La mer étoit couverte de vaisseaux anglois, et Bonaparte ne fut point rencontré. Le 9 octobre il toucha le sol françois à Fréjus; le 16 il étoit à Paris. En quel état laissoit-il

l'Égypte? une lettre de Kléber, qui fut interceptée, nous l'apprendra.

1799.

Dans quel état il laissoit l'armée.

« Vous êtes à même, disoit Kléber au directoire, de « vous faire représenter la force de l'armée françoise « lorsque nous abordâmes en Égypte. Elle est réduite de « moitié. Le dénuement d'armes, de poudre de guerre, « de fer coulé, de plomb, offre le tableau le plus alar« mant... Les troupes sont nues, et cette absence de vê« tements est d'autant plus fâcheuse, que, dans ce pays, « elle est la cause connue des dyssenteries, des ophthal« mies, etc.

« Le général Bonaparte a tout épuisé; il est parti « sans laisser un sou dans la caisse. Ce qu'il a laissé, « c'est un arriéré de douze millions. La solde arrié« rée, pour toute l'armée, s'élève à quatre millions..... « Quoique l'Égypte soit tranquille en apparence, elle « n'est pas soumise. Le peuple est inquiet, et ne voit « en nous que des ennemis de sa propriété. Son cœur « est sans cesse ouvert à l'espoir d'un changement fa« vorable. Les mamelouks sont dispersés, mais non dé« truits. Trente mille hommes de l'armée du grand-visir « et de Djezzar-pacha sont dans la Haute-Égypte. Telle « est la situation dans laquelle Bonaparte m'a chargé du « fardeau de l'armée. Il voyoit la crise fatale s'appro« cher. Il a dit : *Les deux places d'El-Arisch et d'Alexan« drie sont les deux clefs de l'Égypte.* El-Arisch est un « méchant fort à quatre journées dans le désert. La dif« ficulté de l'approvisionner ne permet pas d'y jeter une « garnison de plus de deux cent cinquante hommes.

« Alexandrie n'est point une place; c'est un vaste « camp retranché : mais depuis que nous avons perdu « notre artillerie de siége dans la désastreuse campagne

1799. « de Syrie; depuis que Bonaparte a retiré toutes les « pièces de marine, pour armer les deux frégates avec « lesquelles il est parti, ce camp n'offre plus de résis- « tance, etc. »

Arrivée de Bonaparte à Paris.

L'apparition inattendue de Bonaparte étonna toute la France. Le grand nombre s'en réjouit, parceque les espérances de tous les partis s'attachoient à cet homme, qui n'étoit plus un personnage indifférent. Les républicains le croyoient passionné pour la république; les royalistes, qui ne devinoient que la moitié de son secret, se flattoient au contraire qu'il reléveroit les institutions monarchiques et replaceroit les Bourbons sur le trône. Bonaparte craignoit les révolutionnaires, et n'aimoit pas les royalistes; mais il s'accordoit avec les uns et les autres dans la pensée que la France avoit besoin d'un nouveau gouvernement.

Le directoire n'étoit depuis long-temps qu'une autorité décrépite; mais on pouvoit s'étonner qu'il eût duré jusque-là. Qu'étoit-ce en effet qu'un pouvoir exécutif, morcelé par sa nature entre cinq hommes qui, tous les cinq ans, rentroient dans la foule avec l'inévitable péril d'être dénoncés par le moindre citoyen mécontent? Trop élevés, comme on l'a dit, pour ne pas inspirer l'envie, trop peu pour inspirer le respect, ne devoient-ils pas trouver dans l'insuffisante mesure de leur autorité légitime un prétexte pour s'en affranchir? De quel bien étoient-ils capables, et quels risques ne couroient-ils pas, s'ils s'enfermoient dans les limites étroites que la constitution leur avoit tracées?

Opinion des jacobins.

Cependant les bruits qui circuloient firent craindre aux jacobins que Bonaparte ne fût pas celui qu'ils attendoient. Si le retour de l'ordre étoit la base des change-

ments qui sembloient prêts à s'opérer, ils voyoient leur puissance menacée : dès-lors il falloit ébranler et renverser la sienne. 1799.

De son côté, Bonaparte, aidé de Lucien son frère, et d'un petit nombre de députés acquis à sa fortune, arrête et décide un plan. Il est résolu qu'on proposera la translation à Saint-Cloud des deux conseils et du directoire.

Bonaparte est nommé général des troupes stationnées à Paris.

Bonaparte est nommé général en chef des troupes stationnées à Paris, et, comme tel, chargé de veiller à la sûreté de la représentation nationale. Il se rend à la barre du conseil des anciens, accepte les fonctions qui lui sont confiées, et le déclare aux soldats par une proclamation affichée. « Depuis deux ans, leur dit-il, la ré« publique est mal gouvernée. Je viens mettre un terme « à tant de maux. Dans quel état j'ai quitté la France, et « dans quel état je la retrouve ! Je vous avois laissé des « conquêtes, et l'ennemi presse vos frontières ! J'ai laissé « vos arsenaux garnis ; ils sont vides ! Vos canons ont « été vendus ; les ressources de l'état sont épuisées. On « a livré le soldat sans défense. Où sont-ils les braves, « les cent mille camarades que je laissai couverts de « lauriers ?... Ils sont morts. »

Ce que disoit Bonaparte étoit trop réel. Mais l'homme qui pleuroit cent mille braves immolés à la défense de leur pays alloit en sacrifier un million à des projets insensés.

Les directeurs Gohier, Barras et Moulin disparurent de la scène sans être regrettés, ni même aperçus.

19 brumaire.

Le 19 brumaire (10 novembre) étoit le jour indiqué pour la réunion des deux conseils à Saint-Cloud. La majorité du conseil des cinq-cents s'y rendit en frémissant d'impatience. Bonaparte paroît ; on s'écrie : « Que veut

1799. « Bonaparte? Un général ici! dehors! à bas le dictateur! « hors la loi! » Bonaparte veut parler; le tumulte étouffe ses paroles. Des poignards brillent. Le général Lefebvre entre suivi de quelques grenadiers; ils enveloppent Napoléon, et l'enlèvent. Un moment après d'autres grenadiers traversent la salle au pas de charge, la baïonnette en avant. Les membres du conseil s'enfuient, se précipitent par toutes les issues. En trois minutes l'enceinte est évacuée.

Nouvelle constitution.

Le mouvement du 19 brumaire fut une véritable révolution. Les conseils réunis déclarèrent qu'il n'existoit plus de directoire; que soixante-sept membres, tant des anciens que des cinq-cents, ne faisoient plus partie de la représentation nationale; que le corps législatif étoit ajourné; qu'une commission consulaire, composée de Bonaparte, de Sièyes, et de Roger-Ducos, remplaceroit le directoire, et que les membres de cette commission porteroient le nom de *consuls;* qu'enfin le corps législatif, avant de se séparer, nommeroit une commission de vingt-cinq membres, pris dans les deux conseils, pour statuer sur les objets urgents de police législative et de finance qui seroient proposés par la commission exécutive.

Le peuple de Paris ne prit pas une part très vive à cet événement. Il avoit vu tant de fois le gouvernement passer d'une faction à l'autre, qu'il regardoit ces jeux de l'ambition, sans en espérer aucun avantage.

Une constitution fut présentée le 15 décembre aux François. C'étoit, depuis dix ans, la cinquième refonte de l'ordre social dans leur malheureux pays.

Le pouvoir exécutif résidoit entre les mains de trois

consuls. Le tribunat discutoit les lois proposées par le gouvernement. 1799.

Le corps législatif les sanctionnoit sans parler, et par un scrutin secret.

Le sénat-conservateur, nouvelle institution, nommoit les consuls, les législateurs, les tribuns, les juges.

Le premier consul possédoit toute l'autorité, nommoit aux places dans l'ordre civil, dans l'ordre judiciaire, dans l'armée; promulguoit les lois, imprimoit le sceau de l'état, etc., etc., etc.

Le peuple accepta cette constitution, et Bonaparte fut nommé consul pour dix ans. Sièyes et Ducos, évincés par le premier consul, cédèrent leur place, l'un à Cambacérès, l'autre à Lebrun, hommes qui convenoient mieux à Bonaparte.

Dernière campagne contre Tippoo-Saïb.

Napoléon, qui, pendant qu'il étoit en Égypte, ne manqua jamais d'irriter contre les Anglois les passions de leurs ennemis, avoit écrit à Tippoo-Saïb. Il le flattoit de l'espérance que les François le délivreroient du joug britannique, et le pressoit d'envoyer au Caire un agent avec lequel on pût conférer. Tippoo se rendit vraisemblablement à cette invitation; et, plein des promesses de Bonaparte, il augmenta graduellement son armée. Lord Mornington, gouverneur-général de l'Inde, découvrit ces intelligences, et fit sentir au prince indien la nécessité d'y renoncer. Ses instances étoient amicales; mais Tippoo n'écouta rien. La rupture étant inévitable, le lord mit en campagne les troupes qui se trouvoient sur les côtes de Coromandel et de Malabar. Le major-général Harris, qui commandoit l'armée de Madras, forte de vingt mille hommes, reçut ordre de faire sa jonction

1799. Prise de Seringapatnam.

avec le nizam du Decan, et de s'avancer vers le Maïssour. Le 5 mars, Harris entra dans ce pays, et marcha droit sur Seringapatnam. Il y fut rejoint par l'armée de Bombay, que commandoit le général Stuart. Le 30 avril, les Anglois commencèrent à battre en brèche; trois jours après, ils donnèrent un assaut général. Le feu prit au palais de Tippoo, qui fut embrasé. Le soir on retrouva le corps de ce prince sous un monceau de morts et de débris. Ses enfants se livrèrent eux-mêmes aux soldats qui les entouroient.

Mort de Tippoo.

Voici quel fût le partage de ses états. La compagnie angloise eut Seringapatnam avec son île, et de vastes districts comprenant Mangalore. Le nizam obtint une portion assez considérable. Un descendant des anciens rajahs du Maïssour, dépouillés par Hyder-Ali, fut mis en possession d'une souveraineté particulière.

1800. Bonaparte écrit à Georges III pour lui proposer la paix.

Bonaparte, revêtu d'une dignité qui le plaçoit à la tête du gouvernement françois, écrivit au roi d'Angleterre, pour lui proposer la paix. « Sa démarche, disoit-il, étoit « toute de confiance et dégagée de ces formes qui, né« cessaires peut-être pour cacher la dépendance des « états foibles, ne décèlent dans les états forts que le « desir mutuel de se tromper. » Le premier consul finissoit ainsi: « La France et L'Angleterre, par l'abus de « leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le mal« heur de toutes les nations, retarder le moment de leur « épuisement absolu; mais, j'oserai le dire, le sort de « toutes les nations civilisées tient à la fin d'une guerre « qui désole le monde entier. »

Lord Grenville fut chargé de la réponse; il adressa sa lettre, en forme de note officielle, à M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères. Le lord remontoit à

l'origine de la guerre, reprochoit à la France le déluge de calamités qu'elle avoit versé sur l'Europe pour propager des opinions anti-sociales, et disoit que le seul gage qu'elle pût donner de son retour à de meilleurs principes seroit le rétablissement de l'ancienne maison de ses souverains. « Le roi d'Angleterre, ajoutoit-il, ne « prétend pas prescrire à la France la forme de son « gouvernement; il ne veut qu'une garantie suffisante « pour ses états et pour le reste de l'Europe. Cette ga« rantie n'existe pas; sa majesté continuera de concert « avec ses alliés une guerre qui ne cesseroit un moment « que pour recommencer. » 1800.

Lord Grenville et M. de Talleyrand échangèrent encore quelques dépêches à ce sujet, et l'affaire n'alla pas plus loin.

Message du roi pour communiquer ces ouvertures au parlement.

Le roi, dans un message du 22 janvier, instruisit le parlement des démarches de l'ennemi, de ses propositions écrites, des réponses du ministère; il annonça que ces différentes pièces alloient être transmises aux deux chambres.

Débats.

Après la lecture de ce message, il s'éleva des débats très vifs sur l'accueil fait aux ouvertures du gouvernement françois. L'opposition fit valoir le changement heureux qui substituoit une autorité centrale aux caprices d'un pouvoir flottant et partagé. « Mais la France « n'eût-elle point admis ce nouveau système, dirent les « orateurs, ne peut-on traiter avec un gouvernement « sans adopter ses maximes, sans approuver ses formes « politiques? Le salut de l'Angleterre exige-t-il que la « France ait une bonne constitution? et, parcequ'il lui « plaît de se régir de telle ou telle manière, faut-il que « la guerre, entre elle et nous, soit interminable? »

1800. On répondit à la première de ces questions que, si les maximes d'un gouvernement restoient concentrées dans ses limites, il étoit permis de traiter avec lui sans les adopter; mais que lorsqu'il s'agissoit d'un système proclamé par la constitution d'un pays avec l'intention patente de l'étendre par-tout, ratifier cette constitution, en la reconnoissant, c'étoit abjurer la sienne propre, et faire triompher des idées contraires à la tranquillité des nations.

Quant à la création du consulat, on répliqua qu'il ne falloit pas plus compter sur cette innovation que sur les constitutions éphémères qui l'avoient précédée; que cet état de désordre et d'effervescence où les révolutionnaires avoient jeté la nation françoise étoit ennemi de la paix; que, la révolution et la guerre étant deux alliées inséparables, il importoit à l'Angleterre de rester armée contre la France, tant que l'adoption d'un gouvernement sage et solide ne mettroit pas un terme à la révolution.

L'aversion pour le gouvernement françois prévaloit au point que l'adresse d'approbation fut votée dans la chambre des pairs par 79 voix contre 6, et dans celle des communes par 250 contre 64.

Union de l'Irlande. La session actuelle avoit à terminer le grand projet d'union entre l'Angleterre et l'Irlande.

Aussitôt que les résolutions prises à ce sujet par le parlement britannique eurent été transmises en Irlande, la répugnance la plus prononcée pour cette mesure se manifesta dans plusieurs villes du royaume, et particulièrement à Dublin. A la rentrée du parlement d'Irlande, il fut fait une motion à la chambre des communes, pour déclarer, dans une adresse au vice-roi, que le projet d'u-

nion étoit repoussé par une improbation générale. La motion fut rejetée. Les ministres présentèrent ensuite aux deux chambres le plan d'union. 1800.

Les conditions relatives à la représentation étoient celles-ci : l'Irlande devoit fournir au parlement-uni, pour la chambre-haute, quatre pairs spirituels et vingt-huit pairs temporels, et cent représentants pour la chambre des communes. Ce ne fut qu'après un long combat entre les deux opinions que le principe des résolutions passa dans les deux chambres. Quand cette affaire reparut au parlement britannique, elle y fut encore agitée. « Quel effet cette union produiroit-elle sur « la constitution? » Telle fut la question que les orateurs discutèrent. L'opposition soutint qu'elle augmenteroit l'influence de la couronne. M. Pitt prouva que ces craintes étoient sans fondement ; et les objections dont il fut pressé l'ayant conduit à parler de la réforme parlementaire, il termina par ces mots : « Je pense et penserai « toujours que, quand même les circonstances seroient « favorables à cet essai, le moindre changement dans la « constitution est périlleux, et par cela même doit être « considéré comme un mal. »

La suspension de l'*habeas corpus* est continuée.

Une motion du procureur-général, pour renouveler l'acte de suppression de la loi d'*habeas corpus*, fut accueillie par des murmures, et fortement combattue. Le ministère affirma que l'Angleterre n'étoit pas encore à l'abri des dangers dont cette précaution tendoit à la préserver; il cita des faits à l'appui de cette assertion : ils étoient récents, et s'unissoient à la longue chaîne de preuves acquises contre les ennemis intérieurs du royaume. La conviction que ces arguments opérèrent, et peut-être l'habitude d'acquiescer aux demandes des

1800. ministres firent passer la motion à des majorités aussi décisives que les précédentes.

Dissette de blé en Angleterre.

Les grains étoient toujours aussi rares, et le prix des subsistances excédoit les facultés du peuple. Un comité de chaque chambre fut chargé d'indiquer des moyens de remédier au mal. Le parlement adopta, sur leur rapport, un bill pour prohiber la vente du pain qui n'auroit pas été cuit depuis vingt-quatre heures, parcequ'il fut reconnu que la consommation du pain rassis étoit moindre que celle du pain frais. Les membres des communes et ceux de la chambre des lords s'attachèrent à diminuer autant qu'il étoit possible, dans leurs familles, l'emploi de la farine, afin que la masse gagnât quelque chose à leurs sacrifices. La charité tendit ses mains secourables à tout ce qui souffroit; et la classe indigente montra, par sa patience et sa tranquillité, qu'elle apprécioit tout ce que les cœurs généreux faisoient pour elle.

Sages mesures pour pacifier la Vendée.

En France, Bonaparte tâchoit de pacifier la Vendée. Ce qu'il fit de mieux pour y réussir fut d'envoyer auprès des insurgés le général Hédouville, homme éclairé, qui sentit que la persuasion seroit une arme plus puissante que le sabre de Brune, et qui, plein d'indulgence et de ménagements adroits, ramena plus d'hommes que ses prédécesseurs n'en avoient massacré.

Les barrières de la France s'ouvrirent aux émigrés, et plusieurs d'entre eux recouvrèrent leurs biens, ou les retirèrent d'entre les mains des nouveaux possesseurs, par des arrangements consentis des deux parts.

La Grande-Bretagne et l'Autriche persévérant dans l'intention de continuer la guerre, les consuls firent un appel à trente mille conscrits de vingt à vingt-cinq ans,

pour former une armée de réserve qui devoit s'assembler à Dijon. En même temps ils adressèrent aux François une proclamation dans le style ordinaire: « François, « vous desirez la paix; votre gouvernement la desire « avec plus d'ardeur encore. Le ministère anglois la re- « pousse....... Le gouvernement, qui n'a pas craint « d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est « à vous à la commander, etc, etc. » 1800.

Le vœu du gouvernement fut transmis au sénat-conservateur, au corps-législatif, au tribunat. Il obtint de ces trois corps l'adhésion la plus empressée. Girardin, membre du tribunat, ouvrant ce concert d'adulation qui s'est soutenu même au milieu des revers, s'écria: « Quand Bonaparte promet de marcher à la tête des ar- « mées, pourrions-nous craindre les revers? Des revers « et Bonaparte! ces deux mots s'étonnent de se trouver « ensemble (1). »

Siége et capitulation de Gênes.

On a dit plus haut qu'à la fin de la dernière campagne il ne restoit plus aux François, en Italie, que Gênes et son territoire. Le général Masséna se trouva forcé de s'enfermer dans Gênes. Les Autrichiens investirent la place au commencement d'avril, tandis que la flotte angloise, sous les ordres du lord Keith, la bloquoit du côté de la mer. Masséna conduisit la défense de Gênes avec une habileté supérieure; mais la famine l'obligea de capituler à des conditions honorables.

Bataille de Marengo.

Dans la nuit du 5 au 6 mai, Bonaparte se rendit à l'armée de réserve. Le 24, elle se mit en marche pour le mont Saint-Bernard. L'artillerie s'amonceloit à Saint-Pierre, petit village au pied du mont; la transporter

(1) *Voyez* le Mémorial de P. Lecomte, vol. 2, p. 350.
Voyez aussi l'Histoire de Bonaparte, par Godin, vol. 1, p. 218.

1800. de l'autre côté paroissoit un effort impossible : ce prodige d'audace et d'industrie ne coûta que quelques heures. Milan se rendit à Murat le 1[er] juin. Santhias, Crescentino, Biella, Trino, Masserano, furent successivement occupés. L'armée françoise reconquit l'Italie; mais Bonaparte sentoit que le succès d'une bataille pouvoit seul l'y maintenir; il en attendoit l'occasion ; et le 14 de juin il fut brusquement attaqué par les Autrichiens, à Marengo. Melas, qui commandoit leur armée, présentoit un front immense, sur trois lignes d'épaisseur. Bonaparte, dont l'avant-garde avoit été surprise, envoya sur-le-champ des courriers aux divisions Désaix et Lemonnier, avec ordre d'arriver à marches forcées. Quand elles parurent, la bataille étoit perdue pour les François ; Desaix rétablit le combat, et mit le vainqueur en déroute ; atteint d'une balle à la poitrine, il périt au milieu de son triomphe.

Les Autrichiens sont défaits.

Armistice.

Le lendemain, Melas avoua toute l'étendue de sa perte en proposant un armistice, qui fut signé le 16, et d'après lequel les Autrichiens se retirèrent à l'instant derrière la ligne qu'ils devoient occuper, conformément au traité de Campo-Formio. Cette condition mit au pouvoir des François un grand nombre de places importantes. Bonaparte courut à Milan pour y réorganiser la république cisalpine ; car il créoit par-tout des républiques : c'étoit une manie de ce général, à laquelle a succédé celle de faire des rois.

Le 25, l'armée françoise du Haut-Rhin sous les ordres de Moreau passa ce fleuve en quatre divisions, mit à contribution une partie de l'Allemagne, s'étendit en Bavière, prit Munich, et s'approcha des frontières de l'Autriche. Dans ces conjonctures alarmantes, les Autri-

chiens demandèrent une suspension d'armes; car l'Allemagne n'étoit pas comprise dans l'armistice de l'Italie. Moreau l'accorda, sur le desir du premier consul, et dès le 28 des préliminaires de paix furent signés entre la France et l'Autriche. Cependant l'empereur, qui n'étoit pas le maître, aux termes de ses conventions avec l'Angleterre, de faire une paix séparée, refusa de ratifier les préliminaires. Alors on se prépara de part et d'autre à reprendre les hostilités; un nouvel échec, qui fut suivi de la prise de Salzbourg, contraignit l'empereur d'entrer en négociation, et le cabinet de Saint-James y consentit.

1800.

L'Autriche fait une paix séparée.

Affaires d'Égypte.

Nous avons laissé le général Kléber en Égypte, commandant l'armée que Bonaparte abandonnoit. Forcé de se battre chaque jour contre des rassemblements qui se renouveloient sans cesse, il voyoit ses moyens s'épuiser, et ne contenoit qu'à force de vigilance des habitants prêts à se soulever au moindre revers des François. On apprit que l'Orient faisoit marcher une armée nombreuse sous les ordres du grand-visir. Kléber se mit en mesure de lui résister; mais comme les secours qu'il attendoit de France ne paroissoient point, et que ce nouveau débordement d'ennemis alloit peut-être l'accabler, il crut devoir négocier l'évacuation de l'Égypte et le retour des François dans leur patrie. Deux commissaires nommés par lui s'étant rendus auprès du commodore Sydney-Smith, qui croisoit sur les côtes, une convention en vingt-deux articles fut rédigée près d'El-Arisch, entre les plénipotentiaires françois, le commodore et le grand-visir; convention qui devoit être valable après les ratifications échangées. En vertu de cet arrangement, l'armée françoise se retiroit avec

1800. armes et bagages; la Porte lui fournissoit des bâtiments, si ce supplément étoit jugé nécessaire; un armistice de trois mois suspendoit toute hostilité, jusqu'au jour de l'embarquement. Mais le ministère anglois ne voulut point que les armées qui faisoient la guerre à l'empereur s'augmentassent d'un renfort aussi considérable. En conséquence, le lord Keith écrivit à Kléber que son gouvernement se refusoit à toute capitulation, à moins que les troupes françoises ne se rendissent prisonnières, ne missent les armes bas, et qu'on ne lui livrât les bâtiments et munitions qui se trouvoient dans le port d'Alexandrie. Kléber répondit à ces propositions par un ordre du jour. « Soldats, disoit-il, on nous « insulte. Nous nous vengerons par des victoires. Aux « armes! » Cet appel fut entendu. Les troupes françoises fondirent sur l'armée du grand-visir, qui n'essaya pas même de se défendre et s'enfuit précipitamment à Jaffa; mais Kléber ne profita point de sa victoire, parcequ'une insurrection éclatoit au Caire pendant qu'il mettoit en fuite les troupes ottomanes. Les chrétiens furent pillés dans cette émeute; on en massacra même quelques uns: le reste se réfugia dans la citadelle. Kléber, qui revenoit vainqueur n'eut besoin que de paroître pour imposer aux révoltés; tout rentra dans le devoir, et l'ordre se rétablit. Ce général s'occupoit de faire des réglements utiles, lorsqu'il fut assassiné par un musulman fanatique (1). Il eut pour successeur le général Menou. L'armée faisoit une grande perte, et ne la réparoit pas.

(1) L'assassin se nommoit Soleyman-el-Haleby. Il étoit venu de Jérusalem au Caire pour exécuter son projet. Interrogé sur ses motifs, il répondit « qu'il s'étoit fait un devoir d'entrer dans un *combat sacré*,

Le 3 du mois de septembre, l'île de Malte, dont la capitale étoit bloquée depuis deux ans, se rendit à la flotte angloise, qui renvoya la garnison dans un port françois de la Méditerranée. La reddition de Malte sans effusion de sang démentit la prophétie qui terminoit la lettre de Bonaparte, lorsqu'il envoya le drapeau de l'ordre au directoire exécutif: « Nous avons dans le centre de la « Méditerranée la place la plus forte de l'Europe: il en « coûtera cher à ceux qui nous en délogeront. »

1800. Malte se rend à la flotte angloise.

Il s'éleva cette année quelques différents à l'occasion des droits maritimes, objet essentiellement important pour l'Angleterre. Quelques puissances neutres du nord avoient cru, dans le cours de la guerre, avoir à se plaindre de la marine angloise, qui, disoient-elles, prenoit ou retenoit leurs bâtiments, sous prétexte de contrebande avec les nations belligérantes. En décembre 1799, une frégate danoise, qui convoyoit des navires marchands dans le voisinage de Gibraltar, refusa de les laisser visiter par des frégates angloises, et fit feu sur le canot; mais sa conduite fut désavouée par la cour de Copenhague, et cette affaire n'eut pas d'autres suites. Celle qui suit fut plus sérieuse.

Difficultés à l'occasion des droits maritimes.

La Froeia, frégate danoise, escortant un convoi, rencontra quatre frégates angloises, à l'embouchure de la Manche. Un officier anglois se présenta pour visiter le convoi. Le capitaine répondit que ses instructions lui prescrivoient de ne le point souffrir, mais qu'il mettroit tous ses papiers sous les yeux du commandant. L'officier anglois réitéra sa demande; le Danois, son refus. Le

Convoi d'une flotte angloise à Copenhague.

« parceque le Koran ordonne les combats sacrés, et que celui qui « verse le sang d'un infidèle est dans le chemin de la *direction*. »

1800. commodore anglois, après des menaces qui furent inutiles, lâcha sa bordée. La frégate riposta; mais un feu supérieur la força d'amener son pavillon. La frégate et son convoi furent conduits aux dunes; en même temps le commodore instruisit l'amirauté. Le gouvernement, pour que cette querelle n'amenât point une rupture, envoya lord Withworth à Copenhague; mais il appuya la mission, d'une escadre de neuf vaisseaux de ligne, sous les ordres de l'amiral Dickson. Les Anglois, en arrivant au Sund, trouvèrent cinq bâtiments danois embossés en travers à l'entrée du détroit. Ils se préparoient à bombarder la ville, quand un arrangement prévint les hostilités. Il fut convenu que la frégate et les bâtiments danois seroient restitués, et que la Grande-Bretagne paieroit les dommages. La discussion du droit de visite étoit ajournée; mais jusque-là les bâtiments danois ne devoient naviguer sous convoi que dans la Méditerranée, pour être protégés contre les corsaires barbaresques. Du reste la convention maintenoit le droit de visite et l'obligation de s'y soumettre.

Conduite étrange de l'empereur Paul à l'égard de la Grande-Bretagne.

L'empereur de Russie, Paul, se livroit sans mesure à toutes les saillies d'une humeur capricieuse et d'un caractère emporté. Mais l'Angleterre étoit sur-tout l'objet d'une aversion qu'il ne dissimuloit pas, et qu'en ce moment la prise de Malte redoubloit. Paul s'étoit déclaré protecteur et grand-maître de l'ordre de Malte, quoique cette dignité soit incompatible avec toute autre croyance que celle de la religion catholique et romaine. Il se voyoit déchu de cette espérance. Après avoir professé la haine la plus vive pour la France révolutionnaire, il se laissoit gagner par les égards de ce gouvernement, et par la gloire du premier consul, dont il étoit

l'admirateur. Comme il recevoit de ce côté des impulsions contraires à l'Angleterre, il fit insérer, dans une gazette de Pétersbourg, que de gros corps de troupes avoient été postés sur les côtes de la Baltique, attendu que, d'un jour à l'autre, les liaisons d'amitié qui subsistoient entre l'Angleterre et la Russie pouvoient être rompues. Peu de temps après, sans qu'aucune provocation eût autorisé sa violence, il ordonna qu'un embargo fût mis sur tous les bâtiments anglois qui se trouvoient dans ses ports, et dont le nombre s'élevoit à plus de trois cents. Les capitaines et les équipages de ces navires furent enlevés, et relégués dans l'intérieur, à de grandes distances de la capitale. On séquestra toutes les propriétés des Anglois; on ferma, sous le scellé, tous les dépôts de leurs marchandises. En même temps l'empereur annonça que l'embargo se prolongeroit jusqu'à ce que l'île de Malte eût été remise à la Russie. 1800.

Reprise des négociations entre l'Angleterre et la France.

Le ministre autrichien avoit informé le gouvernement françois que le roi d'Angleterre desiroit être compris dans la négociation pour la paix entre l'empereur et la république françoise. Quoique cette communication ministérielle ne fût qu'une insinuation officieuse, M. Otto, commissaire des prisonniers françois en Angleterre, fut chargé de demander le développement des propositions de la cour de Londres et la conclusion d'une trêve entre les troupes des deux nations, par mer et par terre. Le ministère anglois répondit qu'il enverroit un plénipotentiaire à tel lieu qui seroit désigné pour les conférences; mais il refusa l'armistice et l'interruption des opérations navales. Après de longues discussions entre lord Grenville et M. Otto, celui-ci notifia, le 10 octobre, au ministère anglois, que, vu qu'il étoit

Elles échouent.

1800. survenu des événements qui changeoient les bases de la tréve proposée, les négociations s'arrêtoient; que néanmoins le premier consul étoit prêt à recevoir les ouvertures qui lui seroient faites pour une paix séparée. Le ministère anglois rejeta cette proposition.

Parlement. Convocation avancée à cause de la rareté des grains.

Cependant la disette ne cessoit point en Angleterre, et toutes les précautions du gouvernement pour se procurer des grains étoient impuissantes. Quelles ressources auroit-on, pendant l'hiver, contre la famine? La bienfaisance ne se lassoit pas; mais ses moyens s'épuisoient. La cité de Londres, et plusieurs autres villes, présentèrent des pétitions au roi, pour le prier d'accélérer la convocation du parlement. En effet, le parlement s'assembla dans la seconde semaine de novembre. Le roi parla de la situation de son peuple avec attendrissement, et déclara qu'aucune privation ne lui seroit pénible s'il pouvoit soulager des maux qui déchiroient son cœur paternel.

Le parlement passa plusieurs actes tendant au même objet. Il maintint les restrictions mises à la consommation des grains; il augmenta les encouragements accordés à l'importation des subsistances. M. Abbot proposa de faire un dénombrement exact de la population; il regardoit ce recensement comme la plus solide de toutes les mesures de police intérieure. La sanction royale convertit ce bill en loi.

Le parlement, pendant cette courte session, vota les subsides pour trois mois, continua la suspension de la loi d'*habeas corpus*, renouvela l'*alien-bill* et la loi contre la mutinerie.

Le prochain parlement devant être celui des trois royaumes unis, le chancelier, en présence du roi, lut

une proclamation portant que les personnes composant le parlement dont cette session étoit la dernière seroient membres, pour la Grande-Bretagne, du nouveau parlement, ou *parlement impérial*, qui se réuniroit le 22 janvier 1801. 1800.

Barnabé Chiaramonte, nouveau pape, élu par le conclave de Venise, au mois de mars de cette année, prit le nom de *Pie VII*. Au mois de juillet, il rentra dans Rome, et s'assit sur le trône pontifical.

Nouveau titre du roi d'Angleterre.

Une proclamation parut à Londres, le premier janvier, annonçant *le bon plaisir du roi* touchant le titre royal et les armoiries qui appartiendroient désormais à la couronne de la Grande-Bretagne et de l'Irlande réunies. *Georgius tertius, Dei gratiâ, Britanniarum rex, fidei defensor:* tel étoit le titre royal. Le titre de *roi de France* fut abandonné, comme une prétention ridicule. Le roi conféra beaucoup de titres nouveaux à la noblesse irlandoise.

Traité de Lunéville.

A l'expiration du second armistice entre les Autrichiens et les François en Italie, ceux-ci poursuivirent leur marche et leurs succès. Ils repoussèrent les Autrichiens au-delà de l'Adige, prirent Trente, Vérone, et plusieurs autres places. Enfin un traité de paix, signé le 9 février à Lunéville, réconcilia les deux puissances. Il étoit composé de dix-neuf articles. Par l'article 11, l'empereur cédoit à la France le comté de Falkenstein avec des dépendances, le Fricktal, et tout ce que possédoit la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin entre Zurbach et Bâle; la république françoise se réservant de transmettre ce dernier pays à la confédération helvétique.

Par l'article 5, le grand-duc de Toscane abandonnoit

1800. ses états, et la partie de l'île d'Elbe comprise dans ses états, en faveur de l'infant duc de Parme, l'empereur se chargeant d'indemniser le grand-duc de ses sacrifices.

Il résultoit sur-tout de ce traité que la France demeuroit souveraine des Pays-Bas autrichiens, de tout le territoire situé sur la rive gauche du Rhin, et qu'elle avoit une partie du Talweg pour limites.

Le traité devenoit commun aux républiques ligurienne, helvétique, et cisalpine, dont l'empereur reconnoissoit l'indépendance.

Ligue des puissances du nord contre le code naval de l'Angleterre.

Lunéville avoit pacifié le continent; mais la ligue maritime des puissances du nord, pour annuler le code naval de l'Angleterre, étoit encore une cause de guerre menaçante et prochaine. Cette ligue, hautement annoncée depuis l'année précédente, occupoit sérieusement l'attention du ministère britannique. Le 14 de janvier, un embargo fut mis dans les ports d'Angleterre sur tous les vaisseaux portant pavillon des puissances confédérées, à l'exception de la Prusse; et des lettres de marque furent distribuées pour les attaquer en mer. Le ministère remit en même temps une note aux ambassadeurs suédois et danois, tendante à justifier les mesures du gouvernement, ainsi qu'à ramener leurs cours, s'il étoit possible, à des relations amicales; mais elles persévérèrent dans la résolution d'affranchir le commerce neutre; et, par voie de représailles, mirent un embargo sur tous les navires anglois arrêtés dans leurs ports. Les minsitres anglois, en ménageant le roi de Prusse, s'étoient flattés de le détacher de la ligue maritime, et de prévenir les dangers que son adhésion à ce système feroit courir à l'électorat de Hanovre; mais ces égards furent inutiles. Le roi de Prusse fit connoître

à la régence électorale de Hanovre que non seulement il se proposoit de fermer les embouchures de l'Elbe, de l'Ems et du Weser, mais encore de prendre possession des états allemands du roi d'Angleterre; il demanda même que les troupes hanovriennes fussent désarmées. La régence électorale fut contrainte de satisfaire à cette réquisition, et les troupes prussiennes envahirent, sans résistance le territoire hanovrien. Un embargo fut mis sur les bâtiments anglois; mais les navires chargés de grains partirent librement. 1800.

Cette contestation avoit vainement exercé les publicistes: les armes alloient la décider.

Une escadre angloise de dix-huit vaisseaux de ligne, de quatre frégates, de bombardes et de canonnières, partit pour la Baltique, sous les ordres de Parker et de Nelson. De leur côté, le Danemarck et la Suéde unirent leurs forces pour garder le passage du Sund, et défendre toutes les approches de Copenhague. La flotte angloise entra dans le détroit, et mouilla près de l'île de Huen.

L'armée navale des Danois se développoit sur la rade de Copenhague, soutenue de fortes batteries, tant par terre que par mer. L'impétueux Nelson attaqua cette formidable ligne avec douze grands vaisseaux, toutes ses frégates et tous les petits bâtiments. L'action fut vive et sanglante. Nelson, afin de faire cesser un carnage inutile, fit demander une suspension d'armes au prince royal de Danemarck, et débarqua pour traiter lui-même des conditions d'un arrangement. Les Anglois avoient pris une partie des vaisseaux danois; le reste étoit brûlé. L'amiral avoua qu'il n'avoit rien vu de plus terrible que le combat de Copenhague. Si l'Angleterre se fût moins hâtée, l'événement qui termina cette guerre l'eût

Vic[toire] [d]u Nelson à Copenhague.

1800. étouffée dans son origine : l'empereur Paul fut assassiné.

L'empereur Paul est assassiné.

Ce prince s'étoit aliéné les cœurs dans toutes les classes de ses sujets, mais principalement parmi les nobles, dont il ne ménageoit ni l'ambition ni la vanité. Un despote a tout à craindre de ceux qu'il humilie. Les plus mécontents conspirèrent ; et telle fut l'habileté du comte Palhen, leur chef, que Paul, trompé par ses perfides confidences, se persuada qu'il n'étoit entré dans la conjuration que pour trahir et livrer ses complices. Laissons parler un historien qui paroît instruit de toutes les circonstances de ce grand attentat.

« Le 22 mars, entre onze heures et minuit, les conjurés, au nombre de vingt, se présentent à la porte latérale du palais Saint-Michel. Ils montent en silence à l'appartement de l'empereur, et s'arrêtent un moment dans la salle des gardes. Argamakoff, aide-de-camp de service, dit au cosaque factionnaire qu'il faut éveiller l'empereur, et que le motif est urgent. Au même instant Argamakoff introduit les conjurés. Le cosaque s'aperçoit trop tard qu'on en veut aux jours de l'empereur. Il crie ; sa voix est étouffée. Il essaie de résister, et tombe percé de coups. Paul effrayé se réfugie dans un des cabinets contigus à son alcove. Découvert par Benningson, il en sort, saisit son épée, reconnoît et nomme les conjurés, leur demande quel est leur dessein. Platon Zouboff l'interrompt brusquement : *Tu n'es plus empereur*, lui dit-il ; *c'est Alexandre qui règne*. Paul indigné le menace : son attitude les trouble ; leur résolution chancelle. Alors Nicolas Zouboff, plus audacieux et plus déterminé, porte le premier coup à son souverain. Tous les autres se précipitent sur lui. L'empereur expire, en

appelant ses deux fils, que de criminelles précautions tenoient éloignés de leur malheureux père. » 1800.

Alexandre, son successeur, annonça l'intention d'adopter un système de gouvernement conforme à celui de son aïeule. Il mit en liberté tous les marins anglois emprisonnés par les ordres de son père à la suite du séquestre de leurs navires. Il rappela de leur exil ceux que Paul avoit éloignés. Des négociations s'ouvrirent avec le cabinet de Saint-James; et, le 7 de juin, lord Sainte-Hélène et les ministres signèrent à Pétersbourg un accommodement qui mettoit fin à toutes les difficultés. Les deux autres puissances intéressées dans cette contention accédèrent au même arrangement, qui, définissant et limitant le droit de visite, ainsi que le principe du blocus, réduisoit à deux les objets considérés jusque-là comme contrebande: les armes seulement, et les munitions navales.

Toutes difficultés cessent entre l'Angleterre et la Russie.

Les troupes danoises sortirent de Hambourg; la navigation des fleuves d'Allemagne redevint libre; les Prussiens évacuèrent Brême et les états de Hanovre.

Le ministère anglois subordonnoit une grande partie de ses opérations militaires au projet d'arracher l'Égypte à ce reste de François que Bonaparte et Kléber ne commandoient plus. Abdalla-Menou, qui s'étoit fait musulman, n'inspiroit ni considération aux Égyptiens, ni confiance à son armée. Le pays, châtié sévèrement à chaque essai d'insurrection, cachoit sous le masque de l'obéissance une inimitié profonde. Il étoit donc probable qu'un dernier effort délivreroit l'Égypte.

Affaires d'Égypte.

A la fin de décembre, une armée de près de dix-huit mille hommes partit de Malte, sous les ordres du général Abercromby. Après un séjour que la mauvaise sai-

Bataille d'Alexandrie.

1801. son prolongea sur les côtes de Caramanie, les troupes prirent terre le 8 mars au port d'Alexandrie. Le premier choc entre elles et les François fut très vif; mais il laissa la victoire indécise. Cependant le fort d'Aboukir capitula le 19, et le 21 les deux armées furent aux prises. Les Anglois eurent l'avantage; mais ils firent une perte sentie par tous les chefs et tous les soldats, dans la personne du général Abercromby, qui fut tué. Le général Hutchinson, qui le remplaça dans le commandement, s'étant emparé de Ramanieh, les François se retirèrent au Caire; ils y furent assiégés, et capitulèrent. En ce même moment arrivoit de l'Inde, par la mer Rouge, un corps de troupes angloises destinées à coopérer, avec l'armée d'Europe, à l'expédition d'Égypte. Elle parut sur les bords du Nil au nombre de cinq mille Anglois et de deux mille cipayes. Menou, qui prétendit avoir été compris sans son aveu dans la capitulation du Caire, fit augmenter les fortifications d'Alexandrie, résolu de s'y défendre encore; il ne conserva pas long-temps cette espérance.

Dénouement de l'expédition d'Égypte.

Ainsi se termina l'ambitieux projet de faire de l'Égypte une colonie françoise, et peut-être de recommencer un empire d'Orient.

Il se passoit en Angleterre des événements importants.

Premier parlement impérial.

Le premier parlement impérial s'étant ouvert le 22 janvier, les communes réélurent M. Addington pour orateur. Après le discours de sa majesté, qui roula sur l'Irlande et sur les démêlés relatifs au code maritime, les motions faites dans chaque chambre, au sujet de l'adresse, fournirent à l'opposition de nombreux motifs d'inculper la marche du ministère; mais les amendements proposés dans cet esprit furent écoutés sans fa-

veur; ce qui prouva que le crédit des ministres n'étoit point affoibli.

1801.

Retour de la maladie du roi.

Le roi fut attaqué d'une fièvre subite: de vives inquiétudes se manifestèrent dans toutes les classes; l'état de ce prince annonçoit le retour de sa funeste maladie. Cet état alarmant dura vingt-six jours; mais, en cessant, il laissa de trop justes craintes.

Espérances des catholiques irlandois.

Les catholiques irlandois regardoient comme une conséquence naturelle de l'union leur participation entière à tous les droits politiques; et M. Pitt la leur promettoit. Le roi déclara que, cette mesure étant contraire à ses serments, il n'y consentiroit jamais. Tout ce que M. Pitt put lui dire, pour rejeter cette détermination sur des circonstances impérieuses, fut inutile.

L'inflexible résistance de sa majesté mettoit le ministre dans l'humiliante nécessité de manquer à sa parole. Elle annonçoit aussi que l'empire de M. Pitt sur les résolutions du monarque n'étoit plus le même. Cet échec eût suffi pour engager le ministre à donner sa démission; mais il s'y trouvoit forcé par la situation de l'Angleterre, réduite à lutter sans un seul allié contre toutes les forces de la France, et de plus impliquée dans une autre querelle pour le maintien de ses droits maritimes, reconnus essentiels à sa supériorité navale.

M. Pitt quitte le ministère.

Ce que M. Pitt n'avouoit peut-être pas, c'est que la contenance hostile qu'il avoit prise, ainsi que tous ses collégues dans le ministère, contre le gouvernement actuel de la France, lui rendoit pénible la tâche de conclure la paix aux seules conditions possibles, et d'abandonner à l'opposition une victoire qu'il avoit si long-temps disputée. Mais quelle qu'ait été l'influence de ces considérations, M. Pitt n'allégua, pour cause de sa re-

1801. traite que le rejet de la demande des Irlandois catholiques. Il leur fit espérer, dans un papier qui circula sous son nom, et qu'il ne désavoua point, qu'il ne négligeroit rien pour concilier à leur cause la bienveillance publique, et pour préparer, autant qu'il étoit en lui, l'accomplissement de leurs desirs.

La démission de M. Pit fut suivie de celles de M. Dundas, du comte Spencer, de lord Grenville, et de M. Windham, tous membres du cabinet.

Nouveau ministère.

Le ministère qui leur succéda se composoit de lord Hobart et lord Hawkesbury, secrétaires-d'état; de M. Charles Yorke, secrétaire-d'état de la guerre; de lord Saint-Vincent, premier lord de l'amirauté; de lord Eldon, chancelier; du comte d'Hardwicke, vice-roi d'Irlande. M. Addington fut nommé chancelier de l'échiquier, et remplacé, comme orateur de la chambre des communes, par M. Jean Mitford, procureur-général.

M. Pitt, avant de quitter ses fonctions, voulut présenter à la chambre le budget de dépenses et l'état des voies et moyens. Les besoins étoient portés à trente-cinq millions cinq cent mille livres, pour l'Angleterre et l'Irlande; et, parmi les voies et moyens, le ministre proposoit, indépendamment des taxes nouvelles, un emprunt de vingt-cinq millions cinq cent mille livres.

Mesures prises contre les menées séditieuses.

Le premier soin du ministère fut d'assurer la tranquillité dans l'intérieur. Les troubles de l'Irlande n'étoient qu'assoupis; il y régnoit une sourde fermentation, qui sembloit attendre le moment d'éclater. On fit la motion de renouveler l'acte passé pour la répression des émeutes dans ce pays, et de remettre en vigueur celui qui suspendoit la loi d'*habeas corpus*. Les deux propositions furent adoptées, après de longs dé-

bats. On entendit le rapport d'un comité de la chambre des communes, au sujet des sociétés qui cachoient un but séditieux sous des formes légales. On dénonça surtout la société des *Bretons-unis*, comme une des plus mal intentionnées; et les preuves dont le rapporteur étaya son accusation ne permirent pas à l'opposition de contester sur le besoin de laisser encore suspendue la loi d'*habeas corpus* en Angleterre. 1801.

L'élection de M. Horne Tooke à la chambre des communes provoqua la décision du parlement sur un objet plutôt convenu que déterminé par une loi positive. Le comte Temple ayant fait la motion d'envoyer au bourg d'Old-Sarum l'ordre d'élire un représentant à la place de M. Horne Tooke, engagé dans les ordres, et par conséquent inhabile à siéger, M. Addington eut un autre avis : il pensa qu'au lieu d'annuler une élection, il convenoit de déclarer qu'à l'avenir tout ecclésiastique seroit inéligible à la chambre des communes. Cette proposition fut vivement et savamment controversée; mais enfin le bill adopté devint un point constitutionnel.

Bill relatif aux personnes engagées dans les ordres sacrés.

Le 2 juillet, le parlement fut prorogé par une commission.

La France, débarrassée de tous ses autres ennemis, n'avoit plus que l'Angleterre à combattre. Elle parloit toujours d'une invasion, comme du projet le plus propre à troubler les conseils de sa rivale, et sur-tout à l'accabler d'énormes dépenses. Le premier consul forma des camps sur les côtes opposées à l'Angleterre. Une flotte espagnole se réunit dans le port de Brest à l'escadre françoise; on s'occupa du rétablissement de la marine; des ordres furent donnés et suivis avec activité.

Menaces d'une descente en Angleterre.

L'Angleterre, de son côté, n'oublioit rien pour rece-

1801. voir l'ennemi de manière à le faire repentir de son audacieuse entreprise. Le secrétaire-d'état de l'intérieur recommanda, par une circulaire aux lords-lieutenants des différents comtés, de tenir les corps des volontaires prêts à marcher au premier signal, et d'ordonner qu'on les formât par de fréquents exercices.

Précautions contre l'invasion.

Jamais les forces navales de l'Angleterre n'avoient été plus imposantes : une partie bloquoit étroitement les ports de France ; une autre observoit tous les mouvements de l'ennemi, qu'elle transmettoit par une chaîne de signaux aux escadres qui couvroient la mer ; une troisième croisoit sur les côtes, et protégeoit les points abordables.

Le 5 de juillet, une escadre angloise se mesura dans la baie d'Algésiras contre la flotte françoise commandée par le contre-amiral Linois : le combat dura dix heures. Les François s'emparèrent de *l'Annibal*, vaisseau de soixante-quatorze. Peu de temps après, les mêmes escadres se rencontrèrent, et l'engagement recommença : deux vaisseaux espagnols sautèrent ; les Anglois en prirent un de soixante-quatorze. La Manche étoit le théâtre d'une petite guerre assez vive entre les croiseurs et les chaloupes canonnières ; rarement celles-ci se rendoient-elles d'un port à l'autre sans être interceptées.

Attaque faite sans succès contre la flottille de Boulogne.

Un projet plus vaste fut conçu contre le port de Boulogne, et Nelson se chargea de l'exécuter. Le 1[er] août, il parut à la vue de ce port avec trente voiles, et, le 4, il attaqua la flottille françoise qui devoit effectuer la descente. Cette attaque n'eut aucun succès. Une seconde tentative ne fut pas plus heureuse, et fut plus meurtrière. Les Anglois n'enlevèrent qu'un seul lougre, et perdirent plusieurs bâtiments.

Cette expédition fut jugée téméraire et peu réfléchie. 1801.

Les ennemis de la Grande-Bretagne s'attachoient à rompre ses anciennes liaisons avec le Portugal. Quelques années auparavant, la France avoit intrigué pour y parvenir; et comme elle ne put gagner la cour de Lisbonne, elle se flatta de réussir en l'intimidant.

L'Espagne déclare la guerre au Portugal.

L'Espagne offrit sa médiation aux deux puissances. Les Portugais la refusèrent, et leur réponse fut dictée par le cabinet de Saint-James. Le roi d'Espagne, à l'instigation des François, déclara la guerre au Portugal, au mois de mars 1801. Un décret royal, en forme de manifeste, reprochoit à la reine d'avoir méconnu les liens du sang, dédaigné son amitié, rejeté sa médiation, favorisé dans ses ports les actions hostiles de l'Angleterre contre les Espagnols et la république françoise, sa fidèle alliée. « Les ports du Portugal, ajoutoit sa majesté catholique, sont le marché public des prises espagnoles et françoises, dans la rivière de Guadiana. « Des soldats portugais se sont livrés, contre mes sujets « pacifiques, à des violences inouïes. Ils les ont attaqués, « ils ont fait feu sur eux comme en pleine guerre, sans « que le gouvernement portugais ait improuvé leur con« duite. En un mot, on peut dire que, sous les perfides « apparences de l'amitié, le Portugal s'est montré l'en« nemi de l'Espagne en Europe, ainsi que dans les « Indes: et comment me suis-je vengé de tant d'ou« trages? La république françoise, justement irritée « contre le Portugal, vouloit lui faire éprouver les effets « de son ressentiment. Les armes victorieuses des Fran« çois auroient semé la désolation dans ses provinces, « si mon attachement fraternel pour la reine et ses fils

1801. « n'eût détourné l'orage. Devant ma médiation, les « François se sont toujours arrêtés.....

« Je représentai vivement à la reine de Portugal les « dangers qu'elle sembloit ne pas apercevoir. Dans les « épanchements de mon cœur, j'employai le langage de « la sollicitude paternelle et de la prévoyante et sincère « amitié. Mes soins furent vains; et bientôt l'obstina- « tion du Portugal me força de prendre un ton plus sé- « vère. Par des conseils sages et raisonnés, par des me- « naces mêlées à mes avis, je m'efforçai de le ramener « à des devoirs que lui traçoient ses propres intérêts. « Qu'a fait la cour de Portugal? on l'a vue répondre à « ma franchise par des temporisations étudiées, en- « voyer des plénipotentiaires sans pouvoirs, ni munis « même de pouvoirs limités, ajourner toute explication « décisive, en un mot recourir à tous les subterfuges « d'une politique fallacieuse, à toutes les ruses de la « foiblesse. Le prince régnant a poussé l'aveuglement, « au point de nommer le roi de la Grande-Bretagne « *son allié* dans une lettre qu'il adressoit à ma per- « sonne, oubliant ainsi la sainteté du nœud qui nous « unit, et le respect qu'il me doit; donnant le nom d'*al- « liance* à ce qui n'est que l'indécent abus de l'ascen- « dant que l'Angleterre s'est arrogé sur lui, etc., etc. »

Les Espagnols entrent en Portugal.

Le gouvernement portugais répliqua, se mit en mesure de défense et fit des préparatifs. Au mois de mai, quarante mille Espagnols entrèrent en Portugal sous le commandement d'un prince *de la Paz*, homme dont la position à la cour d'Espagne n'étoit pas sans scandale. Toutes les places de la province d'Alentejo se soumirent. Les Espagnols n'eurent qu'à se montrer pour conquérir. On en conclut que ce jeu de guerre étoit concerté.

1801.

Le Portugal ferme ses ports à l'Angleterre.

Le 6 de juin, des préliminaires de paix furent signés à Badajoz. Le Portugal fermoit ses ports à l'Angleterre, et cédoit à l'Espagne la forteresse et le district d'Olivenza.

Le gouvernement françois n'accéda point à ce traité, dont les dispositions contrarioient une convention faite avec l'Espagne, et qui portoit que la paix avec le Portugal n'auroit lieu, qu'autant que quelques places de ce royaume seroient remises aux François, pour n'être restituées qu'à la paix générale. En conséquence, une armée françoise investit la ville et le fort d'Almeida. De promptes négociations suivirent les premières hostilités. L'intégrité du Portugal fut maintenue par un traité définitif; mais la France s'agrandit à ses dépens dans la Guiane.

Signature des préliminaires de la paix entre la Grande-Bretagne et la France.

Ce fut au moment où tout rapprochement avec l'Angleterre sembloit s'éloigner (le 1er octobre 1801) que les négociations qui continuoient secrétement entre M. Otto, plénipotentiaire françois, et lord Hawkesbury, se terminèrent par la signature des préliminaires. La nouvelle de cet événement fut reçue, de l'un et l'autre peuple, avec la même alégresse. Il sembla même que l'inimitié nationale, qui n'exclut pas une estime mutuelle, cessoit des deux parts.

Plusieurs traités entre diverses puissances.

Cette pacification amena des traités entre la France et la Porte ottomane, entre la France et la Russie, le pape et la France. Bonaparte s'énonçoit ainsi, dans le concordat qui cimenta la réconciliation de la république françoise avec la cour de Rome: « Le premier consul, « persuadé du rapport nécessaire de la religion avec la « morale, envisageant d'ailleurs que la très grande ma« jorité des François professe la religion catholique,

1801. « apostolique et romaine depuis des siècles, et que du « libre exercice de ce culte dépend en quelque sorte la « paix dans l'intérieur et le bonheur dans les familles, « arrête, etc., etc. »

Cette convention se composoit de dix-sept articles relatifs à l'organisation du culte catholique, à la circonscription des diocèses, à la nomination des évêques, à l'institution canonique, etc., etc.

Le concordat tranquillisa les consciences timorées, par l'espérance qu'il mettroit fin au schisme. Deux classes d'hommes en furent mécontentes : les révolutionnaires, qui s'étoient crus affranchis de la papauté, comme ils l'étoient de la royauté, et les personnes qui n'aperçurent, dans le concordat, qu'une capitulation complaisante avec des principes qu'il falloit encore ménager. Selon elles, le concordat ne renfermoit pas un article qui ne fût annulé par une disposition organique : c'étoit rendre d'une main et reprendre de l'autre.

Parlement impérial.

Le parlement impérial s'assembla le 29 octobre pour la session d'automne.

Les dissentiments les plus prononcés éclatèrent quand les préliminaires de paix furent présentés aux deux chambres. Tous les membres de l'ancien ministère, à l'exception de M. Pitt, n'hésitèrent point à les condamner. « Après la dissolution de la ligue continen- « tale, dit M. Pitt, il ne nous restoit qu'à demander des « conditions de paix honorables et justes pour nous et « pour le peu d'alliés qui ne nous ont point abandonnés. « Quand il ne s'agit plus que de discuter les articles, je « m'attache à la manière dont se fait la paix, au carac- « tère qui la distingue, plutôt qu'à tel ou tel point qui « pourroit être contesté. Que la paix soit honorable ;

« c'est là ce qui m'importe, ce qui satisfait mon cœur; « et j'aimerois mieux sacrifier des avantages auxquels « mon pays auroit des droits, que de m'obstiner sur tel « ou tel objet, au risque de faire échouer une négocia« tion et de frustrer ainsi d'impatientes espérances. » 1801.

Débats. Tel fut le langage d'un homme qu'on accusera difficilement d'avoir eu trop d'éloignement pour la guerre.

Les opinions ne se divisèrent pas moins dans les deux chambres, lorsqu'on s'occupa de la convention avec les puissances du nord. Les ministres et l'ancienne opposition se réunirent pour défendre cet arrangement. L'ancien ministère et ses amis l'attaquèrent; ils prétendirent que ce traité laissoit indécis des points d'un haut intérêt pour les droits maritimes de la nation angloise; que dans l'énumération des objets de contrebande, on avoit omis les munitions navales, fournies, disoit-on, par les Russes aux puissances du midi: mais un article du traité réfutoit péremptoirement cette objection la plus plausible de toutes. Les autres ne furent pas jugées plus solides. En définitive, le parlement approuva la convention et les préliminaires.

Expédition française pour Saint-Domingue. Le lord Cornwallis s'étoit rendu de Paris au congrès d'Amiens, où les articles du traité de paix devoient être signés. Des lenteurs inattendues en retardèrent assez long-temps la conclusion; et pendant ces délais la France poursuivoit le projet de reconquérir, sur les négres armés, la colonie de Saint-Domingue. Vingt-trois vaisseaux de ligne, portant vingt mille hommes de débarquement, partirent de Brest le 14 décembre pour cette expédition, qui n'étoit entreprise, comme on le pense bien, qu'après des communications faites à l'Angleterre, et sur-tout après l'assurance positive que ce

1801.

grand armement n'avoit pas d'autre but. Cependant le ministère, persuadé qu'on ne lui reprocheroit jamais un excès de surveillance, détacha l'amiral Mitchell avec une escadre, pour suivre les François jusqu'aux Antilles.

Traité d'Amiens.

Le traité d'Amiens fut signé le 27 mars entre la république françoise, le roi d'Espagne, les états-généraux, et le roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Par ce traité, l'Angleterre restituoit à la république françoise, à l'Espagne, à la Hollande, alliées de la république françoise, toutes les conquêtes faites sur elles, à l'exception de Ceylan et des îles de la Trinité, que lui cédoient l'Espagne et la Batavie. La souveraineté du cap de Bonne-Espérance demeuroit à la Hollande. La branche de la maison de Nassau précédemment établie dans les Provinces-Unies devoit recevoir une compensation équivalente à ses pertes. La république des Sept-Iles étoit reconnue, l'Égypte remise au grand-seigneur, Malte et ses dépendances rendues à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1), une ligne de démarcation tracée par des commissaires entre les deux Guianes, françoise et portugaise. Les François évacuoient Naples et l'état romain, les Anglois Porto-Ferrajo.

Tels étoient les principaux articles du traité d'Amiens.

Avant qu'il fût signé, la république cisalpine décréta la convocation solennelle d'une *consulte* de trois cents

(1) L'indépendance de Malte devoit être garantie par l'Angleterre, la France, l'Autriche, l'Espagne, la Prusse et la Russie.

Voici quelques unes des conditions prescrites à l'ordre renaissant:

Les chevaliers revenus à Malte éliroient un grand-maître.

On créeroit une langue de Malte, dans laquelle on seroit admis sans faire preuve de noblesse.

Les emplois civils et judiciaires du gouvernement seroient en partie remplis par les habitans de l'île, etc., etc. (*Note de l'auteur.*)

membres, qui seroit chargée de déterminer son organisation, d'en régler toutes les parties, et d'arrêter la distribution des premiers emplois.

1802.

Bonaparte est nommé président de la république cisalpine.

Bonaparte désigna la ville de Lyon pour lieu des séances, et s'y rendit. On l'y reçut avec pompe; on l'accabla de toutes les flagorneries dont les Italiens sont prodigues; on l'investit du titre de président. Il répondit aux représentants des Milanois, que, tant qu'il seroit nécessaire à la conduite de leurs destinées, il consentoit à *garder la grande pensée de leurs affaires*.

Il nomma vice-président M. Melzi, le même qui lui remit les clefs de Milan lorsqu'il entra pour la première fois dans cette ville, à la tête de l'armée françoise.

Cette république, composée d'un président, d'un vice-président, d'une *consulte* d'état, d'un ministère, d'un corps législatif, ne jouissoit que d'une indépendance imaginaire. C'étoit une annexe de la république françoise, qui subordonnoit à la volonté suprême du président qu'elle s'étoit imposé la moindre de ses délibérations.

Parlement impérial.

Le parlement d'Angleterre étoit rentré, le 19 janvier, après plusieurs ajournements. L'orateur de la chambre des communes ayant laissé le fauteuil vacant par sa promotion à la place de chancelier du royaume d'Irlande, une nouvelle élection eut lieu le 10 de février, et les suffrages se réunirent en faveur de l'honorable M. Charles Abbot, secrétaire de la vice-royauté d'Irlande.

Dettes de la liste civile.

Le 17 février, le chancelier de l'échiquier proposa la nomination d'un comité pour s'occuper et rendre compte de l'arriéré de la liste civile; un message royal avoit provoqué cet examen. Les deux chambres s'empres-

1802. sèrent d'accorder les secours demandés par le message : mais quelle étoit la cause de ces dettes? à quoi falloit-il attribuer les dépenses qui surpassoient à ce point les revenus de la couronne? Quelques inquiétudes manifestées à cet égard annonçoient l'intention de le rechercher. Cela fut écarté.

Réclamations en faveur du prince de Galles.

M. Sutton, procureur-général du prince de Galles, saisit cette occasion de parler à la chambre des arrérages dus à son altesse royale sur les revenus du duché de Cornouailles. Il établit les droits du prince, et requit la nomination d'un comité pour en faire son rapport. Le 30 mars, M. Sutton reprit cette affaire. Il entra dans un long détail historique sur les circonstances de cette concession aux princes de Galles. Il exprima le desir qu'un comité d'enquête fût formé pour connoître l'emploi des revenus du Cornouailles pendant la minorité du prince, et sur celui de diverses sommes votées par le parlement pour le paiement des dettes de son altesse. « Durant la minorité du prince, dit M. Sutton, les arré« rages des revenus du duché s'étoient élevés à neuf « cent mille livres. Le parlement ayant, à différentes « époques, voté pour le prince une somme de deux cent « vingt-un mille livres, il resteroit en sa faveur une ba« lance de six cent soixante-dix neuf mille livres. » Porter le prince créancier de cette somme étoit une manière si convenable d'améliorer sa position pécuniaire, que ses amis devoient naturellement mettre un grand zéle à faire valoir ses réclamations. Les jurisconsultes de la couronne intervinrent dans cette discussion, qui se termina par l'adoption de l'ordre du jour, au grand déplaisir de M. Fox et des autres partisans de son altesse royale.

L'ordre du jour est adopté.

1802. Budget.

Le budget de l'année fut présenté le 5 avril. Un emprunt de vingt-cinq millions en faisoit partie. Le tableau de la dette publique donnoit un total de cinq cents millions de livres.

Conditions de la paix débattues à la chambre des pairs.

Le 13 mai, les deux chambres eurent sous les yeux le traité de paix définitif. Lord Grenville ouvrit les débats dans la chambre des pairs. Après un exposé très net des principes de toute négociation politique, il entra dans le détail des motifs qui fondoient son improbation du traité. « Dans toutes les négociations pour la paix, « dit lord Grenville, on adopte pour bases, ou le *status* « *antè bellum*, ou l'*utì possidetis*. Ici, ce me semble, on « a pris ces deux termes en sens inverse, en appliquant « le premier à l'Angleterre, qui devoit rendre à la France « tout ce qu'elle avoit conquis sur elle, et le second à la « France, qui gardoit tout ce qu'elle avoit conquis. « Quand je ne reprocherois au traité qu'une pareille « *méprise* (et qu'on me sache gré de cette qualification « indulgente), seroit-il possible que l'assentiment pu- « blic en sanctionnât les dispositions? »

Lord Grenville ne concevoit pas comment l'île de Malte avoit été placée sous la garantie de six puissances qui ne pourroient s'accorder sur ce qui la concernoit, à moins que ce ne fût par indifférence : or cette indifférence n'étoit pas supposable. Une absurdité tout aussi palpable avoit été de la rendre à l'ordre, quand la confiscation des biens nécessaires à l'entretien de cet ordre ne lui laissoit plus que des ressources incertaines et précaires.

L'orateur regarda toutes les cessions faites aux autres puissances comme faites à la France, dont le but étoit d'arracher au commerce britannique tout le continent européen.

1802. Lorsqu'il eut envisagé le traité sous toutes ses faces, et débattu les articles qui donnoient prise à ses observations, très amèrement énoncées, il proposa la rédaction d'une adresse au roi. « Tout en reconnoissant dans « cette adresse, ajouta lord Grenville, qu'il est de l'hon« neur de notre nation d'accomplir les conditions du « traité, la chambre montreroit à sa majesté les dangers « auxquels est exposée l'Angleterre en conséquence des « sacrifices qu'elle a faits sans compensation; et le roi « seroit supplié d'arrêter, par des conventions à l'amia« ble, les points restés indécis, et de rappeler ceux dont « l'omission nous porte un notable préjudice. »

Les motions des adversaires du traité sont repoussées.

Lord Grenville avoit si bien signalé les parties foibles du traité définitif, que ceux qui l'attaquèrent après lui ne firent que répéter ses objections les plus puissantes. Mais on étoit tellement convaincu de la nécessité de faire la paix, et tellement persuadé qu'une lutte prolongée ne l'eût pas rendue plus avantageuse, que la motion fut rejetée par 122 voix contre 16. Dans la chambre des communes, où M. Windham proposa la même adresse, et la soutint de tout le nerf de sa logique et de toute la séduction de son éloquence, elle fut repoussée par une immense majorité; par 276 voix contre 20.

Le parlement fut prorogé le 28 juin. Peu de temps après il fut dissous.

Opérations des François à Saint-Domingue.

L'armée que Bonaparte envoyoit à Saint-Domingue arriva devant cette île à la fin de janvier. Le général Leclerc étoit porteur d'une lettre du premier consul au noir *Toussaint-Louverture*, que ses concitoyens avoient nommé commandant-général de la colonie. Voici cette lettre, à-peu-près textuelle :

« Citoyen général, la paix avec l'Angleterre et toutes

« les puissances de l'Europe, qui vient d'asseoir la répu- 1802.
« blique au premier degré de puissance et de grandeur,
« met le gouvernement à même de s'occuper de la colo-
« nie de Saint-Domingue. Nous vous envoyons le citoyen
« Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine-gé-
« néral, comme premier magistrat de la colonie. Il est
« appuyé de forces convenables pour faire respecter le
« nom françois. Nous nous plaisons à croire que vous
« nous prouverez, ainsi qu'à la France entière, la sin-
« cérité des sentiments exprimés dans les différentes
« lettres que vous avez écrites. Nous avons conçu pour
« vous de l'estime; nous aimons à reconnoître, à pro-
« clamer les services que vous avez rendus au peuple
« françois. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue,
« c'est à vous, c'est aux braves noirs qu'il le doit. Ap-
« pelé par vos talents et la force des circonstances au
« premier commandement, vous avez détruit la guerre
« civile, mis un frein à la persécution de quelques
« hommes féroces, remis en honneur la religion et le
« culte de Dieu, de qui tout émane.

« La constitution que vous avez faite (1) renferme
« beaucoup de bonnes choses. Elle en contient qui sont
« contraires à la souveraineté du peuple françois, dont
« Saint-Domingue n'est qu'une fraction. La situation où
« vous vous êtes trouvé, pressé d'ennemis nombreux,
« sans que la métropole pût ni vous secourir ni vous
« alimenter, a rendu légitimes les articles de cette

(1) Toussaint-Louverture avoit voulu donner une constitution à des hommes à peine civilisés, et ne s'étoit pas mis en peine de consulter la métropole. Il fit parvenir ce *code noir* à Bonaparte, en le priant de le soumettre à la sanction de la république.

(*Note de l'auteur.*)

1802. « constitution qui pourroient ne pas l'être. Mais aujour-« d'hui vous serez le premier à rendre hommage à la « souveraineté d'une nation qui vous compte au nombre « de ses plus illustres citoyens, par les talents et la force « de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite « contraire seroit inconciliable avec l'idée que nous nous « sommes faite de vous. Elle vous feroit perdre vos « droits nombreux à la reconnoissance de la république, « et creuseroit sous vos pas un précipice qui pourroit, « en vous engloutissant, contribuer au malheur de ces « braves noirs dont nous nous verrions avec peine obli-« gés de punir la rébellion.

« Nous avons fait connoître à vos enfants les senti-« ments qui nous animent. Nous vous les renvoyons « avec leur précepteur.

« Assistez de vos conseils, de vos talents, le capitaine-« général. Que pouvez-vous desirer? La liberté des noirs? « vous savez que, dans tous les pays où nous sommes « allés, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avoient « pas. De la considération? de la fortune? ce n'est pas « après les preuves multipliées de votre courage, après « les titres que vous avez acquis à notre gratitude, que « vous pouvez être incertain sur votre considération, « votre fortune, et les honneurs qui vous attendent.

« Faites connoître aux peuples de Saint-Domingue « que la sollicitude de la France, de cette France qui ne « veut que leur bonheur, a souvent été rendue vaine « par les circonstances impérieuses de la guerre; que « les hommes venus du continent pour l'agiter étoient « le produit des factions qui déchiroient la patrie; que « désormais la force du gouvernement et la paix as-« surent leurs propriétés, leur liberté. Dites-leur que si

« la liberté leur paroît le premier des biens, ils ne « peuvent en jouir qu'avec le titre de citoyens françois, « et que tout acte contraire aux intérêts de la patrie, à « l'obéissance qu'ils doivent au gouvernement, au capi- « taine-général, son délégué, seroit un crime contre la « souveraineté nationale, qui rendroit Saint-Domingue « le théâtre d'une guerre malheureuse. 1802.

« Et vous, général, songez que si vous êtes le premier « de votre couleur qui, par votre bravoure, ayez atteint « une aussi grande puissance, vous êtes aussi, devant « Dieu, devant nous, le principal responsable de la con- « duite des peuples qui vous sont soumis.

« Si quelque malveillant disoit aux auteurs des trou- « bles de Saint-Domingue que nous venons pour re- « chercher ce qu'ils ont fait dans ces jours d'anarchie, « assurez-les que nous ne chercherons le passé que pour « connoître les traits qui les auroient distingués dans la « guerre qu'ils ont soutenue contre les Espagnols et les « Anglois.

« Comptez sans réserve sur notre estime, et condui- « sez-vous comme doit le faire un des principaux ci- « toyens de la plus grande nation du monde.

« BONAPARTE. »

Paris, 27 brumaire an 10.

Les François reconnurent bientôt que le terrain leur seroit disputé. Sangos, homme de couleur, menaça d'incendier le Cap et de massacrer tous les blancs, si les François opéroient leur débarquement. Christophe, général négre, déclara qu'il ne recevoit d'ordre que de Toussaint-Louverture.

Leclerc s'empressa de répandre la proclamation suivante :

1802. « Habitants de Saint-Domingue, quelles que soient « votre origine et votre couleur, vous êtes tous François, « vous êtes tous libres, tous égaux devant Dieu, devant « la république. La France a, comme Saint-Domingue, « été déchirée par les factions et par la guerre; mais « tout a changé; tous les peuples ont embrassé les François, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les François aussi se sont embrassés; venez les embrasser à « votre tour.

« Le gouvernement vous envoie le capitaine-général « Leclerc. Il amène avec lui de grandes forces, pour « vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la république. Si vous entendez dire que ces « forces sont destinées à vous ravir votre liberté, répondez: *La république ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.*

« Ralliez-vous autour du capitaine-général; il vous « apporte l'abondance et la paix: qui se sépareroit de « lui seroit un traître à la patrie; la colère de la république le dévoreroit, comme le feu dévore vos cannes « desséchées. »

Incendie du Cap. Cette proclamation n'inspira pas plus de confiance aux nègres que la lettre du consul ne satisfit Toussaint-Louverture. Le 4 février, les insurgés effectuèrent leurs menaces par l'incendie du Cap, par le massacre des blancs, et d'un grand nombre d'hommes de couleur, qu'ils supposoient dévoués aux François.

Massacre des blancs.

Soumission de Christophe. Le contre-amiral Latouche avoit une division à bord; il se dirigea sur le Port-au-Prince, et mit à terre six cents hommes, qui furent accueillis à coups de fusil. Leclerc, indigné de cette résistance, poursuivit Christophe et

Toussaint. Le premier fut chassé d'un poste qu'il occupoit, et Toussaint se retira devant le corps de Rochambeau. Leclerc attendoit impatiemment des renforts; les escadres de Flessingue et du Havre arrivèrent enfin, et cet accroissement de forces alarma les rebelles. Christophe se rendit le premier; il consentit à licencier ses troupes, et remit entre les mains des François ses magasins et son artillerie. Toussaint ne se fioit pas trop à la foi de ses ennemis. En demandant à rentrer en grace, il écrivoit au capitaine-général: « Des circonstances « malheureuses ont déja causé bien des maux; mais, « quelle que soit la force de l'armée françoise, je serai « toujours assez fort, assez puisssant pour brûler, rava- « ger, et vendre chèrement une vie qui fut quelquefois « utile. » Sa soumission fut acceptée. Dessalines, un de ses lieutenants, fit aussi sa paix, et les choses reprirent un cours plus tranquille. Mais il n'entroit pas dans les vues de Bonaparte que Toussaint restât maître de conjurer contre le pouvoir qui succédoit au sien. De leur côté, les négres supportoient avec chagrin la retraite forcée de leur ancien chef; ils lui rendoient de fréquentes visites, pour lui reprocher de les abandonner à l'autorité d'un blanc. Toussaint devint suspect; il fut arrêté, conduit en France, et détenu dans une forteresse. Comme il n'a plus reparu, l'opinion générale est qu'on le fit périr. Nous verrons par la suite que ce moyen de se délivrer de ses ennemis ne coûtoit rien à Bonaparte.

1802. Toussaint se retire aussi.

Bonaparte le fait enlever et conduire en France.

Les négres, irrités du traitement fait à leur chef, enhardis par les progrés d'une fiévre jaune qui détruisoit les François, et soulevés par Christophe, se répandirent dans l'île les armes à la main. Il se commit, de part et

Nouvelles horreurs commises à Saint-Domingue.

1802. d'autre, d'effroyables atrocités. A la fin de l'année, le sort de cette malheureuse colonie n'étoit pas encore décidé.

Bonaparte est nommé consul à vie.

La dignité de premier consul n'avoit été qu'un degré pour arriver plus haut; mais ce degré ne vouloit pas être franchi trop brusquement, quoique les trois quarts des François aspirassent au rétablissement de l'autorité royale. Le mouvement avoit été factieux; le sentiment étoit resté monarchique, et cette secréte pensée d'une grande partie de la nation n'échappoit point à Bonaparte.

Le 6 mai, le président du tribunat émit le vœu « que « le général Bonaparte reçût un gage éclatant de la re- « connoissance nationale. »

Le sénat arrêta que le peuple françois seroit consulté sur cette question: « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul « à vie?» Des registres furent ouverts pour recueillir les votes; et le 2 août le sénat proclama Bonaparte *consul à vie*.

La seconde question: « Bonaparte aura-t-il le droit de « se choisir un successeur?» ne fut pas remise à la décision du peuple. Le sénat se crut en droit de la résoudre par une réponse affirmative; il ne manquoit au consul que le titre de roi.

Nous allons revoir les Suisses agités par de nouvelles secousses et plongés dans de nouveaux malheurs. Ces malheurs étoient l'ouvrage de la constitution que Bonaparte leur avoit donnée. La lutte de deux partis déchiroit une seconde fois ces contrées, si long-temps heureuses sous l'égide des lois qui les gouvernoient.

Troubles et malheurs de la Suisse.

Une diéte fut convoquée pour rapprocher les cantons divisés. En même temps le gouvernement helvétique implora la médiation de la France; démarche irré-

fléchie, dont le péril ne fut pas senti. Bonaparte, saisissant ce prétexte d'intervenir dans les affaires de la Suisse, fit marcher vers ce pays vingt-cinq mille hommes, que précéda cette proclamation arrogante : 1802.

« Vous vous êtes disputés trois ans, sans vous entendre ; « abandonnés plus long-temps à vous-mêmes, vous vous « tuerez trois ans, sans vous entendre davantage. Votre « histoire prouve que vos guerres intestines n'ont ja« mais pu se terminer que par l'interposition efficace « de la France. Il est vrai que j'avois pris le parti de ne « me mêler en rien de vos affaires. J'avois vu constam« ment vos différents gouvernements me demander des « conseils et ne pas les suivre, et quelquefois abuser de « mon nom, selon leurs intérêts et leurs passions ; mais « je ne peux ni ne dois rester insensible au malheur « auquel vous êtes en proie. Je reviens sur ma résolu« tion : je serai le médiateur de vos différents ; mais ma « médiation sera puissante, telle qu'elle convient au « grand peuple au nom duquel je parle. Cinq jours « après la notification de la présente proclamation, que « le sénat se réunisse à Berne ; toute magistrature qui « se seroit formée dans cette ville depuis la capitulation « sera dissoute et cessera d'exercer aucune autorité ; « les préfets se rendront à leurs postes ; les rassemble« ments armés se dissiperont ; les première et deuxième « demi-brigades helvétiques composeront la garnison « de Berne ; les troupes qui sont sur pied depuis six « mois pourront seules rester en corps de troupes ; enfin « tous les individus licenciés des armées belligéran« tes, et qui sont armés aujourd'hui, déposeront leurs « armes à la municipalité du lieu de leur naissance.

« Il est temps que vous songiez que si le patriotisme

1802. « et l'union de vos ancêtres fondèrent votre république, « le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la « renversera. Il seroit pénible de penser qu'à l'époque « où se sont élevées plusieurs républiques, le destin « eût marqué la fin d'une des plus anciennes. »

La diète de Schwitz, troublée du ton de cette proclamation, et s'apercevant trop bien que le despotisme approchoit, crut devoir s'adresser aux cours étrangères, pour les supplier d'aider la Suisse à soutenir son indépendance contre le protecteur même qu'elle avoit eu la témérité d'invoquer. La Grande-Bretagne seule eut égard à ses sollicitations. Lord Hawkesbury, dans une note remise à M. Otto, ne dissimula point que le roi d'Angleterre voyoit avec déplaisir la France entrer dans les querelles des cantons. « Après tout, ajoutoit lord « Hawkesbury, si leur ancien gouvernement est celui « qui leur convient le mieux, rien n'est plus légitime « que les efforts qu'ils font pour le reconquérir. Rien « aussi n'est moins juste que de les lier au joug d'une « constitution qu'ils n'ont point acceptée, mais souf« ferte. »

Invasion de la Suisse.

Cet intérêt de l'Angleterre ne changea rien aux déterminations du consul, et la Suisse fut envahie.

Bonaparte s'achemine vers la puissance monarchique.

Cependant la France s'avançoit de jour en jour vers la monarchie par des progressions dont la rapidité n'effrayoit que les républicains, c'est-à-dire quelques hommes qu'il eût été facile de compter. Déja Bonaparte attaquoit leur grand principe d'égalité, lorsqu'en instituant la *légion-d'honneur* il créoit une sorte de noblesse. Il en décoroit les membres d'une étoile et d'un ruban dont la couleur rappeloit un ordre royal ; il les

nommoit *chevaliers, grands-officiers, commandeurs*; il attachoit des pensions à tous ces degrés. 1802.

Qu'étoit devenu le fameux décret du 19 juin 1790?

La dernière constitution promulguée ne convenoit plus au système qui s'établissoit : on en fit une autre, telle à-peu-près que Bonaparte l'eût dictée lui-même. Par ce nouveau code, le premier consul présentoit au sénat deux autres consuls, inutilement associés à sa représentation. Il déclaroit la guerre, il concluoit la paix, ratifioit les traités, nommoit à tous les emplois supérieurs, choisissoit quarante sénateurs sur cent vingt, assuroit l'exécution des lois, etc., etc. Enfin on mit autant de zéle à l'investir de toutes les attributions de la royauté, sans qu'il fût roi, que l'assemblée constituante montra d'empressement à dépouiller un roi qui l'étoit encore; car elle ne laissa pas même à Louis XVI le droit de faire grace; prérogative qui pourtant ne devoit pas alarmer son ombrageuse inquiétude. L'assemblée fit plus; elle en prononça l'abolition formelle (1); et les François, sous l'empire de cette première constitution, se trouvèrent être le seul peuple chez qui le pouvoir fût sans indulgence, et la loi sans pitié (2).

Nouvelle constitution françoise.

(1) L'auteur se trompe. L'abolition ne fut pas prononcée, mais on ajourna la question indéfiniment; ce qui ne permit plus au roi de faire grace, ni même de modérer la peine. (*Note du traducteur.*)

(2) Le roi d'Angleterre, à son avénement au trône, répond à plusieurs questions adressées par l'archevêque-primat du royaume. Celle qui suit est une des premières : Will you to your power cause law, and justice, in mercy, to be executed, in all your judgements? « Promettez-vous d'employer votre pouvoir à rendre vos jugements conformes aux lois, à la justice, et de les faire exécuter *avec merci?* (*Note de l'auteur.*)

1802. Réunion du Piémont à la France.

Au mois de septembre, un sénatus-consulte réunit le Piémont à la France, et distribua tout ce pays en six départements.

L'article des indemnités et celui des sécularisations avoient été long-temps débattus à Rastadt sans aucun résultat, et d'interminables débats prolongeoient l'inexécution de l'article 7 du traité de Lunéville. La France et la Russie prirent le parti de dresser un plan d'indemnités qui réglât la part de chacun des princes ecclésiastiques ou laïques de la rive gauche, pour la portion de leurs états dont ils étoient dépouillés. Des plénipotentiaires nommés par l'empereur Alexandre et par le consul Bonaparte ayant présenté le plan, le 18 août, à la diéte de Ratisbonne, le subdélégué de Bohême déclara que la France et la Russie ne pouvoient donner des lois à l'Allemagne. Il réclama contre le projet, et notamment en ce qui concernoit le grand-duc de Toscane, dont les pertes étoient loin d'être compensées par les indemnités qu'on lui proposoit. Les ministres de Prusse, de Wurtemberg, de Hesse, votèrent pour l'adoption du plan dans son ensemble, sauf quelques modifications. Enfin la diéte fit connoître, par un *conclusum* du 8 septembre, qu'elle adhéroit au plan; mais cette affaire n'étoit pas terminée.

Révolte des noirs dans les Antilles.

L'esprit d'insurrection gagnoit de proche en proche parmi les noirs des Antilles, qui forment la plus grande partie de la population. A Tabago, le brigadier-général Carmichael eut à se défendre avec deux cents hommes contre une armée de négres révoltés. Il employa tour-à-tour la persuasion et la force avec une telle habileté, que la rébellion étoit calmée quand l'île fut remise aux François, conformément au traité.

1802.

A la Dominique, le même soulévement éclata dans un corps de noirs disciplinés à l'européenne. Sir Cochrane Johnstone rassembla toutes les forces de l'île, marcha contre les insurgés, et les mit en déroute. Le supplice des chefs, et l'amnistie pour tout le reste, rétablirent la tranquillité.

Parlement impérial.

Le nouveau parlement d'Angleterre se réunit le 16 de novembre. Le roi parla dans sa harangue de ses relations avec les puissances étrangères, et du desir qui l'animoit de maintenir une paix achetée par plus d'un sacrifice. « Toutefois, ajouta sa majesté, je ne peux ni « ne dois perdre de vue le système sagement ordonné « qui lie les intérêts des autres états à ceux de l'Angle- « terre; et cette considération tiendra mes yeux ou- « verts sur les changements que pourroit éprouver leur « force relative. » Il étoit difficile de se méprendre à l'intention de cette dernière phrase; et comme elle fut suivie d'une pressante invitation au parlement d'embrasser les mesures les plus propres à prévenir le retour de la guerre, il fut aisé de juger qu'elle n'étoit pas éloignée. Ces indices se changèrent en certitude, quand des résolutions furent proposées pour augmenter les forces de terre et de mer; et quoique la chambre les eût adoptées, les ministres n'échappèrent point à d'aigres censures. On leur fit connoître sans détour que la nation les réputoit peu capables de conduire les affaires dans des conjonctures qui demandoient toutes les ressources de l'art de gouverner et de la politique la plus éclairée.

Improbation de la conduite des ministres.

Ce fut à la fin de cette année 1802 qu'un colonel Marc Despard, officier mécontent, conspira contre le roi. Quoique cette entreprise annonçât encore plus de démence que d'audace, Despard et ses complices furent

1803. jugés comme coupables de haute-trahison, condamnés et livrés au supplice.

Message du roi.

Toutes les apparences répondoient aux pronostics tirés du discours du roi lorsqu'il avoit ouvert la session, et le message qu'il envoya le 8 de mars tendoit à les confirmer. Sa majesté faisoit connoître que de grands préparatifs hostiles avoient lieu dans les ports de France et de Hollande. « Le ministère des deux gouvernements, « ajoutoit-elle, déclare que ces armements regardent « uniquement les colonies, et cette destination est pro-« bable. Mais, comme la Grande-Bretagne et la France « sont en contestation sur des points importants, et que « leur persévérance dans des prétentions qui leur pa-« roissent également fondées peut redevenir une cause « de mésintelligence, j'ai pensé qu'il étoit sage de se « défier des événements, et de prendre des mesures « pour la sûreté des royaumes. »

Préparatifs de guerre.

L'adresse au roi fut votée sans contradiction, ainsi qu'une augmentation de dix mille matelots. Un autre message informa la chambre de la résolution du roi d'appeler la milice. Après la vacance de Pâques, elle en reçut un troisième, par lequel le roi mandoit que lord Whitworth, son ambassadeur en France, avoit ordre de quitter Paris si la négociation ne prenoit pas un tour plus favorable. Cette communication répandit une grande sollicitude. Cependant les papiers publics entretenoient encore l'espérance; mais un message du 16

Rappel de l'ambassadeur d'Angleterre en France.

mai leva tous les doutes. Il annonçoit le rappel de l'ambassadeur d'Angleterre et le départ de l'ambassadeur de France. On apprit ensuite, par la correspondance qui fut soumise au parlement, que la France s'étoit plainte à diverses reprises :

1° De la lente évacuation de Malte et d'Alexandrie. 1803.

2° De ce que l'Angleterre accordoit une protection spéciale aux ennemis du gouvernement françois.

Plaintes de la France.

3° De ce que les feuilles angloises se permettoient des sorties injurieuses contre le premier consul.

Plaintes de l'Angleterre.

Les sujets de plainte de l'Angleterre étoient plus sérieux. Dans une déclaration du 18 mai, le roi comparoit les bons traitements dont les François avoient à se louer de la part du gouvernement britannique, depuis la paix d'Amiens, avec les rigueurs et les injustices que la France avoit fait essuyer aux Anglois, même après cette époque. Il reprochoit à la France la mission de quelques hommes envoyés dans les ports d'Angleterre et d'Irlande, pour y remplir en apparence la fonction de consuls, mais en effet pour y cultiver des germes de mécontentement. La paix avoit-elle éteint cet esprit d'usurpation dont la France étoit possédée? ne tenoit-elle pas une de ses armées en Hollande, nonobstant les représentations du gouvernement batave? n'avoit-elle pas violé le territoire de la Suisse contre la foi des traités? de quel droit réunissoit-elle à sa domination Parme, Plaisance, l'île d'Elbe, le Piémont?

Comment osoit-on avancer « qu'il n'étoit pas permis « à la Grande-Bretagne d'intervenir dans les opérations « de la France en tout ce qui ne faisoit point partie des « conditions du traité d'Amiens?

« Ainsi l'Angleterre resteroit témoin immobile de pro« jets dirigés contre le reste de l'Europe! Il faudroit que « le mal pût l'atteindre pour légitimer sa résistance! « De pareils principes se réfutoient d'eux-mêmes. »

Si les troupes angloises n'avoient pas encore évacué l'île de Malte, n'étoit-ce pas l'Espagne, ou plutôt la

1803. France, qu'il falloit en accuser? car la conduite de l'Espagne à cet égard étoit évidemment la suite des suggestions du gouvernement françois : et quel autre obstacle à ce que l'article du traité relatif à l'évacuation de l'île reçût son exécution? « Mais dans tous les cas, ajoutoit « le manifeste, le dessein annoncé par la France d'en-« freindre l'article qui stipule l'intégrité de l'empire « ottoman et des îles ioniennes justifieroit suffisamment « la rétention de Malte, tant que le gouvernement fran-« çois ne fournira point de caution rassurante contre « ce besoin toujours renaissant d'envahir, de s'étendre, « de reculer ses limites.

« La France fait entrer dans ses griefs quelques pages « obscures de journalistes anglois contre le premier « consul.

« L'Angleterre n'est-elle pas sans cesse calomniée « par les journaux françois? Le premier consul lui-« même n'a-t-il pas dit au corps-législatif, avec une sé-« curité méprisante, que l'*Angleterre seule n'étoit point* « *à craindre et ne pouvoit se mesurer contre la France?* « assertion outrageante, pleinement démentie par l'his-« toire. »

Sa majesté finissoit par assurer qu'elle n'en étoit pas moins prête à concourir à tel arrangement qui lui donneroit satisfaction pour les insultes faites à sa couronne, et garantie contre les usurpations ambitieuses de la république françoise.

Le 17, un embargo fut mis, dans les ports de l'empire britannique sur les navires appartenant aux républiques françoise et batave.

Renouvellement

Le 23 mai, les deux chambres s'occupèrent du renouvellement prochain des hostilités entre deux nations à

peine réconciliées; et des deux parts l'opposition éleva des doutes sur la justice d'une guerre que n'appeloit aucune agression manifeste. Mais l'opinion du grand nombre se prononça pour les sentiments dont la proclamation royale étoit remplie, contre l'orgueil de la France et l'esprit de domination qui caractérisoit tous les actes de son gouvernement.

1803.

prochain des hostilités.

Dans la chambre-haute, lord King proposa la radiation d'une phrase de l'adresse qui faisoit tomber sur les François la première infraction du traité. Cet amendement fut rejeté par 142 voix contre 10. Un orateur de la chambre des communes proposa d'énoncer dans l'adresse une improbation formelle de la conduite des ministres: 398 voix contre 67 écartèrent sa proposition.

Le roi rappela de La Haye son ministre, et fit donner des lettres de marque et de représailles contre les bâtiments hollandois.

Une levée de cinquante mille hommes, dont trente-quatre mille pour l'Angleterre, dix mille pour l'Irlande, et six mille pour l'Écosse, eut lieu par la voie du sort: et, pour compléter les moyens de défense nationale, le parlement autorisa le monarque à faire faire, en cas d'invasion, des levées en masse de tous les citoyens en état de porter les armes.

Menaces de troubles en Irlande.

Pendant que la guerre étrangère se rallumoit, de nouveaux troubles menaçoient l'Irlande. Un jeune homme d'une imagination ardente se mit à la tête d'une populace à laquelle il distribua des armes; et, le 23 juillet, ce rassemblement investit un château qu'une forte garnison défendoit. Aux premiers coups de fusil les assiégeants disparurent. Mais ce même jour des habitants de la campagne entrèrent en foule à Dublin, se disper-

Affreux excès commis à Dublin.

1803. sèrent dans la ville en groupes tumultueux, armés de fusils et de piques, arrachèrent de leur carrosse lord Kilwarden et son neveu le chevalier Wolfe, et les massacrèrent. La force publique fut employée trop tard. Aussitôt qu'on l'eut requise, cent vingt hommes suffirent pour disperser les mutins. On en tua quelques uns; quelques autres furent arrêtés. On fit justice des chefs seulement, et sur-tout du premier moteur de cette insurrection.

Acte hostile du gouvernement françois.

Le premier acte hostile du gouvernement françois, acte digne de Maroc ou d'Alger, fut de traiter comme prisonniers de guerre plus de sept mille Anglois qui se trouvoient en France, et qui se reposoient sur la foi des traités. Les Anglois se vengèrent noblement de cette violation inouïe des droits de l'hospitalité : tous les François non militaires que la déclaration de guerre surprit visitant l'Angleterre ou l'Irlande, eurent la liberté de s'en retourner librement dans leur patrie.

Noble conduite du gouvernement britannique.

Préparatifs de descente en Angleterre.

Le moment étoit venu pour Bonaparte d'alarmer l'Angleterre de toutes les apparences d'un projet d'invasion. Il réunit sur les côtes de la Manche une armée de cent cinquante mille hommes, et fit rassembler dans les ports de Boulogne, d'Étaples, d'Ambleteuse, et de Calais trois mille bateaux, chaloupes, péniches, chasses-marée, canonnières. Il vint lui-même, avec une partie de sa cour, s'établir au milieu du camp qui couvroit au loin toute la côte; il donna des fêtes, multiplia les revues, parla sans cesse aux troupes pour animer leur espérance, peut-être en se jouant de leur crédulité.

Le succès de cette descente étoit-il probable, en supposant que Bonaparte songeât effectivement à l'entreprendre? Ce problème ne sauroit en être un si l'on con-

sidère quelle étoit en ce moment la force effective de l'Angleterre : quatre-vingt-neuf vaisseaux de ligne, dix-sept bâtiments de cinquante canons, cent trente-deux frégates, et d'autres bâtiments de toute grandeur ; trois cent mille hommes armés, dont toutes les opinions se confondoient dans un seul et même sentiment, l'amour de leur pays. N'en doutons pas, la flottille françoise eût été détruite, anéantie par le feu des vaisseaux anglois ; et vraisemblablement l'orgueil de Bonaparte n'eût pas eu pour refuge le mot de Philippe II : « Je n'avois pas « envoyé *l'Armada* pour combattre les vents. » 1803.

Malheureuse issue de l'expédition françoise contre Saint-Domingue.

L'expédition des François contre Saint-Domingue avoit eu l'issue la plus malheureuse. Le général Leclerc étoit mort consumé de la fièvre jaune, et Rochambeau, qui lui succéda, ne commandoit plus que quelques troupes languissantes et découragées. Le Cap étoit investi par Christophe, Pétion et Dessalines, toujours en querelle pour s'emparer du pouvoir, toujours unis pour le disputer aux François. Rochambeau défendit le Cap tant que la flotte françoise put tenir la mer ; mais lorsque la guerre entre la Grande-Bretagne et la France eut éclaté, des escadres angloises réduisirent ce général à capituler. Les négres restèrent maîtres de la principale partie de l'île, et les François ne gardèrent que Santo-Domingo, capitale des anciennes possessions espagnoles.

Succès des armes angloises dans l'Inde.

L'Angleterre eut de grands succès dans l'Inde, et les dut à l'habileté des généraux Lake et Wellesley. Holkar avoit chassé de ses états le souverain maratte de Porenah, lequel s'étoit mis sous la protection de la compagnie. Le rajah de Berar et celui de Scindiah, chefs marattes, soutenoient Holkar ; mais il étoit plus puissam-

1803. ment aidé par le général françois, Peron, qui commandoit des corps disciplinés à l'européenne. Des opérations sagement combinées rompirent cette ligue menaçante, portèrent une atteinte mortelle à l'influence des François dans l'Inde, et, moyennant des cessions de territoire agrandirent singulièrement la puissance de la compagnie.

Vers la fin de cette année, le gouvernement françois abandonna la Louisiane aux États-Unis d'Amérique pour une somme de trois millions de dollars.

Rentrée du parlement impérial.

Le parlement rentra le 22 de novembre.

Retour de la maladie mentale du roi.

Une indisposition du roi fut annoncée le 14 février; et quoique le bulletin eût été rédigé de manière à déguiser le retour de la maladie mentale, le public ne s'y trompa point. L'accès fut moins prononcé que les précédents; cependant il se passa plusieurs mois avant que sa majesté pût prendre part à la conversation sans fatiguer son esprit, et qu'elle fût assez tranquille pour recevoir les rapports ordinaires sur les prisonniers condamnés à mort.

Embarras du ministère.

Chaque jour ajoutoit aux difficultés dont la marche de l'administration étoit embarrassée. Les ministres ne faisoient plus un seul pas qui ne révélât leur foiblesse. Il étoit temps qu'une main exercée ressaisît le timon des affaires. Si, dans ces circonstances, la place de premier ministre eût été donnée par la voix du peuple, M. Pitt réunissoit infailliblement les suffrages. Tous les yeux étant attachés sur cet homme habile, il veilloit soigneusement à ce que sa contenance politique ne pût fournir des armes à ses ennemis; il n'énonçoit sa pensée qu'avec une circonspection timide, et se gardoit bien de hasarder sa popularité par des déclarations positives.

On avoit essayé de l'associer aux personnes en place ; mais comme il mettoit pour condition première à cet arrangement qu'il auroit le droit de soumettre directement ses idées au roi (ce qui réduisoit à la nullité les autres membres du cabinet), la négociation s'arrêta. 1804.

Budget.

Le 30 avril, le chancelier de l'échiquier présenta le budget de l'année. L'état des besoins montoit à plus de trente-six millions pour la seule Angleterre ; les voies et moyens se composoient de quelques surcroîts à l'impôt de guerre, d'un emprunt de dix millions, et d'un vote de crédit de deux millions cinq cent mille livres.

M. Pitt rentre au ministère.

Le 12 mai, le bruit se répandit que M. Addington étoit remplacé par M. Pitt dans l'emploi de chancelier de l'échiquier. Le lendemain ce bruit se confirma.

La nation se promettoit que la retraite des ministres, qu'on avoit toujours regardés comme provisoires, améneroit sur ce théâtre des hommes que l'opinion générale appeloit au gouvernement, cette espérance ne fut pas remplie. Voici comment M. Pitt forma le nouveau ministère :

Le duc de Portland, président du conseil ; lord Eldon, chancelier ; le comte de Westmoreland, garde du sceau-privé ; lord Harrowby, secrétaire-d'état des affaires étrangères ; lord Hawkesbury, secrétaire-d'état de l'intérieur ; le comte Cambden, pour les colonies ; lord Melville (Dundas), premier lord de l'amirauté ; le comte de Chatham, grand-maître de l'artillerie ; lord Castlereagh, président du conseil de contrôle ; lord Mulgrave, chancelier du duché de Lancaster, avec séance dans le cabinet.

Le parlement fut prorogé le 31 juillet. On remarqua la dernière phrase du discours que le roi prononça le

1804. jour de la clôture; elle ouvroit un champ vaste aux conjectures de la politique. « J'espère, dit sa majesté, que « nos efforts affermiront cet empire sur ses bases, qu'un « esprit séditieux voudroit ébranler. Je me flatte même « qu'ils concourront à tirer l'Europe de cet état pré- « caire, et qu'ils préviendront des projets ambitieux qui « menaçent toutes les nations du continent européen, « dont l'indépendance n'a pas encore été violée. »

Les premières opérations militaires de cette année n'eurent rien de très considérable. Les flottes angloises firent même plusieurs tentatives inutiles; le combat que nous allons rapporter honora le courage de nos marins bien plus que l'équité du gouvernement.

Frégates espagnoles prises devant Cadix.

Le ministère, instruit que plusieurs bâtiments espagnols arrivoient de Rio de la Plata, chargés de richesses, envoya le capitaine Moore avec un vaisseau de ligne et trois frégates, pour croiser devant le port de Cadix. Le 5 octobre, Moore découvrit ces bâtiments, et se porta sur eux à toutes voiles. Il prévint le commandant espagnol qu'il avoit ordre de retenir son escadre; qu'il desiroit que cet ordre pût s'exécuter sans effusion de sang, mais qu'à peine accorderoit-il le temps de délibérer. Sur la réponse peu satisfaisante du contre-amiral espagnol, Moore l'attaqua. Le feu des Anglois fut si terrible, que *la Merced*, navire espagnol, sauta presque aussitôt avec une explosion épouvantable; les trois autres bâtiments amenèrent leur pavillon après une courageuse résistance. On évalua la cargaison des frégates à dix millions de dollars; elle consistoit en marchandises précieuses, et sur-tout en lingots d'or et d'argent. Le ministère prétendit, afin de légitimer cette violence, que tous ces trésors étoient destinés pour le gouvernement fran-

çois; mais ce prétexte couvroit mal une iniquité manifeste, et cette action fut condamnée, même en Angleterre. 1804.

Progrès des vues de Bonaparte.

Il étoit impossible que Bonaparte, en approchant du terme de ses vœux, n'eût pas à combattre de plus près deux ennemis également dangereux pour lui, les jacobins et les royalistes. Les jacobins le voyoient avec dépit relever un trône qu'ils avoient renversé: mais Bonaparte, qui connoissoit les chefs de cette faction, savoit aussi qu'ils n'étoient pas intraitables; et, dussent-ils lui vendre cher la couronne, il consentoit d'avance au pacte qui lui seroit proposé.

Les partisans de la dynastie légitime se refusoient à toute composition. Ils regardoient la maison de Bourbon comme détrônée sans retour et sans espérance, s'ils n'écartoient un soldat heureux du rang qu'il alloit envahir. Quelques émigrés hardis et zélés se dévouèrent à ce projet avec une noble témérité.

Conspiration contre le consul.

La police de Bonaparte entretenoit par-tout des agents. Autorisés à se parer, aux yeux des François émigrés, d'une haine trompeuse pour le chef du gouvernement, ils surprirent les confidences les plus importantes, et vinrent à Paris faire acheter leurs révélations. Le piége étoit trop bien tendu pour qu'aucun des principaux acteurs du complot pût échapper; on poussa la perfidie jusqu'à leur faire parvenir des lettres d'une écriture adroitement contrefaite, et signées des noms les plus imposants. Georges, officier vendéen, le général Pichegru, Willot, etc., etc., se rendirent à Paris et furent arrêtés en arrivant. L'occasion s'offroit à Bonaparte de perdre le général Moreau, dont la gloire l'importunoit; il en profita. Moreau fut accusé d'avoir eu des entrevues secrètes avec Pichegru; c'étoit assez pour l'envelopper

1804. dans la conjuration. Le 16 février, Murat, gouverneur de Paris, fit lire à l'ordre une proclamation qui commençoit ainsi :

« SOLDATS,

« Cinquante brigands, reste impur de la guerre civile, « que le gouvernement anglois tenoit en réserve, parce« qu'il méditoit encore un crime pareil à celui du 3 ni« vose, ont débarqué, par petits pelotons et de nuit, sur « la falaise de Beville; ils ont pénétré jusque dans la « capitale. Georges et le général Pichegru sont à leur « tête. Leur arrivée, soldats, avoit été provoquée par « un homme qui *compte* encore dans nos rangs, par le « général Moreau, qui fut remis hier aux mains de la « justice nationale.

« Leur projet, après avoir assassiné le premier consul, étoit, etc., etc. »

Les journaux françois accusent l'Angleterre de participation à ces complots.

Le lendemain, trois conseillers-d'état portèrent au corps-législatif un rapport fait par le ministre grand-juge, pour rendre compte au consul lui-même de tous les détails de cette entreprise. Dans ce rapport, ainsi que dans l'affiche de Murat, *l'Angleterre, la criminelle Angleterre, étoit le foyer de toutes les intrigues; de cet atelier sortoient les poignards, les poisons, les machines infernales.*

Pendant un mois, les journaux françois, aux gages de la police, furent remplis de ces déplorables inepties. Mais le *Moniteur* du 17 ventose les surpassa tous par l'article qui suit :

« Les ministres du roi d'Angleterre comptoient an« noncer au parlement qu'ils avoient fait lâchement as« sassiner le premier consul; mais celui qui dispose de

« la vie des hommes et de la destinée des empires en « avoit autrement ordonné. Le premier consul, supé« rieur à tous les événements, tranquille au milieu de « ces vaines conjurations, tout entier au bonheur de « son peuple, est plus que jamais en état d'accomplir « l'ordre des cieux, tandis que le roi d'Angleterre est « frappé de démence, le jour même qu'il avoit marqué « pour l'assassinat du premier consul. » 1804.

Ainsi, voilà le roi d'Angleterre frappé par le ciel, en 1804, pour la cause de Bonaparte, d'une maladie dont ce prince étoit affligé depuis 1788 ! Ces adulations imbécilles ont été la risée de l'Europe.

L'Angleterre répondit à ces invectives avec dignité. Dans une séance de la chambre des communes du 17 avril, le chancelier de l'échiquier prit la parole : « Je ne « dédaignerai pas, dit-il, de repousser une des plus « atroces et des plus grossières calomnies qu'une nation « ait pu vomir contre une autre. J'affirme qu'aucun « homme n'a reçu du gouvernement britannique mis« sion, instruction, ou pouvoir, pour agir contre le droit « des gens et l'honneur de notre pays. »

Procès de Moreau, de Pichegru, de Georges, etc., etc.

Le 13 mai, Moreau parut sur le banc des accusés ; sa défense fut digne de sa réputation et de son caractère. Bonaparte, qui craignoit la probité des juges, fit attaquer leur conscience par la séduction toute-puissante de l'or et des promesses. Un homme seul rejeta ces offres. La capitale étoit pleine d'indignation contre le consul et d'intérêt pour Moreau ; son arrêt eût été le signal d'une insurrection généreuse ; le tribunal asservi n'osa ni le condamner ni l'absoudre ; on lui permit de s'exiler. Georges et plusieurs de ses amis montèrent à l'échafaud. Pichegru périt dans son cachot, étranglé par quatre

1804. nement anglois rappela M. Drake, et même M. Spencer-Smith, ministre d'Angleterre à Stutgard, lequel se trouvoit compromis dans cette affaire.

Il ne manquoit à l'autorité de Bonaparte qu'un titre qui pût l'annoncer, l'affermir, et la rendre égale à celle des autres souverains. Ses confidents agissoient en secret; et lorsque tout eut été préparé pour donner à ce jeu de théâtre les apparences d'une impulsion nationale, le sénat adressa ces paroles au consul par l'organe de son président:

Bonaparte empereur des François.

« Citoyen premier consul, le sénat-conservateur, après « avoir examiné le passé, le présent, et porté ses regards « sur l'avenir; après avoir réuni, comparé les résultats « des méditations de ses membres, les fruits de leur expérience, et les effets du zéle qui les anime pour la « prospérité du peuple dont ils sont chargés de maintenir les droits, a pensé que, pour conserver à jamais « nos libertés, les lauriers de la victoire et les palmes « du génie, le gouvernement héréditaire étoit nécessaire; que ce gouvernement ne pouvoit être confié « qu'à Napoléon Bonaparte; que la gloire, la reconnoissance, l'amour, la raison, l'intérêt de l'état, tout proclamoit Napoléon empereur héréditaire. »

Le consul répondit: « J'accepte le titre que vous « croyez utile à la gloire de la nation; je soumets à la « sanction du peuple la loi de l'hérédité; j'espère que la « France ne se repentira jamais des honneurs dont elle « environne ma famille. »

Aussitôt le canon annonça la résurrection de la monarchie sous un nom plus pompeux. Les corps militaires, les corps administratifs, les tribunaux, les académies, apportèrent leurs hommages au pied du trône. Tous

1804.

les départements, toutes les villes envoyèrent des députations et des adresses. La France, lasse d'une liberté dont elle ne connoissoit que le nom, se précipitoit avec empressement au-devant du joug qu'on lui présentoit.

Bonaparte s'occupa de former sa cour; il créa des places de *grand-électeur*, de *grand-chambellan*, de *grand-maréchal du palais*. La France revit un *connétable*. Plusieurs généraux furent élevés au rang de maréchaux. Un grand-maître des cérémonies devint le ministre de l'étiquette. C'étoit une vraie contre-révolution, sans secousse et sans résistance.

Il fait notifier son avénement aux puissances étrangères.

Napoléon fit notifier son avénement aux puissances étrangères, et fut reconnu par le pape, par les rois d'Espagne, de Naples, de Prusse et de Danemarck; par les électeurs de Bavière, de Saxe et de Hesse-Cassel; par le prince de Bade, le duc de Wurtemberg et le coadjuteur de Mayence. L'Angleterre ne répondit point à la notification.

L'empereur d'Allemagne prit le titre d'*empereur héréditaire* d'Autriche.

La guerre semble prête à s'allumer entre la France et la Russie.

Il s'étoit élevé des discussions assez sérieuses entre la France et la Russie. Celle-ci demandoit que les troupes françoises évacuassent le royaume de Naples et le nord de l'Allemagne; de plus, elle insistoit pour que des indemnités fussent accordées au roi de Sardaigne, et la France ajournoit à cet égard toute détermination positive. Cette conduite força M. d'Oubril, résident de Russie en France, à demander des passe-ports, et la guerre parut prête à s'allumer.

Le roi de Suéde, non moins mécontent de la France, déclara que désormais toute relation diplomatique ces-

1804. seroit entre le gouvernement suédois et la légation françoise.

Un chargé d'affaires d'Angleterre est enlevé par ordre de Bonaparte.

Le 25 octobre, Bonaparte fit enlever dans sa maison, près de Hambourg, sir Georges Rumbold, chargé d'affaires d'Angleterre près du cercle de Basse-Saxe, sous prétexte d'une participation active à des complots tramés contre sa personne. M. Rumbold fut conduit à Paris, et retenu dans la prison du Temple; bientôt après, il eut la permission de retourner en Angleterre; mais on ne lui rendit point ses papiers.

Depuis que Bonaparte étoit empereur, on ne parloit en France que de Charlemagne; on rapprochoit le moderne conquérant et le vainqueur des Saxons. Tous les deux avoient été les fondateurs d'une dynastie nouvelle; la fortune de tous les deux avoit été l'œuvre de leur génie (1).

Bonaparte veut être couronné par le pape.

Napoléon fut jaloux de compléter le parallèle. Charlemagne avoit reçu du pape Léon III la couronne impériale; Napoléon résolut de se faire couronner à Paris par Pie VII, dont il connoissoit la condescendance. Il étoit sûr de faire agréer au pontife cette proposition, en flattant sa piété par la considération des avantages qui devoient en résulter pour l'église: « Déja, lui disoit-« il à la fin de sa lettre, une gratitude religieuse s'unit « dans le cœur de tous les François à la plus tendre vé-« nération. Des hommages universels accompagneront « les pas du saint père, à qui nous voulons qu'on dé-

(1) Voici ce qu'on lit dans une vie de Bonaparte, qui n'est qu'un panégyrique rempli d'une basse adulation : « Et pourquoi ne verroit-« on pas en ce héros le vengeur des descendants de la race carlovin-« gienne, injustement détrônée par Hugues Capet? »

(*Note du traducteur.*)

« cerne les honneurs que fit rendre à Léon III Charle- 1804.
« magne, notre glorieux prédécesseur. »

La position du pape étoit difficile. La démarche qu'on exigeoit de lui contrarioit ses rapports avec tous les princes soumis à son autorité. De plus, il avoit à vaincre le souvenir de ce qu'il devoit aux Bourbons, dont il alloit poser la couronne sur la tête d'un usurpateur. L'intérêt de la chrétienté fit taire ses scrupules politiques, et même sa reconnoissance. Pie VII, parti de Rome le 2 novembre, entra le 25 dans le château de Fontainebleau. Bonaparte l'y reçut avec toutes les marques d'une affection respectueuse, et le tint long-temps embrassé. Le pontife ne prévoyoit pas que neuf ans après ce même château seroit sa prison, et que celui qui le serroit aujourd'hui dans ses bras lui prodigueroit un jour les derniers outrages.

Gouvernement de Bonaparte.

Napoléon fut couronné le 2 décembre, et l'élite de la France assista par députation à cette cérémonie.

Le 26 du même mois, l'empereur ouvrit la session du corps-législatif. Il étoit assis sur un trône éclatant, dans tout l'appareil de sa dignité. Tous les députés jurèrent obéissance aux constitutions de l'empire et soumission à l'empereur.

Le nouveau gouvernement s'organisa. La France respiroit de ses longues agitations. Les révolutionnaires se voyoient surveillés. On avoit plus de preuves de la sévérité de Napoléon que de sa clémence. Les factions n'étoient pas éteintes, mais fortement comprimées.

D'après l'ordre chronologique des événements, nous aurions dû parler d'une protestation de Louis XVIII, résidant alors à Varsovie. Nous allons transcrire cette pièce, datée du 6 juin 1804.

1804.

Protestation de Louis XVIII.

« En prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits; mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris n'a pas craint d'avancer; comptable à ma famille, à mon propre honneur, je croirois trahir la cause commune en gardant le silence dans cette occasion. Je déclare donc (après avoir au besoin renouvelé ma protestation contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des états-généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent la France et l'Europe), je déclare, en présence de tous les souverains, que, loin de reconnoître le trône impérial que Bonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légitime, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourroit donner lieu. »

Bonaparte fit insérer cette protestation dans les papiers publics. Elle n'y parut point accompagnée de ces notes qu'il écrivoit lui-même, et dont on reconnoissoit l'auteur à leur tranchante et brusque précision. Mais peu de jours après, les journaux composés sous son influence la réfutèrent comme il le leur avoit prescrit, c'est-à-dire en éludant la question de droit et sans se permettre aucune invective.

L'Espagne déclare la guerre à

L'Espagne attendoit satisfaction de la part de l'Angleterre pour le combat du 5 octobre, la perte de ses frégates et de leur chargement. Le ministère anglois ter-

giversant à cet égard, sa majesté catholique déclara la guerre.

1804. la Grande-Bretagne. Parlement impérial.

Le parlement étoit réuni depuis le quinze de janvier, et le ministère avoit éprouvé quelques changements. M. Addington, créé pair, avec le titre de *vicomte Sidmouth*, remplaçoit le duc de Portland dans la présidence du conseil. Lord Harrowby remettoit au lord Mulgrave le portefeuille des affaires-étrangères, et le comte de Buckinghamshire succédoit à ce dernier comme chancelier du duché de Lancaster.

Débats.

La rupture avec l'Espagne fut un des premiers objets soumis à la discussion des deux chambres. Les motifs des ministres se réduisoient à ceux-ci : l'Espagne s'étoit engagée par le traité de Saint-Ildephonse à fournir à la France des hommes et des vaisseaux. Ces secours avoient été convertis en argent ; mais, en changeant de nature, ils n'en étoient pas moins réels. Cependant l'Angleterre avoit fermé les yeux, dans la supposition que les sommes fournies ne représenteroient que le nombre de troupes stipulé par le traité. La tolérance de l'Angleterre étoit encore fondée sur la condition expresse qu'il ne se feroit pas d'armements dans les ports d'Espagne. Or cette condition n'avoit pas été remplie. L'Espagne en autorisoit sans cesse la violation clandestine ou même ouverte ; elle souffroit que des soldats et des matelots françois traversassent son territoire. Requise de faire connoître ses engagements avec la France, elle se refusoit à cette déclaration. Toute cette conduite devoit paroître à la chambre une justification suffisante des mesures du gouvernement.

L'opposition répondoit qu'en effet le traité de Saint-Ildephonse portoit un caractère hostile, mais que l'Es-

1805. pagne n'avoit point violé la neutralité par d'autres actes; qu'aucun armement ne s'effectuoit dans ses ports; qu'il étoit difficile de faire des réponses claires à des demandes qui ne l'étoient pas, et que telles avoient été les interpellations du ministère; que la capture des frégates espagnoles à la vue de Cadix, présentée comme une précaution nécessaire, n'étoit qu'une action injuste et violente dont ne pouvoient être absous ceux qui l'avoient ordonnée.

Les débats furent orageux et longs. Dans la chambre-haute, le comte Spencer combattit éloquemment la motion d'une adresse au roi pour approuver la guerre; mais son amendement et celui de M. Grey dans la chambre des communes furent repoussés par de fortes majorités.

Lord Melville est dénoncé.

Une affaire grave occupa l'attention de la chambre des communes et celle du public. M. Whitbread porta contre lord Melville, premier lord de l'amirauté, trois chefs d'accusation. Ce lord étoit accusé,

1° D'avoir appliqué les fonds de l'état à d'autres usages qu'à ceux de la marine;

2° D'avoir favorisé par sa connivence les péculats d'un sieur Trotter, de la conduite duquel il répondoit.

3° D'être plus que suspect de participation à ces péculats.

Suites de cette dénonciation.

M. Pitt, sans s'expliquer sur les faits, condamna le mode d'accusation, et proposa de nommer un comité choisi, dont le rapport éclaireroit l'opinion de la chambre des communes. M. Fox demanda la question préalable. La chambre se divisa. Les voix ayant été comptées, il s'en trouva 216 pour la motion de M. Whitbread, et 216 contre. L'orateur appuya la motion par sa voix dé-

1805.

cisive. Alors M. Whitbread proposa de faire une adresse au roi, pour que lord Melville fût éloigné des conseils de sa majesté. Peu de jours après, on sut que ce lord s'étoit démis de sa place, et que M. Trotter avoit été destitué de son emploi de payeur de la marine. Le 26 juin, M. Whitbread, accompagné de plusieurs membres, se rendit à la barre de la chambre des pairs, et, muni des pièces qui motivoient sa poursuite, accusa solennellement lord Melville, au nom de la chambre des communes, de crimes d'état et *méfaits*.

Nouvelle démarche de Bonaparte auprès de Georges III.

Bonaparte, que j'appellerai *l'empereur françois* dans le reste de ces annales, haïssoit profondément l'Angleterre; mais il ne désespéroit pas de la gagner. Il écrivit à sa majesté britannique pour lui faire part de son élévation, et lui témoigner le desir d'une réconciliation sincère. « La France et l'Angleterre, ajoutoit-il, usent « leur prospérité. Elles peuvent lutter des siècles. Mais « leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré « de leurs devoirs? Tant de sang versé sans but ne les « accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'at- « tache point de déshonneur à faire le premier pas. J'ai « prouvé que je ne redoute aucune des chances de la « guerre. Elle ne m'offre rien d'ailleurs qui doive m'in- « timider. La paix est le vœu de mon cœur; mais la « guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure « votre majesté de ne pas se refuser au bonheur de don- « ner elle-même la paix au monde. Qu'elle ne laisse pas « cette douce satisfaction à ses enfants; car enfin il n'y « eut jamais de plus belle circonstance, ni de moment « plus favorable pour faire taire toutes les passions et « pour écouter uniquement le sentiment de l'humanité.

« Ce moment une fois perdu, quel terme assigner à

1805. « la guerre? Votre majesté, depuis dix ans, a plus gagné « de territoire que l'Europe n'a d'étendue. Sa nation est « au plus haut point de prospérité. Que peut-elle espé- « rer de la guerre? Coaliser quelques puissances du con- « tinent? le continent restera tranquille, ou sera vic- « time des nouveaux mouvements qu'on veut lui donner. « Une coalition ne peut qu'accroître la prépondérance « et la grandeur continentale de la France. Renouveler « les troubles intérieurs? les temps ne sont plus les « mêmes. Détruire nos finances? des finances fondées « sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. « Enlever à la France ses colonies? les colonies sont « pour la France un objet secondaire; et votre majesté « n'en posséde-t-elle pas plus qu'elle n'en peut garder?

« Si votre majesté veut elle-même y songer, elle verra « que la guerre est sans motifs et sans aucuns résultats « avantageux pour elle. Eh! quelle triste perspective de « faire battre les peuples, sans but et sans utilité pour « personne! Le monde est assez grand pour que nos « deux nations puissent y vivre à l'aise, et les deux « gouvernements sont assez éclairés pour trouver les « moyens de tout concilier, s'ils en ont la volonté.

« Je me suis acquitté d'un devoir saint et précieux à « mon cœur. Je prie votre majesté de croire à la sincé- « rité de mes sentiments. »

A Paris, ce 13 nivose an 13 (2 janvier 1805.)

Réponse au nom du roi.

Lord Mulgrave, secrétaire-d'état des affaires-étrangères, répondit à M. de Talleyrand que sa majesté britannique avoit à cœur de procurer à ses sujets une paix fondée sur des bases qui fussent compatibles avec la sûreté permanente et les intérêts essentiels de ses états; mais qu'elle étoit persuadée que cet objet de ses vœux

ne pouvoit être atteint que par des arrangements qui prévinssent le retour des dangers et des malheurs de l'Europe ; que sa majesté se trouvoit dans l'impossibilité de répondre plus particulièrement aux ouvertures du gouvernement françois, jusqu'à ce qu'elle les eût communiquées aux puissances avec lesquelles elle étoit entrée dans des rapports confidentiels, et notamment à l'empereur de Russie. 1805.

Parlement impérial.

Le roi d'Angleterre, en ouvrant la session du parlement, lui donna connoissance de la lettre de Napoléon et de la réponse. L'empereur en fut courroucé. Le *Moniteur* se remplit de déclamations emportées contre l'Angleterre et la Russie, mais sur-tout contre la première. « Le moment n'est pas loin, disoit le journaliste, où les « peuples vengés liront sur les ruines de l'insolente cité « qui les tyrannisoit : *Là fut Carthage.* »

Et la populace de Paris voyoit déja l'*insolente* cité détruite et renversée.

Le camp de Boulogne subsistoit toujours, mais n'étoit qu'un spectacle. Une idée plus pressante occupoit Napoléon.

Bonaparte couronné roi d'Italie.

Le 18 de mars, les députés de la république italienne s'étant réunis aux membres du sénat, dans le palais du Luxembourg, le ministre des relations-étrangères lut, en présence de Bonaparte, un discours qui n'eût pas été différent si l'intention du ministre eût été de le rendre ironique. « Sire, lui dit-il, de toutes parts on entend « éclater le vœu généreux que l'Italie soit indépendante. « C'est par suite de ce vœu que vingt peuples réunis « vous offrent la couronne. » Bonaparte répondit en se vantant de sa modération, accepta la couronne de fer, et la plaça sur sa tête. Le nouveau code constitutionnel

1805. lui conféroit le droit de se nommer un successeur. En attendant qu'il le désignât, Eugène Beauharnais (1) fut créé par lui vice-roi d'Italie.

Réunion de Gênes à la France.

Gênes, qui pressentoit les projets de l'empereur et roi (car Bonaparte prenoit ce double titre), se préserva de l'envahissement en sollicitant elle-même sa réunion à la France. « La postérité me saura gré, dit Napoléon « aux députés génois, d'avoir voulu vous délivrer, vous « et le monde entier, du joug humiliant des Anglois et « des barbaresques.

« Au traité d'Amiens, les Anglois refusèrent de coopé-« rer à la propagation des *idées libérales*. Ce sont les « idées libérales qui feront le bonheur du genre hu-« main (2). »

Combat de Trafalgar.

Au milieu des succès de Bonaparte, la France essuya sur mer un échec qui détruisit le reste de sa marine, mais qui coûta cher à l'Angleterre par la perte de l'amiral Nelson; je parle du combat livré le 21 octobre à la hauteur du cap de Trafalgar (dix lieues sud-est de Cadix), entre une flotte angloise, sous les ordres de Nelson, et les flottes combinées de France et d'Espagne. Les alliés eurent quatre vaisseaux pris, trois brûlés, dix naufragés à l'entrée du port de Cadix. L'amiral espagnol Gravina fut atteint d'un coup mortel. La blessure de Nelson ne lui laissa que le temps de remettre

(1) Eugène de Beauharnais, fils du vicomte de Beauharnais et de Joséphine Tascher, épouse en secondes noces de Napoléon Bonaparte. Eugène de Beauharnais a mérité l'estime générale par une conduite noble et franche, qui ne s'est jamais démentie.

(*Note du traducteur.*)

(2) « Les idées libérales ont perdu la France », dit le même Napoléon à ses ministres, après la défaite de Waterloo.

le bâton de commandement à l'amiral Collingwood. 1805.

Les honneurs rendus à sa mémoire furent dignes de ce héros, dignes de la nation qui le pleuroit (1).

Traité d'alliance entre la Russie l'Angleterre, et l'Autriche.

Un traité d'alliance et de défense commune avoit été conclu, le 10 avril, entre les cours de Londres et de Pétersbourg. Quoiqu'il eût été secret, Napoléon ne l'ignoroit pas. Aussi refusa-t-il de recevoir M. de Novosiltzoff, que l'empereur Alexandre avoit envoyé pour lui porter l'assurance de ses dispositions pacifiques. Ce prince souhaitoit effectivement que Bonaparte, en mettant lui-même un frein à son ambition, rendît inutiles les précautions des autres puissances. L'Autriche et la Suède étoient indécises. L'espérance d'atteindre par des négociations ce qu'on n'étoit pas sûr d'arracher par la force retenoit encore leurs déterminations; mais la réunion de Gênes termina les incertitudes de l'Autriche, et son plénipotentiaire signa l'accession de François II au traité.

Bonaparte marche contre l'Autriche.

Napoléon, qui ne doutoit plus d'une guerre continentale, se rendit à Boulogne, harangua les troupes pour disposer les esprits à la grande lutte qui se renouveloit, et fixa l'époque du départ aux derniers jours du mois d'août. Une dépêche qu'il reçut en avança le mo-

(1) Une des singularités de la vie d'Horace Nelson, c'est qu'il n'embrassa la marine qu'avec répugnance. Il fut long-temps persuadé qu'il réussiroit mieux dans toute autre carrière. Un entier dévouement à son pays étoit le premier et le plus vif de tous ses sentiments. Jamais une injustice ne refroidit son patriotisme. Nelson étoit adoré des officiers et des soldats. Après une action, il n'oublioit personne; et tel qui croyoit n'avoir pas été remarqué s'étonnoit de recevoir une honorable récompense.

La victoire vendit cher ses faveurs à Nelson: jeune encore, il étoit mutilé. (*Note de l'auteur.*)

1805. ment. Tout-à-coup les troupes se portèrent sur le Rhin par colonnes, et s'avancèrent à marches forcées pour rencontrer les Autrichiens sur les bords du Danube. Bonaparte marchoit avec les forces les plus imposantes. L'armée de Boulogne étoit de deux cent dix mille hommes, celle d'Italie de cent vingt-deux mille; il avoit vingt-cinq mille hommes en Hollande, vingt-cinq mille en Hanovre, vingt mille sur les côtes; soixante mille conscrits étoient en route pour recruter la grande armée.

Lorsque toutes ses divisions eurent traversé le Rhin, Napoléon les rejoignit. Il adressa le soir même à ses soldats une proclamation conçue dans ce style présomptueux que l'événement a justifié plus d'une fois, et dont Bonaparte ne perdit jamais l'habitude. « Vous « n'êtes, leur disoit-il, que l'avant-garde de la grande « nation. Dans un moment, s'il est nécessaire, elle se « lévera tout entière à ma voix, pour rompre ce vaste « complot dont la haine et l'or de l'Angleterre ont ourdi « la trame. »

Ulm capitule.

Les François parurent devant Ulm, que le général Mack défendoit. Menacé d'un assaut, il capitula. Quarante-cinq mille hommes mirent bas les armes. Mack fut accusé de perfidie: c'étoit d'imprévoyance et d'inhabileté qu'il falloit l'accuser.

Les François entrent à Vienne.

Le 13 novembre, Napoléon étoit à Vienne. L'alarme l'avoit précédé dans toute l'étendue des états autrichiens; on fut étonné de sa modération. Cette capitale n'eut pas un reproche à faire à l'armée françoise; plusieurs de ses détachements se mêlèrent même à la garde municipale, pour l'aider à maintenir la tranquillité.

Bataille d'Austerlitz.

L'empereur d'Autriche, sa famille, et sa cour, s'étoient retirés à Brünn, en Moravie. Ce fut là que le joi-

gnit l'empereur Alexandre, qui commandoit ses troupes en personne. Ce fut aussi là, près du village d'Austerlitz, que se donna la célébre bataille de ce nom, l'armée françoise étant forte de cent trente-cinq mille hommes, celle de l'ennemi de cent vingt mille; savoir, quatre-vingt-dix mille Russes et trente mille Autrichiens. 1806.

Le 2 décembre, les armées se trouvèrent en présence. Le feu commença dès la pointe du jour, et bientôt s'étendit sur toute la ligne. Deux cent mille hommes étoient aux prises, foudroyés par deux cents pièces de canon.

Traité de Presbourg.

Les alliés firent leur retraite en bon ordre. Ils abandonnèrent au vainqueur un champ couvert de morts et de blessés, toute leur artillerie, tous leurs magasins. Le 4, un armistice suspendit toutes hostilités entre les Autrichiens et les François. Alexandre, humilié des conditions qu'on lui proposoit, se retira, sans conclure ni paix ni tréve. Le 26 de décembre, François et Bonaparte signèrent à Presbourg un traité par lequel le premier reconnoissoit le second en qualité d'empereur des François et de roi d'Italie. De plus, il lui cédoit à perpétuité la Belgique, les états de Venise, Parme, Plaisance, et la Toscane. Il accédoit à l'érection en royaumes, des électorats de Bavière et de Wurtemberg. Il mettoit le roi de Bavière en possession du Tyrol et des seigneuries du Voralberg, et recevoit en compensation le pays de Saltzbourg et de Berchtolsgaden, dont l'archiduc Ferdinand se dessaisit. On estima que ce traité coûtoit à l'empereur d'Autriche un revenu de seize millions de florins, deux millions sept cent mille sujets, et la plus grande partie de son importance politique.

Bonaparte, en reprenant la route de ses états, séjourna quelque temps à Munich pour assister à la célé-

1805. bration du mariage d'Eugène Beauharnais, son beau-fils, avec la princesse Augusta, fille du roi de Bavière. L'électeur avoit acquis un trône et s'acquittoit.

Démission de deux ministres. Le ministère anglois étoit divisé. Vainement les amis de M. Pitt et ceux de lord Sidmouth avoient-ils rapproché ces deux hommes; leur réconciliation n'étoit qu'apparente. Une discordance perpétuelle entre leurs opinions arrêtoit la marche des affaires. Enfin lord Sidmouth et le comte de Buckinghamshire donnèrent leur démission, et furent remplacés par le comte de Cambden et lord Harrowby.

Le duc de Glocester, frère du roi, mourut le 25 août, dans la soixante-deuxième année de son âge.

1806. Mort de M. Pitt. Un événement funeste pour l'Angleterre ouvrit l'année 1806. Elle perdit en M. Pitt un des plus grands hommes d'état qu'elle ait eus. Formé de bonne heure à l'école du lord Chatham, il y puisa tous les principes qui l'ont dirigé. Pitt étoit mûr à vingt ans. Une force peu commune de jugement et de pénétration, une dialectique pressante et serrée, l'esprit de calcul au plus haut degré, la supériorité la moins contestée dans l'art de conduire les finances et de maintenir le crédit, une connoissance étendue des autres parties du gouvernement, une mémoire à laquelle rien n'échappoit, une expression qui sembloit aller au-devant de sa pensée; tels ont été les moyens qui l'ont soutenu glorieusement au ministère. « Nul homme, a dit M. Fox, n'eut le maniement « d'aussi grandes sommes; et sa pureté n'en fut jamais « souillée. »

Guillaume Pitt se laissa peut-être emporter trop loin par son aversion pour les révolutionnaires françois. L'homme passionné se mit plus d'une fois à la place du

ministre prudent. Aussi légua-t-il à son pays le poids d'une guerre étrangère, et des subsides accablants qui l'entretenoient. 1806.

Pitt n'étoit âgé que de quarante-sept ans.

M. Lascelles proposa dans la chambre des communes que sa majesté fût suppliée de faire élever un monument à la mémoire de ce ministre. M. Cartwright demanda qu'on pourvût au paiement des dettes de M. Pitt. La seconde de ces deux propositions passa sans contradiction. La première fut combattue; mais une majorité de 258 voix contre 89 l'emporta.

Composition d'un nouveau ministère.

Lord Hawkesbury refusa d'être son successeur, et cette défiance honora sa modestie. La nécessité d'un changement total dans les membres de l'administration étoit évidente : le roi voulut avoir l'avis de M. Grenville sur la composition d'un nouveau ministére. M. Fox, après vingt-deux ans de retraite, ambitionnoit de se retrouver sur le théâtre des affaires publiques; lord Grenville ne négligea pas cette occasion de l'y rappeler. Lord Erskine fut nommé chancelier; le comte Fitz-Williams, président du conseil; le vicomte Sidmouth, garde du sceau-privé; lord Grenville, premier lord de la trésorerie; lord Howick (M. Grey), premier lord de l'amirauté; le comte de Moira, grand-maître de l'artillerie; le comte Spencer, M. Fox et M. Windham, secrétaires d'état; lord Henri Petty, chancelier de l'échiquier; lord Ellenborough, président de la cour de justice.

La première opération des ministres fut de subsituer au système militaire de leurs prédécesseurs des dispositions moins contraires à la liberté.

Budget.

Le 28 mars, le chancelier de l'échiquier présenta le budget de l'année. La dette non rachetée de la Grande-

1806. Bretagne et de l'Irlande s'élevoit à près de cinq cent cinquante-six millions de livres sterling; la dette rachetée montoit à cent vingt-sept millions de livres; l'intérêt annuel, à vingt-sept millions et demi; les besoins, à quarante-trois millions six cent dix-huit mille quatre cent soixante-douze livres. La taxe impopulaire sur les propriétés étoit portée jusqu'à dix pour cent et frappoit tous les biens dont les revenus excédoient cinquante livres.

Traite des noirs. Cette session fit faire un grand pas au projet d'abolir la traite des noirs; projet éloquemment défendu par M. Pitt lorsqu'il énonçoit son propre sentiment, mais qu'il paroissoit abandonner lorsque la prépondérance des intérêts contraires l'entraînoit. Répétons à la gloire de M. Fox ce qu'il disoit à ce sujet; « Depuis quarante « ans que je siége au parlement, si j'eusse remporté « cette victoire sur la cupidité, je me serois retiré de « la carrière avec la conscience d'avoir senti mon de. « voir et la satisfaction de l'avoir rempli. »

La résolution suivante fut proposée par M. Fox lui-même : « La chambre, considérant que la traite des né« gres blesse les principes de la justice, de l'humanité, « de la saine politique, s'occupera de la recherche des « mesures les plus efficaces pour abolir ce commerce « de la manière et dans le temps qui lui paroîtront les « plus favorables. » Cette résolution fut combattue; mais elle passa dans les chambres, à la majorité de 144 voix contre 15, à la chambre des communes, et de 41 voix contre 20 à la chambre des pairs.

La démarche définitive fut une adresse des deux chambres au roi, pour le supplier d'obtenir par des né-

gociations le concours des puissances étrangères à l'abolition du commerce des noirs. 1806.

Lord Melville est jugé.

Toute l'Angleterre attendoit avec impatience le jugement de lord Melville; il s'ouvrit le 29 avril à Westminster-Hall, devant la cour des pairs. Les communes s'y trouvoient réunies en comité général, et les pairs votants étoient au nombre de cent trente-cinq. Le lecteur se souvient des trois chefs d'accusation qui pesoient sur ce lord; le rapporteur les avoit étendus jusqu'à dix, qui rentroient en substance dans les trois faits principaux. La majorité des pairs déclara lord Melville non coupable sur chacun de ces dix chefs; mais sur quatre seulement la majorité fut assez foible, et par conséquent la justification incomplète.

Envahissement de Naples.

Deux couronnes ne suffisoient pas à l'ambition de Bonaparte; il vouloit que ses frères régnassent sur une partie de l'Europe, afin de régner sur eux. Deux trônes encore occupés par des princes de la maison de Bourbon étoient envahis dans sa pensée, le trône de Naples et celui d'Espagne. Naples lui présenta bientôt une occasion qu'il attendoit.

Au mois de novembre 1805, des vaisseaux anglois et russes entrèrent dans le port de Naples, et débarquèrent un corps de troupes de ces deux nations. Qu'auroit pu faire le roi pour s'opposer au débarquement? et si, comme il est probable, ces troupes n'arrivoient que sur son appel, ne lui convenoit-il pas de songer à sa sûreté, quand Napoléon inondoit de soldats tous les pays de ses alliés ou des neutres qui l'avoisinoient? Quoi qu'il en soit, Bonaparte traita cette mesure d'infraction aux traités, et quoique les Russes et les Anglois se fussent

1806. retirés, les uns à Corfou, les autres en Sicile, il annonça la guerre par cette proclamation :

« Soldats,

« Depuis dix ans, j'ai tout fait pour sauver le roi de « Naples ; il a tout fait pour se perdre. J'ai pardonné « trois fois ses trahisons : lui pardonnerai-je une qua- « trième fois ? Me fierai-je une quatrième fois à cette « cour sans foi, sans honneur, sans raison ? Non. La « dynastie de Naples a cessé de régner : son existence est « incompatible avec le repos de l'Europe, avec ma gloire. « Soldats, marchez, et montrez au monde de quelle « manière nous punissons les parjures. Ne tardez pas « à m'apprendre que l'Italie tout entière est soumise « à mes lois. Mon frère va s'avancer à votre tête ; il « connoît mes projets ; il est dépositaire de mon au- « torité. »

Joseph Bonaparte est roi de Naples.

Joseph entra dans Naples. Tout étoit préparé pour l'y recevoir ; la garnison et les forts avoient capitulé ; Ferdinand IV et sa famille s'étoient refugiés à Palerme, et les grands de la cour crioient : *Vive Joseph Bonaparte, notre souverain légitime!* On assure que Joseph ne s'asseyoit qu'à regret sur le trône des Deux-Siciles ; une vie calme, studieuse et libre lui convenoit mieux que la fatigue de régner. Menacé depuis long-temps de la couronne de Naples, il avoit combattu l'intention et la volonté de son frère ; mais le despote exigea qu'il fût roi. Napoléon mettoit à ce prix ses bienfaits et son amitié.

Louis Bonaparte règne en Hollande.

Louis Bonaparte se montra plus docile. Le 5 juin, des ambassadeurs de LL. HH. PP. les états-généraux de Hollande, admis à l'audience de S. M. l'empereur et

roi, lui demandèrent pour roi de Hollande le prince *Louis Napoléon*, en déclarant que le vœu des Provinces-Unies étoit de lui remettre la garde de leurs lois, la défense de leurs droits politiques, et tous les intérêts de leur patrie. 1806.

Bonaparte répondit : « J'ai toujours regardé comme « un de mes devoirs de protéger votre patrie ; j'adhère « à vos vœux : je proclame le prince Louis roi de Hol- « lande. Vous, prince, régnez sur ce peuple ; protégez « ses libertés, sa religion, ses lois ; mais sur-tout ne « cessez pas d'être François. »

Ce desir ne fut pas tout-à-fait rempli. Louis Bonaparte, homme de bien, adopta la Hollande comme sa patrie. Quoique languissant et foible, il se livra sans relâche au travail, et mérita l'affection de ses sujets. La reine Hortense, son épouse, gagnoit tous les cœurs.

Murat fut créé grand-duc de Berg : ce n'étoit qu'une expectative.

Traité qui met la Prusse en possession du Hanovre.

Le roi de Prusse avoit vu tranquillement la violation de son territoire. Encore plus intimidé par la victoire d'Austerlitz, il conclut avec la France un traité qui le mettoit en possession de l'électorat de Hanovre. Le roi cédoit en retour Anspach, Bayreuth, Cléves, Neufchâtel et Wallangin. Ce prince prenoit outre cela l'engagement d'exclure de ses ports les bâtiments anglois et les produits des fabriques angloises, afin de concourir au grand projet dont se berçoit Napoléon, celui de fermer tout le continent européen au commerce de l'Angleterre.

Représailles de

Par représailles de ces conventions hostiles, l'embargo fut mis sur tous les navires prussiens qui se trou-

1806. l'Angleterre.

voient dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; et l'ambassadeur anglois quitta Berlin.

Négociations entre la Grande-Bretagne et la France.

Cependant il s'étoit ouvert quelques négociations entre M. Fox et M. de Talleyrand. Elles furent interrompues par la résolution du cabinet britannique de ne pas traiter sans la Russie; résolution à laquelle la France étoit contraire. On échangea beaucoup de *dires* et de répliques sans aucun résultat; et lord Lauderdale, que le ministère avoit cru devoir envoyer à Paris, fut rappelé. Les ministres anglois desiroient très sincèrement la paix; mais on put conclure de la joie qui se manifesta dans le café de Lloyd, au retour de lord Lauderdale, que la partie commerçante de la nation ne partageoit pas les vœux du ministère.

Négociations entamées entre la France et la Russie.

De son côté, l'empereur Alexandre avoit fait entamer une négociation par M. d'Oubril, son ministre plénipotentiaire en France. Ce ministre, en concluant son traité, s'éloigna tellement de la teneur de ses instructions, que l'empereur son maître refusa de le ratifier; ainsi les deux puissances restèrent dans le même état d'hostilité.

La Prusse commençoit à reconnoitre qu'elle avoit été dupe d'une politique tout à-la-fois tortueuse et pusillanime. Les duchés de Berg et de Cléves assignés à Murat lui donnoient un voisin inquiétant pour les possessions prussiennes en Westphalie. Mais la mortification du roi fut bien plus grande lorsqu'il apprit que Napoléon avoit offert à sa majesté britannique, comme une des conditions de la paix, la restitution de ses états électoraux.

Confédération du Rhin.

Tout-à-coup éclata, sous le nom de *Confédération du Rhin*, une conception de Bonaparte qui bouleversoit en grande partie tout le système politique du continent.

Ce nouvel ordre de choses anéantissoit le vieux corps germanique, protecteur reconnu d'une multitude de petites principautés, brouillées quelquefois pour de légers intérêts, mais constamment unies pour s'opposer aux entreprises des grandes puissances du nord ou du midi. Les maisons d'Autriche et de Brandebourg rentroient dans la foule des princes confédérés, et l'Allemagne étoit placée sous l'influence d'un autre chef, de l'empereur des François, qui s'étoit proclamé lui-même. 1806.

Le traité de confédération fut signé, le 12 de juillet, par Napoléon, les rois de Bavière et de Wurtemberg, l'archevêque de Ratisbonne, l'électeur de Bade, le grand-duc de Berg, le landgrave de Hesse, les princes de Nassau, de Hohenzollern, de Salm-Salm, etc., etc.

François II ne fit aucune représentation, et se soumit même à quitter le titre d'*empereur d'Allemagne;* soit que toute résistance lui parût inutile, soit qu'à ses yeux cet ouvrage de Napoléon ne fût qu'un édifice dont la fragilité le rassuroit contre sa durée.

Mécontentement de la Prusse.

Le roi de Prusse acquiesça d'abord à ce grand changement; il se proposoit de former une confédération du nord, et d'y faire entrer tous les états non compris dans l'acte fédéral de Bonaparte. Mais celui-ci déclara qu'il ne souffriroit pas que les villes anséatiques fissent partie du plan de Frédéric-Guillaume, et qu'aucun des autres états y fût incorporé, sans avoir été consulté. C'étoit s'opposer évidemment à la confédération du nord.

Elle se dispose à la guerre.

Provoqué par des agressions répétées, le roi de Prusse se souvint, quoiqu'un peu tard, qu'il étoit l'héritier du grand Frédéric. Au premier signe d'impatience

1806. qu'il donna, Bonaparte écrivit aux princes confédérés pour leur dénoncer les desseins de la Prusse, armée, disoit-il, contre la confédération du Rhin. Il leur demandoit le contingent que devoit chacun d'eux à la défense de l'intérêt commun, et leur annonçoit que la France, au lieu de deux cent mille hommes qu'elle étoit tenue de fournir, en fourniroit trois cent mille.

Le 28 septembre il étoit à Mayence, et le 8 octobre à Bamberg.

Bonaparte fit répandre une proclamation injurieuse pour la cour de Prusse. Frédéric-Guillaume répondit par un manifeste daté du quartier-général d'Erfurt, et publié le 9 octobre 1806. Il s'y plaignoit, avec un dépit long-temps retenu, des procédés hautains et perfides de l'empereur des François, couronnés par l'acte le plus injuste et le plus tyrannique.

Manifeste du roi de Prusse.

« Priver de leur souveraineté, disoit-il, des princes « qui n'avoient jamais offensé la France; les transfor« mer en vassaux du gouvernement françois; effacer « d'un trait de plume une constitution qui date de plus « de mille ans, qu'une longue habitude et des rapports « réciproques avoient rendue chère à tant de princes, « que toutes les puissances de l'Europe et la France « elle-même avoient si souvent garantie; la détruire « malgré le désespoir des victimes et les remords des « complices; la détruire sans en prévenir l'empereur « d'Allemagne, auquel on ravissoit une couronne, sans « consulter la Russie, qui naguère encore avoit garanti « la ligue germanique, ni la Prusse, attachée par un « si grand intérêt à l'existence de cette ligue!... Certes, « on a vu de grandes catastrophes produites par le fléau « de la guerre; mais jamais au milieu de la paix on

« n'avoit osé présenter à l'univers un pareil spectacle. » 1806.

Ce manifeste, dont le ton, il faut en convenir, se ressentoit beaucoup trop de l'indignation qui l'avoit dicté, finissoit d'une manière remarquable :

« Le roi de Prusse a poussé la condescendance jus-« qu'au dernier point : l'honneur ne lui permet pas « d'aller plus loin. Il a supporté tout ce qui ne regar-« doit que sa personne ; il s'est mis au-dessus des juge-« ments de l'ignorance et de la calomnie, dans l'espoir « qu'il pourroit conduire son peuple, sans secousse, à « l'époque nécessaire, inévitable, où l'usurpation trou-« vera un terme, l'ambition son châtiment, et l'hon-« neur sa récompense. »

L'armée prussienne, commandée par le duc de Brunswick, et forte de cent cinquante mille hommes, occupoit, au commencement d'octobre, les bords de la Saale.

Les François marchèrent sur trois points : leur droite, par Bayreuth, sur Hoff ; le centre, par Saalbourg et Schleitz, sur Gera ; la gauche sur Saalfeld. Le 13 octobre, les deux armées étoient en présence entre Weimar et Iéna. Le 14, des attaques partielles commencèrent cette sanglante et célèbre bataille. Bientôt l'action devint générale. Des masses d'infanterie se précipitèrent les unes sur les autres ; huit cents pièces de canon les aidoient à se détruire ; le carnage fut effroyable ; le duc de Brunswick reçut une blessure mortelle ; le prince Louis de Prusse périt dans la mêlée. Le nombre des prisonniers étoit si grand qu'ils passèrent sur le pont de Mayence pendant un jour entier.

Ba aille d'Iéna.

Cette victoire ouvrit à Bonaparte les portes de Weimar. Erfurth et Leipsick capitulèrent. Davoust entra

Victoire des François.

1806. dans Berlin, et Napoléon fit de Postdam son quartier-général; le roi de Prusse se retira sur Kœnisberg.

Stettin et Custrin tombèrent au pouvoir des François; Mortier s'étoit emparé de la Hesse, avoit chassé le landgrave de sa capitale, détruit ses places fortes, licencié ses troupes, enlevé ses magasins. Il fut annoncé que la maison de Brunswick étoit déchue de la souveraineté de ses ancêtres.

Le 8 novembre, Magdebourg se rendit, *emporté par des boulets d'or*, disoient les Prussiens.

Décret de Berlin.

Le maréchal Mortier, maître de Hambourg, fit apposer le séquestre sur toutes les marchandises et propriétés angloises; et dans le même moment parut un décret impérial, daté de Berlin, qui prohiboit toute correspondance, tout rapport même indirect, entre les états appartenant à l'Angleterre et les pays soumis au gouvernement françois. Tous les sujets de l'Angleterre trouvés dans les pays alliés ou conquis étoient prisonniers de guerre; tout bâtiment ayant touché, soit en Angleterre, soit aux colonies angloises, étoit exclu des ports de France. Le reste de cette pièce répondoit aux premiers articles; c'étoit un décret d'Attila.

Bataille d'Eylau.

L'armée françoise se mit en marche pour la Pologne; son avant-garde arriva le 28 novembre à Varsovie; la garnison russe en sortit. A la vue des François, les Polonois firent éclater la plus grande alégresse; ils les accueillirent comme des amis qui venoient les affranchir d'une honteuse oppression et leur rendre leur indépendance. Bercés de cette promesse par Napoléon, ils s'unirent à lui pour repousser les Russes. Le 26 décembre, ceux-ci furent défaits à Pultusk, et le 8 février 1807 à Preussich-Eylau. Dans cette dernière affaire, les vain-

queurs furent aussi maltraités que les vaincus, si l'on peut appeler ainsi ceux qui se retiroient en bon ordre, devant un ennemi qui n'étoit pas en état de les poursuivre. 1806.

Le cap de Bonne-Espérance se rend aux Anglois.

Les succès de la marine angloise eurent moins d'éclat cette année que dans le cours des années précédentes. Cependant elle eut à se glorifier de la prise de l'amiral Linois, et sur-tout de la conquête du cap de Bonne-Espérance; le général hollandois Janssens, gouverneur de cette colonie, la rendit aux Anglois le 9 de janvier, après avoir vainement essayé de la défendre. La garnison lâcha pied devant les troupes de sir David Baird, et l'Angleterre acquit sans effort une possession importante, réunie pour jamais à sa domination.

Expédition au Rio de la Plata.

La force navale destinée pour l'expédition du Cap avoit été mise sous les ordres de sir Home Popham, officier plein d'audace. Il sut que la colonie espagnole du Rio de la Plata se trouvoit tellement dépourvue de moyens de défense, qu'elle ne tiendroit pas contre la première attaque; il résolut d'en faire la conquête. Echauffé par l'idée des avantages qui devoient en résulter pour le commerce britannique, Popham détermina sir David Baird à lui confier une partie de ses troupes, dont il donna le commandement au général Beresford. Toute son armée ne s'élevoit pas au-dessus de seize à dix-huit cents hommes. Il arriva, vers les premiers jours de juin, à l'embouchure du Rio de la Plata. Le 27 du même mois, Beresford étoit maître de Buenos-Ayres. Les habitants obtinrent une capitulation avantageuse; mais l'argent de l'état, les marchandises déposées dans les magasins, les chargements des navires mouillés dans le fleuve, furent la proie du vainqueur. Enflé de ce suc-

1806. cès, Popham écrivit aux premières maisons de commerce de l'Angleterre et de l'Irlande, qu'un nouveau continent venoit de s'ouvrir aux négociants anglois. En même temps, il supplioit le gouvernement de lui pardonner une entreprise tentée sans son aveu, mais glorieusement terminée. L'ivresse de Popham lui cachoit ce qui se passoit autour de lui. Linières, colonel françois, au service d'Espagne, s'étoit ménagé des intelligences dans la place, tout prêt à se montrer quand l'occasion l'appelleroit. Il profita d'un temps nébuleux pour traverser le fleuve avec quelques soldats, se joignit aux habitants, surprit, enveloppa les Anglois, les força de se rendre prisonniers de guerre. Popham étoit à bord de son escadre; il tint la rivière bloquée, jusqu'à ce qu'il eût reçu des renforts du cap de Bonne-Espérance: telle étoit sa position à la fin de l'année 1806.

Situation de l'Espagne.

De grands orages s'amassoient sur l'Espagne, grace au méprisable favori qui la gouvernoit. Ce prince *de la Paix* affecta quelques ressentiments contre la France, publia même une sorte de manifeste, et prit des mesures pour augmenter l'armée. Tout porte à croire que cet éclat étoit joué, puisqu'un moment après un corps d'Espagnols auxiliaires servoit dans l'armée de Napoléon. La suite nous prouvera que cette conjecture est fondée.

Plaintes portées au gouvernement anglois par les États-Unis.

Les États-Unis d'Amérique envoyèrent deux députés à Londres, pour porter des plaintes au gouvernement britannique sur plusieurs vexations commises, par les capitaines de navires anglois, à bord des bâtiments américains. Ces griefs furent discutés à l'amiable, et les plénipotentiaires des deux nations dressèrent un projet

d'arrangement ; mais le président des États-Unis, M. Jefferson, refusa de le ratifier. 1806.

Guerre des Turcs et des Russes.

La guerre venoit de se rallumer entre les Turcs et les Russes, et déja ceux-ci s'étoient emparés de la Moldavie, de la Valachie, de la Bessarabie. La révolte des Serviens leur offroit une occasion d'embarrasser la Porte en s'unissant avec eux, et, dans ce dessein, ils se préparoient à porter un corps nombreux au-delà du Danube.

Mort de Fox.

M. Fox suivit de près au tombeau son célèbre rival. Charles-Jacques Fox étoit le second fils de Henri, premier lord Holland. Ses études classiques furent rapides et brillantes. En quittant Oxford, il voyagea, dépensa des sommes énormes, et s'endetta de seize mille livres sterling. A son retour, son père le fit élire à Midhurst pour représenter ce bourg à la chambre des communes. Fox n'avoit pas vingt ans ; mais la loi se tut, quoiqu'elle soit précise pour l'exclusion des mineurs.

Son début au parlement n'étoit pas propre à lui concilier cette popularité qu'il a recherchée dans la suite. Il parla contre Wilkes, et ne fut applaudi que du ministère. En 1770, lord North le nomma l'un des lords de l'amirauté. Ce même lord North ayant inquiété l'orgueil de Fox, par des conseils dont le ton lui déplut, il se démit de son emploi. Bientôt après, ses idées prirent une autre direction. Son estime pour Edmond Burke le jeta dans le parti contraire à la cour; la mort de son père le rendoit tout-à-fait indépendant sous le rapport des liaisons politiques.

Sa fortune, quoique assez considérable, ne résista pas long-temps à ses profusions ; et les ressources illu-

1806. soires du jeu ne le rétablissoient quelquefois dans une sorte d'aisance que pour le faire retomber en une nuit dans la détresse. Alors il imploroit ses amis, ou l'usure au défaut de l'amitié. C'est lui que Sheridan, dont les habitudes étoient les mêmes, a mis sur le théâtre sous le nom de *Charles Surface* (1).

Nous ne répéterons pas ce que le lecteur sait déja, puisqu'il a suivi M. Fox dans la carrière que cet homme illustre a parcourue jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus. Fox mourut, le 13 septembre 1806, d'une hydropisie de poitrine, à l'âge de cinquante-huit ans.

On le regarde comme l'athléte le plus puissant qui, depuis Démosthène, ait manié l'arme de la parole. Il étoit difficile de se défendre de la vigueur de son raisonnement ou des impressions de son éloquence. Des tournures heureuses et soudaines, des inspirations inattendues emportoient la question qu'une discussion tranquille eût laissée tout au moins indécise. Pitt étoit ferme, logicien exact, patient dans la contradiction; Fox impétueux, plein de feu, de grandeur, de force dans la pensée, d'éclat et d'originalité dans l'expression.

Fox négligea trop la réputation des mœurs. On est honteux pour lui de l'entendre dire, dans une épître à madame Crewe, « qu'un seul genre d'excès ne lui suffi- « soit pas. »

On a tenté plusieurs fois d'établir un parallèle entre M. Fox et le fameux tribun françois Mirabeau. Certainement il existe entre ces deux hommes des rapports oratoires assez frappants; mais après cela la comparai-

(1) *Voyez* la comédie de Sheridan : *School for scandal.*
(*Note de l'auteur.*)

son s'arrête : Fox, dissipateur, insouciant, dissolu même, n'a jamais commis d'actions flétrissantes. 1806.

La mort de Fox produisit un échange de places entre quelques membres du ministère. Lord Howick lui succéda comme secrétaire-d'état des affaires étrangères; M. Grenville fut nommé premier lord de l'amirauté; M. Tierney, président du conseil de contrôle; lord Sidmouth, président du conseil; lord Holland, garde du sceau-privé.

Désunion du prince et de la princesse de Galles.

La mésintelligence qui régnoit entre le prince et la princesse de Galles étoit l'objet des entretiens du public. Le peuple penchoit pour la princesse, qu'il supposoit opprimée. Des personnes peut-être mieux instruites l'accusoient tout au moins d'imprudence.

Dans le cours de l'année 1806, on se flatta d'un rapprochement, à la suite d'une visite du prince à Blackheath, et d'une explication qui, disoit-on, ne laissoit aucun nuage sur la conduite de la princesse Caroline. Tout-à-coup on apprit que des ordres positifs avoient suspendu le retour de cette princesse à la cour; que l'accusation la plus grave s'élevoit contre elle, et qu'une commision étoit nommée pour procéder à la recherche des faits. Le jugement qui fut rendu sur la déclaration des commissaires (1) sembla disculper la princesse. « Nous pensons, disoient ces commissaires, que les ac-« cusateurs de son altesse royale mériteroient d'être « poursuivis avec toute la sévérité des lois, s'il ne nous « avoit paru qu'ils n'ont provoqué cette *investigation* « *délicate* qu'avec l'intention d'écarter tout soupçon par « rapport à l'hérédité de la couronne, etc., etc. »

(1) Les commissaires étoient le lord chancelier, lord Grenville, lord Erskine, le comte Spencer et lord Ellenborough.

1806. La princesse Caroline reparut à la cour; mais l'accueil glacé qu'elle y reçut la força d'adresser des remontrances au ministère. Les ministres n'avoient qu'une seule voie pour se débarrasser de cette affaire; c'étoit d'en déférer la connoissance et le jugement définitif au conseil-privé; ce fut aussi le parti qu'ils prirent. La décision du conseil répondit complétement à l'attente de la princesse de Galles. Il souscrivit une dénégation formelle de toutes les charges alléguées contre elle, et pria le ministère de faire valoir, auprès de la famille royale, tous les motifs de sa justification.

1807. Parlement impérial. A la rentrée du parlement (le 2 janvier), lord Grenville entretint la chambre des pairs de la dernière négociation avec la France. Il observa que la seule paix convenable entre les deux pays devoit avoir pour base l'*uti possidetis*; et ce texte fut développé par le ministre avec une grande habileté. Lord Howick parla dans le même sens à la chambre des communes. M. Perceval (qui devoit se trouver incessamment à la tête d'un nouveau ministère) énonça son opinion d'une manière véhémente. « Non, dit-il en la terminant; non, je ne crois « pas à la possibilité d'une paix avec la France, ou du « moins d'une paix digne d'être acceptée par sa majesté « britannique, tant que les forces et les conseils de ce « pays seront dirigés par Bonaparte et par un ministère « qui n'a ni la puissance ni la volonté de le retenir « dans des bornes qu'il ne connoît point. »

Abolition de la traite des noirs. C'est à cette session qu'étoit réservé l'honneur d'abolir la traite des nègres. Les opposants, moins nombreux, mais non moins obstinés, relevèrent l'édifice mille fois renversé de leurs objections ordinaires: la majorité l'emporta. Lord Grenville, dans son rapport

à la chambre, lui dit qu'on avoit cru devoir adopter le même terme, c'est-à-dire le premier mai suivant, pour toutes les clauses du bill; et qu'il avoit paru juste de permettre, par une clause additionnelle, à tous les bâtiments négriers destinés pour l'Afrique avant la mesure qui venoit d'être embrassée, de compléter leur cargaison, et d'en porter le produit aux Antilles, jusqu'au premier janvier, terme de l'abolition définitive. 1807.

Le 25 janvier, ce bill, si long-temps disputé, reçut la sanction royale.

Lord Howick demanda le 5 mars à présenter un bill tendant à ce que tous les sujets de sa majesté britannique fussent admis à servir dans l'armée de terre ou la marine, en prêtant le serment prescrit; et de plus à ce qu'ils eussent le droit d'exercer librement la religion qu'ils professoient, si cette tolérance étoit jugée compatible avec la tranquillité publique.

Motion relative au service.

M. Perceval fut l'orateur qui s'éleva le plus fortement contre cette motion. Selon lui, rien de plus dangereux n'avoit été soumis au jugement de la législature. C'étoit se jouer de tous les serments, sous l'abri desquels l'arche de la religion étoit placée; c'étoit ouvrir la porte à des innovations dont il lui paroissoit plus qu'imprudent de braver les conséquences.

Les uns approuvèrent les frayeurs de M. Perceval; les autres les traitèrent de chimériques.

Le bill fut lu pour la première fois; il devoit être relu le 1[illegible] Lord Howick annonça que cette seconde lecture n'auroit pas lieu. Le ministère étoit changé. Sa majesté, qui d'abord avoit approuvé les démarches de lord Grenville et de lord Howick relativement aux catholiques d'Irlande, se décida, sur les représentations de quelques

1807.

membres du cabinet, à retirer son consentement, et persévéra dans cette opposition, même après que les ministres eurent modifié leur projet. Lord Grenville et lord Howick demandèrent à consigner, dans les actes du cabinet, une note qui les autorisât á reporter cette affaire, en temps opportun, sous les yeux de sa majesté. Mais il leur fut enjoint d'y déposer au contraire l'engagement écrit, de ne rien proposer désormais qui se rapportàt à la question concernant les catholiques. Persuadés que cet engagement ne pouvoit s'accorder avec leur devoir, ils supplièrent sa majesté d'agréer leur démission.

Les deux chambres s'ajournèrent au 8 avril.

Nouveau ministére.

Lord Westmoreland fut nommé garde du sceau-privé; le duc de Portland, premier lord de la trésorerie; M. Canning, secrétaire-d'état des affaires étrangères; lord Hawkesbury, secrétaire-d'état de l'intérieur; lord Castlereagh, ministre de la guerre et des colonies; lord Eldon, chancelier; M. Perceval, chancelier de l'échiquier; le comte de Chatham, grand-maître de l'artillerie; le comte Cambden, président du conseil; lord Mulgrave, premier lord de l'amirauté.

Le parlement fut prorogé le 27 avril. Une grande partie du discours, qu'une commission prononça, rouloit sur la discussion intempestive d'une question périlleuse comme celle qui venoit d'être agitée. La manière dont le roi s'étoit prononcé dans cette affaire devoit nécessairement exalter l'esprit de parti, toujours plus actif, sur-tout en Angleterre, quand la dispute intéresse une opinion religieuse; tant les peuples sont attachés à leur croyance! Aussi n'eut-on pas lieu d'être surpris lorsqu'à l'élection générale qui suivit la dissolution du parle-

ment, le cri *point de papisme* se fit entendre. Cependant il n'enflamma point la multitude, comme on auroit pu le craindre, et sur-tout aux portes de la capitale. 1807.

Fâcheuse position de la princesse de Galles.

La manière dont le conseil-privé s'étoit expliqué sur le compte de la princesse de Galles et de ses accusateurs avoit fait espérer à cette princesse que les préventions dont elle étoit l'objet alloient cesser. Mais, trop fière pour ménager ses ennemis, elle ne craignit même point d'irriter leur haine, qu'enhardissoit encore l'aversion déclarée de la reine-mère, à laquelle (on est forcé de le croire) la princesse de Galles avoit inspiré peu d'estime; de sorte qu'on ne changea point de conduite avec elle, et qu'après la mort du duc de Brunswick, lorsque la princesse Augusta, sa respectable veuve, eut obtenu du roi Georges son frère un noble asile au sein de la Grande-Bretagne, la princesse de Galles reçut la défense d'accompagner sa mère à Windsor. Elle crut devoir en appeler à la justice du roi, par une lettre où sa douleur s'épanchoit avec dignité. Cette lettre finissoit ainsi : « J'invoque, sire, un privilége que le dernier de « vos sujets ne réclame pas en vain, celui d'être jugé « par ses pairs. Si j'étois coupable, pourquoi ne pas « avérer mon crime? Si je suis innocente, pourquoi ne « pas punir ceux qui s'attachent à me déshonorer? » Le roi, qui ne partageoit point les impressions d'une grande partie de sa famille, fit pour la princesse Caroline tout ce qu'elle attendoit de son intérêt et de sa bonté; mais le retour de la cruelle maladie qui troubloit sa raison rendit ses soins inutiles.

Bataille de Friedland.

L'hiver suspendit à peine les opérations de la guerre entre les François et les Russes. L'armée des alliés eut de foibles succès et de grands revers. Friedland fut le

1807. théâtre de leur dernière défaite. Le 15 de juin, le maréchal Soult entra dans Kœnisberg, ancienne capitale de la Prusse; quatre jours après, Tilsit ouvrit ses portes à Napoléon. Un armistice y fut conclu le 22, et les torrents de sang qui couloient depuis si long-temps s'arrêtèrent.

Le Niémen séparoit les deux armées. Les deux empereurs eurent une entrevue le 25, dans une baraque construite sur un radeau; ils se donnèrent des marques d'une considération mutuelle. Deux cent mille hommes bordoient les deux rives.

Paix de Tilsit.

La paix de Tilsit fut signée le 8 de juillet.

On rendoit au roi de Prusse les conquêtes faites sur lui, tant en Allemagne qu'en Silésie. Les provinces détachées de la Pologne en vertu du traité de partage, et réunies à la domination prussienne, étoient données au roi de Saxe (le traité nommoit ainsi l'électeur de Saxe). Ces provinces recevoient la dénomination de *grand-duché de Varsovie*. Le roi de Prusse accordoit une route militaire sur son territoire pour communiquer de la Saxe au grand-duché. La navigation de la Vistule étoit déclarée libre. Tous les ports prussiens devoient être fermés aux Anglois. L'empereur de Russie reconnoissoit la confédération du Rhin, les rois de Naples, de Hollande, de Westphalie (ce dernier royaume étant réservé pour Jérôme, le plus jeune des frères de Napoléon). Toutes hostilités cessoient entre la Porte et la Russie.

Retour de Bonaparte à Paris.

Bonaparte revint à Paris s'enivrer de l'encens des poëtes et de l'adulation du sénat.

Cette campagne mit le comble à sa gloire; mais elle en fut le terme. Un caractère de démence s'imprimera désormais à ses desseins, et nous verrons ses succès

mêmes devenir un piége où le précipitera son orgueil.

Nous n'entrerons pas dans le détail d'une expédition angloise dont l'objet étoit de forcer le passage des Dardanelles, ou de bombarder Constantinople. Cette entreprise fit peu de mal aux Turcs, et coûta deux cent cinquante hommes aux Anglois. 1807. Envoi d'une flotte angloise au Danemarck.

Une autre expédition, commandée par le major-général Makensie Fraser, partie de Messine le 5 mars, mit ce général en possession d'Alexandrie. Ses troupes n'y pouvant subsister s'il n'étoit maître de Rosette et de Rhamanieh, Fraser détacha quinze cents hommes sous les ordres d'un officier intelligent, pour réduire la première de ces deux villes. Les Turcs se défendirent si vigoureusement que ce projet échoua. La disette de vivres devenoit chaque jour plus pressante; une nombreuse armée s'approchoit, et les dispositions des habitants d'Alexandrie ne paroissoient pas très favorables. Ce concours de circonstances obligea Fraser de quitter l'Égypte, après avoir obtenu, par un article de la capitulation, que les prisonniers anglois seroient rendus. Expédition de Fraser contre Alexandrie.

L'île hollandoise de Curaçao fut prise par quatre frégates séparées de la flotte de l'amiral Dacres. Des fortifications régulières protégeoient le port, et le seul fort d'Amsterdam étoit muni de soixante-six pièces de canon. Un assaut impétueux triompha de tous ces obstacles. La garnison et les équipages des vaisseaux restèrent prisonniers. Prise de Curaçao,

Une pleine réussite couronna dans le même temps la tentative de sir Samuel Auchmuty sur Montevideo. L'amiral sir C. Stirling avoit disposé ses vaisseaux de manière à ce que rien ne pût sortir du port sans être de Montevideo.

1807. intercepté. Cette précaution fit tomber au pouvoir des Anglois cinquante-sept bâtiments de commerce et plusieurs chaloupes canonnières.

Le général Whitelocke se retire de Buenos-Ayres.

Buenos-Ayres, repris par les Espagnols dans les derniers jours de l'année précédente, s'attendoit à de nouveaux efforts de la part des Anglois, pour réparer l'échec dont l'imprévoyance de sir Home Popham avoit été la cause. Le général Whitelocke, nommé commandant en chef des troupes angloises dans l'Amérique méridionale, fut chargé de réduire toute la province de Buenos-Ayres. Il quitta l'Angleterre au mois de mars. Le 28 juin, les troupes furent débarquées, au nombre de sept mille huit cents hommes, à la distance de trente milles de Buenos-Ayres. Après une marche difficile, elles se logèrent dans les faubourgs, et la ville fut investie. Les Anglois parvinrent à s'emparer de deux postes très forts, sous le feu des assiégés; mais ils payèrent chèrement cet avantage par la perte de deux mille cinq cents hommes, tant tués que blessés. Linières envoya le lendemain un officier au commandant anglois pour lui proposer de rendre tous les prisonniers, tant ceux qu'il avoit faits la veille que ceux qui se trouvoient entre les mains des Espagnols depuis l'attaque du général Beresford, sous la condition que les hostilités cesseroient aussitôt, et que les troupes ennemies sortiroient du Rio de la Plata. Linières ne dissimuloit point que tous ces prisonniers étoient exposés aux emportements d'une populace exaspérée; qu'il ne répondoit pas d'eux si la continuation du siége poussoit les habitants au désespoir, et qu'une fois coupables de cet excès, les Espagnols mourroient sur la brèche plutôt que de capituler. Déterminé par ces motifs, Whitelocke accepta la pro-

position. Sa conduite fit jeter les hauts cris en Angleterre; on le traita de lâche et de perfide; à son retour, il fut traduit devant une cour martiale, et déclaré, d'une voix unanime, indigne de servir le roi dans aucune fonction militaire. 1807.

Whitelocke étoit condamnable sans doute, mais peut-être moins que ceux qui l'avoient employé.

Parlement impérial.

Le nouveau parlement s'assembla le 22 juin. L'ancien ministère et le ministère actuel se trouvoient en présence, et leurs forces étoient réunies. Le discours du roi n'étoit pas fait, il faut en convenir, pour mettre toutes les opinions d'accord quand les adresses en réponse seroient proposées dans les deux chambres. En effet, lord Fortescue, membre influent de la chambre-haute, demanda que la dissolution du dernier parlement et les motifs allégués par les ministres pour la justifier fussent l'objet d'un amendement sévère. Lord Howick fit une motion semblable à la chambre des communes; mais l'un et l'autre tentèrent un effort inutile, et cette double épreuve annonça que le ministère étoit solidement établi.

Fermentation en Irlande.

Il régnoit toujours en Irlande une sourde fermentation, qui tenoit le gouvernement dans un état de défiance et de sollicitude.

Mesures prises en conséquence.

Un bill fut proposé par sir Arthur Wellesley, secrétaire de la vice-royauté d'Irlande, pour contenir l'esprit factieux de ce pays. Le bill rentroit dans les dispositions de l'acte de 1796, qui conféroit au vice-roi le pouvoir de déclarer en insurrection tel ou tel comté d'Irlande, et qui, par suite de cette déclaration, autorisoit les magistrats à faire arrêter quiconque seroit surpris hors de son domicile entre le coucher et le le-

1807. ver du soleil; mais avec la clause expresse que les personnes ainsi détenues seroient jugées aux assises du trimestre, en présence d'un avocat du roi, que la cour délégueroit à cet effet.

Un autre bill tendoit à faire enlever leurs armes à ceux qui pouvoient en abuser. Les deux bills furent convertis en loi, malgré l'opposition la plus vive. M. Grattan reconnut qu'ils étoient nécessaires.

L'empereur des François avoit avoué trop ouvertement le projet de ruiner le commerce anglois en Europe, pour que le gouvernement négligeât un seul des moyens qui pouvoient rendre ses intentions moins nuisibles. Le prétendu blocus de l'Angleterre étoit un de ces décrets *ab irato* que désavouoient également la raison et la politique. Par là Bonaparte déclaroit la guerre à toutes les puissances maritimes en relation avec la Grande-Bretagne. Plusieurs d'entre elles le lui représentèrent sans qu'il eût égard à leurs réclamations. De son côté, l'Angleterre défendit à tout bâtiment neutre de fréquenter les ports de France, ou ceux de ses alliés; et cette prohibition redoubla les gênes du commerce, et contraignit les états les moins forts d'opter entre les deux nations belligérantes.

Situation difficile du Danemarck.

Le Danemarck hésitoit. Sa foiblesse ne lui permettoit pas de rester indépendant, et le livroit inévitablement à l'une des deux puissances. Il se souvenoit de ce qu'il avoit souffert pour avoir pris part à la coalition maritime contre les prétentions de l'Angleterre, et ne vouloit pas se retrouver son ennemi; mais il redoutoit les François, dont les armées occupoient le nord de l'Allemagne, et pouvoient, au moindre mécontentement, envahir le territoire continental du Danemarck.

Peut-être même Napoléon avoit-il des vues sur ce royaume; du moins les ministres anglois le supposèrent. Ils agirent en conséquence. 1807.

Le 26 juillet, l'amiral Gambier mit à la voile d'Yarmouth avec quatorze vaisseaux de ligne. Sir Samuel Hood commandoit une division à l'avant-garde; l'arrière-garde étoit sous les ordres du commodore Keates. L'escadre arriva le 3 août dans la rade d'Elseneur. Le lendemain, elle remit à la voile, et se présenta devant Copenhague. M. Jackson, négociateur anglois, se rendit à Kiel pour porter au prince royal les demandes du roi d'Angleterre. Sa majesté britannique proposoit au prince royal une alliance offensive et défensive, en exigeant pour garantie la remise de la flotte danoise, de la forteresse de Cronenbourg, et de la ville de Copenhague. Sur un refus positif, M. Jackson déclara que les hostilités alloient commencer. Toutefois elles furent précédées d'une proclamation, dans laquelle l'Angleterre exposoit ses motifs au peuple danois.

L'Angleterre lui demande la remise de sa flotte.

Refus du gouvernement danois.

« Elle attendoit du Danemarck, disoit-elle, un assen-« timent que son propre intérêt lui commandoit.

« Les derniers traités de paix et les changements sur-« venus dans différents gouvernements et sur leurs fron-« tières, ayant été tous acceptés et reconnus par diffé-« rentes puissances, l'influence de la France est devenue « si nécessaire sur le continent de l'Europe, qu'il est « impossible au Danemarck de garder sa neutralité. Le « roi notre maître ne peut plus considérer la situa-« tion de ce pays comme indifférente, et sa majesté « britannique a fait demander au roi de Danemarck des « éclaircissements tels que les circonstances les exi-« gent.

1807.

« . . . .
« Le roi notre maître a jugé convenable de demander que tous les vaisseaux de ligne danois lui soient livrés dans ce moment et transportés dans un des ports de sa majesté, jusqu'à ce que cette précaution soit inutile. Nous venons ici sur vos côtes, habitants de la Sélande, non comme ennemis, mais pour notre commune défense. Il est au pouvoir de votre gouvernement de concourir avec nous à sa sûreté, etc... »

Du 16 au 18 août, la capitale fut étroitement investie.

La capitale est bombardée.

Le 2 septembre, les batteries angloises et les bombardes firent un feu si terrible que Copenhague offroit l'image d'un embrasement général. C'étoient surtout les flèches incendiaires récemment inventées qui faisoient cet effroyable ravage. La ville capitula le 7, et les vainqueurs se rendirent maîtres de la flotte.

Il étoit difficile de violer plus insolemment les droits des nations et les lois de l'équité. L'Europe entière en fut indignée. Au reste, il s'en fallut beaucoup, toute morale à part, que les suites de cette détermination eussent de quoi justifier le ministère. A peine la flotte angloise eut-elle quitté la rade de Copenhague que les Danois mirent en mer une foule de petits bâtiments armés qui ne cessèrent de harceler le commerce anglois, et qui lui portèrent un grand préjudice. Toute correspondance avec l'Angleterre fut interdite sous les peines les plus sévères. L'empereur de Russie, dans une déclaration qu'il publia le 31 octobre, cita l'agression du Danemarck comme un motif de rupture; et Napoléon lui-même eut raison cette fois contre les

ministres anglois, en les accusant d'un grand attentat, qu'il leur envioit peut-être. 1807.

Troubles de la cour d'Espagne.

L'Espagne donnoit en ce moment à l'Europe le spectacle d'une cour troublée par des dissensions domestiques, et d'un gouvernement dégradé.

La confiance et l'attachement de la reine d'Espagne pour le prince de la Paix n'étoient peut-être surpassés que par l'aveugle tendresse du roi pour le même personnage. Il existoit à cet égard entre les deux époux une émulation déplorable. Le prince des Asturies, jeune et plein de nobles sentiments, s'expliquoit sans détour sur un homme dont le crédit étoit souillé par les causes mêmes auxquelles on l'attribuoit, et qui, joignant à cette raison d'être haï, toute l'insolence d'un favori tranquille, avoit soulevé contre lui l'indignation publique. On pense bien, d'après cela, que Godoy ne ménageoit pas le prince des Asturies auprès du roi. Aussi Charles IV regardoit-il son fils comme un ennemi déclaré.

Celui-ci correspondoit secrètement avec le chanoine Escoïquiz, son ancien précepteur, homme instruit et zélé, mais qui lui conseilla dans ces circonstances difficiles une démarche irréfléchie. Sous sa dictée, le prince écrivit à Napoléon; il lui dénonçoit le désordre du gouvernement espagnol, imploroit son appui contre le tyran du royaume, et lui demandoit la main d'une princesse de son *auguste famille*.

La lettre fut connue. Godoy n'eut pas de peine à revêtir cet appel imprudent des apparences d'une conjuration. Ferdinand fut arrêté, soumis à toutes les humiliations d'un interrogatoire, et réduit à solliciter son pardon.

1807. Rien ne pouvoit être plus favorable aux vues secrètes de Napoléon que la lettre du prince des Asturies. Il intervenoit par elle dans les affaires de l'Espagne, et marchoit directement à son but.

Un historien observe qu'au moment de ces tristes débats entre Charles et Ferdinand, Bonaparte faisoit signer au vieux roi ce traité perfide, ouvrage du prince de la Paix, *le traité de Fontainebleau*, dont le but infame et l'effet inévitable étoient d'envelopper le père et le fils dans un désastre commun. Cet acte ne laissoit aucun doute sur le plan de Napoléon. Il vouloit envahir l'Espagne pour donner un trône à Joseph, envoyer Ferdinand régner en Toscane, reléguer la reine d'Étrurie dans la Lusitanie septentrionale, et s'assurer de Godoy par la création de la souveraineté des Algarves.

Une convention secrète, faisant partie du traité, portoit qu'un corps de troupes françoises, au nombre de vingt-huit mille hommes, se réuniroit à seize mille Espagnols pour entrer en Portugal. L'article suivant annonçoit un rassemblement prochain de quarante mille hommes dans le voisinage de Bayonne. Vers le milieu de novembre, cette armée, qu'on grossit encore de vingt mille hommes, passa les Pyrénées sous les ordres de Murat, qui cantonna ses troupes sur la route de Bayonne à Madrid. Ainsi, l'Espagne étoit cernée de tous côtés, et Bonaparte, ne levant que par degrés le voile qui couvroit sa pensée, se rendoit maître de toutes les forteresses.

Le régent de Portugal s'embarque pour le Brésil.

La situation du régent de Portugal étoit embarrassante: pour satisfaire à la demande impérieuse de Napoléon, il falloit que le gouvernement portugais fermât ses ports aux Anglois, ou se préparât à la guerre. D'un

autre côté, lord Strangford, ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne, faisoit craindre au régent tout le ressentiment de sa majesté britannique, s'il obtempéroit aux volontés de l'empereur des François; et Sidney-Smith menaçoit d'établir à l'embouchure du Tage le blocus le plus rigoureux. Entre ces deux partis, le régent craignit de se décider; il aima mieux s'embarquer sous l'escorte d'une flotte angloise, et le 29 novembre il fit voile pour Rio-Janeiro. 1807.

Le général Junot entra dans Lisbonne sans opposition, désarma les habitants, leva des contributions, traita les Portugais comme un peuple conquis.

Suites du différent entre l'Angleterre et les États-Unis.

Le refus de ratifier le traité conclu l'année dernière à Londres, entre lord Aukland et les plénipotentiaires des États-Unis, avoit suspendu cette affaire; mais les choses étoient assez avancées pour que les deux nations fussent à la veille d'un accommodement définitif. Le 23 juin, *le Léopard*, navire anglois, rencontra *la Chesapeak*, frégate américaine, à la hauteur des caps de Virginie. Le capitaine du *Léopard* demanda très hautement à visiter la frégate, sous prétexte d'y chercher des déserteurs anglois; et, sur la résistance de la *Chesapeak*, il lui lâcha sa bordée : la frégate fut forcée d'amener son pavillon. Cette violence irrita le gouvernement américain. L'écrit que le président publia pour s'en plaindre dénonçoit en termes très forts l'insulte faite à sa nation : « insulte d'autant plus gratuite, disoit-il, « que les hommes réclamés par le capitaine anglois « sont des citoyens natifs des États-Unis, et que cet of-« ficier ne l'ignoroit pas. » Le gouvernement prit aussitôt des mesures de rigueur contre les sujets de l'Angleterre. Il ordonna que tous les capitaines porteurs de

1807. commissions du gouvernement britannique eussent à quitter sur-le-champ les ports et les eaux des États-Unis. Défense fut faite à tout bâtiment anglois d'entrer dans les ports américains, sinon pour s'y réfugier contre la tempête ou l'ennemi.

Révolution en Turquie.

Une de ces révolutions qui ne sont point rares à la cour ottomane précipita du trône sultan Sélim ; et, le 29 mai, Mustapha, son neveu, fut proclamé son successeur.

1808. Parlement impérial.

Une commission ouvrit le parlement d'Angleterre le 31 de janvier. Le discours du roi, beaucoup plus étendu qu'à l'ordinaire, porta spécialement sur l'attitude politique des autres puissances par rapport à l'Angleterre, et la conduite de l'Angleterre à leur égard ; sur les différents qui s'étoient élevés entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique ; sur l'état prospère des revenus de l'empire britannique ; sur la guerre actuelle, qu'il appela *juste et nationale*. Sa majesté finissoit en invitant le peuple anglois à déployer avec plus d'énergie que jamais ce courage qui le caractérise, pour dissoudre une ligue que formoient autour de lui l'orgueil jaloux et l'ambition désespérée.

Débats sur le bombardement de Copenhague.

Les débats commencèrent au sujet de l'enlèvement de la flotte danoise et du bombardement de Copenhague. M. Ponsomby traita ce fait en publiciste éclairé, sans se permettre aucunes déclamations. Sous le point de vue moral, la question étoit jugée : cette action blessoit toutes les lois qui lient entre eux les peuples civilisés. Il restoit à considérer :

1° Quelles étoient les dispositions du Danemarck relativement à l'Angleterre avant l'attaque de Copenhague ;

2° S'il étoit vrai qu'après le traité de Tilsit la Russie

n'eût été dirigée que par les impulsions du gouvernement françois; 1808.

3° Par quels moyens la France auroit pu forcer le Danemarck de se départir de son système de neutralité;

4° Si la France étoit en état de nuire à l'Angleterre dans la Baltique.

Pour arrêter l'opinion de la chambre sur ces quatre points, M. Ponsomby demandoit communication des pièces. Cette partie de sa motion fut rejetée. Prouver que le Danemarck eût montré des dispositions ennemies, étoit difficile; aussi le parti ministériel ne l'essaya point. Seulement il étoit probable que, par penchant ou par contrainte, le Danemarck entreroit dans la ligue formée contre l'Angleterre; M. Canning tâcha de le démontrer. Quant au pouvoir de la France pour faire du Danemarck l'instrument de ses volontés, les uns le reconnurent, les autres le nièrent. « Le territoire continental du Danemarck, disoient ces derniers, étoit « effectivement ouvert à l'invasion des François; mais « comment débarquer sur les îles danoises à la vue de « la flotte? »

Falloit-il ne prendre aucune mesure contre le Danemarck? étoit-il permis d'en prendre d'aussi cruelles? La discussion rouloit entre ces points extrêmes. Quelques membres déclarèrent qu'il eût mieux valu courir le risque de voir la flotte danoise accroître les forces d'un ennemi de l'Angleterre que de déshonorer le caractère national par une grande iniquité. Ces nobles sentiments furent applaudis; mais de nombreuses majorités soutinrent le ministère.

A la chambre des pairs, lord Sidmouth vota pour une

1808. adresse au roi, par laquelle sa majesté seroit suppliée d'ordonner que la flotte danoise fût entretenue de manière à ce qu'on la restituât sans dommage quand les circonstances le permettroient. On fut étonné de la défaveur avec laquelle fut reçue cette sage proposition.

Le décret de blocus rendu par Napoléon avoit motivé de la part du gouvernement britannique des mesures qui furent discutées dans les deux chambres.

Discussions au sujet du décret du blocus.

L'opposition condamna ces mesures en ce que le décret auquel elles répondoient n'avoit pas reçu son exécution. Le parti ministériel soutint que si l'ennemi prétendoit anéantir notre commerce, il nous donnoit les mêmes droits sur le sien; que si les produits des fabriques de l'Angleterre et les denrées de ses colonies étoient déclarés de bonne prise lorsqu'un bâtiment françois s'en emparoit, toutes les lois de l'équité la plus sévère permettoient la réciprocité; qu'en regardant le décret comme purement comminatoire, on couroit le danger d'être désabusé trop tard.

Le parti du ministère fit valoir ces arguments avec un avantage qu'il tiroit sur-tout du caractère de Napoléon, peu capable de ménagements et de menaces vaines. Enfin les deux chambres adoptèrent le bill, présenté par le chancelier de l'échiquier, pour valider les ordres du conseil relatifs à cet objet.

Budget. M. Perceval ouvrit le budget de l'année. Les subsides étoient évalués à quarante-trois millions sterling pour l'Angleterre; à cinq millions sept cent mille livres sterling pour l'Irlande; et l'impôt de guerre montoit à vingt millions sterling.

On proposa plusieurs changements utiles, notam-

ment dans la législation criminelle et dans l'administration militaire.

1808.

Bill tendant à prohiber la distillation des grains.

Un bill qui défendoit pendant un certain temps de distiller toute espèce de grains éprouva, de la part des membres habitants des provinces, une contradiction très violente. Ce bill avoit un double but: de prévenir une consommation trop considérable, et d'empêcher que la nécessité de recourir à l'étranger ne mît le royaume dans sa dépendance; ensuite de favoriser les Antilles angloises, dont les productions manquoient de débouchés, à raison des gênes qu'éprouvoit le commerce maritime, tant l'intérêt de l'Europe s'attachoit en ce moment à la péninsule.

Suite des affaires d'Espagne.

Les choses ne tournoient pas au gré du favori. Godoy commençoit à s'apercevoir qu'il étoit le jouet de ses propres combinaisons. Du trône d'Espagne, il tomboit dans son obscure principauté des Algarves, dont le caprice des événements pouvoit encore le déposséder. Pour détourner le sort qui le menaçoit, il prit la résolution d'emmener la cour en Andalousie. Se proposoit-il de la transférer ensuite en Amérique, et d'imiter en cela le prince régent de Portugal? On le conjecture. Quoi qu'il en soit, ce bruit n'eut pas été plus tôt répandu qu'une multitude immense et furieuse se porta sur Aranjuès. On demandoit, on cherchoit le favori; c'étoit lui qu'on accusoit de ce conseil perfide. Godoy n'eut que le temps de se réfugier dans les combles du palais; il y fut découvert, et, sans les gardes-du-corps, il étoit massacré.

Charles IV, effrayé de cette scène tumultueuse, abdiqua le surlendemain, 19 mars; et Ferdinand fut pro-

1808. clamé roi d'Espagne au milieu des acclamations de la capitale. Le même jour, Charles révoqua son abdication, pressé par les larmes de la reine, qui voyoit un fils qu'elle abhorroit monter sur le trône, et Godoy sur l'échafaud.

Murat étoit entré le 24 à Madrid, à la tête d'une armée nombreuse. Il se trouvoit entre les vieux souverains qui lui demandoient la liberté du prince de la Paix, et le jeune roi qui comptoit sur la perte de ce favori.

Ferdinand montroit une confiance entière à Murat, dont la mission étoit de le trahir.

Bonaparte, disoit-on, arrivoit en Espagne. Murat invita le prince des Asturies à le prévenir, en lui répétant que l'empereur seroit sensible à cette marque de son empressement. Ferdinand partit pour Burgos; il n'y rencontra point Napoléon. La partie saine du conseil de ce prince en conçut de fâcheux pressentiments: perfides, ou séduits par une fausse idée du caractère de Bonaparte, les autres conseillers décidèrent Ferdinand à pousser jusqu'à Vittoria; de piége en piége, on l'attira jusqu'à Bayonne où Napoléon l'attendoit. Le roi Charles et la reine s'y rendirent aussi, le 30 avril, accompagnés de l'infant don Carlos et de beaucoup de noblesse espagnole.

Aussitôt qu'ils furent rassemblés, Charles, en présence de Napoléon, somma son fils de résigner la couronne. Ferdinand satisfit à l'ordre de son père; mais l'acte de renonciation, rédigé d'une manière adroite, avoit le caractère d'un appel à la nation plutôt que celui d'une rétrocession définitive. Bonaparte le sentit; son but étoit manqué, si le vieux roi se contentoit de cette

preuve insuffisante de l'obéissance de son fils; aussi n'omit-on rien pour faire signer au prince des Asturies une abdication irrévocable. 1808.

Cependant les esprits fermentoient à Madrid. Les troupes françoises répandues de tous côtés, le palais désert, des bruits alarmants, une sombre attente, des pressentiments qui se lisoient dans tous les yeux, donnoient à la capitale un aspect sinistre. La reine d'Étrurie venoit de prendre la route de Bayonne, et l'infant don Antonio se disposoit à la suivre avec son neveu don Francesco. Le 2 mai, jour indiqué pour le départ, le peuple s'assembla tumultueusement sur la place; il menaça d'arrêter les voitures. Des soldats imprudents firent feu sur les plus mutins; on courut aux armes: un quart d'heure après, le sang couloit dans toutes les rues. Quand le carnage eut cessé, la ville fut désarmée. Un décret du 4 mai, daté de Bayonne, nomma le grand-duc de Berg lieutenant-général de toutes les Espagnes, et la junte le choisit pour président du conseil.

Aussitôt que ces nouvelles furent parvenues à Bayonne, Napoléon se rendit auprès des vieux souverains, et Ferdinand fut appelé. Le roi l'accabla de reproches; il lui prodigua les expressions les plus outrageantes. Le malheureux prince des Asturies eut la douleur d'entendre sa mère s'accuser elle-même en lui reprochant l'illégitimité de sa naissance.

Ferdinand ne prolongea pas plus long-temps une résistance inutile; il signa l'acte qui le deshéritoit. Le 5 mai, Charles IV transmit tous ses droits à Napoléon. Celui-ci les fit reconnoître par une junte convoquée précipitamment à Bayonne sans aucune forme légale. On y proclama Joseph, que son frère traînoit pour la

1808. seconde fois au trône contre sa volonté. La constitution qui se mettoit à la place de cet antique gouvernement fut prête le 7 de juillet, présentée ce jour même à la junte, acceptée, décrétée. Napoléon partit pour la France; Joseph pour Madrid; le roi Charles et la reine se rendirent à Compiégne, avec le prince de la Paix et la reine d'Étrurie; les infants furent conduits et retenus prisonniers à Valençay.

Ainsi se consomma par un concours étrange de lâchetés, d'aveuglement et de perfidies, une des plus odieuses usurpations dont l'histoire ait parlé.

L'insurrection éclate dans toute l'Espagne.

L'insurrection éclata dans toute l'Espagne, et sur tous les points à-la-fois; on jura de mourir plutôt que de se soumettre. La junte suprême de Séville donna le signal, déclara la guerre à la France au nom de Ferdinand VII, et ne réclama pas inutilement l'appui de l'Angleterre. Le peuple anglois épousa la cause des Espagnols avec un intérêt plein de chaleur et de générosité. Tout le monde s'empressa de venir à leur secours. Les arsenaux s'ouvrirent pour les pourvoir de tout ce qui leur étoit nécessaire. On leur renvoya leurs prisonniers habillés, armés, prêts à grossir les bataillons que le patriotisme indigné créoit par-tout.

L'Angleterre embrasse la cause de l'Espagne.

Premiers succès des Espagnols contre les François.

Le général Castanos eut la gloire de vaincre le premier, et ce succès apprit aux Espagnols qu'on ne les vaincroit point. Quatorze mille François mirent bas les armes à Baylen. Le général Dupont, pour sauver son armée d'une destruction totale, fut contraint de signer une capitulation humiliante. Il ne s'étoit laissé surprendre qu'en exécutant à regret les ordres de Napoléon, et paya de sa liberté le droit qu'il avoit de rejeter sur lui sa défaite.

Les Espagnols furent aussi brillants, mais moins heureux à la bataille de Medina del Rio-Secco, que le maréchal Bessières gagna le 14 de juillet. Bonaparte, qui ne savoit pas en ce moment le désastre de Bayleu, s'écria: « C'est encore Villaviciosa! Bessières a mis Joseph « sur le trône. » Et pendant qu'il parloit ainsi Joseph s'enfuyoit en emportant les joyaux de la couronne. 1808. Bataille de Medina del Rio-Secco.

Don Joseph Palafox défendoit l'Aragon. Sarragosse, capitale de cette province, fut attaquée le 2 juillet, et soutint l'effort des assaillants avec tant d'énergie qu'elle les força de se retirer après deux mois de combats meurtriers, et les inquiéta même dans leur retraite, jusqu'à l'entrée de la Navarre. Siége de Sarragosse.

Que se passoit-il en Portugal? Un soulévement du peuple entier avoit affranchi la ville d'Oporto de l'autorité françoise, et tout le nord du royaume s'étoit déclaré pour la cause patriotique. Les forces angloises qui soutenoient cet élan pouvoient s'élever à vingt-trois mille hommes, sans y comprendre l'armée navale que commandoit sir Cotton dans le port de Lisbonne. Le général Junot sortit de cette capitale, et se porta près de Vimiera pour attaquer les Anglois. Il fut battu complétement; forcé de se replier sur ses réserves, il demanda le lendemain une suspension d'armes, qui fut signée le 22 août. On convint que la rivière de Sizandra formeroit la ligne de démarcation des deux armées; que les François ne pourroient en aucun cas être considérés comme prisonniers de guerre, et que toute l'artillerie de calibre françois ainsi que les chevaux de la cavalerie seroient transportés en France aux frais du gouvernement anglois. Cette convention, con- Affaires de Portugal. Défaite du général Junot. Convention de Cintra.

1808. nue sous le nom de *convention de Cintra*, fut conclue le 30 août 1808.

L'amiral Cotton conclut une autre convention avec le commandant de l'escadre russe mouillée dans le Tage. Il fut arrêté que ses vaisseaux seroient envoyés en Angleterre pour y rester en dépôt jusqu'à la paix entre la Grande-Bretagne et la Russie.

La convention de Cintra fit murmurer toute l'Angleterre. Il ne résultoit rien, disoit-on, de la victoire de Vimiera, puisque l'armée françoise n'avoit fait que changer de position : mais on n'observa point que cette partie de l'armée françoise se trouvoit paralysée pour plusieurs mois ; que les François avoient évacué le Portugal ; que Lisbonne pouvoit essuyer les horreurs d'un siége, et qu'elle en avoit été préservée.

Lorsque la capitale de l'Espagne eut vu fuir son monarque éphémère, l'autorité morcelée se concentra dans une junte centrale et suprême, qui choisit pour son président le comte de Florida-Blanca. Son premier acte fut de former un conseil de guerre, à la tête duquel on plaça le général Castanos. Celui-ci distribua l'armée nationale en trois grands corps : l'aile de l'est étoit commandée par le général Palafox, l'aile du nord-ouest par le général Blake, le centre par le général Castanos lui-même.

Murat roi de Naples.

Murat remplaçoit le roi Joseph à Naples. Il avoit porté sur ce trône une certaine dignité chevaleresque, théatrâle peut-être, mais qui convenoit mieux à cette nation que l'indolente nullité de son prédécesseur.

Napoléon prend la résolution

Bonaparte étoit mécontent de ses lieutenants en Espagne. Il ne doutoit point que sa présence dans la péninsule, qu'il traitoit de *rebelle*, ne changeât bientôt la

fortune de la guerre ; mais il falloit d'abord s'assurer de l'empereur de Russie pour intimider François II, si ce prince armoit contre la France. Satisfait des dispositions d'Alexandre, Napoléon revint à Paris, et le 25 octobre il ouvrit le corps-législatif. « J'ai fait cette année, dit-il « aux députés, plus de mille lieues dans l'intérieur de « mon empire. Le Danemarck et la Russie se sont unis « à moi contre l'Angleterre. Une partie de mon armée « marche contre celles que l'ennemie des nations a for- « mées ou débarquées dans les Espagnes. C'est un bien- « fait particulier de *cette Providence qui m'a constam- « ment protégé*, que les passions aient assez aveuglé les « conseils anglois pour qu'ils renoncent à la protection « des mers, et présentent enfin leurs soldats sur le con- « tinent.

1808. d'aller commander son armée dans la péninsule.

« Je pars dans peu de jours pour me mettre moi- « même à la tête de mon armée, pour faire couronner « dans Madrid le roi d'Espagne, et planter mes aigles sur « les forts de Lisbonne. »

L'événement ne devoit point justifier cette promesse téméraire ; mais Bonaparte avoit éprouvé plusieurs fois que le ton prophétique enflammoit ses troupes, et qu'elles accomplissoient presque toujours ce qu'il leur avoit prédit.

Le pape refuse de reconnoître le nouveau roi d'Espagne.

Bonaparte s'étoit flatté que le pape consacreroit l'usurpation du trône d'Espagne et des Indes ; mais Pie VII, qui se reprochoit ses premières complaisances, payées par de honteux dédains, refusa de reconnoître Joseph jusqu'à ce qu'on eût éclairé sa religion sur la validité des abdications qui mettoient la couronne sur sa tête. Napoléon n'insista point ; mais, donnant aussitôt une couleur politique à son ressentiment, il rendit un dé-

1808.

Bonaparte se venge de ce refus.

cret ainsi conçu : « Considérant que le souverain temporel de Rome a refusé de faire la guerre aux Anglois, « et que la communication des deux royaumes de Naples « et d'Italie ne doit pas être interceptée par une puissance ennemie ; considérant que la donation faite par « Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des états « qui forment le saint-siége, étoit pour le bien du christianisme et non pour celui des ennemis de notre « sainte religion, nous décrétons que les duchés d'Urbin, d'Ancône, de Macerata, de Camerino, seront « pour toujours unis à notre royaume d'Italie. »

Le pape défendit les droits de son siége, et protesta contre la spoliation qui le menaçoit ; mais Bonaparte reculoit d'autant moins que ses tyrannies étoient plus révoltantes. Une armée françoise entra dans l'état romain, et prit possession de toutes les places fortes du territoire ecclésiastique.

Napoléon prend le commandement de l'armée d'Espagne.

Avant que l'empereur des François se rendît en Espagne, le sénat mit quatre-vingt mille conscrits à la disposition du gouvernement. Soixante mille hommes de vieilles troupes filèrent par Bayonne pour refaire l'armée de Joseph, qui n'étoit plus qu'un débris ; et dix mille hommes marchèrent en Catalogne avec le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Peu de temps après, Napoléon prit le commandement de son armée.

Toute la force de l'Espagne étoit dans cette masse de population armée qui faisoit une guerre irrégulière ; qui, chassée d'un point, reparoissoit sur un autre ; toujours vaincue, toujours renaissante, et toujours redoutable. Quant aux troupes réglées, quoique intrépides, elles n'étoient pas en état de se battre à chances égales contre les armées françoises, commandées par des hom-

1808.

mes tels que Bonaparte, Soult, Victor, Suchet, etc., etc. Aussi la campagne qui s'ouvrit à l'arrivée de Napoléon ne fut-elle qu'une suite de victoires pour les François. Le maréchal Lannes battit Castanos à Tudela. La position de Sommo-Sierra fut emportée par le maréchal Victor. La route de Madrid devint libre, et les corps avancés de l'armée françoise se montrèrent le premier novembre devant cette capitale. Le 4 décembre, Madrid se rendit sans résistance. Bonaparte n'y séjourna qu'un moment, empressé qu'il étoit de se mesurer avec le général anglois Jean Moore, qui de son côté se retiroit en Galice.

Colonies espagnoles d'Amérique.

Un brick françois apportant un message de Napoléon Bonaparte parvint à Buenos-Ayres vers la fin de juillet 1808; et par lui le vice-roi Liniers fut informé des événements arrivés dans la péninsule. Liniers assembla le *Cabildo* pour délibérer sur la conduite qu'il devoit tenir dans des conjonctures aussi graves : il fut convenu que le vice-roi publieroit tout ce qui venoit de se passer dans la mère-patrie. Liniers fit en conséquence une proclamation au peuple de Buenos-Ayres. La manière dont il y présentoit les faits en affoiblissoit l'importance : il rappeloit à la colonie qu'elle n'avoit pris qu'une foible part aux troubles de l'Espagne lors de la guerre de la succession; souvenir insidieux dont le but étoit, en rapprochant des circonstances qui ne se ressembloient point, de porter les habitants à la même indifférence. Don Xavier Elio, gouverneur de Monte-Video, profita de la conduite de Liniers, dont il étoit ennemi personnel, pour l'accuser de trahison et pour détacher de son commandement une grande portion des pays compris dans la vice-royauté.

1808. Le 29 juillet, on apprit à Mexico que l'Espagne entière étoit en insurrection. En ce même moment, deux députés de la junte de Séville venoient réclamer pour cette assemblée l'obéissance de l'Amérique. Telle étoit la disposition générale des esprits en faveur de la péninsule que la demande de la junte eût été remplie sans difficulté si, durant les débats entre les officiers civils et militaires réunis par le vice-roi, des dépêches ne fussent parvenues annonçant l'établissement de la junte des Asturies et prescrivant aux Mexicains de ne pas reconnoître la junte de l'Andalousie. On conçoit aisément combien cette rivalité déclarée dut ébranler l'opinion que l'Amérique s'étoit faite de l'esprit de la révolution espagnole.

Les Anglois secourent la Suède en guerre avec la Russie.

Le roi de Suède, prince loyal et brave, mais qui se déguisoit sa foiblesse, étoit en état de guerre avec toutes les autres puissances du nord, et sur-tout avec la Russie. Allié des Anglois, il avoit droit de compter sur leur secours : aussi firent-ils marcher un corps de dix mille hommes commandé par un officier habile et prudent. Celui-ci ne parut au roi que timide et pusillanime. Le monarque et le général ne purent s'accorder ; l'Anglois vouloit que le roi songeât à se défendre ; Gustave n'aspiroit qu'à conquérir. Cette opposition entre leurs vues rendit les auxiliaires inutiles, et les Russes occupèrent une grande partie de la Finlande, sans que les Suédois pussent arrêter leurs progrès.

Révolution en Turquie.

La ville de Constantinople fut agitée par une de ces révolutions trop communes dans cette cour turbulente. Mustapha Bairactar, pacha de Roudschouck, homme d'un caractère énergique, et que son instruction rendoit supérieur à ses compatriotes, essaya de réorganiser le

système militaire. L'opposition manifestée des janissaires ne ralentit point la marche de ses projets : il vint à Constantinople avec une troupe dévouée, déposa les ministres, et déclara que Sélim alloit remonter sur le trône. Mustapha, pour empêcher que son oncle fût rétabli, le fit étrangler dans le sérail. Cet acte de cruauté précipita sa chute. Mahmoud, son jeune frère, fut proclamé sultan, et nomma Bairactar grand-visir. Fort d'un pouvoir qu'aucun obstacle ne contrarioit, Bairactar poursuivit ses réformes. Comme elles froissoient des intérêts et des habitudes, elles excitèrent de grands mécontentements. Les janissaires menaçoient : enfin ils se soulevèrent le 15 de novembre, massacrèrent les officiers des troupes de Bairactar, et se répandirent dans le sérail, dont ils avoient escaladé les murs. Bairactar, qui prévoyoit un événement, avoit miné son palais ; il y mit le feu lui-même, et périt consumé. Telle fut la fin d'un homme qui pouvoit opérer des changements utiles dans les armées ottomanes, sans cet invincible attachement aux anciennes institutions qui sera long-temps l'écueil des réformateurs. 1808.

Une commission ouvrit le parlement le 19 de janvier. 1809. Parlement impérial.
On sut par le discours du roi les propositions qu'avoient faites la France et la Russie. La condition préliminaire qu'elles mettoient à des arrangements pacifiques étoit que l'Angleterre abandonneroit la cause de l'Espagne. Sa majesté n'avoit point fait attendre sa réponse : convaincue, par les assurances répétées du gouvernement espagnol, qu'il persévèreroit à défendre la monarchie légitime et l'indépendance nationale, elle avoit résolu de continuer ses secours au peuple d'Espagne aussi long-temps qu'il resteroit fidèle à lui-même.

1809. Désordres dénoncés.

Une procédure étrange occupa la chambre des communes, et remplit tant qu'elle dura toutes les feuilles de l'Europe.

Le duc d'York est accusé de les favoriser.

Le 27 janvier, le colonel Wardle se plaignit du système de corruption qui s'étoit introduit dans le département militaire. Il en fourniroit, dit-il, des preuves irrécusables. « Mais ce qui m'afflige, ajouta M. Wardle, « c'est que la nécessité de mettre un frein à ces désordres « me force d'en accuser le principal auteur. Le nom- « merai-je? C'est le commandant en chef de l'armée; « c'est M. le duc d'York lui-même. »

Un grand murmure se fit entendre dans toute la chambre; mais personne n'interrompit l'orateur.

Il affirma: 1° que madame Clarke, maîtresse du prince, faisoit un trafic honteux de tous les emplois;

2° Que la plupart des promotions militaires étoient son ouvrage;

3° Que le prince ne dédaignoit point de participer à ces infames bénéfices.

En même temps, M. Wardle demanda la nomination d'un comité qui seroit chargé de la vérification des faits. Il fut décidé que l'enquête auroit lieu dans un comité de toute la chambre. Il fallut entendre parmi les témoins des personnes rarement admises à la barre d'une assemblée législative. Madame Clarke soutint un interrogatoire long et pénible; il en résulta contre elle la conviction d'une abjecte vénalité. Mais le duc d'York avoit-il connoissance des manœuvres de cette femme? Etoit-il vraisemblable qu'il prît part à ces spéculations ignominieuses?

Le prince eut pour défenseurs les partisans du ministère et les jurisconsultes de la couronne. Parmi ceux

qui l'attaquoient, on remarqua des hommes indépendants qui ne se montroient pas habituellement dans les rangs de l'opposition. 1809.

Trois avis partagèrent la chambre après des débats très animés.

Ceux qui s'étoient déclarés pour le premier soutenoient que le prince avoit favorisé les pratiques de madame Clarke par une connivence évidente.

Le tiers favorable au prince l'acquittoit de toute accusation. Le reste n'hésitoit pas à l'absoudre du grief principal : mais il lui paroissoit difficile que le duc d'York n'eût pas connu les abus qui déshonoroient l'administration militaire; et d'après cela son indulgence à les tolérer étoit une forte raison de remettre en des mains plus sévères le commandement de l'armée britannique.

Le chancelier de l'échiquier proposa cette résolution : « La chambre, éclairée par les témoignages recueillis « dans l'enquête de la conduite du duc d'York, est d'opi-« nion que l'accusation élevée contre ce prince est desti-« tuée de fondement. » Une majorité de 278 voix contre 196 fit adopter la résolution. C'étoit vaincre, mais non triompher; et le public d'ailleurs ne voyoit dans le jugement de la chambre qu'une absolution complaisante. Il ne convenoit pas au prince de garder le commandement des troupes; aussi sa démission fut-elle annoncée formellement le 29 mars par le secrétaire d'état de la guerre.

Cette affaire excita la vigilance du gouvernement. Elle servit sur-tout à prouver que, sous l'empire de la constitution angloise, une condition élevée n'écarte ni les soupçons ni les recherches, et qu'un citoyen cou-

1809.

rageux est à l'abri de la censure, lors même qu'un patriotisme inquiet auroit égaré sa prudence.

Retraite des troupes angloises sur la Corogne.

Les troupes angloises en Espagne, vivement pressées par les François, effectuoient leur retraite sur la Corogne. Dans cette marche rétrograde, elles oublièrent un moment leur exacte discipline, et commirent même quelques excès qui rendoient la position de leurs chefs plus difficile en aliénant les habitants. Sir Jean Moore, dont les ordres avoient été donnés pour que ses soldats fussent embarqués dans la journée du 16 au 17 de janvier, s'occupoit des dispositions de cet embarquement, lorsqu'il apprit, par le feu des avant-postes, qu'il étoit attaqué. Soult en effet l'avoit suivi, se persuadant que l'instant où les troupes remonteroient à bord des vaisseaux amèneroit un désordre dont il pourroit profiter. Ses premiers efforts furent dirigés contre l'aile droite des Anglois, qui prêtoit le flanc à l'ennemi. Sir Jean la fit soutenir par trois régiments, qui se couvrirent de gloire. On se canonna long-temps des deux côtés sans qu'il en résultât rien de décisif; mais les Anglois firent une perte considérable par la mort de sir Jean, qui fut atteint d'un boulet au moment où cet officier intrépide chargeoit à la tête du quatrième régiment. Toute l'armée pleura sincèrement un des hommes les plus distingués dont s'honorât l'Angleterre.

Elles sont attaquées.

Sir Jean Moore est tué dans ce combat.

Peu de temps après le départ des troupes angloises, la Corogne capitula. Les François s'emparèrent du Ferrol, de Bilbao, de Saint-Ander, et des places les plus importantes de la côte septentrionale.

Manifeste de l'Autriche contre la France.

L'Autriche étoit trop mécontente et trop abaissée pour ne pas s'armer contre Napoléon du prétexte le plus léger. Elle avoit à venger sa gloire des échecs d'Ulm et

d'Austerlitz ; elle avoit des pertes à réparer. Tels étoient ses motifs réels ; car le manifeste qu'elle publia n'offroit l'énonciation d'aucun grief direct et positif. 1809.

Bonaparte eut à choisir entre la guerre de la péninsule et la campagne qui s'ouvroit au-delà du Rhin. Il se détermina pour l'Allemagne ; et, dès ce moment, Joseph chancela sur un trône que son frère n'étayoit plus.

Second siége de Sarragosse.

Sarragosse soutint un second siége, et ses défenseurs y déployèrent, comme à la première attaque, un courage admirable. Quand la ville se rendit (le 21 février), elle n'étoit plus qu'un amas de cendres et de débris.

Opérations en Espagne.

Soult, entré le 29 mars en Portugal avec vingt-trois mille hommes, fut obligé d'en sortir, trois mois après, avec une armée diminuée d'un tiers, poursuivi par des troupes d'élite, harcelé sur son front et sur ses flancs par des nuées de paysans portugais.

Le 27 juillet, les Anglois et les Espagnols furent attaqués à Talavera de la Reyna par le maréchal Victor. On se battit des deux côtés avec une valeur égale ; mais lord Wellington avoit su choisir habilement son terrain ; ce qui lui donna, dans cette action, un avantage incontestable. Les alliés perdirent huit mille hommes. La perte des François fut plus forte, parcequ'ils se trouvoient exposés plus à découvert au feu du canon et des charges de la cavalerie. Le roi Joseph apprit, pendant la bataille, que Venegas, général de l'armée de la Manche, étoit arrivé sur le Tage avec trente mille hommes, et qu'il bombardoit Tolède. Il envoya le général Sébastiani pour secourir cette place. Victor se replia sur San-Ollada.

Bonaparte marche

Cependant une grande armée françoise marchoit sur le Danube, et s'augmentoit en route des contingents fournis par les princes de la confédération. Les Autri-

chiens furent constamment défaits aux journées de Plassenhofen, d'Abensberg, de Landshut et d'Eckmühl.

1809. sur Vienne.

Le 10 mai, Napoléon parut sous les remparts de Vienne. Le bombardement commença le lendemain à neuf heures du soir. L'archiduc Maximilien, qui commandoit à Vienne, en sortit le 12, et le général O'Reilly capitula.

Tentative inutile pour soulever les Hongrois.

Bonaparte s'étoit flatté de détacher les Hongrois de la domination autrichienne. « Braves Hongrois, leur dit-il « dans une proclamation, le moment est venu de recouvrer « votre indépendance. Je vous offre la paix, la liberté, l'in- « tégrité de votre territoire, et celle de vos constitutions, « soit telles que vous les avez reçues de vos pères, soit « modifiées par vous-mêmes, si vous jugez que l'esprit « du temps et l'intérêt de vos concitoyens l'exigent. Je « ne veux rien de vous; je ne desire que de vous voir « une nation indépendante et libre. Votre union avec « l'Autriche a fait votre malheur. » Les Hongrois répondirent par un refus dont ils ne prirent même point la peine d'adoucir la noble franchise.

Bataille d'Essling.

Le 20 mai, Bonaparte étoit passé dans l'île *In der Lobau;* c'est une des deux îles que forme le Danube, qui se partage en trois bras vis-à-vis Ebersdorff. Napoléon déploya ses troupes sur la rive du nord; son aile droite prit position au village d'Essling, et la gauche à Gross-Aspern. Les Autrichiens firent une première attaque sans succès. Ils recommencèrent le lendemain 22 avec une grande impétuosité. Tout-à-coup on apprit qu'une crue subite du Danube avoit rompu les ponts qui servoient de communication d'une île à l'autre. Cette circonstance imprévue troubla Bonaparte, surtout lorsqu'on reconnut que les munitions alloient

manquer. Il fallut ralentir le feu. Les Autrichiens s'en aperçurent, et redoublèrent le leur. Le canon fit un ravage effroyable. On assure que les François perdirent trente mille hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers. 1809.

Dans la nuit du 4 juillet, l'armée françoise passa, sur trois ponts construits à la hâte, de l'île qu'elle occupoit, sur la rive gauche du Danube. Essling et Gross-Aspern furent enlevés; ce qui força les Autrichiens de prendre une autre ligne. Ils appuyèrent leur centre à Wagram. La bataille dont ce lieu fut le théâtre mit le comble aux revers de l'Autriche. Des torrents de sang coulèrent dans cette action décisive. L'empereur François II étoit hors d'état de tenir la campagne. Il fit porter à Napoléon des propositions de paix, qui furent acceptées à l'instant. Bataille de Wagram. L'Autriche propose la paix.

Par le traité définitif conclu le 14 octobre entre les deux puissances, Trieste, la Carniole, le cercle de Willach en Carinthie, six districts de la Croatie militaire, Fiume, l'Istrie, le littoral hongrois, etc., etc., étoient cédés à Napoléon comme roi d'Italie; la Saxe et le grand-duché de Varsovie recevoient quelques accroissements; l'empereur Alexandre acquéroit une portion de la Gallicie. François II reconnoissoit tous les changements survenus en Espagne, en Portugal, en Italie: de plus il adhéroit au système prohibitif adopté par la France et la Russie contre l'Angleterre. Traité de paix entre la France et l'Autriche.

Napoléon reparut dans sa capitale le 14 de novembre, entouré de tous les rois qu'il avoit faits. Ils venoient se perdre dans sa gloire, et l'enivrer de leurs hommages. Le 3 décembre, il ouvrit le corps-législatif. La Grande-Bretagne fut, comme à l'ordinaire, grossièrement in- Bonaparte revient à Paris. Ouverture du corps-législatif.

1809. sultée dans son discours, où la jactance se mêloit à l'hypocrisie. « J'ai soumis, disoit Bonaparte, l'Aragon « et la Castille ; j'ai chassé de Madrid le gouvernement « fallacieux formé par l'Angleterre. Je marchois sur « Lisbonne et sur Cadix, etc., etc. »

Le lecteur a pu juger, par les événements, du degré de croyance que méritoit ce fastueux étalage.

« Je reparoîtrai bientôt au-delà des Pyrénées, et le « léopard épouvanté cherchera l'Océan pour éviter la « honte, la défaite, ou la mort. Le triomphe de mes « armes sera le triomphe du génie du bien sur celui du « mal ; de la modération, de l'ordre, de la morale, sur « la guerre civile, l'anarchie, les passions malfaisantes. « Mon *amitié*, ma protection, rendront le bonheur aux « peuples des Espagnes. »

Napoléon finissoit ainsi : « Mes peuples n'ont point « à craindre que je leur demande aucun impôt. »

Et tous les jours croissoit le tarif des contributions indirectes, et l'impôt du sang ne s'arrêtoit point.

Le 13 du mois de mars de cette année fut fatal au roi de Suède, dont la chute avoit été facile à prévoir. Gustave n'avoit pas voulu sentir que son attachement à l'Angleterre, sans être fort utile à cette puissance, soulevoit contre la Suède tous les alliés de l'empereur françois ; il n'entendoit pas les murmures de ses peuples, il étoit même sourd à leurs menaces.

Le roi de Suède est déposé.

Dans les premiers jours de mars, une sédition éclata parmi les troupes stationnées sur la frontière de Norwége. Le comte Aldersparre, leur chef, songea plutôt à s'en servir qu'à l'apaiser. Il se mit à la tête des insurgés, et marcha sur Stockholm ; le roi fut arrêté. Son oncle, le duc de Sudermanie, rendit compte au peuple

suédois de cette mesure, et convoqua, pour le premier mai suivant, une diète générale. La diète le proclama roi. Cette révolution fut entière; car elle détruisit l'ouvrage de Gustave III en rétablissant les différents états dans l'exercice des droits que ce prince leur avoit ravis. On fit la paix avec la Russie. La Suède lui céda toute la Finlande et la partie de la Vestro-Bothnie qui s'étend jusqu'au fleuve Tornéo. Le roi de Suède accédoit au système continental, et fermoit les ports de ses états à tout bâtiment anglois, à moins qu'il n'apportât du sel et des denrées coloniales. 1809.

La Suède fit aussi sa paix avec la France; et le traité, qui fut conclu par la médiation de la Russie, remit le gouvernement suédois en possession de l'île de Rugen et de la Poméranie. La Suède fait la paix avec la France.

Depuis le printemps, on faisoit en Angleterre les préparatifs d'un des plus grands armements sortis des ports britanniques. Il se composoit d'une armée de quarante mille hommes, sous les ordres du comte de Chatham, et d'une escadre de cinq cents voiles, commandée par sir Richard Strachan, officier estimé. L'objet de cette expédition étoit de s'emparer des îles qui sont à l'embouchure de l'Escaut, de se rendre maîtres du port de Flessingue, de brûler les vaisseaux françois mouillés dans le fleuve, et de détruire des arsenaux récemment construits et des bassins creusés à grands frais. Expédition de Walcheren.

Le 1er août, la flotte parut à la vue de Flessingue, et, le 13, elle lança les premières bombes du haut des bâtiments que le feu du rempart tenoit éloignés de plus de mille toises. En même temps, on dirigea de deux points, à l'est de la place, des fusées incendiaires.

1809. Johnson y fit l'essai d'un pétard plus terrible que tout ce que l'on connoissoit; il alla lui-même, en nageant et sans être aperçu, l'attacher au pied des murs. On en attendoit un grand effet; mais l'humidité pénétra vraisemblablement le câble conducteur dans lequel étoit contenue la méche, et l'explosion n'eut pas lieu.

Le général Monnet, commandant supérieur de la place, capitula le 15, après trente-six heures de bombardement. La garnison de Flessingue fut prisonnière et conduite en Angleterre.

Du 15 au 29, toutes les forces angloises remontèrent l'Escaut, en passant de l'île de Walcheren dans celle de Sud-Beveland, et se concentrant autour du fort de Batz, dont les Anglois étoient déja maîtres.

Cependant l'escadre françoise remontoit aussi l'Escaut, et concouroit à la défense de la terre, tandis que sa flottille, couverte par une estacade et soutenue par des canonnières échouées sur les rives, protégeoit les forts de Liefkenshoeck et de Lillo.

Issue de cette entreprise.

Tout fut tranquille jusqu'au 28 août. Ce jour-là, les canonnières angloises envoyèrent des boulets et des bombes contre les batteries de Dael et de Frédéric-Henri. Bientôt le général anglois crut devoir porter ses forces sur des points moins préparés à se défendre. Il menaça la Hollande, le pays d'Hulat et d'Axel, l'île de Cadsan, et les côtes de la Flandre. Toutes ces attaques avoient été prévues.

Le lord Chatham prit le parti de retourner en Angleterre, en laissant une foible partie de son armée pour garder Walcheren, tenir bloquée l'embouchure de l'Escaut, et ménager au commerce anglois l'entrée de la Hollande. Mais les vapeurs qui s'exhaloient de ces ma-

rais, et l'oubli de toute précaution pour s'en garantir occasionèrent des maladies funestes. La moitié du détachement en mourut, le reste fut atteint d'une langueur qui rendoit tout service impossible; et quelques uns rapportèrent dans leur patrie cette fièvre si longtemps redoutée sous le nom de *fièvre de Walcheren*. 1809.

Reddition de la Martinique.

Ce mauvais succès fut compensé par la reddition de la Martinique. Le 19 février, le général anglois sir G. Prevôt fit débarquer devant la place sept batteries armées de cinquante-quatre bouches à feu. Le 23, dix bombes étoient tombées sur la voûte du grand magasin à poudre; cette voûte commençoit à fléchir, et plusieurs rangs de briques étoient brisés. On craignit que les premières bombes ne fissent sauter le magasin, et la probabilité de cet événement précipita l'instant de la capitulation.

Les Anglois s'emparèrent également de la colonie françoise de Cayenne. La ville de Santo-Domingo se rendit au major-général Carmichael.

L'établissement françois du Sénégal capitula.

Conduite de Napoléon à l'égard du pape.

Nous avons vu Napoléon réunir une partie des états du pape à son royaume d'Italie. Pie VII protesta, lança contre le spoliateur une bulle d'excommunication, et quitta son palais. Bonaparte rioit sans doute des foudres de l'église; mais il en craignoit l'effet sur l'esprit des peuples. Courroucé de la hardiesse du pontife, il ordonna de l'arracher de son siége, et de le retenir prisonnier. Ce vieillard, réfugié dans le Capitole, ne vouloit plus en sortir; on le menaça d'user de violence s'il n'obéissoit; son asyle alloit être violé; le pape se livra lui-même. Conduit d'abord à Savone, sans qu'on lui donnât le

1809. temps de respirer, il fut ensuite transféré dans le château de Fontainebleau.

Rome est envahie.

Bonaparte s'occupa d'organiser un gouvernement dans l'état Romain. Il abolit la juridiction temporelle du clergé régulier et séculier, éleva Rome au rang de la seconde ville de son empire, et lui donna sept voix au corps-législatif.

Les affaires ecclésiastiques en étoient là quand l'empereur françois prit des mesures pour faire dissoudre le mariage qui l'unissoit à Joséphine.

Dissolution du mariage de Bonaparte.

Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, avoit épousé Bonaparte par inclination, et non, comme on l'a dit, par un pressentiment de sa fortune. Au sein de la grandeur, elle resta simple, reconnut ses amis, et rechercha même ceux qui sembloient s'éloigner. Bonaparte éprouva plus d'une fois qu'elle étoit capable d'un conseil sage, et que sa tendresse savoit l'éclairer sur ce qu'il regardoit de plus haut et ne voyoit pas toujours bien. Tant que sa voix fut entendue, Joséphine essuya les larmes des malheureux; elle arrosa des siennes les pieds de son époux lorsqu'il envoyoit Murat assassiner un Condé. Son attachement résista jusqu'à la fin aux brusqueries et même aux fureurs de Napoléon. Enfin, elle consentit au sacrifice de son rang; et si, dans l'intérieur, la lutte fut longue et pénible, Joséphine ne laissa voir au public qu'une résignation généreuse.

L'empereur d'Autriche accorde sa fille à Bonaparte.

Pendant qu'un sénatus-consulte déclaroit que le mariage de Napoléon et de Joséphine étoit dissous, et tandis qu'on négocioit la rupture du lien spirituel, Berthier alloit à Vienne demander, au nom de l'empereur son maître, la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Fran-

çois II répondit : « Je regarde cette demande comme « un gage des sentiments de l'empereur des François, « que j'apprécie. Je trouverai dans l'amitié du prince « que vous représentez de précieux motifs de consolation en me séparant d'une fille chérie.

« J'accorde la main de ma fille à l'empereur des François. »

1809.

Il fut convenu que Joséphine continueroit à porter le titre d'impératrice, et qu'elle jouiroit d'un revenu de deux millions.

La guerre recommence entre les Turcs et les Russes.

Des propositions de paix entre les Russes et les Turcs avoient été portées aux conférences de Jassy; mais les premiers ayant demandé pour condition préliminaire la cession des provinces turques à la gauche du Danube, le refus d'accéder à cette prétention et même de la discuter rompit ces conférences. La guerre recommença. Le succès des premières opérations des Russes les conduisit jusqu'en Bulgarie; mais ils furent obligés de repasser le Danube après une défaite qu'ils essuyèrent près de Silistria.

M. Canning et lord Castlereagh se battent en duel.

Le peuple anglois étoit mécontent du ministère, et la plus grande mésintelligence régnoit entre les ministres. Lord Castlereagh et M. Canning se battirent à la suite d'une querelle assez vive; le dernier fut blessé. La démission de l'un et de l'autre avoit précédé cette affaire. Le duc de Portland mourut, et laissa vacante la place de premier lord de la trésorerie. Le marquis de Wellesley remplaça M. Canning au ministère des affaires étrangères; lord Castlereagh eut pour successeur au secrétariat de la guerre le comte de Liverpool (ci-devant lord Hawkesbury), et l'honorable sir Richard Ryder fut nommé secrétaire-d'état de l'intérieur.

Changements dans le ministère.

1810.

L'état de la santé du roi devenoit tous les jours plus fâcheux, et l'altération progressive de sa vue le menaçoit d'une cécité complète.

Parlement impérial.

Le parlement s'ouvrit le 23 janvier. Quoi qu'eût fait le ministère en préparant le discours du roi, pour échapper aux reproches de l'opposition, les désastres de l'année précédente ne donnoient que trop de prise à ses censures.

L'adresse en réponse fut combattue dans la chambre haute par le lord Saint-Vincent. Il inculpa les ministres en termes peu mesurés, et demanda l'enquête la plus rigoureuse sur les causes auxquelles il falloit attribuer les revers de l'Angleterre. Lord Grenville parla dans le même sens. Les plans et les moyens d'exécution, tout fut attaqué, tout fut défendu. Le recensement des voix en donna 92 pour l'amendement; 144 le rejetèrent.

Débats.

Les mêmes débats eurent lieu dans la chambre des communes. On remarqua que les orateurs des deux chambres, en louant le général Moore, accusèrent lord Wellington de témérité. Sa victoire de Talavera fut blâmée comme inutile.

L'expédition de Walcheren ouvroit un vaste champ à l'opposition. Le choix de celui qui commandoit les troupes étoit un premier grief. Quel titre justifioit la nomination du comte de Chatham? Ce nom, recommandable en politique, étoit-il écrit avec le même honneur dans les annales de la guerre? Vivement pressé par cette question, M. Perceval répondit: « En supposant « que l'enquête soit jugée nécessaire, on saura, par son « résultat, s'il convenoit ou non de donner à ce pair le « commandement de l'expédition de Walcheren. »

Lord Porchester requit la nomination d'un comité pour rechercher si l'expédition de l'Escaut avoit été conçue sagement et conduite comme elle devoit l'être. 1810.

Un comité de toute la chambre fut indiqué pour répondre à cette intention.

Les bornes que nous nous sommes imposées ne nous permettant pas de retracer, même en substance, tout ce que cette discussion eut d'important, nous dirons seulement que, de deux motions du général Crawfurd, la première pour approuver l'entreprise sous l'aspect politique, la seconde pour garder Walcheren, l'une fut appuyée par 272 voix contre 233, et l'autre passa de même soutenue par 255 voix contre 232.

Au reste, le lord Chatham donna sa démission de grand-maître de l'artillerie pendant que ces débats, dont il étoit en partie l'objet, agitoient les deux chambres. Ils amenèrent incidemment une affaire dont les circonstances furent très graves et pouvoient l'être encore davantage.

Motion de M. Yorke.

Le 1er février, M. Yorke annonça que, lorsque l'enquête sur Walcheren seroit entamée dans la chambre, il réclameroit l'exécution du réglement rendu pour que le public s'éloignât. M. Sheridan demanda de son côté qu'un comité prît le réglement en considération, non « pour l'abroger, ajouta-t-il, mais pour reconnoître si ses dispositions trop absolues n'avoient pas besoin d'être modifiées. » Cette proposition fut fort débattue. M. Windham, un de ceux qui l'attaquèrent, sembla, dans les développements de son opinion, se prononcer contre la liberté de la presse, en ce qui concernoit les délibérations du gouvernement. Il décida le rejet de la motion de M. Sheridan.

1810.

Sociétés politiques.

Les sociétés politiques s'étoient multipliées, surtout, comme on l'a déja dit, depuis la propagation des doctrines de la révolution françoise. La réunion qui prenoit le nom de *Forum britannique* avoit un orateur et des débats. On apprit, par une affiche placardée sur les murs, que la question qui suit avoit été discutée dans le *Forum britannique:* « Lequel s'est montré le plus in- « solent ennemi des libertés nationales, ou M. Yorke, en « excluant le public de la chambre des communes, ou « M. Windham, en condamnant la liberté de la presse? » Tout le reste de l'affiche étoit insultant pour l'un et l'autre. M. Yorke dénonça ce papier à la chambre des communes. Elle ordonna que l'imprimeur comparût à sa barre: celui-ci déclara qu'il avoit reçu de Jean Gales le manuscrit du placard. Jean fut mandé, s'avoua l'auteur de ce papier et sollicita la grace d'être entendu. « Je m'étois persuadé, dit-il, que tout Anglois avoit le « droit d'imprimer sa pensée sur les intérêts de son « pays, et que la façon de l'énoncer étoit indifférente. « Je me suis trompé; j'en ai le repentir le plus sincère, « et j'implore l'indulgence de la chambre. »

L'auteur d'un libelle puni.

La soumission de Jean n'empêcha pas qu'il ne fût déclaré coupable d'avoir outragé la représentation du peuple anglois, et M. Yorke fit la motion de l'emprisonner à Newgate. Cette motion passa sans contradiction. Sir François Burdett n'étoit pas présent à cette séance.

Sir François Burdett embrasse sa défense.

Le 12 mars, il essaya de prouver à la chambre qu'aucune loi ne l'autorisoit à prendre une détermination aussi violente, et qu'elle ne pouvoit se refuser au prompt élargissement de Jean Gales, puisque l'emprisonnement de ce citoyen étoit un acte subversif des principes de la

constitution. La motion de sir François fut repoussée par une majorité de 153 voix contre 14. Il écrivit une longue lettre *à ses Commettants*, et la publia dans une feuille hebdomadaire : c'étoit une répétition de son discours, mêlée de sarcasmes et d'ironie. Le 26, M. Lethbridge en lut plusieurs passages à la chambre, et pria l'orateur de demander à sir François s'il confessoit être l'auteur de ce pamphlet. Sir François répondit qu'en effet il en étoit l'auteur. Alors M. Lethbridge proposa de déclarer 1° que la *Lettre de sir François Burdett à ses Commettants* étoit un libelle scandaleux tendant à mettre en problème les droits incontestables de la chambre; 2° que sir François Burdett, qui ne désavouoit point cet écrit, étoit coupable d'avoir violé les priviléges de la chambre. Ces deux résolutions furent adoptées à l'unanimité. 1810.

La chambre envoie François Burdett à la Tour.

Sir Robert Salisbury fit la motion d'envoyer François Burdett à la Tour. Un membre proposa de commuer cette peine en une amende : cet avis fut appuyé; mais il n'obtint pas la majorité. Sir François refusoit d'obéir au mandat d'arrêt; ses amis l'entraînèrent à la Tour au moment où les constables se mettoient en devoir de prêter force à la loi. De grands rassemblements se formèrent aussitôt en Piccadilly devant la maison du baronnet. Les chefs distribuèrent des rubans sur lesquels étoit écrit : *Burdett pour toujours*. Cela se borna d'abord à des cris; mais, sur le soir, la populace couvrit de boue les passants qui ne se joignoient pas à ses acclamations. Les voitures de plusieurs lords furent arrêtées; on en brisa les glaces; on jeta des pierres aux fenêtres des maisons de MM. Yorke, Perceval, et de quelques autres. Les gardes à cheval reçurent ordre de s'avancer;

Tumulte, désordres à la suite de cet emprisonnement.

1810.

ils se rendirent dans Berkeley-Square; mais le dégât étoit fait, et le quartier même évacué; les canons de la Tour furent chargés à mitraille, et les magasins de Hyde-Park mis sous la surveillance de trois cents cinquante hommes des gardes à pied.

Quelques habitants crurent devoir placer des lumières sur leurs fenêtres; cette précaution imprudente accrut le désordre; elle enhardit les prétentions de la multitude, qui voulut que chacun illuminât ses fenêtres pour témoigner qu'on applaudissoit à ses sentiments; et dans l'instant même toutes les rues de l'ouest de la ville furent illuminées. Les gardes, quoique provoqués et plus d'une fois assaillis de pierres, se conduisirent avec la plus grande modération, et ne firent feu que lorsque les outrages toujours croissants eurent épuisé leur patience.

La détention de sir François dura jusqu'à la prorogation du parlement.

Pétitions en faveur de Burdett.

Pendant qu'il étoit prisonnier, quelques habitants de Westminster ses commettants, et quelques francs-tenanciers de Middlesex adressèrent au parlement des pétitions conçues en termes si peu respectueux qu'on refusa de les admettre. Sir François leur fit une réponse qui respiroit encore moins le patriotisme dont il se glorifioit que le ressentiment d'un tribun ulcéré. Donnons au lecteur une idée du style de sir François Burdett:

Lettre de Burdett aux pétitionnaires.

« En me consacrant à la défense de la constitution,
« je souris d'avance à tout ce qui pourra m'atteindre.
« Soutenons cette vieille cause de la liberté pour la-
« quelle Russel et Sidney périrent sur l'échafaud....

« Les lois, pour commander le respect et l'obéissance,
« doivent découler d'une source pure; elles doivent être

1810.

« transmises par un canal qui ne soit pas corrompu, « c'est-à-dire par une chambre des communes librement élue. C'est dire qu'une réforme constitutionnelle « est inévitable. Qui le nie?.... Qui? ces hommes qui, se « jouant des lois, se sont fait une propriété de leur « place à la chambre des communes, ces hommes à qui « s'adressent ces vers d'un de nos grands poëtes :

« L'Angleterre, cette île bien-aimée de ses habitants, et respectée de tout l'univers, est tenue à bail comme un fief, ou plutôt comme une misérable ferme. L'Angleterre, qui s'élève triomphante au-dessus des eaux, dont les rives puissantes repoussent les vagues irritées de l'envieux Neptune, voit sa gloire salie par des taches d'encre, et languit dans des liens formés de vieux parchemins. »

« Le peuple anglois doit parler hautement. Il doit « faire mieux, il doit agir : le moment décisif est arrivé; « serons-nous libres? serons-nous esclaves? etc., etc. »

La session du parlement fut close le 21 juin.

Affaires d'Espagne.

La cause de l'indépendance espagnole paroissoit d'autant plus menacée que de nombreux renforts alloient être envoyés aux différents corps des généraux françois. L'évacuation de l'île de Walcheren rendoit toutes les forces de la France disponibles contre l'Espagne, et plusieurs colonnes de bonnes troupes marchoient sur Bayonne et sur Perpignan.

Au midi de la Guadiana sont les montagnes appelées *Sierra-Morena*, d'où l'on descend dans les plaines de l'Andalousie. Soult reçut de Bonaparte l'ordre de les franchir à la tête de cinquante mille hommes, et l'exécuta. Le général espagnol Arrizaga pensoit qu'une position fortifiée par la nature et l'art étoit inexpugnable. Trompé dans son calcul, il se retira sur Grenade, afin d'opérer une diversion qui sauvât Cadix et Séville du

1810. danger d'être surprises. Pendant ce temps, Joseph adressoit à la nation espagnole un manifeste dans lequel il affectoit de regarder la conquête de l'Espagne comme n'étant plus douteuse; et deux lignes après il ajoutoit avec une insigne maladresse : « Si les habitants « de l'Espagne persistent à se montrer mes ennemis, « la France s'armera de toute sa force pour affoiblir leur « pays, pour le démembrer, pour le détruire. » Ces menaces produisirent un effet tout contraire à celui qu'il en attendoit.

Les François entrent à Séville.

Le 29 janvier, Victor parut aux portes de Séville. A son approche, la junte suprême avoit quitté cette ville pour se retirer dans l'île de Léon. Deux parlementaires se rendirent le 31 auprès du général françois. Ils lui demandèrent, au nom de leurs concitoyens, que les cortès fussent assemblés dans leurs murs, afin d'y relever l'édifice des lois du royaume. Victor promit oubli du passé, protection, exemption de toutes contributions illégales. L'armée françoise entra dans Séville.

Cadix assiégé.

Le duc d'Albuquerque avoit pressenti le péril de Cadix. Il accourut du fond de l'Estramadure, et se jeta dans la place avec ses troupes. On s'occupa, sans perdre un moment, des préparatifs de défense. Tout homme en état de porter les armes fut enrôlé; on forma des magasins; la flotte espagnole fut embossée dans le port sous le commandement de l'amiral Purvis.

Soult arriva, mais trop tard. Il somma le duc d'Albuquerque de recevoir des troupes françoises dans l'île de Léon et dans Cadix. Ce commandant lui fit une réponse que j'ai regret d'abréger : » Le sentiment qui met « à tous les Espagnols les armes à la main pour repous-

« ser une domination inique vous prouve la justice de « la cause que je défends.

« La forteresse de Cadix n'a rien à craindre d'une « armée de cent mille hommes. Ne versez pas un sang « inutile pour nous assiéger sans fruit et sans gloire.

« Au reste, M. le duc, mes troupes et celles des An- « glois, nos fidèles et nobles alliés, sont prêtes à com- « battre. Vous savez qu'elles sont dignes des vôtres.

« Le traitement des prisonniers sera tel qu'il doit « être entre des nations civilisées. Nous avons vu des « Espagnols immolés, sous le nom d'*insurgents*, par des « vainqueurs qui se déshonoroient ; nous ne suivons « pas un pareil exemple. Je sais aussi, M. le duc, que « ce ne sera pas vous qui le donnerez.

« Le duc d'ALBUQUERQUE.

« Ile de Léon, le 10 février. »

Ce langage fit comprendre à Soult qu'il ne réduiroit Cadix que par un bombardement ou par la famine.

Succès des guérillas.

Les *guérillas*, en se multipliant, fatiguoient singulièrement tous les corps de l'armée françoise. On a déja parlé de ces guérillas, dont le système s'étendoit et se perfectionnoit à mesure que l'expérience démontroit aux Espagnols qu'en attaque régulière, et sur des points déterminés d'avance, leur courage échoueroit toujours contre la tactique et la discipline des François. La guerre de partisans leur convenoit davantage; un pays difficile et coupé leur donnoit mille moyens de préparer des embuscades; ils choisissoient de préférence des endroits sur lesquels l'ennemi n'auroit la possibilité ni de manœuvrer ni de se déployer, tels que des gorges, des défilés, des ravins; ils se perdoient dans les anfractuo-

1810. sités des montagnes, où la poursuite eût été dangereuse, et presque toujours inutile.

Soult fut harcelé par ces troupes, ce qui ralentissoit nécessairement les opérations du siége.

Le 10 avril, les François emportèrent le fort de Matagorda. Ce poste leur permettoit de lancer des bombes dans Cadix ; mais elles produisirent peu d'effet.

Progrès des François.

Le général Sébastiani se rendit maître de Malaga, quoique cette place fût pourvue de cent quarante-huit piéces de canon de tout calibre.

La ville d'Ostalrick en Catalogne étoit bloquée. Le général espagnol O'donnel rassembla des forces considérables pour en faire lever le siége. Dans la vue d'affoiblir les assaillants, en les obligeant de se disséminer, il fit attaquer une autre place au nord de Girone ; mais ses efforts n'eurent aucun succès. Les Espagnols ne purent résister à la supériorité de la cavalerie françoise, et perdirent plus de six mille hommes, tués, blessés ou prisonniers. La garnison évacua le château d'Olstalrick, faute de subsistances ; et ce point, occupé par les François, assura les communications entre Girone et Barcelone.

Capitulation de Lerida.

L'Arragon paroissoit tranquille. Le général Suchet crut ce moment propice pour investir Valence, où quelques habitants favorables aux François entretenoient un parti. L'habileté du général Caro déconcerta cette entreprise. Suchet, pour ne pas laisser ses troupes dans l'inaction, assiégea Lerida. Cette ville, secourue par le général O'donnel, n'en fut pas moins forcée de capituler le 14 de mai.

Prise de Mequinenza.

La prise de Mequinenza, justement appelée *la clef de l'Ebre*, fut encore un exploit brillant du général Su-

chet. Elle couronna la quatrième campagne au nord de l'Espagne, comme la reddition du fort de Matagorda termina celle du midi. 1810.

La grande lutte pour la possession du Portugal alloit ouvrir la cinquième campagne. Napoléon chargea le maréchal Masséna d'aller *planter ses aigles sur les remparts de Lisbonne*. Ce général avoit sous ses ordres le maréchal Ney, le général Junot, duc d'Abrantès, et le général Régnier. L'armée françoise comptoit soixante mille combattants. Lord Wellington étoit fort inférieur en nombre, et ses troupes se composoient pour les deux tiers de milices portugaises. Il s'aperçut avec inquiétude de l'impression que faisoit sur les esprits la grande réputation militaire de Masséna; les officiers même en étoient frappés. Il falloit agir en conséquence, embrasser un plan purement défensif, et ne répondre à l'agression que lorsque les circonstances locales présenteroient quelques chances rassurantes.

Masséna chargé de la conquête du Portugal.

Masséna ne doutoit point qu'après avoir réduit Almeida, place très forte, et Ciudad-Rodrigo, ville non moins importante, la conquête du Portugal ne fût à-peu-près achevée. Le colonel Cox défendoit la première; la garnison de la seconde étoit sous les ordres de don André Hecasti. Les deux commandants se signalèrent par la résistance la plus courageuse; mais entourés d'une artillerie foudroyante, et désespérant d'être secourus, ils voulurent préserver les habitants de l'assaut et du pillage, et se soumirent aux conditions imposées.

Almeida et Ciudad-Rodrigo se rendent.

On a condamné l'immobilité du lord Wellington pendant ces deux siéges; mais a-t-on pensé que si ce général eût été battu par les François, en marchant au secours de l'une des deux places, le Portugal étoit en-

1810. vahi? « Si Fabius, dit un jour Annibal, est aussi grand « capitaine qu'on le prétend, qu'il descende dans la « plaine et qu'il accepte la bataille que je lui présente. » Fabius répondit: « Si le général qui me présente la ba-« taille est aussi grand capitaine qu'il le croit, qu'il me « force de l'accepter. »

Position des armées.

Les alliés s'étoient postés sur la route de Lisbonne, dans la vallée de Mondego. Là, Wellington épioit tous les mouvements de l'armée françoise, afin de profiter des fautes que le caractère bouillant de Masséna lui faisoit espérer. Ce dernier marcha sur Viseu, le 21 septembre. Pendant ce temps, Wellington ayant traversé la rivière, son aile gauche occupa la Sierra-Buzaco, chaîne de montagnes perpendiculaires, à la rive droite du Mondego. Cette position étoit d'autant plus avantageuse que la cavalerie des François et leur artillerie, toujours si meurtrière, ne pouvoient leur être d'aucune utilité. Masséna parut le 26, avec toute son armée. Les François gravirent la montagne, et même une de leurs divisions arriva jusqu'au sommet; mais le général Picton la fit charger à la baïonnette, et la força de se retirer en désordre. Régnier ne fut pas plus heureux contre l'aile droite des alliés, et Ney contre leur gauche. Mais les François et l'armée combinée laissèrent à-peu-près le même nombre d'hommes sur le champ de bataille. Le général françois Simon fut fait prisonnier avec une partie de la troupe qu'il avoit conduite au plus haut du plateau.

Retraite de Wellington.

Le général françois, maître de la grande route de Porto, se flattoit de réparer l'échec du 27; mais Wellington jugea prudent de continuer sa retraite jusqu'aux fortes lignes de Torrès-Vedras, à trente milles de Lis-

bonne. Masséna trouva la position de Torrès-Vedras encore plus forte que celle de Busaco, puisqu'elle étoit en outre hérissée de redoutes habilement placées pour battre de front et d'écharpe les colonnes qui tenteroient une attaque contre ces lignes. Il entreprit de bloquer les alliés, dans l'espérance que le besoin de vivres les forceroit de lui livrer bataille. 1810.

Masséna fait sans gloire la campagne de Portugal.

On ne reconnut point Masséna dans toute sa campagne de Portugal. Soit que cette guerre de calculs et de combinaisons décourageât son impétuosité naturelle, soit que son génie militaire eût baissé, cet homme célèbre parut au-dessous de lui-même. Quelques gens ont prétendu que Bonaparte, jaloux de toutes les gloires, avoit voulu ternir celle du héros de Zurich, en lui confiant une conquête dont il connoissoit les difficultés.

Les cortès s'assemblent à Cadix.

Les cortès d'Espagne, qui prirent le nom de *cortès-généraux*, s'assemblèrent à Cadix le 24 de septembre. Cette réunion fut animée de sentiments énergiques : on s'étonna de voir sortir du sein d'une invasion qui désoloit l'Espagne une constitution qui tendoit à la régénérer.

Le premier acte des cortès fut de jurer au roi Ferdinand soumission et fidélité.

Les abdications de Bayonne furent jugées nulles, comme étant l'œuvre de l'usurpation et de la violence. On déclara qu'un roi d'Espagne ne pouvoit abdiquer sans le consentement de la nation. On établit, comme un principe fondamental, que les Espagnols étoient autorisés, par un droit incontestable, à demander le redressement de leurs griefs. La religion catholique romaine fut reconnue comme la seule qui pût être professée dans toute l'Espagne. Les cortès décrétèrent que

1810. la presse seroit libre, sous la condition de ne rien publier qui blessât la religion et les mœurs. La puissance exécutive fut déléguée temporairement à la régence. Un conseil exécutif de trois membres remplaça l'ancienne régence, qui de ce moment cessa de gouverner.

Mariage de Bonaparte.

On préparoit des fêtes à Paris pour le mariage de Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise. Le 13 de mars, cette princesse quitta la capitale de l'Autriche, qu'elle devoit revoir bientôt, après avoir été témoin des calamités que l'ambition de son époux avoit accumulées sur la France.

La cérémonie religieuse eut lieu le 2 avril, dans la galerie du Louvre. Tous les corps de l'état apportèrent leurs félicitations au pied du trône. De bons politiques jugèrent que cette alliance donnoit à la dynastie corse plus de lustre que de solidité. On dut croire que Napoléon poursuivroit ses projets d'agrandissement avec une confiance encore plus téméraire.

La guerre, les impôts, le blocus continental, appauvrissoient la Hollande. Ces anciens facteurs de l'Europe avoient vu tomber leur prospérité; leur pays se trouvoit réduit aux ressources de la contrebande. Tout ce que pouvoit faire le roi Louis, c'étoit de fermer les yeux. Napoléon éclatoit contre son frère, et l'accabloit de reproches.

Réunion de la Hollande à l'empire françois.

On notifia, le 29 janvier, au roi de Hollande que l'empereur françois envoyoit quarante mille hommes en Hollande, et qu'il faisoit placer de gros détachements avec des douaniers françois aux embouchures des fleuves, pour empêcher toute communication commerciale avec l'Angleterre. Louis, à qui cette mesure prouva qu'il n'étoit plus roi, descendit du trône. Il fit de nobles adieux

au peuple qui l'aimoit, et se rendit aux eaux de Tœplitz en Bohême.

Napoléon ordonna l'impression d'un rapport dans lequel on lui disoit « que la Hollande étoit une émanation du territoire de la France; que sa réunion à la France, suite nécessaire de la réunion de la Belgique, complétoit son empire; que c'étoit un premier pas vers la restauration de la marine, et le coup le plus sensible qu'il pût porter à l'Angleterre. »

Il fut décrété que la Hollande feroit partie du grand empire.

Autres usurpations.

Et comme si ce nouvel accroissement n'eût fait qu'irriter l'ambition de Bonaparte, il forma de la petite république du Valais un nouveau département qui prit le nom du *Simplon*. Il supposa même que d'*impérieuses circonstances* l'obligeoient de s'emparer de toutes les villes anséatiques, du Lawembourg et du duché d'Oldenbourg (1). L'électorat de Hanovre se perdit dans le royaume de Westphalie.

Événements en Suède.

Nous avons vu le duc de Sudermanie monter sur le trône de Suède au mois de mai 1809, à la place de son neveu solennellement déposé par les représentants de sa nation. Charles XIII (c'est le nom sous lequel régnoit le duc de Sudermanie), se voyant au déclin de l'âge et sans enfants, jugea nécessaire de se faire nommer un successeur. Charles-Auguste, prince d'Augustenbourg, réunit tous les suffrages. Au mois de janvier, il reçut à Stockholm l'hommage des états. Cinq mois après,

(1) L'empereur Alexandre refusa de consentir à la réunion du duché d'Oldenbourg, et ce refus entra dans le manifeste de Napoléon comme un des griefs qui le portoient à déclarer la guerre à la Russie.

1810. attaqué d'un mal subit, il expira presque aussitôt. Des soupçons, probablement injustes, tombèrent sur le comte de Fersen, maréchal du royaume; on les fit adopter à la multitude, qu'on passionne aisément parcequ'elle n'examine rien, et le comte de Fersen fut inhumainement massacré.

Le maréchal Bernadotte est élu prince royal de Suède.

Les états s'assemblèrent pour l'élection d'un autre héritier du trône. Quatre candidats se présentoient: le fils aîné de Gustave, le prince de Holstein, frère aîné du feu prince d'Augustenbourg, le roi de Danemarck, le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Ce dernier fut préféré, quoique étranger, issu de parents obscurs, soldat heureux comme Napoléon, mais moins brillant et moins célèbre. Cette élection avoit-elle été déterminée par l'influence de l'empereur des François? Ce qui peut le faire croire, c'est que Bernadotte, devenu prince royal, déclara la guerre aux Anglois. Son manifeste portoit en substance que, pour faire disparoître tout ce que la position de la Suéde avoit d'équivoque, et pour coopérer avec toutes les puissances continentales à forcer l'Angleterre au rétablissement de la paix maritime, le roi déclaroit la guerre au royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ordonnoit la cessation absolue de toute communication avec ce pays, soit par lettres, soit autrement, et prescrivoit à tous ses feld-maréchaux de publier cet ordre et de tenir la main à son exécution.

Situation des Turcs.

Plusieurs ennemis à-la-fois pressoient en ce moment la Turquie. Les Russes agissoient contre elle aux bords du Danube, et même dans la Romanie, ce qui forçoit le grand-visir d'interposer des corps nombreux entre eux et les approches d'Andrinople. Les Serviens révoltés

occupoient une autre armée turque, et la tenoient en échec. De plus, la cour ottomane avoit été forcée d'envoyer des troupes en Syrie, contre les Wahabis, qui s'étoient déclarés les ennemis des musulmans. 1810.

Exploits de la marine britannique.

La marine britannique se signala cette année par des actions importantes. Le 5 février, la Guadeloupe se rendit à l'amiral Cochrane; et deux mois avant, l'Isle-de-France, une grande quantité de munitions et de marchandises, cinq frégates et plusieurs autres bâtiments, étoient tombés au pouvoir des Anglois. Un revers contrebalança ces succès: deux frégates angloises, *le Sirius* et *la Magicienne*, engagées dans un combat contre la division françoise du capitaine Duperre, touchèrent sur des bancs que leurs pilotes ne connoissoient pas; et leurs équipages furent obligés d'incendier le bâtiment. Les François s'emparèrent de deux autres frégates, *la Néréide* et *l'Iphigénie*. Le brave capitaine de *la Néréide* n'amena son pavillon qu'au milieu des morts et des blessés dont la frégate étoit remplie.

Suite des différents entre l'Angleterre et les États-Unis.

M. Erskine, en 1809, étoit ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne auprès des États-Unis d'Amérique. Après diverses explications sur les causes des querelles de cette puissance avec l'Angleterre, M. Erskine crut devoir signer un traité pour le rétablissement de la bonne intelligence et du commerce entre les deux peuples. Sur la foi de cette transaction, de nombreux bâtiments américains firent voile pour l'Angleterre. Ils y reçurent un accueil qui leur prouva que les deux gouvernements s'étoient mal entendus, ou du moins que le ministre avoit excédé ses pouvoirs. Il fut rappelé; M. Jackson le remplaça. M. Jackson manquoit tout-à-fait des formes conciliantes de son prédécesseur. Il indis-

1810. posa le gouvernement américain au point que le résident des États-Unis à Londres reçut l'ordre de demander le rappel de cet envoyé. Le ministère anglois l'accorda ; mais les différents ne furent point accommodés, et tout annonçoit une rupture prochaine entre l'Angleterre et les États-Unis.

Mort de la princesse Amélie. Retour de la maladie du roi.

Georges III perdit sa plus jeune fille, la princesse Amélie, le 2 novembre. Le chagrin qu'il en ressentit fut si vif qu'il troubla ses idées. Son état parut le même qu'en 1788 ; mais le rapport des médecins répandit dans le public de consolantes espérances. Loin de désespérer du rétablissement de ce prince, ils le regardèrent comme très probable, en se fondant sur ce que le retour de la maladie mentale ayant eu pour cause la vive secousse qu'avoit reçue ce bon père de la mort d'une fille qu'il chérissoit, il étoit permis de croire qu'il retrouveroit sa raison quand cette douloureuse impression seroit calmée. Cependant il étoit nécessaire de pourvoir par une régence au vide que la suspension de la puissance exécutive alloit laisser dans le gouvernement.

Mesures pour établir une régence.

M. Perceval proposa des résolutions entièrement conformes à celles de M. Pitt en 1788 et 1789. Un amendement qui tendoit à faire conférer le pouvoir au prince de Galles, sans aucune des restrictions proposées, fut écarté par 224 voix contre 200. On conclut de cette foible majorité que le crédit du ministère n'étoit pas solidement établi.

1811. Cependant le bill de régence passa le 5 février, et le conseil fut formé des archevêques d'York et de Cantorbéry, du duc de Montrose, des comtes d'Aylesford et de Winchelsea, du lord Eldon, du lord Ellenborough et de sir Guillaume Grant.

Une commission des deux chambres se rendit auprès de son altesse royale pour lui faire part des résolutions concernant la régence. Le prince témoigna quelques regrets de ce qu'on ne s'étoit pas reposé sur son respect et sa tendresse du soin de régler sa conduite envers son père et son roi. Du reste, il déclara qu'il persévéroit dans la façon de penser et dans les sentiments qu'il avoit déja manifestés en pareille occurrence. De plus, son altesse royale fit connoître à M. Perceval qu'elle ne déplaceroit aucun des hommes qui jouissoient de la confiance de sa majesté.

1811. Déclaration du prince de

Quoique le gouvernement s'obstinât à repousser les demandes des catholiques d'Irlande, ils ne se décourageoient pas. Les plus zélés d'entre eux, persuadés que cet état d'incertitude tenoit sur-tout à ce que le fil de leurs démarches une fois rompu se renouoit malaisément, résolurent de former à Dublin un corps de délégués permanent, qu'ils chargeroient de renouveler leur pétition et de poursuivre avec des soins actifs le redressement de leurs griefs. Le gouvernement s'alarma de l'organisation d'un comité catholique. M. Pole, secrétaire du duc de Richmond, vice-roi d'Irlande, écrivit une lettre circulaire à tous les shérifs et principaux magistrats du royaume, pour requérir, en vertu d'un acte de la trente-troisième année du régne de Georges III, l'arrestation et l'emprisonnement de toute personne qui, comprise dans leur ressort, auroit coopéré, soit par des écrits, soit par sa présence, à ces réunions interdites.

Catholiques d'Irlande.

Ils entreprennent de former un comité permanent.

Cette affaire causa beaucoup d'agitation dans les deux chambres, et le résultat des discussions qu'elle occasiona fut un assentiment à la mesure adoptée contre les catholiques.

1811. Le 20 mai, M. Grattan présenta leur pétition à la chambre dés communes. Il demanda, le 31, qu'il en fût donné lecture, ainsi que de l'adresse de la chambre aux armées commandées par lord Wellington et par le général Graham, dans lesquelles on comptoit un grand nombre de catholiques. De là, M. Grattan prit son texte pour démontrer que la religion catholique ne pouvoit être accusée de conseiller la désobéissance, et que si les catholiques murmuroient, c'étoit uniquement de la manière dont ils étoient traités par le gouvernement. Après de longs développements favorables à la cause des catholiques, il demanda le renvoi de la pétition à l'examen d'un comité de toute la chambre; la motion fut rejetée. Lord Donoughmore fit la même motion à la chambre des pairs; elle eut le même sort que dans la chambre des communes.

Les catholiques irlandois ne se désistèrent pas du projet de rassembler leurs intérêts dans un point central; et d'un autre côté le gouvernement ne voulut pas demeurer spectateur passif du mépris de ses défenses. Plusieurs fois réunis, plusieurs fois dispersés, ils prirent, au milieu de ces délibérations contrariées, la détermination de ne jamais supporter en silence l'abus du pouvoir qui les opprimoit, et de présenter une humble adresse au prince-régent quand il seroit affranchi des gênes qui limitoient son autorité.

Langueur du commerce.

Le commerce anglois souffroit considérablement, et la chambre recevoit de nombreuses pétitions des négociants des trois royaumes. M. Perceval demanda la formation d'un comité pour scruter les causes du mal et proposer des moyens. On composa ce comité de vingt-

un membres éclairés sur les intérêts commerciaux. Dans leur premier rapport, ils attribuèrent la plus grande partie des désastres du commerce à des spéculations irréfléchies sur l'Amérique méridionale. Ils pensèrent que la détresse urgente des commerçants avoit besoin des secours du parlement, et qu'il seroit utile de leur prêter en billets de l'échiquier une somme de six millions, qu'ils rembourseroient de trois mois en trois mois, par paiements égaux. Le bill passa ; mais on exigeoit des sûretés qu'un grand nombre de ces commerçants ne put fournir ; ce qui resserra beaucoup l'utilité de cette mesure. 1811.

Ces discussions sur le commerce en amenèrent une par rapport aux espèces monnoyées en circulation. Un membre prétendit qu'attendu la dépréciation du papier qui circuloit dans le royaume, il importoit que la banque reprît le plus tôt qu'il seroit possible ses paiements en espèces. Débats sur les espèces monnoyées en circulation.

On nia fortement le fait sur lequel il s'appuyoit (la dépréciation du papier). M. Rose ajouta qu'on ne verroit pas une guinée de plus quand le gouvernement autoriseroit la banque à payer en espèces.

M. Vansitart entra dans des détails qui supposoient un esprit fort exercé sur ces matières. « Je pense aussi, « dit-il en terminant, qu'il convient à l'intérêt public « que la banque d'Angleterre reprenne ses paiements « en espèces ; mais seulement dans un temps opportun ; « car je soutiens que, dans l'état présent des choses, et « jusqu'à la paix définitive, il faut se garder d'assigner « un terme à la défense de payer autrement qu'en pa- « pier. »

1811. Embarras du gouvernement.

Quoiqu'on eût affirmé que le crédit du papier étoit intact, la dépréciation devint si notoire qu'il ne fut plus permis d'en douter. Alors la peur d'une part et la cupidité de l'autre embarrassèrent le gouvernement; l'une, en repoussant les billets; l'autre, en les échangeant contre de l'or à des prix très différents de leur valeur nominale. Dan scette crise, le comte Stanhope présenta, le 27, à la chambre des pairs un bill dont l'objet étoit de ranger au nombre des actions illicites celles d'acheter de l'or (en espèces monnoyées) au-dessus de sa valeur légale, et de prendre des billets de banque au-dessous de leur valeur nominale. D'abord les ministres se turent; mais la circonstance les pressoit. Si ce moyen n'offroit pas une ressource solide, il devenoit un expédient nécessaire. Ils le défendirent. Le bill passa dans les deux chambres, à de fortes majorités.

Budget.

Le 20 mai, la chambre des communes entendit la lecture du budget. Les dépenses étoient portées à quarante-neuf millions cinq cent mille livres sterling pour la Grande-Bretagne, et six millions cinq cent mille pour l'Irlande.

Réintégration du duc d'York dans le commandement de l'armée.

On remarquoit, depuis que le prince de Galles avoit accepté la régence, qu'il laissoit les ministres gouverner, plutôt qu'il ne gouvernoit lui-même: il se contentoit d'imprimer à leurs actes le sceau de la puissance exécutive. D'après cette conduite, qui paroissoit l'effet d'un plan de son altesse royale, on ne fut pas peu surpris de voir le duc d'York réintégré dans son emploi de commandant en chef de l'armée. De la part du régent, c'étoit inculper les accusateurs du duc d'York, et la chambre elle-même, ou du moins ceux de ses membres

dont l'opinion s'étoit prononcée contre ce prince. Aussi le lord Milton fit-il une motion pour condamner ce qu'il appeloit *un abus de l'autorité royale*, en paroissant toutefois ne l'imputer qu'au ministère. M. Perceval, au nom des ministres, se chargea de toute responsabilité sur ce point; il déclara que le successeur du duc d'York dans cette place importante ayant été contraint par l'état de sa santé d'offrir sa démission, tous les yeux s'étoient aussitôt reportés sur le duc d'York, à qui l'armée britannique devoit son organisation et sa discipline. On répliqua: mais la chaleur des premiers sentiments étoit amortie; les services rendus par le duc d'York ne pouvoient être contestés; le public même, qui revient de ses impressions aussi promptement qu'il les reçoit, le public plaignoit ce prince, et le redemandoit. Il parut que cette façon de penser étoit en ce moment celle de la majorité de la chambre, car la motion de lord Milton fut rejetée par 296 voix contre 47. 1811.

Cette session du parlement adopta deux résolutions, dont la première trouva des contradicteurs parmi les partisans de la sévérité des peines. Elle inséra dans le bill de mutinerie (*mutiny-bill*) une clause qui donnoit pouvoir aux cours martiales de substituer l'emprisonnement à la peine des verges, quand elles le jugeroient à propos. Résolutions adoptées.

La seconde résolution, dont l'objet étoit un échange de milice entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, fut envisagée comme un moyen de cimenter l'union des deux royaumes. Ce qu'il étoit inutile de dire, et qu'on laissa présumer, c'est que le gouvernement voyoit un grand avantage à s'assurer de l'Irlande par l'emploi d'une

1811.

grande force militaire répartie sur différents points, et non moins étrangère aux intérêts civils qu'aux sentiments religieux du pays.

Le parlement fut prorogé le 24 de juillet.

Affaires de Portugal.

Tous les yeux étoient attachés sur ce qui se passoit en Portugal. Ce pays resteroit-il indépendant? finiroit-il par devenir une province espagnole sous la domination françoise? Quel seroit le succès de ces deux grandes armées, dont l'une s'étoit postée pour attaquer la capitale, l'autre pour la défendre?

Le siége de Cadix n'avançoit point. Suchet avoit pris Tortose; il se disposoit à marcher sur Tarragone.

Mort du marquis de la Romana.

Les Espagnols firent une perte irréparable par la mort soudaine du marquis de la Romana; ce fut un véritable revers. La Romana jouissoit d'une grande considération personnelle, et de l'estime particulière du lord Wellington, plus capable qu'aucun autre d'apprécier ses talents et ses vertus.

Si la renommée de Masséna pâlissoit dans cette campagne, Soult ajoutoit à la sienne. « En deux mois, écri« voit Wellington à la régence de Portugal, les Fran« çois ont réduit Tortose, Olivença, Badajoz. Le maré« chal Soult, avec un corps qui probablement n'a jamais « excédé vingt mille hommes, a pris les deux dernières « places, fait prisonniers ou détruit vingt-deux mille « hommes. »

Attaque combinée contre les François qui bloquent Cadix.

Cependant les troupes de Soult essuyèrent un échec dont les suites auroient été graves, si les auteurs de ce plan eussent mieux concerté leurs moyens d'exécution. Les Anglois et les Espagnols projetèrent une attaque combinée contre les François qui bloquoient Cadix. En conséquence, quatre mille Anglois, commandés par le

général Graham, et sept mille Espagnols, sous les ordres du général la Pena, s'embarquèrent, le 20 février, pour se joindre aux troupes espagnoles de San-Roque. Réunies à Tariffa le 28 février, elles marchèrent dans la direction de Chiclana; le 5 mars, elles atteignirent les hauteurs de Bacrosa. Graham formoit l'avant-garde avec sa colonne; il reçut l'avis que l'ennemi se portoit vers les hauteurs, et rétrograda sur-le-champ, afin de défendre une position dont il sentoit l'importance. Lorsqu'il arriva, le général françois Ruffin avoit culbuté les Espagnols; Graham fit charger à la baïonnette, et le champ de bataille lui resta. On évalua la perte des François à trois mille hommes hors de combat: le général Ruffin fut fait prisonnier, et conduit en Angleterre. 1811.

Masséna rentre en Espagne.

Le jour même où cette affaire eut lieu, Masséna quittoit Santarem pour rentrer en Espagne.

Siége et prise de Tarragone.

Suchet faisoit depuis le 4 mai le siége de Tarragone. Le 29, le fort Oliva fut pris d'assaut : Tarragone se trouvoit réduite à ses propres forces. Le 28 juin, la bréche fut praticable, et les assaillants s'y précipitèrent. Écoutons le général lui-même, dans son rapport à Berthier. « La fureur du soldat étoit exaltée par la « résistance de la garnison. L'exemple terrible que je « prévoyois à regret dans mon dernier rapport à votre « altesse retentira long-temps en Espagne. Quatre « mille hommes ont été tués dans la ville; dix à douze « mille ont essayé de se sauver par-dessus les murs; on « en a sabré deux mille; dix mille, dont cinq cents offi- « ciers, sont prisonniers, et partent pour la France. « Près de mille cinq cents sont blessés, dans les hôpi- « taux de la place, etc., etc. »

De pareils succès font frissonner.

1811. Le 25 décembre, Valence fut investie de tous côtés; mais elle ne succomba qu'en 1812.

Au milieu des bombes que les assiégeants jetoient dans Cadix, les cortès poursuivoient paisiblement leurs travaux. Si leur constance fut admirable, l'œuvre qu'elle produisit est loin de mériter cet éloge. La constitution des cortès n'est qu'une contre-épreuve de la constitution françoise de 1791. Point de balance de pouvoirs; point de représentation des différents intérêts sociaux; l'autorité royale à peu près paralysée: système défectueux dans toutes ses parties, et d'une exécution impossible.

Naissance du roi de Rome.

Le 20 mars, la naissance d'un fils combla tous les vœux de l'empereur des François. Le jeune prince reçut le titre de *roi de Rome*, et fut présenté comme tel au corps diplomatique. Quelle situation que celle de Napoléon en ce moment! son empire s'étendoit de la Baltique aux Pyrénées, et du cap Finistère au fond de l'Italie. Un soldat parvenu comptoit en Europe soixante et quinze millions de sujets; huit cent mille hommes armés marchoient sous ses ordres. Époux d'une archiduchesse, il étoit devenu, dans la plus fière des cours, l'égal des souverains héréditaires. Un fils affermissoit son trône. Que lui manquoit-il? la modération, la bonne foi, la sagesse.

Bulle du pape.

Bonaparte convoque un concile national.

Une bulle du pape qui circuloit en secret alluma le courroux de Napoléon; il fit arrêter le vicaire-général de l'archevêché de Paris, pour en avoir eu connoissance; il exila le directeur-général de la librairie, pour l'avoir ignorée. Ce crime du souverain pontife détermina Bonaparte à s'affranchir de sa puissance. Il convoqua, pour cet effet, un concile national où furent ap-

pelés tous les évêques de France et d'Italie. Le premier but de cette convocation étoit de pourvoir aux vacances des siéges épiscopaux, multipliées par le refus constant du pape de donner l'institution canonique aux évêques de la nomination de Napoléon; mais l'assemblée ne répondit point aux vues de l'empereur, et lui prouva que, sur des hommes pénétrés du sentiment de leurs devoirs, les promesses et les menaces étoient également impuissantes. 1811.

Menaces de rupture entre la France et la Russie.

La guerre continuoit entre les Russes et les Turcs sans événements décisifs; mais des difficultés plus sérieuses occupoient Alexandre : il voyoit que Bonaparte, vainqueur d'une partie de l'Europe, ne se croyoit pas au terme de ses conquêtes. La correspondance diplomatique des deux cours s'aigrissoit de moment en moment. Napoléon exigeoit impérieusement le concours des puissances au projet de rompre toutes les communications du commerce de l'Angleterre avec le continent européen. C'étoit demander à la Russie le sacrifice d'un trop grand intérêt. Aussi louvoyoit-elle entre le besoin de ménager les négociants anglois, et la condescendance qu'elle avoit marquée jusqu'à ce jour aux volontés de Napoléon. Mais des demi-mesures ne suffisoient point à celui-ci.

Dispositions des autres puissances.

L'Autriche, sans se montrer ouvertement contraire aux demandes de Bonaparte, ne les remplissoit qu'avec réserve. La Suède, loin de donner suite à sa déclaration de guerre contre la Grande-Bretagne, témoignoit le desir de se réconcilier avec elle. Le Danemarck, dominé par le voisinage des François, et nécessairement esclave de la politique de leur souverain, suivoit l'impulsion qu'il recevoit de lui pour attaquer des bâti-

1811.

ments anglois. Rarement ces agressions tournoient-elles à son avantage.

Engagement entre une frégate angloise et un bâtiment américain.

Le gouvernement des États-Unis de l'Amérique avoit suspendu toute relation amicale avec l'Angleterre, et cette mesure devoit avoir son effet jusqu'à la révocation des actes du conseil britannique. Ces actes ayant été maintenus, le résident américain à Londres reçut son audience de congé du prince-régent le 1er mars. Depuis cette époque, les ports des États-Unis furent fermés aux vaisseaux anglois. Mais ce refroidissement entre les deux nations se bornoit encore à l'interruption de leurs rapports commerciaux. Un incident qui survint lui fit prendre un caractère d'inimitié. Le 16 mai, la frégate angloise *le petit Belt* rencontra sur les côtes d'Amérique la frégate américaine *le Président*, et lui donna la chasse. Dans la soirée, les deux frégates se retrouvèrent. « Quel est ce bâtiment? » demanda le commodore Rodgers. Après un moment d'hésitation, disent les Américains, le capitaine Bingham répondit par plusieurs coups de canon; Rodgers riposta de toute sa volée. *Le Président* étoit supérieur en forces; ce qui rendit très funeste à la frégate angloise un engagement qui dura trois quarts d'heure au moins.

Des deux commandants, quel avoit été l'agresseur? L'un et l'autre s'en défendirent. Il est permis de supposer que ce fut l'américain. Quoi qu'il en soit, leurs gouvernements les désavouèrent. Mais, dans les États-Unis, l'irritation, déja très grande, s'accrut de cet événement.

Conquête de Batavia par les Anglois.

La valeur des troupes angloises, et l'habileté de sir Samuel Auchmuty, qui les commandoit, acquirent à l'Angleterre, dans le cours de l'été, la possession de Batavia, capitale des établissements hollandois dans

les Indes orientales. Le 5 août, le débarquement s'effectua ; le 10, les troupes du colonel Gillespie forcèrent les retranchements à la baïonnette. Le 26, un assaut général fut ordonné ; peu de jours après, l'île de Java tout entière et la petite île de Madura se soumirent à la domination britannique. 1811.

1812. Parlement impérial. Bills relatifs à la maison du prince régent, etc., etc.

La session du parlement s'ouvrit le 7 de janvier. Dans la séance du 16, et dans plusieurs autres séances, jusques au 23 mars, on s'occupa de former la maison du prince-régent, considéré comme roi d'Angleterre (car le chancelier de l'échiquier annonça que, d'après le rapport des médecins, les espérances du rétablissement de sa majesté s'éloignoient) ; on proposa d'augmenter le revenu de la reine, et d'ajouter neuf mille livres à la pension de chacune des quatre princesses, qui recevoient annuellement quatre mille livres, prises sur la liste civile.

Ces différentes propositions souffrirent peu de difficultés.

Suites de la guerre d'Espagne.

La prospérité militaire des François en Espagne étoit moins brillante, et ce torrent de succès commençoit à s'arrêter. Les *guerillas* harceloient les troupes ennemies avec une activité sans relâche, surprenoient les cantonnements, interceptoient les convois, enlevoient des approvisionnements jusqu'aux portes des villes occupées par l'ennemi.

Valence se rend aux François.

Le général Blake s'étoit enfermé dans Valence ; ce qui faisoit croire que Suchet achèteroit cher l'honneur de s'en rendre maître. Cependant, après trois jours de bombardement, la place ouvrit ses portes aux François. La molle défense qui la leur livra ternit la gloire que cent combats avoient acquise au général Blake.

1812. La prise de Tarragone avoit élevé Suchet au rang de maréchal d'empire ; la reddition de Valence lui fit obtenir le titre de duc d'Albufera.

Courageuse défense de Tarifa.

Le 15 de décembre, Soult donna l'ordre au maréchal Victor de détacher un corps de dix mille hommes pour s'emparer de Tarifa. Dix-huit cents hommes seulement défendoient cette place ; une bréche fut ouverte le 31, et sur-le-champ une colonne s'avança pour donner l'assaut : mais la bonne contenance de la garnison, qui fusilloit à bout portant, força les assaillants de rétrograder. Une seconde tentative ne fut pas plus heureuse ; ils se retirèrent dans la nuit du 4 au 5 de janvier.

Wellington s'empare de Ciudad-Rodrigo.

Le général françois Marmont, qui soupçonnoit le projet d'une entreprise sur Ciudad-Rodrigo, se tenoit à portée de secourir la place, si le lord Wellington l'attaquoit ; cependant la place fut prise en deux heures. Des manœuvres adroites mirent-elles en défaut la vigilance de Marmont? N'est-il pas plus probable que les habitants donnèrent des avis aux Anglois, et que le premier succès de leur attaque fut le fruit de ces intelligences?

Badajoz se rend aux Anglois.

Le lord Wellington fit investir Badajoz le 10 de février ; la tranchée fut ouverte le lendemain et le surlendemain. Le 26, les Anglois canonnèrent le fort la Picurina ; cinq cents hommes d'élite l'enlevèrent à la pointe de la baïonnette, et s'y logèrent. Le bastion étant accessible par trois bréches, l'assaut fut décidé pour la nuit du 6 avril. L'escalade du château réussit la première ; la ville ne put tenir quand les alliés furent maîtres du château.

Wellington re-

Quand le maréchal Soult eut appris la perte de Badajoz, il se retira sur les frontières de l'Andalousie ; le

gros de l'armée de Wellington repassa le Tage, pour forcer Marmont à rentrer en Espagne.

1812. passe le Tage.

Le général anglois laissa reposer son armée pendant les mois d'avril et de mai.

Le 13 juin, accru des renforts envoyés d'Angleterre, il vint camper à six milles de Salamanque : les troupes françoises évacuèrent cette ville quand les alliés approchèrent. Il ne fut laissé qu'environ huit cents hommes dans des couvents, dont on avoit fait des forts, pour servir de dépôts d'habillement et d'armement. Ces forts furent emportés le 27, après une défense assez vive.

Bataille de Salamanque.

L'armée de Wellington et celle de Marmont firent beaucoup de marches et de contremarches qui devoient nécessairement les amener en présence l'une de l'autre. Elles s'y trouvèrent, et furent aux prises le 22 juillet. Les François se battirent avec leur valeur accoutumée : la fortune se déclara contre eux. La perte en tués et blessés fut à-peu-près la même des deux côtés ; mais on fit aux François sept mille prisonniers, parmi lesquels se trouvoient un général et trois colonels. Marmont eut le bras cassé d'un éclat d'obus. Les généraux anglois Cole, Leith et Beresford reçurent aussi, dans l'action, des blessures assez graves. Cette bataille prit le nom de *Salamanque*.

Une des conséquences les plus importantes de ce grand avantage fut de faire abandonner le blocus de Cadix. Bientôt après, Séville fut également délivrée. Le défenseur de Tarifa, le colonel Skerret, en eut la gloire.

Wellington entre à Madrid

Lord Wellington marcha sur Madrid ; il entra dans cette ville au moment où Joseph en sortoit avec une petite armée qui n'étoit guère qu'une escorte. Welling-

1812. ton reçut à Madrid l'hommage d'une reconnoissance portée jusqu'à l'enthousiasme, et d'une joie voisine de l'ivresse. Il en sortit le 1er septembre, et le 7 il remplaça le général Clausel à Valladolid. Le 19, ses troupes étoient à Burgos, que les François avoient évacué. Le château ne l'étoit pas; Wellington pensa qu'on pouvoit en brusquer l'attaque. Les assiégés étoient sur leurs gardes, et l'assaut fut inutile. Le 21, le général anglois apprit que Soult arrivoit sur le Tage; s'obstiner à la prise du château de Burgos, c'étoit compromettre le succès de la campagne. Les alliés se replièrent sur le Douro. La garnison du château de Burgos, et le général Dubreton, qui la commandoit, se couvrirent de gloire aux yeux de toute l'Europe.

Le général Ballasteros perd son commandement.

Il eût été difficile que l'orgueil castillan ne fût pas un peu froissé de la convention qui subordonnoit les officiers espagnols aux commandants anglois; mais un patriotisme sincère et le mérite éminent du lord Wellington avoient étouffé toutes les inquiétudes de la jalousie. Ballasteros étoit le seul qui se soumît avec impatience : comme ses sentiments éclatèrent par un refus d'obéir, il fut destitué de son commandement, et le général Virués le remplaça. L'armée perdit un officier plein d'ardeur et d'intelligence, mais qui, s'érigeant en juge des ordres qu'il recevoit du général en chef, n'exécutoit pas ou n'exécutoit qu'à moitié ceux dont le but échappoit à sa pénétration.

Nouveaux efforts en faveur des catholiques irlandois.

Chaque session du parlement voyoit reproduire les mêmes arguments, développés avec plus ou moins de force et d'intérêt, en faveur des catholiques irlandois. Dans celle-ci, ce fut le comte Fitz-William qui parla pour eux à la chambre des pairs; ils eurent lord Morpeth

pour avocat à la chambre des communes. Mais cette tentative ne fut pas plus heureuse que les précédentes. On avouoit qu'il étoit de la justice d'affranchir une classe nombreuse de citoyens des gênes que leur imposoit une politique ombrageuse; mais on s'effrayoit de la nature des concessions qui leur étoient faites; et peut-être aussi l'aspect menaçant sous lequel ils se montroient en ce moment, servoit-il mal leur cause. 1812.

Discussion relative au colonel Mac-Mahon.

La nomination du colonel Mac-Mahon en qualité de trésorier de la caisse des veuves avoit excité l'attention du parlement. Les commissaires de la comptabilité, dans leur rapport, avoient rangé cet emploi parmi ceux qu'il convenoit de supprimer comme inutiles. Quoique les ministres l'eussent soutenu de tout leur crédit, l'opinion publique l'emporta sur eux, et la suppression fut décidée. Le colonel jouissoit de l'affection du prince-régent; son altesse royale l'indemnisa de sa place par celle de garde de la cassette privée. M. Wood demanda quel étoit cet emploi qu'il ignoroit, et quels émoluments recevoit le titulaire? Le ministre répondit que le colonel Taylor en avoit été pourvu, qu'il y joignoit, comme le colonel, le titre de secrétaire; et qu'il avoit rempli cette double fonction auprès du roi, depuis que la vue de sa majesté s'étoit affoiblie. On insista pour que l'acte de nomination fût exhibé. M. Wilberforce jugea cette exhibition superflue. « N'étoit-il pas « plus simple de faire payer les appointements de cette « place sur la cassette particulière du régent? ajouta-t-il. »

Les ministres, que la recommandation du prince de Galles intéressoit au succès de cette affaire, obtinrent une majorité de soixante-seize voix en faveur du colonel.

1812. Wellesley se retire du ministère.

Le marquis Wellesley se retira du ministère le 16 février. Ce fut une perte réelle et sentie. Les motifs de sa retraite étoient-ils ceux qui se répandirent dans le public? tenoit-elle au peu d'accord entre son opinion et celle de ses collègues sur le plan adopté pour la guerre de la péninsule? ou, comme on l'a cru, son mécontentement ne provenoit-il que de l'esprit dominateur de M. Perceval, qui ménageoit assez peu le sentiment qu'il combattoit?

Lord Castlereagh lui succéda dans la place de secrétaire-d'état des affaires étrangères.

M. Perceval est assassiné.

Tout annonçoit que l'autorité ne sortiroit plus des mains de son altesse royale, et le régent songeoit à s'entourer de quelques unes des personnes avec lesquelles, ainsi qu'il le disoit lui-même, *il avoit formé les premières liaisons de sa vie*. C'étoient sur-tout le lord Grenville et le lord Grey qu'il appeloit à faire partie du cabinet. Il ne put les y déterminer: leur manière de voir différoit trop de celle du ministère actuel. Ce ministère se soutint donc jusqu'au meurtre effroyable qui lui ravit son chef. Le 11 mai, M. Perceval entroit dans la salle qui précède le lieu des séances de la chambre des communes : un homme appelé *Bellingham* s'approcha de ce ministre, et le tua d'un coup de pistolet à bout portant. Cette catastrophe consterna les deux chambres. On crut d'abord que l'assassinat du chancelier de l'échiquier étoit le premier acte d'un complot dirigé contre les ministres; mais Bellingham avoua sur-le-champ qu'il avoit voulu satisfaire un ressentiment personnel. Cet homme s'étoit ruiné par des spéculations téméraires, et se persuada que le gouvernement anglois lui devoit des dédommagements. L'accueil que M. Perceval fit à ses réclama-

tions acheva de troubler sa tête; et cette affreuse vengeance fut l'effet de son délire. L'état d'aliénation étoit indubitable, mais il ne sauva point Bellingham de la peine capitale. 1812.

Une des deux places de M. Perceval échut au comte de Liverpool.

Nouveau ministère.

Le besoin de recomposer le ministère, le desir des partis, et celui du prince, d'y faire entrer des hommes qui convinssent à leurs intérêts, amenèrent une foule de négociations intérieures, tour-à-tour entamées, rompues, renouées, et dont le résultat fut à-peu-près nul. Enfin le comte de Liverpool informa la chambre des pairs que son altesse royale l'avoit nommé premier commissaire de la trésorerie; qu'en outre lord Sidmouth étoit nommé secrétaire-d'état de l'intérieur; le comte d'Harrowby, président du conseil; M. Vansitart, chancelier de l'échiquier.

Rapport sur la situation du commerce.

Les négociants pressoient le comité de faire son rapport sur la situation du commerce, sur les causes de sa langueur, et les moyens à prendre pour le revivifier. Le 16 juin, M. Brougham lut ce rapport à la chambre des communes. Il le conclut en proposant une adresse au prince-régent, pour le supplier de révoquer des ordres qui paralysoient l'industrie nationale, et d'adopter des mesures qui fussent agréables aux puissances neutres, autant néanmoins que le permettroient les droits et la dignité de la couronne. Cette motion prit faveur; mais lord Castlereagh fit sentir combien il importoit de ne rien décider sur cette question sans l'avoir envisagée sous ses rapports essentiels. Il affirma que le gouvernement tendoit au même but; mais par des démarches plus mesurées. Enfin il annonça que le prince-régent

1812. révoquoit pleinement les ordres du conseil, pour ce qui concernoit les bâtiments américains. Le lord Castlereagh ajouta que toutefois la révocation n'auroit lieu qu'autant que le gouvernement des États-Unis, aussitôt qu'il en auroit connoissance, arrêteroit l'effet de ses actes d'interdiction contre le commerce britannique.

Premières nouvelles des hostilités entre l'Angleterre et les États-Unis.

Cette communication satisfaisante engagea M. Brougham à retirer sa motion. On espéra que les liens du commerce alloient rapprocher l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique: mais il étoit trop tard; et Londres ne tarda pas à recevoir la nouvelle des premières hostilités.

Il faut avouer que l'Angleterre avoit donné trop de sujets de plainte aux États-Unis d'Amérique. Comment justifieroit-on la violence avec laquelle des officiers de la marine angloise osèrent, plus d'une fois, en pleine paix, enlever des matelots sur les bâtiments américains, pour se recruter à leurs dépens? Laissons de côté les prétextes dont on essaya de couvrir cet abus des droits du plus fort: l'historien ne connoît et ne respecte que la vérité.

Motifs qui justifient les Américains.

L'Angleterre, par les ordres du conseil (du 7 janvier 1807), réduisit les États-Unis à l'impossibilité de déployer une voile sans sa permission; et par-là porta le coup le plus terrible au commerce des Américains. Toutes leurs représentations furent infructueuses; et pour ajouter à ses torts envers eux, le gouvernement britannique ne craignit pas, en 1809, de désavouer le traité par lequel son plénipotentiaire, M. Erskine, réconcilioit les deux peuples. L'indignation étoit à son comble; mais les chefs du gouvernement américain hésitoient encore. Dans le repos d'une

longue paix, les habitudes militaires s'étoient perdues; on ne pouvoit plus compter sur l'enthousiasme qui produisit l'indépendance; en un mot, la guerre étoit une expérience périlleuse, mais elle paroissoit inévitable. 1812.

La session du congrès s'étoit prolongée bien au-delà de son terme ordinaire; et quoique le grand nombre des bons esprits eût contenu les esprits passionnés, le parti de la guerre avoit acquis une prépondérance très marquée. Le 18 juin, l'assemblée reçut du président un message qui provoquoit une dernière discussion à ce sujet. « Convient-il de déclarer la guerre à l'Angleterre? » telle fut la question qui termina les débats. La majorité se déclara pour l'affirmative, et la guerre fut proclamée.

Cet acte de la législature n'obtint pas un assentiment unanime. Quelques uns regardoient cette guerre avec les Anglois comme une lutte qui, conduite avec sagesse, devoit consolider leur indépendance : les états de l'est pensoient bien différemment; et c'étoit surtout par les représentans de cette partie de la confédération que la paix avoit été votée. Leur commerce s'étoit soutenu, quoique restreint par les déprédations des deux grandes puissances belligérantes : la guerre alloit l'anéantir; et le commerçant, désœuvré, n'avoit plus qu'à fermer ses comptoirs.

Les hommes sages craignoient les résultats d'une épreuve hasardeuse.

Les hommes timides voyoient leurs ports sur l'Atlantique exposés à de grands dangers, les états du sud ouverts à l'invasion, et les frontières occidentales dévastées par les incursions des sauvages.

1812.

Opérations des Américains.

Le nombre des soldats sous les armes, au moment de la déclaration de guerre, ne s'élevoit pas au-dessus de cinq mille. Il fallut faire un appel à cent mille miliciens, et recevoir cinquante mille volontaires sous les drapeaux. Les premières opérations eurent lieu contre le Canada. Le général Hull commandoit l'armée. Toute la conduite de cet officier inhabile ne fut qu'une suite de fautes et d'imprévoyances. Repoussés du fort Malden, qu'il avoit tâché d'investir, les Américains se refugièrent au fort Détroit. Hull y fut assiégé par le général anglois Brook, capitula d'une manière honteuse, et consentit à rester prisonnier. Après son échange contre trente Anglois, il fut traduit devant une cour martiale, prévenu de trahison et de lâcheté. Sur la première accusation, le tribunal refusa de délibérer. La seconde charge n'avoit pas besoin de preuves; Hull fut condamné : mais, en considération de ses services pendant la guerre de la révolution, le président lui remit la peine capitale; il ordonna seulement que son nom fût rayé des contrôles de l'armée.

Le général américain Hull est condamné.

Succès des Américains sur mer.

Ces premiers revers donnèrent un grand avantage au parti qui condamnoit la guerre; mais des succès sur mer firent bientôt triompher l'autre parti. Le 19 septembre, la frégate américaine la *Constitution* fut attaquée par la *Guerrière*, frégate angloise du premier rang. L'Américain reçut d'abord le feu de son ennemi sans riposter; ce qui promettoit au capitaine anglois (Dacres) une capture aisée; mais aussitôt que la manœuvre eut amené la frégate angloise dans la position que le capitaine Hull vouloit prendre, l'ordre fut donné de tirer volée sur volée, sans le moindre intervalle. Le mât d'arti-

mon de la *Guerrière* tomba quelques minutes après. Son bois, son grément, ses voiles, étoient tellement criblés de boulets, qu'elle ne pouvoit plus gouverner. Enfin elle amena son pavillon. Cette frégate avoit tant souffert dans l'action que les Américains la brûlèrent. 1812.

Un autre combat, livré le 25 octobre entre la frégate américaine les *États-Unis*, commandée par le commodor *Decatur*, et la frégate angloise la *Macédonienne*, portant quarante-neuf canons, se décida de même en faveur du bâtiment américain.

La guerre des indépendants et des royalistes de l'Amérique espagnole continuoit avec des succès balancés; cependant, au milieu de l'année, la cause des premiers sembloit péricliter.

Projets de Napoléon contre la Russie.

L'empereur Alexandre ne doutoit pas que Napoléon n'eût contre lui des projets hostiles. Vainement celui-ci cherchoit-il à le tromper, en faisant donner communication au prince Kourakin d'une lettre par laquelle il proposoit la paix à l'Angleterre, quoiqu'il fût bien convaincu que la condition de maintenir son frère sur le trône d'Espagne rendoit cette démarche inutile. Alexandre prit ses mesures, sans éclat, pour résister à l'irruption qu'il prévoyoit.

L'empereur Alexandre prend des mesures en conséquence.

Bonaparte, de son côté, couvrit d'un profond mystère l'intention d'un grand armement dont il faisoit les préparatifs. Chacun se perdoit en conjectures sur le but qu'on leur supposoit; et les politiques menaçoient tour-à-tour la Turquie, la Perse, ou l'Angleterre dans ses possessions asiatiques. On en jugeoit ainsi d'après des approvisionnements extraordinaires qui dénotoient une expédition lointaine, et dans un pays où l'armée

1812. françoise auroit à subsister par ses propres ressources.

Le 10 mai, Napoléon se rendit à Dresde, où le roi de Saxe le reçut avec magnificence.

Là s'étoient réunis l'empereur d'Autriche et l'impératrice, le roi de Prusse et tous les princes de la confédération du Rhin. Jamais l'orgueil de Bonaparte n'avoit été plus flatté.

Ses troupes se dirigent sur la Prusse.

L'armée partit de Mayence au mois de mars, et se dirigea sur la Prusse. Elle étoit rassemblée le 25 de juin aux bords du Niémen. Cette immense armée consistoit en dix corps d'infanterie de vingt mille hommes chacun, et soixante mille hommes de cavalerie ; ce qui joint à quarante mille hommes de garde, à l'artillerie, aux bataillons du génie, donnoit un total de quatre cent mille hommes, parmi lesquels on comptoit trois cent mille François.

Proclamation de Bonaparte.

A Wilkowiski, la proclamation qui suit fut mise à l'ordre de l'armée :

« Soldats,

« La seconde guerre de Pologne est commencée......
« La Russie viole ses serments...... Elle est entraînée
« par la fatalité ; ses destins vont s'accomplir. Ne se-
« rions-nous plus les soldats d'Austerlitz? Marchons!
« portons la guerre sur son territoire, etc., etc. »

Manifeste.

Pendant que les troupes étoient en marche, la polémique des manifestes appeloit les puissances à juger la cause des deux potentats. La première pièce publiée par la cour de France étoit une note adressée par le prince de Bassano (1), le 25 avril, au comte de Roman-

(1) L'auteur anglois donne au duc de Bassano le titre de *prince* qu'il n'a jamais eu. M. Maret, duc de Bassano, parvenu, par ses talents, au rang de secrétaire-d'état, a mérité d'honorables amis.

zoff. Le ministre se plaignoit de ce que la Russie, nonobstant ses promesses et les stipulations du traité de Tilsitt, avoit cessé de faire cause commune avec la France contre les injustices de l'Angleterre. La preuve en étoit dans l'ukase d'Alexandre pour admettre dans ses ports les productions des colonies angloises importées sous pavillon neutre, mais reconnues propriétés de négociants anglois. 1812.

Napoléon reprochoit encore à l'empereur Alexandre de se refuser à l'échange du duché d'Oldembourg. « La « France, disoit le ministre, ne pouvoit se passer de « cette réunion depuis qu'elle possédoit les villes anséa- « tiques et leurs territoires. »

Tous ces prétextes étoient frivoles. Bonaparte vouloit que le souverain de toutes les Russies fût au nombre des rois qui suivoient son char de triomphe. Ce que cette entreprise avoit de gigantesque ne l'intimida point. Il ne prévit ni la résistance des peuples, ni celle de la nature, ni la mortelle âpreté d'un froid toujours à craindre sous le cinquante-cinquième degré de latitude.

Smolensk incendié.

Le 16 août, l'armée françoise occupa les hauteurs qui dominent Smolensk, ville regardée comme le boulevard de l'ancienne capitale de la Moscovie. Trente mille hommes défendoient cette place. Des batteries de gros calibre ébranlèrent les murailles; des bombes et des obus furent lancés sans interruption, et dans la matinée du 18 Smolensk n'étoit plus qu'un décombre. Ce

Dans les derniers jours de l'empire on voulut rejeter sur ses conseils la guerre à laquelle Napoléon s'obstinoit. Napoléon ne demanda jamais de conseils à personne, et de tous les hommes d'état qui l'entouroient, il n'y en a pas eu de plus sage et de plus modéré que le duc de Bassano. (*Note du traducteur.*)

1812. premier succès coûta dix mille hommes à l'armée françoise.

Les Russes se retirèrent au-delà du Dniéper.

L'armée françoise poursuivit sa marche avec d'autant plus d'activité que la disette de vivres se faisoit déja sentir. Les Russes ne laissoient derrière eux que la désolation et la misère ; suivis de l'avant-garde des François, ils emmenoient tout le bétail des villages, incendioient les maisons, embarrassoient les routes, détruisoient les récoltes sur pied.

Bataille de Mojaïsk.

Ce fut le 7 de septembre que se donna cette mémorable bataille décrite dans le bulletin de Napoléon sous le titre de la *Moskowa*, nommée *bataille de Borodino* dans les relations russes, et plus généralement connue sous le nom de *bataille de Mojaïsk*.

Chacune des deux armées étoit forte de cent trente mille combattants. Les Russes, après de prodigieux efforts, furent enfoncés de tous côtés; écrasés par six cents pièces de canon, renversés par la cavalerie, ils précipitèrent leur retraite sur Moscou.

Entrée de Napoléon à Moscou.

De dégâts en dégâts, de ruines en ruines, on arriva devant cette ville le 14 de septembre. D'abord on détacha des patrouilles qui la parcoururent en tous sens. Quand on se fut assuré qu'elle ne cachoit point d'embuscade, les différents corps de l'armée françoise entrèrent, et Napoléon, à la tête de son état-major, alla s'établir dans le château du *Kremlin*, au centre de cette capitale.

Embrasement de cette ville.

La ville étoit déserte ; on ne rencontroit dans les rues et sur les places que quelques groupes épars d'hommes couverts de lambeaux, qui ressembloient à des malfaiteurs. Les soldats se logèrent dans les maisons aban-

données, et les pillèrent. Tout-à-coup, on s'aperçut, vers la nuit, que le feu prenoit sur des points opposés et nombreux. En un moment il se déclara de tous côtés, et l'embrasement fut général: églises, palais, hôpitaux, tout étoit la proie des flammes. La ville sainte, ce berceau de l'empire, périssoit, sacrifiée par les Russes eux-mêmes au terrible système de défense qu'ils avoient embrassé (1). 1812.

Quelle raison prolongea le séjour de Napoléon dans une ville qui n'étoit plus?

Il faisoit des revues, il dictoit des notes diplomatiques, il annonçoit la paix, et, ce qu'on aura peine à concevoir, des acteurs françois lui jouoient la comédie sur des débris et des cendres; et l'hiver s'avançoit!

Retraite des François.

Du 15 au 19 octobre, on sortit de Moscou. La température n'étoit pas encore froide; mais elle changea le 21. Il falloit retourner sur ses pas à travers des pays qu'on avoit livrés à la dévastation: en peu de jours, on manqua d'habits, de chaussures, et sur-tout d'aliments. Harcelés par des nuées de cosaques, les malheureux soldats se battoient à toute heure; les blessés expiroient sur la neige; la route étoit jonchée de cadavres d'hommes

(1) « Plutarque, a-t-on dit, n'eût pas manqué de recueillir un « pareil trait comme un des plus beaux exemples de courage et de « dévouement patriotique. » Oui, sans doute, l'embrasement de Moscou seroit digne de l'admiration des siècles, si les habitants, après de longs efforts, eussent couronné par cette résolution héroïque la défense d'une ville qu'ils ne pouvoient sauver. Mais quand on me montre une immense population chassée de ses foyers par son propre gouvernement, et forcée d'abandonner aux flammes tout ce qu'elle possède, pour aller mendier un asile, je ne vois qu'un acte du despotisme le plus violent. Je n'admire pas; je m'indigne; je gémis.

(*Note de l'auteur.*)

1812. foulés sous les pieds de leurs camarades, et de chevaux à moitié dévorés.

Le passage de la Bérésina compléta cet horrible désastre.

Enfin, le 12 décembre, l'armée, réduite à quelques corps, repassa le Niémen, partie sur des ponts, partie sur la glace.

« Qu'étoient devenus (dit un historien, témoin oculaire de cette grande déroute), qu'étoient devenus ces « quatre cent mille guerriers, cette infanterie si belle, « cette imposante cavalerie, tout ce brillant appareil « des combats, dont nous étions si fiers? tout avoit péri. « Trente mille fuyards mutilés par le froid et délabrés, « voilà le seul reste de cette armée qui naguère mena- « çoit de conquérir le monde! »

Conspiration du général Mallet.

Pendant que les Russes, du fond de leurs déserts, ébranloient le trône de Napoléon, un général obscur faillit le renverser au sein de sa capitale.

Le général Mallet, ancien mousquetaire, avoit servi sous Napoléon. Il étoit brave jusqu'à la témérité ; mais son caractère et son esprit ne répondoient point à son audace. Soit qu'il eût éprouvé de la part de l'empereur quelque grave injustice, ou même essuyé quelques uns de ces outrages dont Napoléon étoit si prodigue ; soit qu'un intérêt moins personnel et plus élevé lui fît desirer sa chute et le pressât d'y coopérer, il profita d'une détention qu'il subissoit pour associer à ses projets deux généraux de brigade (Guidal et La Horie) non moins passionnés que lui contre le chef de l'état. Libre, il sollicita leur élargissement, et l'obtint. L'éloignement de Napoléon et le bruit de ses revers étoient favorables à leur complot. Après s'être ménagé des intelligences

parmi les militaires dont les dispositions leur étoient connues, ils fabriquèrent un sénatus-consulte qui déclaroit au peuple françois que Bonaparte étoit mort à Moscou, créoit un gouvernement provisoire, investissoit le général Mallet de tous les pouvoirs nécessaires, etc., etc. 1812.

Le 23 octobre, munis de cette pièce, d'ordres du jour et de proclamations, Mallet, Guidal et La Horie se présentent dès cinq heures du matin aux casernes de Paris, mettent en réquisition trois régiments, les distribuent sur les places publiques, changent les postes de plusieurs administrations importantes, s'emparent du préfet de police et du ministre de la police générale, et les font conduire en prison sous escorte. Mallet s'étoit rendu chez le général Hullin, pour lui demander les sceaux de la première division militaire. Sur son refus, il le renverse d'un coup de pistolet, et s'échappe. L'archichancelier et le ministre de la guerre sont instruits de ce qui se passe et de l'emprisonnement des deux autorités surveillantes. Aussitôt la mort de Napoléon est démentie par des bulletins affichés; on se met à la poursuite des conspirateurs: à neuf heures du matin, ils étoient arrêtés.

Les habitants de Paris apprirent à leur réveil qu'avec plus de prévoyance et des mesures un peu mieux concertées, trois hommes auroient peut-être, cette nuit là même, détruit la puissance colossale de Napoléon.

Le 28 octobre, les chefs de cette conspiration, et quelques officiers dont le crime étoit de s'être laissé tromper, furent condamnés à mort par une commission militaire.

1812. Retour de Napoléon.

Bonaparte arriva le 18 décembre à Paris. Une évasion furtive l'avoit soustrait au spectacle des maux dont il étoit l'auteur. Moins affligé de ses désastres que tourmenté du besoin de venger sa gloire, il demanda trois cent quarante mille hommes, un budget de douze cents millions, la vente des biens communaux; et tout lui fut accordé.

Nouveau parlement impérial.

Une proclamation du 29 septembre annonça la dissolution du parlement d'Angleterre. Le nouveau parlement s'assembla le 24 de novembre, et les adresses en réponse au discours du régent passèrent à l'unanimité dans les deux chambres.

Discours relatifs à la guerre avec les Américains.

A la rentrée, lord Castlereagh mit sous les yeux des communes les pièces relatives aux différents de l'Angleterre avec le gouvernement américain. Il y joignit une note du prince régent, concernant l'origine de cette guerre et les causes qui l'avoient motivée. Son altesse royale finissoit en déclarant qu'elle n'admettroit aucune prétention contraire aux droits maritimes de la Grande-Bretagne, et ne se relâcheroit sur aucun des points qui les constituoient.

Lord Castlereagh prit la parole. Il s'éleva contre les Américains; il leur reprocha leur complaisance pour une faction qui les poussoit à la guerre. « Faction, « ajouta-t-il, qui n'est ennemie de l'Angleterre que par « dévouement au gouvernement françois. » On auroit pu lui répondre que l'Angleterre n'avoit pas un parti moins prononcé dans les états de l'est et dans les grandes cités commerçantes, et que la cause de la guerre étoit uniquement dans la non-révocation des ordres du conseil, au mépris des instances répétées du commerce américain.

L'adresse en réponse aux communications du prince-régent passa sans opposition.

1812.

Catholiques d'Angleterre et d'Irlande.

Le 25 février, M. Grattan renouvela ses efforts en faveur des sujets catholiques d'Angleterre et d'Irlande. Nous nous dispenserons d'analyser des discours qui ramènent sans cesse les mêmes arguments et les mêmes réfutations. Disons seulement que M. Grattan abandonna le bill qu'il avoit proposé, parceque les avantages qu'il procuroit aux catholiques furent réduits, par des amendements, à n'être plus que des concessions sans valeur.

Renouvellement de la charte de la compagnie des Indes.

La charte de la compagnie des Indes alloit expirer, et cette époque étoit attendue de tous les négociants dans des vues opposées. Les uns se flattoient qu'elle affranchiroit le commerce de l'Inde; d'autres, qui tenoient à la compagnie par des relations avec elle, aspiroient à la continuation de son privilége.

Cet objet fut soumis, le 22 mars, à la chambre des communes.

Lord Castlereagh posa ces trois questions:

L'administration sera-t-elle maintenue dans l'Inde telle qu'elle est en ce moment?

En changera-t-on entièrement la forme?

Adoptera-t-on un terme moyen pour concilier tous les intérêts?

En embrassant le dernier avis, lord Castlereagh indiqua les modifications qu'il croyoit pouvoir être apportées au système actuel, et qui formoient le fond de quelques résolutions à proposer.

Avant que de rien statuer à cet égard, il importoit de recueillir assez de documents et de témoignages pour éclairer l'opinion des deux chambres. Ce travail occupa

1813. pendant plusieurs mois l'attention du parlement. Un volume ne suffiroit pas pour ne retracer même qu'en substance tout ce que cette discussion produisit pour ou contre. Nous nous bornerons à rapporter les principales clauses du bill rédigé sur la base des résolutions qui furent converties en loi.

La première maintenoit la compagnie dans la possession de tous ses anciens territoires, et de toutes les parties qu'elle avoit acquises, tant continentales qu'insulaires, au nord de l'équateur, pour un terme de vingt années, à partir du 10 avril 1814. La compagnie retenoit exclusivement le droit de faire le commerce de la Chine, et spécialement le commerce du thé.

Tous les sujets du roi pouvoient commercer d'un port à l'autre, dans toute l'étendue des limites du privilége de la compagnie, la Chine exceptée, pourvu toutefois qu'ils s'assujettissent aux conditions que cette clause leur imposoit. Ils étoient tenus de solliciter une licence du bureau des directeurs; et ceux-ci n'avoient pas droit de la refuser, quand on la leur demandoit pour le fort William, le fort Saint-Georges, l'île du prince de Galles, et Bombay. Si les bâtiments se dirigeoient sur d'autres points, les directeurs étoient libres de ne pas l'accorder; mais on appeloit de leurs décisions aux commissaires du commerce de l'Inde, autorisés à l'infirmer.

Sur les revenus de la compagnie, devoient être payés : 1° l'entretien des troupes : 2° les dettes de la compagnie, contractées en Angleterre : 3° les frais d'administration.

Le dividende des actions étoit restreint à dix pour cent, jusqu'à l'extinction du fonds, appelé *fonds sé-*

paré; après quoi ce dividende s'éleveroit à dix et demi. 1813.

La compagnie subvenoit à l'habillement ainsi qu'à la solde de vingt mille hommes des troupes de S. M.

Le budget, qui fut présenté le 31 mars, portoit à 72,000,000 livres les besoins de l'Angleterre et de l'Irlande. Budget.

Les dépenses de la guerre alloient toujours en croissant, à raison des nombreuses alliances de l'Angleterre, et des subsides qu'elles nécessitoient. De nouvelles mesures de finances devenoient donc indispensables. M. Vansitart entretint la chambre de cet objet, et proposa des moyens. Celui qui demanda les développements les plus étendus consistoit à révoquer une disposition de l'acte de 1802, portant que tout le fonds d'amortissement, existant à cette époque, ne cesseroit point de s'accumuler avec les intérêts composés, jusqu'au rachat total de toute la dette consolidée. Cette proposition trouva des défenseurs et des adversaires; mais le bill dont elle étoit la base obtint une grande majorité.

Situation de la princesse de Galles.

La situation de la princesse de Galles, bien loin de s'améliorer, devenoit de jour en jour plus pénible. Elle adressa, le 14 janvier, une lettre au prince-régent, pour se plaindre des humiliations dont on l'abreuvoit, et sur-tout des obstacles dont on gênoit les communications de la princesse Charlotte, sa fille, avec elle. Cette lettre, qui devoit rester secrette entre la princesse de Galles et son époux, fut rendue publique, et ne produisit pas l'effet que vraisemblablement on s'étoit proposé. Le peuple, qui crut la princesse opprimée, se déclara pour elle; et de ce moment, on put prévoir que, si cette procédure qui jusque là n'étoit pas sor-

1812.

tie de l'intérieur du palais, prenoit un caractère plus décidé, l'esprit de faction s'en empareroit pour agiter la multitude.

Affaires d'Espagne.

Reportons-nous sur les suites de cette guerre qui n'honoroit pas moins les Anglois par le succès de leurs armes, que par la généreuse assistance qu'ils prêtoient à la nation espagnole.

Le roi Joseph étoit à Madrid, à peine aperçu par les habitants de cette capitale, et dédaigné même des François qui se battoient pour lui. Pendant l'hiver, lord Wellington avoit visité tous ses postes; il quitta ses quartiers dans les derniers jours de mai, pour marcher sur Salamanque. A la même époque, Joseph se mit à la tête de l'armée françoise; le maréchal Jourdan agissoit sous ses ordres, en qualité de major-général.

Bataille de Vittoria.

Les deux armées se rencontrèrent le 20 juin. La gauche des François étoit postée sur les hauteurs d'Arunès; leur centre, sur une côte qui commande la vallée de Zadorra; la droite, au front de Vittoria. Le général anglois attaqua, le lendemain, à la pointe du jour. L'événement de cette bataille ne fut pas long-temps incertain. Les François, enfoncés de tous côtés, laissèrent au pouvoir des vainqueurs, cent cinquante pièces de canon, quatre cents caissons, tous les bagages, et même, a-t-on dit, le trésor de l'armée.

Défaite du roi Joseph.

Le 26, les Espagnols investirent Pampelune, tandis que le général Hill poursuivoit Joseph, que cette journée détrônoit, et qui rentroit en France par la route de Roncevaux, lieu qu'a rendu célèbre la défaite de Charlemagne, en 778.

Les alliés échouent devant

Les alliés avoient moins de succès à l'est de la péninsule. Le général Murray, parti le 13 mai d'Alicante,

1813.

étoit arrivé le 3 juin devant Tarragone, et l'investissement de la place avoit suivi de très près le débarquement des troupes. Le duc d'Albufera sortit aussitôt de Valence pour secourir Tarragone. Murray, dont l'armée ne s'élevoit pas à quinze mille hommes, ne voulut pas s'engager contre des forces supérieures, et fit une retraite tellement précipitée, qu'il abandonna son artillerie.

Retour du maréchal Soult en Espagne.

Bonaparte, alarmé de la journée de Vittoria, s'empressa de renvoyer le maréchal Soult en Espagne; mais cet habile capitaine arrivoit trop tard pour reconquérir. Il ne lui restoit qu'à préserver les provinces méridionales françoises des vengeances d'une nation trop justement irritée.

Le maréchal Soult attaqua plusieurs positions avec un grand avantage; mais il ne put empêcher la prise de Saint-Sébastien, qui fut emportée le 31 août, par le général Graham, après deux assauts.

Capitulation de Pampelune.

Depuis la bataille de Vittoria, la forte place de Pampelune étoit bloquée. Le 31 octobre, elle se rendit par capitulation, au général don Carlos d'Espagna. La garnison resta prisonnière.

A la fin de l'année, l'armée du lord Wellington étoit entrée sur le territoire françois.

D'autres revers attendoient Napoléon.

Bulletin publié par Napoléon.

Convaincu de la nécessité de relever les espérances, il fit publier, le 28 janvier, un bulletin officiel de l'armée. Selon ce bulletin, le roi de Prusse réorganisoit son contingent, entre Stettin et Colberg; le roi de Saxe rassembloit des troupes autour de Glogau; l'Autriche mettoit sur pied des forces considérables dans la Gallicie; la confiance la plus entière, l'harmonie la plus

1813. parfaite, régnoient entre les cours de Paris et de Vienne: l'Allemagne ne craignoit rien, ni des intrigues de l'Angleterre, ni de l'irruption des barbares.

Le détail qui suit eût été plus fidèle :

La Russie renouoit son alliance avec l'Angleterre. La Prusse ordonnoit en secret à ses généraux d'abandonner les rangs de l'armée de Napoléon, et recrutoit même, au milieu des François, les soldats destinés à les combattre. L'Autriche ébranlée ne tenoit plus à l'empereur françois que par des liens prêts à se rompre. Hambourg et Lubeck s'affranchissoient. L'Allemagne alloit recouvrer son indépendance.

Préliminaires d'un concordat avec le pape.

Depuis huit mois, le pape étoit prisonnier à Fontainebleau : Napoléon pensa que sa réconciliation avec le chef de l'église ne seroit pas une démarche inutile : il alla le visiter, employa tour-à-tour les menaces et les caresses, et finit par arracher un traité qu'il publia comme un concordat définitif, et qui n'étoit qu'un arrangement conditionnel et provisoire.

Le 2 février, un sénatus-consulte fut rendu pour conférer la régence de l'empire à l'impératrice Marie-Louise.

Bonaparte ouvre le corps-législatif.

Le 14, Napoléon ouvrit la session du corps-législatif. Il déclara, dans son discours, qu'il ne se dessaisiroit d'aucune de ses conquêtes; que sa dynastie régnoit et régneroit en Espagne; que les Russes rentroient *dans leur affreux climat :* et dans ce moment même, le roi d'Espagne, son frère, fuyoit devant Wellington; les Russes avançoient, et l'empereur lui-même étoit à leur tête!

Alliance de la Prusse et

Le 8 février, ils entrèrent à Varsovie. Aussitôt que le roi de Prusse en eût reçu la nouvelle, il résolut de

quitter Berlin, où sa position étoit fausse et même avilissante; il donna, pour s'éloigner, des prétextes sur lesquels les François ne furent pas difficiles, et se rendit à Breslau. Le 22, ce prince conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec l'empereur de Russie. On pourra dire que Frédéric-Guillaume abaissa la dignité royale, en couvrant sa retraite, ou plutôt son évasion, d'un motif tout-à-fait contraire à ses véritables projets; mais qu'on songe à tout ce que la Prusse avoit souffert de vexations et d'outrages; qu'on la voie pillée par tous ceux qui l'administroient, depuis six ans, au nom de Bonaparte, et qu'on ne révoquoit que lorsqu'ils avoient épuisé leur province : qu'on se rappelle que, tandis que le sang des soldats prussiens couloit pour la cause de Napoléon, celui-ci ne remplissoit aucun des engagements contractés avec un royaume qu'il avoit appauvri : qu'on se représente, enfin, l'état d'un prince qui, grevé d'un pénible vasselage, sous le nom d'*alliance*, reçoit des ordres au sein de sa capitale : on avouera que tout l'autorisoit à saisir l'occasion de sortir d'esclavage.

1813. de la Russie.

Le 4 mars, les cosaques de Czernischeff entrèrent à Berlin par une porte, tandis que les François en sortoient par une autre. Hambourg ouvrit ses murs aux Russes, et son port aux Anglois. Le roi de Saxe quitta Dresde, avec la douleur de voir que ce beau pays alloit éprouver toutes les horreurs de la guerre.

Les François évacuent Berlin.

Le cabinet de Vienne endormoit le ministre françois Otto par des protestations amicales, et toute la pénétration de Napoléon lui-même échouoit contre la déception la mieux voilée. Mais, à la fin de mars, M. de Narbonne, qui remplaçoit M. Otto dans les fonctions d'am-

1813. bassadeur, perça le mystère de la politique autrichienne; et Bonaparte fut éclairé. Toutefois, il ne témoigna ni mécontentement ni défiance. Les deux cours se tendoient un piége; mais, en habileté diplomatique, la partie n'étoit pas égale.

Bonaparte rejoint son armée.

Le 24 avril, Napoléon quitta Mayence.

Le vice-roi d'italie commandoit en second; l'armée françoise, et les corps nombreux dont elle étoit composée, marchoient sous les ordres des généraux Ney, Soult, Bessières, Regnier, Latour-Maubourg, Marmont, et beaucoup d'autres hommes d'une grande renommée. Toute la force de Napoléon étoit dans son infanterie, car il s'avançoit, avec moins de quatre mille chevaux, contre des ennemis dix fois supérieurs en cavalerie. Les armées russe et prussienne s'étoient concentrées près de Leipsick, sous le commandement suprême du général Wittgenstein. Aussitôt que les François eurent passé la Saale, les Prussiens et les Russes effectuèrent leur jonction entre Altembourg et Leipsick.

Bataille de Lutzen.

Quelques affaires de postes amenèrent une grande bataille qui fut livrée le 2 mai, dans la plaine de Lutzen, au lieu même où périt Gustave-Adolphe, en 1632.

Si Bonaparte arracha la victoire à l'armée combinée (ce qui reste problématique), ce ne fut pas sans de sanglants efforts. Des deux côtés la perte étoit énorme. Bonaparte évalua lui-même celle des François à dix mille hommes, tués ou blessés. Il proclama la défaite de ses ennemis, dans un bulletin où cette phrase peu modeste étoit insérée : « Les trames ténébreuses our-« dies par le cabinet de Saint-James, se trouvent en « un instant dénouées, comme le nœud gordien par « l'épée d'Alexandre. »

1813.

Napoléon entra le 8 mai dans les murs de Dresde, en vainqueur. Le roi de Saxe étoit encore à Prague, sous l'influence de la coalition, et flottant entre le sentiment qui l'attachoit à l'empereur des François, et l'intérêt de son pays qui le portoit à s'en séparer. La victoire de Lutzen fixa ses irrésolutions; il rejoignit Napoléon dans sa capitale; et son retour, que l'empereur desiroit impatiemment, grossit l'armée françoise d'un renfort asez considérable.

La détermination de ce prince put faire croire à Napoléon que l'Autriche inclinoit vers lui. Mais quel étoit le but des grands rassemblements de troupes qu'elle formoit en Bohême? et quel poids François II alloit mettre dans la balance, s'il se déclaroit pour la coalition!

Napoléon quitta Dresde le 18, et reconnut la position des ennemis; elle rendoit une grande action inévitable.

Bataille de Bautzen et de Würschen.

En effet, la bataille de Bautzen eu lieu le 20, et fut le prélude de celle du lendemain. Les François les gagnèrent toutes deux; mais ils ne firent point de prisonniers; ils n'enlevèrent ni canons, ni drapeaux, ni bagages; ils n'osèrent poursuivre des ennemis qui ne fuyoient pas; et ce déplorable succès se réduisit à trois jours d'un carnage inutile.

Suspension d'armes.

Avant la journée de Würschen, Napoléon avoit fait proposer une suspension d'armes. Elle ne fut acceptée qu'après la bataille; et le 1er juin, les hostilités cessèrent aux avant-postes. La trève étoit de cinquante-deux jours, et devoit être suivie d'un congrès.

Accession du prince royal de

La tournure que prenoient les affaires engagea le prince royal de Suède (Bernadotte) dans la ligue qui se

1813.
Suède à la coalition.

formoit contre Napoléon. Un traité d'alliance fut conclu le 3 mars entre les cours de Londres et de Stockholm. La Suède fournissoit à la coalition une armée de trente mille hommes; et l'Angleterre lui payoit un million.

Le danger imminent de Hambourg, qui, n'étant plus occupé par les Russes, étoit menacé de l'être par une armée françoise, décida les Suédois à jeter un corps de troupes dans cette place; mais la Suède fut obligée de le rappeler pour l'opposer aux Danois; et le général françois qui reprit possession de Hambourg, frappa cette ville infortunée d'une énorme contribution, pour la châtier d'avoir voulu redevenir libre.

Les alliés profitèrent mieux de la trève que Napoléon. L'empereur Alexandre, en quittant Kœnisgratz, accompagné des comtes Nesselrode et Tolstoi, ennemis personnels de Bonaparte, se rapprocha du château de Gitschin, où François II résidoit; et ces deux princes eurent une longue entrevue. Les Russes hâtoient l'arrivée de leur réserve. L'Angleterre resserroit, autant qu'il étoit en elle, les liens de la confédération. Elle prodiguoit à Wellington tous les moyens d'achever la libération de la péninsule.

Arrivée des plénipotentiaires au congrès.

Les plénipotentiaires envoyés au congrès arrivèrent à Prague le 12 juillet. La durée des négociations ne devoit pas excéder le terme de l'armistice. Cependant le duc de Vicence ne parut que seize jours après l'ouverture des conférences. L'Autriche redemandoit le Tyrol et les provinces illyriennes; elle vouloit que la France reprît le Rhin pour limite, et que l'Italie fût indépendante. Bonaparte ne renonçoit à rien, pas même au

trône d'Espagne, que son frère Joseph n'occupoit déja plus. 1813.

Il est rompu.

Après des échanges répétés de notes superflues, les ministres annoncèrent, le 10 août, la dissolution du congrès. Aussitôt les troupes russes et prussiennes entrèrent dans la Bohême; et ce fut alors que Napoléon se convainquit de l'accession positive de l'Autriche à la coalition. François II liant sa cause à celle des ennemis de Bonaparte, ce dernier dut croire que les autres princes de la confédération du Rhin ne tarderoient point à se détacher de son alliance; et malgré cette persuasion à laquelle tout le conduisoit, il ne prit aucun soin pour les rattacher à ses intérêts.

L'empereur Alexandre appelle le général Moreau.

On évaluoit à trois cents trente mille hommes la totalité des forces françoises. L'armée de la coalition étoit une fois plus forte par l'adjonction des Autrichiens et des Suédois. Il est vraisemblable que ce fut le prince royal de Suéde qui pressa l'empereur Alexandre d'appeler Moreau du fond de l'Amérique. On ne pouvoit susciter à Bonaparte un ennemi plus dangereux.

Moreau ne recueillit, sur toute sa route, que des témoignages de vénération; et lorsqu'il parut à l'armée des alliés, un cri d'enthousiasme sortit de tous les rangs. Les souverains comblèrent ce grand capitaine de marques d'admiration, d'estime et d'amitié.

Reprise des hostilités

Le 12 août les hostilités commencèrent. Le 23, les François essuyèrent un échec à Gross-Beeren. Le 27, Napoléon remporta, sous les murs de Dresde, une victoire éclatante. Le général Moreau fut frappé d'un coup mortel dans cette bataille; et les amis de Napoléon crurent encore reconnoître l'étoile qui présidoit à ses destinées.

1813.

Le général Vandamme est fait prisonnier.

Les alliés se retirèrent par la Bohême, partagés en trois colonnes. Le général Vandamme les poursuivit avec vigueur; mais le succès l'ayant emporté trop loin, il fut accablé par des masses d'infanterie prussienne, et fait prisonnier. Les François, dans cette sanglante affaire, perdirent trente canons et neuf mille hommes.

Le 7 octobre, Napoléon sortit de Dresde pour se porter entre l'Elster et la Mulda. Le prince-royal de Suède et Blucher profitèrent de la faute qu'il faisoit en ne marchant pas contre les armées du nord et de Silésie, qu'il auroit battues; au moins, toutes les chances d'une attaque étoient-elles en sa faveur. Ils se portèrent derrière la Saale, afin d'établir leurs communications avec la grande armée de Bohême, et de couper celles de Napoléon avec la France.

Défection de la Bavière.

Bonaparte perdoit, en ce moment, l'allié dont il s'étoit le moins défié: le roi de Bavière entroit dans la coalition. Ce prince, qui supportoit depuis long-temps les calamités dont la cause de Napoléon accabloit son pays, crut avoir épuisé la mesure de reconnoissance qu'il lui devoit, et, privé par la retraite d'Augereau d'une armée qui le protégeoit contre l'Autriche, *il se rangea*, comme le disoit son manifeste, *dans le parti de ceux qui combattoient pour le repos des nations*. La défection de Maximilien augmentoit de trente mille hommes les forces de la coalition.

Le 15 octobre, Napoléon marcha sur Leipsick. Il rétrogradoit. Une action décisive sembloit prochaine, quoique la position des deux armées fût également défavorable. Bonaparte s'appuyoit sur un point où plusieurs routes aboutissoient, pour l'attaquer. Une seule pouvoit protéger sa retraite, à travers des marais.

Les alliés n'étoient pas placés plus avantageusement. Les rivières de la Pleiss et de l'Elster, en divisant leur cours, interceptoient la communication de leurs différents corps. 1813.

La bataille de Leipsick commença le 18, et dura trois jours. Quoique Napoléon n'eût que cent quatre-vingt mille hommes engagés contre deux cent quatre-vingt mille, la victoire parut d'abord se déclarer pour lui; jamais peut-être l'élan qu'il savoit donner à ses soldats n'avoit été plus terrible. Tout-à-coup, deux régiments de cavalerie wurtembergeoise, deux régiments de cavalerie saxonne, et sept bataillons d'infanterie passèrent dans les rangs ennemis, et par cette désertion jetèrent l'alarme et le découragement au milieu des alliés qu'ils abandonnoient. De ce moment, le désordre fut effroyable. La plus grande partie de l'armée françoise étoit en déroute, et le carnage ne s'arrêtoit pas. Artillerie, drapeaux, magasins, tout fut au pouvoir du vainqueur. Napoléon fit sauter le pont de Lindenau pour assurer sa fuite, et laissa vingt mille hommes sur l'autre rive. Des deux côtés la perte étoit immense. Les François eurent à regretter un grand nombre d'officiers distingués. Les généraux Regnier, Aubry, Bertrand, Dorsenne, Lauriston demeurèrent prisonniers. Le maréchal duc de Tarente, après des efforts héroïques pour défendre Leipsick, se précipita dans l'Elster, qu'il franchit à la nage : le comte de Latour-Maubourg eut une jambe emportée d'un boulet de canon (1).

Bataille de Leipsick.

Déroute de l'armée françoise.

(1) Pendant qu'on amputoit la jambe de cet intrépide officier, son domestique se livroit au désespoir: « Pourquoi te désoler, lui dit « M. de La Tour-Maubourg? Tu n'auras plus qu'une botte à cirer. »
Histoire de la chute de l'Empire, etc., par Eugène La Baume.

1813.

Harcelé dans sa retraite, Napoléon se battit comme un soldat; enfin, il arriva le 2 novembre à Mayence, et le 9 à Paris, précédé cette fois par des récits trop fidèles.

Suites de cette défaite.

La journée de Leipsick affranchissoit l'Allemagne: le prince-royal de Suède marcha sur Hanovre; il annonça, le 6 octobre, par une proclamation, que les conseillers-privés du roi d'Angleterre, nommés pour gouverner dans l'électorat de Brunswick-Lunebourg, reprenoient l'administration des pays électoraux. Brême et Lubeck recouvrèrent leur liberté : toutes les places fortes de l'Allemagne, occupées par des commandants françois, se défendirent avec une constance opiniâtre, et ne cédèrent qu'à la famine qui consumoit les garnisons et les habitants.

Insurrection en Hollande.

Au moment où Bonaparte, dans le sein de son conseil d'état, prononçoit ces paroles effroyales : « S'il me « falloit renoncer à la Hollande, plutôt la rendre à la « mer ! » la Hollande échappoit à sa domination. Le bruit des désastres de Napoléon, et l'approche des premières colonnes de l'armée du nord de l'Allemagne échauffèrent subitement le peuple d'Amsterdam; un moment décida de l'insurrection : la couleur orange reparut de tous côtés. *Vive Orange !* fut un cri qui se propagea de Roterdam au Texel : aucun excès ne souilla cet élan : on ne pressa par aucune violence la retraite des autorités françoises ; et la nation batave se fit reconnoître à l'Europe comme un de ses peuples les plus sages et les plus dignes de la liberté.

Toute la population de Hollande redemandant l'ancienne famille qui l'avoit gouvernée si long-temps avec gloire, le prince d'Orange entra dans Amsterdam le

1er décembre, au milieu des acclamations générales. 1813.

Au bruit du soulèvement de la Hollande, une grande fermentation se manifesta dans la Belgique; elle étoit prête à secouer le joug d'un gouvernement oppresseur, si les troupes n'eussent retenu, par leur présence, la rebellion tout près d'éclater.

Mesures prises pour contenir les provinces du nord.

Pour mettre à couvert les provinces du nord, que menaçoient des corps avancés sur le Rhin et sur le Whaal, on augmenta les forces du maréchal Macdonald, chargé de défendre le Rhin, depuis Cologne jusqu'à Nimégue. Le général Rampon s'enferma dans Gorcum, et le général Bizannet occupa Berg-op-Zoom, avec cinq mille hommes: la frontière de l'est restoit dégarnie.

Napoléon se rend au corps-législatif.

Irrité par ses revers, qu'il ne pouvoit imputer qu'à lui, Bonaparte se préparoit à lutter, avec les restes d'une armée vaincue, contre toutes les forces du continent, qu'il voyoit s'avancer. Cette fois, le sénat n'attendit point qu'il lui demandât trois cent mille hommes; il les mit à la disposition du ministre de la guerre. Le 19 décembre, Napoléon se rendit au corps-législatif, où le sénat, le conseil d'état et les ministres étoient réunis; il annonça qu'il venoit d'adhérer à des bases de pacification proposées par les souverains coalisés; il invita la chambre à nommer cinq commissaires pris dans son sein, auxquels son ministre communiqueroit les pièces originales qui constatoient la marche et le progrès des négociations entamées.

La chambre écarta cinq membres indiqués par les ministres; elle en nomma cinq autres d'un caractère honorable et d'une opinion indépendante.

La contenance du corps-législatif alarma Bonaparte, accoutumé jusqu'à ce jour à toutes les condescendances

1813.

de l'adulation et de la servitude; il traita de complot contre son pouvoir le parti pris trop tard de lui dire la vérité.

Déclaration de Francfort.

Le 7 décembre, parut la célèbre déclaration de Francfort, par laquelle les souverains confédérés promulguoient, à la face de l'Europe, le but de leurs efforts et les principes qui dirigeoient la coalition. Ce qu'on remarqua sur-tout dans cette déclaration, c'est qu'elle isoloit Bonaparte de la nation françoise. C'est à la nation elle-même que les alliés portoient leurs griefs; c'étoit avec elle qu'ils vouloient traiter : à leurs yeux, Napoléon ne la représentoit plus.

Opérations militaires des Américains.

M. Madisson fut réélu président des États-Unis d'Amérique. Une majorité de 128 voix, contre 89, prouva la supériorité du parti qui s'étoit déclaré pour la guerre.

Les derniers événements avoient eu peu d'importance. La conquête du haut Canada, malgré l'issue de la dernière expédition, étoit toujours le but que se proposoient les Américains. Au mois de janvier, le général Winchester, à la tête de mille hommes, attaqua le fort Détroit; il échoua, non sans perte de plus de cinq cents hommes, et resta prisonnier.

Aussitôt que le lac Ontario fut dégagé de glaces, les Américains se disposèrent à l'attaque d'York, capitale du haut Canada. Cette place étoit importante, et par sa situation, et commme dépôt des approvisionnements militaires de l'ennemi. Maîtres d'York, les Américains s'emparoient aisément du fort Saint-Georges, et de là portoient leurs armes contre Kingston. Aussi les Anglois firent-ils de promptes dispositions pour empêcher le débarquement. Leurs efforts furent inutiles; mais à l'instant où le général Dearborn s'avançoit vers la place, une hor-

rible détonation fut entendue : cinq cents barils de poudre s'enflammèrent à-la-fois, à cent toises des troupes américaines, et les couvrirent de débris ; plus de deux cents hommes furent tués ou blessés. Le général anglois, Sheaffe, privé par cet événement de tout moyen de résistance, offrit de capituler : ce qui fut accepté. 1813.

Les Américains soupçonnèrent le général Sheaffe de l'embrasement du magasin à poudre. Une pareille accusation tomboit d'elle-même : la preuve qu'il n'eut aucune part à cette explosion, c'est qu'elle lui coûta cinquante hommes. En lui prêtant l'intention d'écraser les Américains sous les ruines de cet édifice, il est à croire qu'il eût pris des précautions pour sauver les siens ; et comment supposer qu'un général se réduise lui-même à la nécessité de se rendre?

Une entreprise contre le fort Georges, sur le Niagara, n'eut pas un moindre succès. Le commodore américain Chauncey, se trouvant maître de la navigation du lac, pouvoit transporter les troupes par-tout où leur présence étoit nécessaire, et protéger leur débarquement. En effet, quand les Américains s'approchèrent, l'artillerie de la flottille fit taire les canons du fort ; mais le colonel Scott, qui commandoit l'avant-garde, essuya long-temps un feu de file de plus de douze cents soldats déployés sur le rivage. Au moment d'aborder, officiers et soldats s'élancèrent impatiemment des bateaux, entrèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture, et prirent terre sous une grêle de balles. Dès qu'ils furent formés, le colonel chargea les Anglois, et les dispersa, tandis que le général Boyd, avec sa brigade, se portoit contre le fort. Le commandant, près d'être forcé, fit poser des mèches allumées dans tous les magasins, et donna

1813. l'ordre d'évacuer le poste. Les Américains en prirent possession, se hâtèrent d'étouffer les mèches, et sauvèrent tout ce que la flamme, qui se manifestoit déja sur plusieurs points, alloit consumer. Les Anglois perdirent cent huit hommes ; six cent quinze des leurs restèrent prisonniers. La perte des Américains fut beaucoup moins considérable.

Sur le lac Ontario, sir Jacques Yeo, commandant une flottille angloise, et le commodore américain Chauncey, s'observèrent.

Le 10 septembre, Percy, commodore américain, attaqua sur le lac Erié, l'escadre angloise ou plutôt canadienne sous les ordres du capitaine Barclay. La supériorité du commodore fut si décidée, que la flotte de Barclay se rendit toute entière

Dans la partie méridionale, la guerre avoit moins d'activité. Les escadres angloises envoyoient de temps en temps leurs bâtiments légers dans la rivière, au fond de la Chesapeake ; ils faisoient contribuer de petites villes, ou pilloient les magasins situés sur les rives.

Dans les combats livrés sur mer, les succès furent à peu près partagés.

Les marins anglois eurent peu d'occasions de se signaler contre la marine françoise, réduite, par sa foiblesse, à ne rien entreprendre.

Parlement impérial.

Le parlement d'Angleterre rentra le 4 novembre. Le prince-régent, dans son discours, félicita l'Angleterre du succès des puissances liguées contre la France, et qui, ne combattant que pour conquérir la paix, touchoient au but de leurs communs efforts. Son altesse

royale annonça que les différents de la Grande-Bretagne et des États-Unis seroient incessamment terminés. 1813.

Les adresses en réponse furent adoptées sans opposition.

Après que le parlement eut pris connoissance des traités de l'Angleterre avec la Prusse et la Russie, lord Castlereagh proposa l'incorporation d'un certain nombre de corps de milice dans l'armée de ligne. Ces corps y seroient admis en qualité de volontaires, ainsi que leurs officiers, et recevroient un supplément de gratification pour prix de leur service.

Cette mesure passa dans les deux chambres, par le besoin senti de redoubler d'efforts pour mettre fin à cette grande lutte qui désoloit le continent européen.

Le parlement se sépara le 20 décembre.

L'invasion de la France étoit résolue dans le conseil des monarques coalisés. Plan des puissances coalisées.

Ce fut après de longues conférences où se réunirent le prince de Schwartzemberg, le général Barclai-de-Tolly, le général Toll, le général Pozzo-di-Borgo, le feld-maréchal Blucher, le prince-royal de Wurtemberg, le général comte de Wréde, qu'on détermina les points sur lesquels le passage du Rhin devoit s'opérer. On convint que du 15 au 20 décembre on pénétreroit par la Suisse; que le corps russe de Wittgenstein et la garde impériale russe passeroient le Rhin, entre le fort Louis et le fort Vauban; l'armée de Silésie, entre Mayence et Manheim; l'armée du nord de l'Allemagne, entre Coblentz et Nimégue.

Cette marche arrêtée, les alliés restèrent campés sur

1813. la rive droite du Rhin, observant l'attitude que la France alloit prendre dans la crise la plus terrible qu'aucun royaume de l'Europe eût jamais éprouvée.

Rapport de la commission au corps-législatif.

La lenteur du travail de la commission nommée pour prendre connoissance des pièces de la négociation, irritoit l'impatience de la capitale, et même celle du corps-législatif. Enfin, M. Laisné fit son rapport, dont il résultoit qu'en effet les puissances coalisées manifestoient le desir de pacifier l'Europe, mais qu'il étoit du devoir de sa majesté de les éclairer sur ses desseins, et de proclamer l'intention de ne continuer la guerre que pour l'indépendance du peuple françois, et l'intégrité de son territoire. « Il est indispensable, ajouta l'éloquent orateur, que sa majesté soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux François la liberté, la propriété, le libre exercice de leurs droits politiques. »

1814.

Accueil que reçoit la députation du corps-législatif.

La noble hardiesse de ce rapport épouvanta les ministres. Ils coururent aux Tuileries porter leurs alarmes à Napoléon, et dénoncer l'écrit séditieux que l'impression alloit multiplier. Bonaparte se hâta d'en arrêter la publication; il fit fermer la salle des séances du corps-législatif, et lorsqu'une députation de ce corps alla lui rendre ses hommages accoutumés, il l'accabla de reproches injurieux, en appliquant à la conduite du corps-législatif les plus ignobles comparaisons. L'histoire n'a recueilli cette étrange réponse que parcequ'elle atteste l'irritation de Bonaparte et le désordre de ses idées.

Progrès de Wellington.

Au midi de la France, la fortune continuoit à se déclarer contre lui. Wellington venoit de couronner la campagne de 1813 par le passage de la Bidassoa. Ses troupes occupoient Saint-Jean-de-Luz, et si la crue des

eaux n'eût rendu le passage de la Nive impossible, son intention étoit d'exécuter ce mouvement offensif dans une grande étendue. 1814.

Le maréchal Soult avoit pris, en avant de Bayonne, une position protégée par le feu de la place et couverte par un marais; entreprendre de l'y forcer étoit plus que téméraire.

Propositions faites à Ferdinand VII.

Bonaparte frémit d'indignation lorsqu'il sut que le vengeur de l'Espagne l'attaquoit sur le sol même de la France. C'étoit peu de voir ses armes humiliées; il falloit se résigner à la perte d'un royaume qu'il comptoit, depuis 1808, au nombre des siens. Il appela le duc de San-Carlos, ancien ministre espagnol, et l'envoya proposer au prisonnier de Valençay la restitution de sa couronne, sous la condition qu'il congédieroit de l'Espagne les armées britanniques, et qu'il renverroit les prisonniers françois. Cet arrangement avoit un double but, d'augmenter l'armée du maréchal Soult et d'avilir le jeune monarque en le faisant remonter sur le trône par un acte d'ingratitude.

Le prince signa cette transaction honteuse, parce-qu'elle rompoit ses fers. Les cortès prirent soin de sa gloire, en lui refusant leur ratification.

Les alliés entrent en France.

Les journalistes françois entretenoient la capitale dans une aveugle sécurité, fondée sur cette persuasion, que les alliés n'entreprendroient rien contre la neutralité de la confédération helvétique. Tout-à-coup on apprit que trente mille hommes du corps austro-bavarois avoient pénétré par le pont de Basle, et que l'ancienne France devenoit le théâtre de la guerre. La proclamation suivante fut répandue sur la rive gauche avec profusion:

1814.

Proclamation des alliés.

« François,

« La victoire a conduit les armées alliées sur votre « frontière; elles vont la franchir;

« Nous ne faisons pas la guerre à la France; mais nous « repoussons loin de nous le joug que votre gouverne- « ment vouloit imposer à nos pays, qui ont les mêmes « droits à l'indépendance et au bonheur que le vôtre.

« Magistrats, propriétaires, cultivateurs, restez dans « vos foyers. Le maintien de l'ordre public, le respect « pour les propriétés particulières, la plus sévère disci- « pline, marqueront le passage et le séjour des armées « alliées; elles ne seront animées d'aucun esprit de ven- « geance.

« D'autres principes et d'autres vues que celles qui « ont conduit vos armées chez nous président aux con- « seils des monarques alliés; leur gloire sera celle d'a- « voir amené le terme des malheurs de l'Europe. La seule « conquête qu'elles ambitionnent est celle de la paix; « mais d'une paix qui assure à leur pays, à la France, à « l'Europe, un véritable état de repos. Nous espérions « la trouver avant que de toucher le sol françois; nous « allons l'y chercher. »

Leurs forces.

Les forces ennemies se trouvoient divisées en sept armées, dont cinq agissoient immédiatement contre la France, et deux en Italie. On peut évaluer à quatre cent mille hommes les premières troupes qui passèrent le Rhin à la fin de décembre; elles s'accrurent d'un tiers au moins, par les renforts qui leur arrivèrent.

Huningue fut bombardé le 24; Béfort fut attaqué; le 30, Genéve chassa sa garnison et se rendit

La grande armée prussienne, aux ordres du maréchal Blucher, franchit le Rhin sur trois points le premier

janvier, et tandis que la division Langeron observoit Mayence, les corps de Sacken, de Kleist et d'Yorck se portèrent vers Pont-à-Mousson, Metz et Thionville. 1814.

Le maréchal Victor s'étoit replié sur la Meuse pour se mettre en ligne, avec le maréchal duc de Raguse.

Napoléon se met à la tête des troupes.

L'envahissement des frontières, depuis Lyon jusqu'au port d'Anvers, s'effectuoit dans une profondeur de quarante lieues en deçà du Rhin; et Napoléon passoit encore des revues à Paris. Le 25, il quitta la capitale pour aller se mettre à la tête de ses troupes. Déja les alliés étoient en présence de l'armée sur laquelle il fondoit ses espérances: espérances foiblement partagées. « Napoléon, dit un des meilleurs historiens de cette campagne, s'étoit placé non dans la position d'un souverain qui défend son peuple, mais dans celle d'un conquérant qui veut retenir ou remettre sous son joug les nations impatientes de s'en affranchir. »

Nous ne suivrons pas les alliés dans leur marche, rapide ou ralentie selon que la résistance étoit plus ou moins vive. Ils ne se portèrent à des violences, toujours inséparables de la guerre, même la plus modérée, que lorsqu'ils eurent été provoqués par une défense opiniâtre qui leur coûtoit beaucoup d'hommes inutilement sacrifiés, ou par l'assassinat de leurs parlementaires.

Quant à Bonaparte, il fit tout ce que sa situation lui permettoit; plus d'une fois, une détermination fougueuse le servit mieux qu'une combinaison réfléchie; plus d'une fois il réduisit la coalition à douter si tant de milliers d'hommes né rétrograderoient pas devant les débris d'une armée qui paroissoit invincible.

L'empereur d'Autriche ne pouvoit vouloir que l'é-

1814.

Dispositions des puissances.

poux de sa fille fût détrôné; son espoir et son but étoient uniquement de captiver cette ambition désordonnée qui rendoit Napoléon le fléau des peuples et le perturbateur de l'Europe. L'empereur Alexandre partageoit ces dispositions généreuses; l'Angleterre s'étoit expliquée sur le desir qui l'animoit de contribuer à la paix générale; et si cette noble conquête ne satisfaisoit qu'à moitié les trop justes ressentiments de la Prusse, au moins ne mettoit-elle aucun obstacle à des arrangements pacifiques. Tels étoient les sentiments que les ministres des puissances coalisées apportèrent au congrès de Châtillon-sur-Seine, qui s'ouvrit le 4 de février. Il fut convenu que ces conférences ne suspendroient point les opérations militaires.

Congrès de Châtillon-sur-Seine.

On fait des propositions de paix à Bonaparte.

Napoléon eut de grands succès contre les alliés dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'ouverture du congrès jusques aux premières propositions qu'on lui fit. La paix qu'on offrit à l'empereur, et dont les préliminaires lui furent portés à son quartier-général, s'appuyoit sur des principes nécessaires au rétablissement de l'équilibre politique; elle maintenoit la France telle qu'elle étoit sous ses anciens rois, et la resserroit dans ses limites. Les points abandonnés à la décision du gouvernement britannique étoient relatifs aux colonies; deux places frontières restoient en otage; et, si nous en croyons ce qu'on a publié, les souverains exigeoient que Paris leur fût livré pendant la durée des négociations, que termineroit une paix définitive.

Bonaparte venoit de vaincre à Montmirail, à Champ-Aubert, à Vauchamp, à Château-Thierri, quand on lui présenta les conditions imposées; il les parcourut avec mépris; et, dans la peur que le duc de Vicence (Cau-

lincourt) n'acceptât ce qu'il désavouoit d'avance, il lui retira ses pouvoirs illimités. Quelques avantages plus brillants que réels, et qui consommoient une armée nécessaire en victoires inutiles, lui persuadèrent que la coalition se décourageoit; il se flatta de la rejeter incessamment au-delà du Rhin. 1814.

Les yeux des François, après un si long oubli, se tournoient enfin sur les Bourbons et sur le roi Louis XVIII, que l'Angleterre avoit recueillis avec tant d'intérêt; mais les alliés se taisoient encore.

Ultimatum de Napoléon.

Le congrès de Châtillon alloit se dissoudre; le 15, les plénipotentiaires reçurent l'*ultimatum* de Napoléon, c'est-à-dire un contre-projet, enflé de prétentions insensées. Bonaparte vainqueur eût dicté des lois moins insolentes. Tout-à-coup il apprend qu'une révolution royaliste s'opéroit à Bordeaux, que la Vendée s'armoit pour les Bourbons, que la Franche-Comté s'étoit prononcée pour eux; il s'empresse d'envoyer au duc de Vicence l'autorisation de conclure la paix à tout prix. Cette dépêche est suivie d'une autre que les Prussiens interceptent; c'étoit une injonction à son ministre de retenir, sous des prétextes adroits, les places qu'il ne vouloit plus abandonner, Anvers, Mayence, Alexandrie.

Ouvertures de l'Angleterre au congrès.

Le congrès jugea que la paix étoit impossible avec un homme sans foi, qui ne traitoit que pour tromper, qui ne cédoit que pour reprendre. De ce moment, les négociations étoient terminées; mais, avant la rupture des conférences, lord Castlereagh fit connoître officiellement aux plénipotentiaires des rois coalisés que le desir de l'Angleterre étoit de voir les Bourbons replacés sur le trône de France; que l'ordre et la paix ne pouvoient revenir qu'avec eux, et que ce grand ouvrage

1814. étoit digne d'une confédération à jamais mémorable.

Dès que le ministre anglois eut acquis la certitude que les alliés étoient d'accord sur ce grand point, il se hâta d'en informer M. le comte d'Artois, qui se rendit aussitôt de Vesoul à Nancy.

Succès de Wellington.

La fortune du lord Wellington ne se démentoit pas; un succès décisif près d'Orthès ajoutoit à sa gloire; Soult se retiroit sur Tarbes; l'Adour étoit franchi; le drapeau blanc flottoit à Bordeaux. Cette grande ville recevoit, au milieu des acclamations et de l'ivresse publique, le duc d'Angoulême et son épouse, fille de Louis XVI, accompagnés d'un détachement de troupes angloises, sous les ordres du maréchal Beresford.

Proclamation de Joseph Bonaparte.

Cependant la grande armée s'avançoit sur Paris; le 28 mars, Blucher étoit à Meaux, et la terreur s'empa-roit de la capitale. L'ex-roi Joseph, lieutenant-général de Napoléon, annonça, le 29, par une proclamation mensongère, que l'empereur amenoit une armée victorieuse au secours de Paris. Le même jour, les corps des maréchaux Mortier et Marmont y rentrèrent, et se grossirent de trente mille hommes de gardes nationales. L'agitation des Parisiens croissoit d'heure en heure: des avant-postes russes avoient été postés vers la Villette et Vincennes, pour attaquer les troupes françoises qui se rallioient sur ces deux points; et déja le canon grondoit.

Départ de l'impératrice Marie-Louise.

Pressée par ses conseillers, dont les plus habiles lui dissimuloient leurs motifs, l'impératrice Marie-Louise sortit de Paris avec son fils, les ministres et les grands dignitaires; les voitures prirent la route de Blois, où devoit se former, et s'établit en effet une régence qui ne fut qu'une comédie pitoyable.

1814. Combats aux portes de Paris.

Le 30 mars, dès cinq heures du matin, l'artillerie se fit entendre, soutenue du feu roulant de l'infanterie: chacune des hauteurs voisines de Paris fut le théâtre d'un combat sanglant, mais trop inégal. L'armée françoise, morcelée par pelotons épars, déployoit une rare intrépidité contre des masses qui l'écrasoient; et tant de sang coula pour retarder la prise de Paris de quelques heures!

Enfin, le maréchal duc de Raguse, voyant les positions les plus avantageuses au pouvoir des alliés, et de plus, instruit que Joseph Bonaparte s'enfuyoit, après avoir fait afficher sur tous les murs « *Je reste avec vous* (1), » fit demander une suspension d'armes que les souverains parurent heureux d'accorder, et qui fut le prélude d'une capitulation honorable.

Entrée des alliés dans Paris.

Le lendemain 31, deux cent mille hommes entrèrent dans Paris, traversant paisiblement ses remparts, ses rues, ses places, couverts d'une population immense, étonnée, rassurée. La marche des souverains prit un caractère de fête: Alexandre et Guillaume étoient salués du nom de *libérateurs*.

Ce même jour, Napoléon partoit de Troyes et se dirigeoit sur Paris. A quatre lieues de la capitale, il reçut la nouvelle qu'une convention venoit de livrer Paris aux alliés. A la consternation où le jeta cet événement succéda la fureur: après une longue irrésolution, il prit le parti de rétrograder vers Fontainebleau, se berçant

(1) Il est certain que Joseph n'a pas donné grande opinion de son courage; mais nous oublions trop qu'il autorisa la demande de l'armistice, quoiqu'il fût certain que son frère ne le lui pardonneroit pas. Sous ce rapport, il a des droits à notre reconnoissance.

(*Note du traducteur.*)

1841. d'une dernière espérance, et rêvant encore une armée.

Le 2 avril, le sénat prononça la déchéance de Napoléon : la veille il étoit à ses pieds.

Abdication de Bonaparte.

Forcé de ployer sous la nécessité, Bonaparte souscrivit un acte d'abdication en faveur de son fils, léguant ainsi ce qu'il ne possédoit plus ; mais toutes difficultés cessèrent, à cet égard, par l'acte du sénat qui reconnoissoit les Bourbons et qui les rappeloit au trône.

Son départ pour l'île d'Elbe.

L'ex-empereur de France devint souverain de l'île d'Elbe, qui lui fut accordée pour retraite, avec un revenu de six millions, à répartir entre tous les membres de sa famille. L'impératrice Marie-Louise devoit posséder en toute souveraineté les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

Bonaparte partit de Fontainebleau le 20 avril, accompagné de quatre commissaires des puissances alliées. La frégate sur laquelle il s'étoit embarqué mouilla le 4 de mai dans la rade de Porto-Ferrajo. Ce même jour, Louis XVIII faisoit son entrée dans Paris. Presque dans le même temps, le maréchal Suchet, duc d'Albufera, remettoit à l'Espagne son roi légitime.

Bataille de Toulouse.

Le bruit de ces grands événements n'avoit pas encore pénétré dans les départements éloignés, et les hostilités continuoient entre Wellington et le duc de Dalmatie. Ce dernier s'étoit retiré sous les murs de Toulouse, résolu d'employer, pour s'y défendre, toutes les ressources de l'art militaire. Cependant le gouvernement provisoire avoit envoyé les colonels Cooke et Saint-Simon porter aux deux généraux une information officielle des traités qui réconcilioient la France et l'Europe. Un préfet du midi (1) ne craignit pas de

(1) Le sieur Bouvier-Dumolard.

les faire arrêter comme suspects, et, par ce dévouement à la tyrannie, laissa couler des flots de sang, qu'eût épargnés le message rempli des deux parlementaires (1).

La retraite du maréchal ouvrit à Wellington les portes de Toulouse; et les habitants, doublement heureux d'être délivrés des horreurs de la guerre et de voir se relever le trône des fils de Henri IV, s'abandonnèrent à la plus vive alégresse.

Cette longue et terrible lutte nous a fait perdre de vue ce qui se passoit dans l'intérieur de l'Angleterre.

Parlement impérial.

Le parlement, réuni le 1er mars, s'étoit ajourné jusqu'au 21, sur la demande du prince-régent, exprimée par un message.

Le 22, M. Golbourn proposa, dans la chambre des communes, un bill concernant les emplois possédés dans les colonies, et pour empêcher l'abus qui prolongeoit la jouissance de ces emplois, même lorsqu'une longue absence en suspendoit l'exercice.

Sir Samuel Romilly fit adopter des dispositions qui tendoient à l'adoucissement de quelques lois pénales.

Débats.

L'orateur de la chambre, en présentant au prince-régent le résumé des bills de la dernière session, s'étoit étendu sur le rejet du bill relatif aux catholiques; et, comme son opinion personnelle leur étoit contraire, il en développoit tous les motifs; ce qui déplut aux partisans du bill. Il leur sembla qu'on vouloit par là jeter une sorte de défaveur sur les avocats de la cause des catholiques; et de plus c'étoit annoncer la prétention de juger définitivement cette affaire.

Le 22 avril, lord Morpeth, un des plus mécontents,

(1) La bataille de Toulouse, qui fut livrée le 10 avril.

1814. proposa la résolution suivante: « Il est contre les usages « du parlement, et l'esprit de ses opérations, que l'ora-« teur, sans aucune autorisation spéciale, informe sa « majesté des propositions faites à la chambre des com-« munes, jusqu'à ce que la chambre en ait prononcé « l'adoption. »

Cette motion fut appuyée des membres favorables au bill, et sur-tout de ceux qui condamnoient la conduite de l'orateur dans cette occasion. Cependant la majorité l'écarta.

Discussion sur le commerce des grains.

Après cette discussion et quelques autres, le parlement s'occupa du commerce des grains; question d'une haute importance, fréquemment discutée, mais encore indécise et flottante. Le comité chargé de faire un rapport à ce sujet avoit publié son travail: il exposoit les deux systèmes embrassés jusqu'à ce moment par la législation angloise. Le premier décourageant l'importation, qu'il soumettoit à de gros droits, et proposant des primes à l'exportation; et le second étant l'inverse de celui-là, le comité conseilloit de porter très haut le prix moyen adopté pour autoriser l'importation du grain, et d'en accorder la libre exportation jusqu'à ce qu'il eût atteint ce taux, ou du moins qu'il n'en fût pas éloigné.

Alarmes des pays de commerce.

Deux récoltes également mauvaises avoient considérablement élevé le prix des grains, et les inquiétudes étoient assez vives: elles s'accrurent aussitôt que l'intention du comité fut connue. Les pays de commerce et de manufactures s'alarmèrent, dans la pensée que leurs intérêts alloient être sacrifiés à ceux des propriétaires et de leurs fermiers. De plusieurs parties du royaume, on envoya des pétitions dont l'objet étoit que

les lois relatives aux grains n'éprouvassent aucun changement; et ce fut l'Irlande qui prit l'initiative à cet égard.

1814.

Demandes faites par l'Irlande.

Sir Henri Parnell demanda :

1° Que l'exportation du grain pût se faire, en tout temps, de tous les ports du royaume-uni.

2° Que les droits à mettre sur l'importation suivissent un tarif d'après lequel le froment étranger payeroit un droit de 24 schelings, quand le *quarter* seroit à soixante-trois schelings en Angleterre. Quand le prix du royaume auroit atteint 86 schelings, tout droit cesseroit de ce moment sur l'importation du grain étranger.

Les deux motions de sir Henri Parnell furent adoptées; mais la discussion du bill fondé sur ces résolutions amena de longs débats qui détachèrent plusieurs membres de leur première opinion. Le bill pour l'exportation finit par passer en loi; mais on crut devoir renvoyer à six mois toute revision ultérieure des lois sur les grains.

Budget.

Le budget fut soumis à la chambre des communes. Il portoit les besoins de la seule Angleterre à soixante-sept millions cinq cent mille livres sterling; somme d'autant plus effrayante, que les dépenses auxquelles elle subvenoit à peine, paroissoient devoir survivre à la guerre dont le flambeau s'éteignoit avec Napoléon.

Le prince-régent ferma la session. Son discours roula presque tout entier sur le retour de Louis XVIII, et sur l'espoir d'une longue paix : premier fruit de cette révolution à laquelle l'Angleterre avoit puissamment coopéré.

Louis XVIII

Le 23 avril, S. M. le roi de France quitta l'Angleterre au milieu des acclamations et des vœux. Ce prince mon-

1814. aborde à Calais.

toit *le Royal-Sovereign*, qu'escortoit la frégate *le Jason*, sous les ordres du duc de Clarence. Le temps étoit serein; le trajet fut heureux et rapide. Long-temps avant que le navire abordât, et qu'on le découvrît même à l'horizon, le rivage de Calais, les remparts, tous les points élevés étoient couverts d'une multitude immense. Au débarquement du roi, les plus vifs transports l'accueillirent. Le 4 mai, Louis XVIII fit son entrée dans la capitale; et l'ivresse de tout Paris lui prouva combien il étoit desiré.

Constitution donnée par le sénat.

Le sénat, avant que Louis fût remonté sur le trône, avoit fait à la hâte une constitution, en vingt articles, qui tomba dans le mépris le jour même de sa publication. On ne pardonna point à ce corps la prétention de rendre au roi sa couronne, et bien moins encore le soin cupide de stipuler dans un pareil acte le maintien de ses traitements, de ses dotations, de ses honneurs personnels (1). Cette maladresse des sénateurs, qui ne justifioit que trop leur déconsidération, autorisa Louis XVIII à rejeter un ouvrage *marqué*, comme sa majesté le disoit dans sa proclamation du 2 mai, *d'un caractère de précipitation et présentant plusieurs articles qui ne pouvoient, sous leur forme actuelle, être convertis en lois fondamentales*.

Le roi de France donne une charte à son peuple.

Le 4 de juin, le roi convoqua les deux grands corps de l'état dans le lieu des séances du corps-législatif; et là, son chancelier, qui prit la parole après lui, fit connoître la charte que Louis XVIII donnoit à la France. La salle retentit d'applaudissements unanimes, et le nom du roi fut comblé de bénédictions.

Cet acte solennel avoit été précédé du traité qui ré-

(1) Article VI. « Les sénateurs actuels sont maintenus. La dotation « actuelle du sénat et des sénatoreries leur appartient, etc., etc. »

tablissoit la paix entre les puissances. Par le second article de ce traité, signé le 30 mai, la France rentroit dans ses anciennes limites, avec l'augmentation de quelques cantons de la Belgique, et d'une grande partie de la Savoie; du côté de l'Espagne, la frontière demeuroit la même; la Hollande obtenoit un accroissement de territoire; et la souveraineté de ce pays, acquise à la maison d'Orange, ne pouvoit, en aucun cas, être possédée par un prince portant une couronne étrangère; la Suisse redevenoit indépendante, sous son propre gouvernement; Malte et ses dépendances appartenoient à l'Angleterre; le Portugal restituoit la Guyane françoise; la France recouvroit ses colonies, à l'exception de Sainte-Lucie, de l'Isle-de-France et de Tabago. De plus, les puissances engagées dans la dernière guerre étoient tenues d'envoyer des plénipotentiaires au congrès qui devoit s'assembler à Vienne pour compléter les dispositions du traité.

1814. Traité de paix entre les puissances.

Le général autrichien, baron de Vincent, administroit les Pays-Bas catholiques, depuis la retraite des troupes et des autorités françoises. Ce n'étoit pas la première fois que ce pays embarrassoit la politique européenne. Par quel moyen pouvoit-il être soustrait à la France? Quoique le despotisme de Bonaparte eût pesé sur les Belges, une assez longue possession avoit formé des liens, entre eux et les François; et les regrets de la France, en renonçant à la Belgique, annonçoient assez le dessein de la reconquérir quand la guerre se rallumeroit de ce côté. Les difficultés que l'insurrection des Belges avoit suscitées à Joseph II, en 1787, 1788 et 1789, détachoient la maison d'Autriche du projet de conserver des provinces qui n'étoient qu'onéreuses. Elles ne pou-

Réunion de la Belgique à la Hollande.

1814. voient se gouverner elles-mêmes, ni se défendre : il parut donc nécessaire aux puissances alliées, de les réunir sous la souveraineté de la maison d'Orange.

L'électorat d'Hanovre reçut le titre de *royaume d'Hanovre*, soumis au gouvernement de sa majesté britannique.

La Norwège est mécontente.

Le Danemarck, après s'être obstiné long-temps à soutenir la cause de Napoléon, avoit été forcé d'entrer dans la confédération formée contre la France et de fournir un contingent de dix mille hommes. Un traité fait en conséquence, et signé le 14 janvier, entre la Grande-Bretagne, le Danemarck et la Suède, portoit, entre autres articles, la cession à perpétuité du royaume de Norwège à la Suède; et pour compensation, la Suède cédoit au Danemarck, l'île de Rugen et la Poméranie.

Les Norvégiens n'avoient pas été consultés. Ce peuple belliqueux et fier s'offensa d'un arrangement qui disposoit de lui sans qu'on se fût informé s'il y consentoit. Christian-Frédéric, prince héréditaire de Danemarck, étoit en ce moment gouverneur de la Norwège : témoin de l'effet que produisoit ce changement de domination, il exalta les esprits déja très effervescents et résolut de diriger les efforts des Norwégiens pour soutenir la liberté de leur patrie. Ce peuple se flattoit de la protection de l'Angleterre; mais il apprit bientôt qu'il ne devoit pas y compter.

Inutilité de sa résistance.

Avant que de courir aux armes, ils élurent Christian roi de Norwège, et se préparèrent à marcher sous ses ordres ; mais leurs troupes mal exercées ne tinrent pas long-temps contre les vétérans du prince-royal de Suède. Il fallut se soumettre au vainqueur, et le prince Christian abdiqua son autorité. Le prince de Suède, en

accordant une amnistie générale, permit aux Norwégiens de lui présenter une constitution. La diète nationale se réunit en conséquence le 20 octobre, rédigea les lois qui devoient régir la Norèwge, et vota son union à la Suède, sous la condition qu'il ne seroit point porté d'atteinte à la constitution qu'elle s'étoit créée. 1814.

Affaires d'Espagne.

Nous avons vu les cortès d'Espagne rejeter avec dédain le traité par lequel Bonaparte restituoit le trône à Ferdinand, sous la condition de chasser d'Espagne ceux qui venoient d'en chasser l'usurpateur. La chute de Napoléon ouvrit la prison de Ferdinand : il arriva le 24 de mars à Girone; et son premier soin fut d'écrire à la régence que tous ses desirs tendoient au bonheur de ses sujets.

Le 15 avril, il étoit à Valence, accompagné de son frère, l'infant don Carlos.

Ferdinand alloit entrer dans une carrière épineuse.

On pense bien que l'Espagne n'avoit pu se soulever contre l'oppression, sans se passionner pour la liberté. Le tort de la constitution des cortès, qui reposoit d'ailleurs sur des principes généreux, étoit de suivre de trop près une de ces constitutions éphémères, ouvrage toujours vain et toujours renaissant de la révolution françoise. Les législateurs espagnols auroient dû sentir que les lois ne sont que des conseils, sans ce pouvoir actif et vigilant qui doit assurer leur empire; que ce pouvoir menace la liberté, s'il est excessif; mais qu'il menace l'ordre public, s'il est insuffisant.

Parti contraire à la constitution des cortès.

Les royalistes castillans regardèrent les limites constitutionnelles comme l'anéantissement de l'autorité monarchique; et s'ils se montrèrent d'abord avec défiance

1814.

(parcequ'un pouvoir nouveau sent le besoin de se faire craindre et brise tout ce qui le contrarie), dès qu'ils furent appuyés du monarque, ils formèrent une faction hardiment prononcée contre la constitution.

Le parti des cortès n'étoit pas très nombreux; mais il comptoit des hommes recommandables par leurs vertus et leurs lumières.

Les cortès reçoivent l'ordre de se séparer.

Les cortès s'alarmèrent de ce que le roi prolongeoit son séjour à Valence. Leurs pressentiments étoient fondés: une déclaration de Ferdinand, qui parut le 4 mai, prononçoit la nullité de la constitution des cortès, ordonnoit à cette assemblée de se séparer, et menaçoit de la peine capitale quiconque oseroit désobéir. Cette violente manifestation de la volonté royale excita des transports à Madrid, où l'esprit des cortès étoit peu répandu; mais les bons esprits en gémirent. Ils voyoient dans la nation un changement dont elle même ne s'apercevoit pas, et craignoient qu'un jour le roi ne payât cher l'aveuglement de ses ministres.

Conduite imprudente de Ferdinand.

Le 14 mai, Ferdinand fit son entrée solennelle à Madrid. Son ministère reprit aussitôt toutes les habitudes du vieux gouvernement: on releva les institutions que la guerre avoit détruites; le tribunal même de l'inquisition fut rétabli, tandis qu'il eût fallu, de ce moment même, en effacer jusques à la mémoire. On poursuivit les écrivains qui s'étoient signalés par des livres hardis. La presse retrouva toutes ses gênes, la superstition toutes ses armes. L'Espagne laissoit fuir l'occasion de s'emparer du rang qu'elle devoit occuper; tant de malheurs étoient perdus pour elle.

Grands changements à

Il se fit, à la cour de Rome, une véritable contre-révolution. Pie VII remit en vigueur l'ancien code pon-

tifical; les innovations que le régime françois avoit introduites disparurent devant les usages qu'il avoit abolis; on examina les concessions de propriétés nationales faites à des compagnies, en paiement de ce qui leur étoit dû par le gouvernement françois; les cérémonies du culte romain se renouvelèrent avec plus de pompe et d'éclat; la vente des livres françois fut prohibée; la police interdit les sociétés mystérieuses, et particulièrement celle des *francs-maçons*. Le pape compléta ce système par la renaissance de l'ordre des jésuites, éteint depuis assez long-temps dans tout le reste du monde catholique.

1814. la cour de Rome.

Pacte fédéral de la Suisse.

Un pacte fédéral entre dix-neuf cantons suisses avoit été proclamé; mais comme une entière égalité de droits en étoit le principe, il mécontentoit l'orgueil de certains cantons qui jusqu'alors avoient eu des sujets. Les puissances alliées déclarèrent aux Suisses qu'elles se chargeroient elles-mêmes d'arranger leurs différents, s'ils n'étoient pas terminés à l'époque où le congrès se réuniroit. Cette menace fit taire toutes les prétentions, et le traité d'alliance entre les dix-neuf cantons fut signé, comme une convention fédérative.

Congrès américain.

La guerre continuoit entre l'Angleterre et les États-Unis; mais elle devenoit de plus en plus onéreuse au gouvernement américain. Le congrès s'assembla le 6 décembre 1813, et l'esprit de parti s'y manifesta sans détours. Jamais autant d'animosité n'avoit éclaté dans les débats. On reprochoit à l'opposition de contrarier les mesures nécessaires à la continuation de la guerre, lorsque l'Angleterre, rejetant toute médiation, prouvoit assez clairement qu'elle se refusoit à la paix; l'opposition accusoit le gouvernement, de prolonger un état

d'hostilités désastreux pour le commerce, et de creuser un abyme de dettes qui ne pourroit jamais être comblé.

1814.

Opposition. Débats.

Dans quelques uns des états de l'est, l'opposition prit un caractère plus tranchant; non contente d'inculper les membres du gouvernement, elle déclama contre la constitution fédérale, comme défectueuse dans son organisation, et tendant continuellement à la désunion de ses parties.

La guerre avoit été soutenue jusques à ce moment au moyen d'emprunts dont les intérêts étoient pris sur le produit des ventes de terrains incultes appartenant au domaine. Bientôt on fut obligé de recourir à des ressources plus positives; on sentit la nécessité d'établir un système de taxes intérieures : sans ces secours, comment eût-on fait face aux dépenses que les revers éprouvés à la frontière du nord-ouest avoient au moins triplées? comment suffire aux frais d'une marine créée sur les lacs? comment mettre sur pied une autre armée, pour remplacer ce que la guerre moissonnoit?

Les détracteurs de l'administration firent de grands efforts pour empêcher l'adoption des taxes quand elles furent proposées au congrès; mais ils échouèrent.

Le 7 janvier, il fut donné connoissance au congrès de la proposition faite par lord Castlereagh de nommer des commissaires pour traiter de la paix, soit à Londres, soit à Gothenbourg; le président choisit Gothenbourg, et le congrès, afin d'ouvrir à la négociation des voies favorables, révoqua les actes de non-importation et d'embargo. Mais l'Angleterre, en donnant à son blocus une telle extension qu'elle y comprenoit la côte des États-Unis, fit évanouir toutes les espérances des Amé-

ricains, et les força de rester armés, pour amener enfin l'Angleterre à reconnoître leurs droits. 1814.

Continuation de la guerre.

Les renforts qu'attendoient les Anglois arrivèrent dans les premiers jours d'août, et l'amiral Cochrane prit le commandement de la flotte qui se trouvoit dans la Chesapeake. Baltimore et Washington étoient deux points menacés; mais laquelle de ces deux villes seroit attaquée la première? on l'ignoroit. L'ennemi partagea sa flotte en trois divisions; l'une d'elles, sous les ordres du capitaine Gordon, remonta le Potomack. Sir Pierre Parker se dirigea sur Baltimore; la troisième annónça l'intention de chercher la flottille du commodore américain Barney; mais elle s'avançoit vers Washington, avec le projet de s'en emparer.

Prise de Washington.

Le général Winder se rapprocha de cette capitale, afin de prendre, entre elle et Bladensburgh, une position qui lui permît d'agir contre les Anglois avec toutes ses forces réunies. Leur armée ne tarda point à paroître, et l'action s'engagea. Les rangs anglois furent rompus plusieurs fois par le canon des Américains; mais la milice d'Annapolis, n'ayant pu soutenir une charge vigoureuse, prit la fuite en jetant ses armes, et ne laissa sur le champ de bataille que les troupes à la tête desquelles étoit le commodore Barney. L'ennemi les avoit déja débordées; il devint impossible d'arrêter ses progrès. On se hâta d'enlever de Washington les archives et tous les papiers importants; des familles entières en sortirent, et la ville étoit presque déserte quand les vainqueurs l'occupèrent.

Les édifices publics livrés aux flammes.

Le général Ross fit livrer aux flammes tous les édifices publics, la chambre du sénat et celle des représentants, le palais du président, l'arsenal, le bas-

1814. sin de construction, la trésorerie, l'hôtel de la guerre, la bibliothèque du capitole, et même le grand pont sur le Potomack. En déplorant ces désastres, nous dirons au moins que les propriétés particulières furent respectées, et que le soldat observa la plus stricte discipline.

Cochrane et Ross concertèrent ensuite une attaque contre Baltimore, cité très importante, située sur le Patapsco. Les habitants s'attendoient à cette entreprise; ils concoururent tous avec le même zèle à mettre leur ville en état de résister. Le général Winder fut désigné pour commander les troupes de ligne et la brigade de Virginiens; la milice et les volontaires de Baltimore furent placés sous les ordres du général Striker; on confia le commandement supérieur de toutes les forces au général Smith, dont les services et la réputation datoient de la guerre de l'indépendance.

Les Anglois échouent devant Baltimore.

Le 12 septembre, on sut qu'un corps ennemi paroissoit. Des détachements américains marchèrent à sa rencontre. Bientôt ils eurent affaire à toute l'armée dont ce corps étoit l'avant-garde. Ce premier choc fut vif et meurtrier; le général Ross y perdit la vie : le bruit courut qu'il avoit été tué par un jeune soldat embusqué derrière un buisson. Le général Brook le remplaça dans le commandement.

Le 13, cinq galiotes à bombes commencèrent à tirer à deux milles du fort; elles firent un feu continuel et terrible, tandis que les canons du fort, attendu leur éloignement, n'envoyoient que des boulets perdus. Le bombardement continua pendant toute la journée du 13 et la nuit du 13 au 14; mais un débarquement entre le fort et la ville ayant été tenté sans succès, les généraux anglois reconnurent qu'ils réussiroient difficilement à

réduire Baltimore, et prirent la résolution d'y renoncer. Une nuit obscure et pluvieuse favorisa leur retraite. Le 15, toute la flotte de l'amiral Cochrane descendit la *Chesapeake*. 1814.

Nouvelles opérations des deux parts.

Le général sir Georges Prevôt entra dans l'état de New-York le 1er septembre, marcha sur Champlain, près du lac de ce nom, et s'en empara. Tout annonçoit une attaque contre Plattsburgh, petite ville voisine de la rivière de Saranac; la place ne pouvant opposer aucune résistance, les détachements qui la défendoient se retirèrent dans le fort, en enlevant tous les bordages du pont sur la Saranac. Un feu de mousqueterie s'engagea d'une rive à l'autre, mais sans beaucoup d'effet. Les Anglois n'entreprenoient rien sur les fortifications américaines, parcequ'ils attendoient leur flotte du lac Champlain, dont la coopération leur sembloit nécessaire. Son approche fut signalée, le 11 septembre, par un navire que le commodore Mac-Donough avoit mis en observation.

Les deux escadres s'abordèrent. Le commodore américain soutint, pendant plus de deux heures, un combat inégal; mais sa manœuvre triompha de la supériorité de l'ennemi. Le feu, des deux côtés, avoit été si vif, qu'il ne restoit pas un mât en état de porter une voile.

Le général Prevot prit le parti de lever le siége, et de se retirer sur le territoire canadien.

Négociations pour la paix entre les Anglois et les Américains.

Les négociations pour la paix entre les Anglois et les Américains s'ouvrirent au mois d'août; au mois d'octobre, le président des États-Unis en exposa la marche au congrès; il lui fit approuver le refus des plénipotentiaires, de souscrire à des propositions inadmissibles.

Les négociations furent reprises avant la fin de l'an-

1814. née. Le 24 décembre, les ministres des deux états signèrent un traité de paix et de bonne intelligence, qui fut ensuite ratifié par leurs gouvernements. Les conditions principales portoient sur les limites, objet de querelles toujours renaissantes. Il fut arrêté que chacune des deux puissances nommeroit des commissaires, et leur en confieroit la fixation définitive. Ce que le traité de paix eut de remarquable, c'est qu'on n'y fit aucune mention du sujet de la guerre, parcequ'elle provenoit, non d'une cause réelle et prononcée, mais d'une suite de griefs accumulés, et sur-tout de l'indifférence dédaigneuse avec laquelle l'Angleterre avoit accueilli les plaintes des Américains.

Parlement impérial.

Ce fut sur les causes de cette guerre que roula le discours du prince-régent, en ouvrant la session d'automne; et quoique son altesse royale se félicitât d'en voir le terme, on s'étonna de l'entendre parler des Américains avec plus de ressentiment que de modération et d'équité.

Le comte Fitz-William entretint la chambre des pairs d'un objet assez important, considéré sous le point de vue constitutionnel. Il avoit paru convenable, et même nécessaire d'incorporer des corps de milice dans la ligne; cette mesure devoit-elle cesser avec le besoin qui l'avoit provoquée?

Débats.

Le comte Fitz-William fut de cet avis. « Aux termes « de la loi, dit-il, la milice ne doit être appelée que dans « les cas de rebellion ou d'invasion; ces motifs n'exis- « tant pas, pourquoi ne renverroit-on point dans leurs « foyers des hommes qu'on n'a plus droit de retenir au « service? »

Lord Sidmouth répondit que l'état de guerre étoit

1814.

compris implicitement dans les cas spécifiés par la loi; qu'en conséquence le service de ces corps pouvoit être prolongé jusqu'à ce que le gouvernement le jugeât inutile.

La même question fut débattue dans la chambre des communes. Sir Samuel Romilly proposa de reconnoître « que la paix ayant été conclue depuis six mois, et le « royaume n'étant troublé d'aucune agitation inté- « rieure, conserver une portion de la milice incorporée « dans l'armée de ligne, c'étoit agir directement contre « l'esprit et la lettre d'un acte de la quarante-deuxième « année du régne de Georges III, et contre les principes « de la constitution. »

Cette proposition fut écartée.

Situation de la princesse de Galles.

Elle voyage sur le continent.

La princesse de Galles se disposoit à quitter l'Angleterre. Exilée de la cour, où la présence de deux souverains étrangers (1) attiroit un prodigieux concours des personnages les plus considérables des trois royaumes, privée des caresses de sa fille, dépouillée des honneurs dus à son rang, elle fit agréer au prince-régent, par l'organe de lord Liverpool, le projet de voyager sur le continent. La princesse s'embarqua, le 9 août, à bord de la frégate *le* [illegible]*on;* avec elle étoient lady Forbes et lady Lindsay, M[illegible] Saint-Léger, Gell et Crawen, ses chambellans; un médecin, un maître-d'hôtel, un messager. Toute sa maison angloise ne tarda pas à l'abandonner, et la princesse, après beaucoup d'efforts pour la remplacer par des personnes de la même nation, fut obligée de se former une cour italienne. La comtesse Oldi, de Cremone, devint sa dame d'honneur, le chevalier Schi-

(1) Le roi de Prusse et l'empereur de Russie.

1814. vinis, son premier écuyer; le docteur Mochetti, son médecin, et Bartolomeo Bergami fut nommé son courrier.

La princesse Caroline débarqua sur les côtes de Barbarie, visita la Palestine, Jérusalem, Carthage, Utique, Athènes; elle se rendit à Malte, aborda dans plusieurs îles de l'Archipel, et revint à Naples par Rhodes et Syracuse. A son retour en Italie, elle acquit une maison charmante aux bords du lac de Cosme, avec le projet d'y vivre ignorée jusqu'à ce qu'elle pût reparoître en Angleterre.

Mécontentement en France.

Quoique la France parût tranquille, des germes de mécontentement se développoient de jour en jour, et le gouvernement s'endormoit dans la plus aveugle sécurité. Les causes de cette disposition des esprits étoient nombreuses: plaçons en première ligne l'activité des amis de Bonaparte, qui, connus pour tels, mais masqués d'une résignation hypocrite, prodiguoient l'argent en son nom, irritoient les regrets, semoient les espérances. Grace à leurs manœuvres une inquiétude vague régnoit dans les villes et dans les campagnes: le paysan craignoit le retour des dîmes; l'acquéreur des biens nationaux se voyoit évincé; le soldat redemandoit tout bas son chef et ses couleurs; plus d'un discours prononcé dans la chambre des députés avoit alarmé les intérêts de la révolution et remué des passions assoupies; les émigrés rentrés avec le monarque élevoient très haut leurs prétentions; le clergé même ne désespéroit pas de regagner son influence; et le bonapartisme s'emparoit de tout cela pour décrier le gouvernement du roi.

La correspondance entre l'île d'Elbe et Paris étoit

libre, ou foiblement surveillée. Chose étrange! l'ancien directeur-général des postes en régloit encore le service sans que l'administrateur actuel s'en doutât. 1814.

Bonaparte quitte l'île d'Elbe.

Napoléon, à l'île d'Elbe, jouoit l'homme détrompé, faisoit dire aux journaux de Paris qu'il ne s'occupoit plus que de sciences, de constructions, d'agriculture. De là, l'invigilance du ministère françois, et le mépris même des avis utiles qu'il recevoit de tous côtés.

Napoléon crut l'instant favorable: le 26 février, à cinq heures du soir, il s'embarqua sur un brick, avec quatre cents hommes de sa garde. Trois autres bâtiments qui se trouvoient dans le port reçurent deux cents hommes d'infanterie, cent chevau-légers polonois, et le bataillon des flanqueurs de deux cents hommes.

A trois heures, le premier mars, on entra dans le golfe de Juan.

Le débarquement se fit à Cannes, sur la côte de Provence: là, son armée prit la cocarde tricolore. A la tête de cette poignée d'hommes, Napoléon se mit en marche, jetant le long de sa route une proclamation dont nous transcrirons ici quelques passages.

Proclamation de Bonaparte.

« Napoléon, par la grace de Dieu, etc., etc.

« Soldats,

« Nous n'avons pas été vaincus. Deux hommes sortis « de nos rangs (1) ont trahi nos lauriers, leur pays et « leur bienfaiteur.

« Ceux que nous avons vus, pendant vingt-cinq ans, « parcourir toute l'Europe pour nous susciter des en- « nemis, et combattre contre nous, dans les rangs des « armées étrangères, en maudissant notre belle France,

(1) Il désignoit le général Marmont et le maréchal Augereau.

1814. « prétendroient-ils commander, enchaîner nos aigles, « eux qui ne purent jamais en soutenir les regards? « Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glo- « rieux travaux, qu'ils s'emparent de nos honneurs, « de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire? Si leur « régne duroit, tout seroit perdu, même le souvenir de « ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils « les dénaturent! Ils veulent empoisonner ce que le « monde admire.

« . . . .

« . . . .

« Vos biens, vos rangs, votre gloire, n'ont pas de plus « grands ennemis que ces princes que les étrangers « nous ont imposés.

« . . . .

« Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de « votre chef; son existence ne se compose que de la « vôtre. . . . .

« L'aigle, sous les couleurs nationales, volera de clo- « cher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame, etc. »

En entrant à Grenoble, son armée se grossit du septième régiment de ligne. La perfidie du colonel (La Bédoyère) fut d'autant plus odieuse, qu'un homme estimé de toute la France avoit répondu de sa fidélité.

On sut à Paris, dans la soirée du 5 mars, le débarquement de Napoléon. La première impression fut celle d'un grand étonnement. Ceux qui doutoient le moins de son retour, puisqu'ils l'avoient préparé, déguisoient malaisément leur joie sous un air d'incrédulité; la politique légère des salons n'admettoit pas que cette bande d'aventuriers pût tenir contre cinq ou six brigades de gendarmerie. De meilleurs juges pensèrent (et ceux-là

ne s'abusoient point) que le Corse n'étoit pas homme à s'en reposer, en cette occasion, sur un caprice de la fortune, et que l'armée de Louis XVIII n'avoit pas cessé d'être celle de Bonaparte (1). 1815.

A Lyon.

M. le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le maréchal Macdonald, étoient à Lyon quand Bonaparte s'y présenta. La défection de leurs troupes les força d'abandonner une ville que la trahison livroit aux rebelles.

Il rend plusieurs décrets.

Napoléon, pendant son séjour à Lyon, reprenant hardiment l'exercice des droits de la souveraineté, rendit plusieurs décrets, contre les Bourbons, les émigrés, les ordres royaux; il annula les nominations faites en son absence dans l'armée, dans la magistrature, dans la légion d'honneur; il prononça la dissolution de la chambre des pairs et de celle des députés; il ordonna la réunion à Paris des colléges électoraux, en assemblée *du champ de mai*, *pour la modification des constitutions de l'empire*, dit son décret, *et pour le couronnement de l'impératrice et du prince impérial.*

Déclaration des puissances alliées.

Au moment même où Napoléon proscrivoit les Bourbons, toutes les puissances de l'Europe, représentées au congrès de Vienne par leurs plénipotentiaires, le frappoient d'une réprobation solennelle, *comme le fléau des peuples et le perturbateur du monde.*

Ordonnance de Louis XVIII.

Louis XVIII, par une ordonnance datée du 6, le déclara traître et rebelle, pour s'être introduit à main ar-

(1) La preuve en est dans cette réponse du colonel La Bédoyère au général Devillers, qui s'efforçoit de le ramener à son devoir: « Laissez, laissez; je sais ce que je fais. C'est l'élan de tous; c'est un « mouvement convenu : le général d'Erlon marche avec 40,000 « hommes pour le seconder. »

1815. mée dans le département du Var. Il enjoignit à toutes les autorités militaires et civiles de *lui courir sus*, de l'arrêter et de le traduire devant un conseil de guerre.

Le même jour, sa majesté convoqua les deux chambres.

On prit à la hâte des mesures insuffisantes. Les maréchaux et les lieutenants-généraux se rendirent aux lieux de leurs commandements. Le maréchal Ney promit à Louis XVIII, en baisant la main de ce prince, de lui ramener Napoléon enchaîné. Le ministre de la guerre, devenu suspect, remit au roi son portefeuille et son épée. Tout porte à croire que ce maréchal étoit calomnié.

Cependant Napoléon marchoit à grands pas sur Paris.

Séance royale au corps-législatif.

Le 17, en séance royale, Louis XVIII prononça dans la chambre des députés un discours qui pénétra tous les cœurs d'attendrissement et de regret.

Le 19, dans la nuit, ce prince quitta sa capitale, accompagné de ses gardes-du-corps sous les ordres de Monsieur et du duc de Berri.

Arrivée de Napoléon à Paris.

Le 20, Bonaparte entra dans Paris, escorté du prestige qui s'attache aux entreprises hardies. La cour du palais des Tuileries étoit pleine de généraux, d'officiers, de soldats qui crioient : *Vive l'empereur!* Il fut porté dans ses appartements, où l'attendoit sa belle-sœur, la princesse Hortense, qu'on soupçonna d'avoir favorisé son retour par des distributions d'argent (1). Une multitude immense couvroit la terrasse. Bonaparte jeta sur cette foule un coup d'œil dédaigneux, en disant à ceux

(1) Ce bruit courut en effet, et la position de la duchesse de Saint Leu, qui ne lui permettoit pas de le démentir, l'accrédita. L'auteur de cette note a de fortes raisons pour en douter, tout au moins.

qui la lui faisoient remarquer: « Ce n'est que de la « canaille. »

1815.

Félicitations, hommages, bassesses.

Le lendemain, au grand lever, reparurent tous les courtisans de Napoléon, dignitaires, écuyers, chambellans, royalistes ou non, redemandant leurs broderies et leurs places. Les hommages et les félicitations des autorités publiques abondèrent; et Napoléon, deux fois usurpateur, se retrouva pour un moment sur le trône.

Bonaparte forme son ministère.

Son premier soin fut de former son ministère. Il rendit le portefeuille de la police à Fouché, qu'il haïssoit. On en conclut que le choix de ses ministres n'avoit pas été laissé tout-à-fait à sa volonté. Si Bonaparte, comme il est probable, s'étoit lié par un pacte secret avec les principaux chefs de la conjuration, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il falloit remplir ses promesses. L'opinion n'étoit plus la même; l'esprit d'adulation et de servilité régnoit encore aux Tuileries, mais s'arrêtoit là. Des généraux disoient hautement qu'ils ne combattroient plus pour le despotisme, et que si leur sang couloit encore, ce seroit pour assurer l'indépendance de la patrie.

Tentatives du duc de Bourbon, du duc d'Angoulême.

Le duc de Bourbon, fils de M. le prince de Condé, s'étoit rendu dans le département de la Vendée, croyant pouvoir soulever ses belliqueux habitants. Il revit les mêmes hommes, mais épars et désarmés. Madame la duchesse d'Angoulême fit des efforts héroïques pour retenir Bordeaux sous l'étendard des lis: on reconnut la petite-fille de Marie-Thérèse. M. le duc d'Angoulême, prince aussi généreux qu'il est brave, courut de grands dangers, qui furent inutiles. Louis XVIII étoit à Gand, entouré d'une cour fidèle qui grossissoit à toute heure.

1815.

Acte additionnel aux constitutions de l'empire.

Bonaparte publia le 22 avril l'*acte additionnel aux constitutions de l'empire*. Cette production maladroite déplut à tous les partis : aux patriotes, en se montrant comme une suite des constitutions et des sénatus-consultes, produit du despotisme et de la servitude ; aux royalistes, par l'exclusion qu'il donnoit à la maison de Bourbon. Quelques hommes signèrent cet acte ; personne ne l'accepta.

Cérémonie du champ-de-mai.

La cérémonie du *champ-de-mai* fut une représentation théâtrale : jugée comme telle, elle intéressa peu. Si Napoléon en espéroit un grand effet, il fut trompé dans son attente.

Convocation du corps-législatif.

Son desir auroit été de renvoyer la convocation des chambres à la fin de la campagne prête à s'ouvrir. Il se flattoit de la victoire. Vainqueur, il eût repris les concessions arrachées à sa foiblesse ; mais le ministère insista sur la nécessité d'assembler sans délai la chambre des représentants. Elle se trouva réunie le 7 de juin. Bonaparte y récita, d'une voix mal assurée, le meilleur discours qu'il ait prononcé. Pendant qu'on délibéroit sur l'adresse en réponse à son discours, Félix Lepelletier proposa de lui décerner le titre de *sauveur de la patrie*. Des murmures universels couvrirent cette proposition insensée.

L'attitude de la chambre étoit ferme et sévère. On n'écoutoit qu'avec défiance les orateurs du gouvernement, et Bonaparte lui-même sentoit les bornes de son pouvoir.

Mouvements des alliés.

Le moment approchoit où cette grande querelle entre Napoléon et la nation qui le repoussoit, entre l'Europe et lui, seroit jugée, non par des votes et des serments, mais par le sort des armes. Déja les Anglois et les Prus-

siens étoient en ligne sur les frontières du nord; les Russes marchoient vers le Rhin; les Autrichiens descendoient en France par la Suisse et la Savoie; les Espagnols franchissoient les Pyrénées. 1815.

L'armée françoise étoit campée sur trois directions: la gauche, forte de quarante mille hommes, sur la rive droite de la Sambre; le centre, de plus de soixante mille hommes, à Beaumont, où fut placé le quartier-général; la droite, de quinze à seize mille hommes, près de Philippeville. Le total composoit une armée de cent vingt mille hommes.

Le duc de Dalmatie (Soult) fut nommé major-général de l'armée.

Bonaparte rejoint son armée.

Bonaparte partit de Paris le 12 juin, et se rendit à Laon.

Il avoit amené la France à ce point de détresse, que le sort de ce grand empire dépendoit des chances d'une bataille. Le génie de Napoléon, ni ce qu'on appela long-temps *son étoile*, ne rassuroient plus; et dans la supposition d'une défaite que rendoient trop probable cent vingt mille hommes poussés contre cinq cent mille, de quels maux la France n'étoit-elle pas menacée par ce nouveau débordement d'étrangers!

Premiers combats livrés par les François avec avantage.

Bataille de Waterloo.

Deux victoires firent d'abord reconnoître Napoléon. Elles coûtèrent beaucoup de sang des deux côtés; mais les François obtinrent, dans l'une et dans l'autre affaire, une supériorité décidée. Le 18, ils furent vaincus à Waterloo. Les descriptions de cette bataille ayant été très multipliées, nous ne parlerons que de ses résultats. Mais d'abord qu'il nous soit permis de rendre hommage à la bravoure angloise, qui ne se montra jamais plus brillante. Il est trop vrai qu'en triomphant la nation

1815. eut à pleurer des pertes douloureuses. La voix publique proclama Wellington le meilleur général de l'Europe (1).

(1) Il a paru, sur la fin de l'année 1819, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*. Quelques uns ont attribué cet ouvrage à Bonaparte, parcequ'il ne paroît entrepris que pour justifier ses dispositions et sa conduite à Waterloo. Bonaparte (ou son apologiste), après avoir prouvé qu'il devoit gagner cette bataille, démontre que lord Wellington devoit la perdre; et voici ce qu'il lui reproche avec des détails que nous abrégeons:

1° L'armée françoise manœuvroit depuis trois heures à portée des avant-postes du duc de Wellington; et le général ignoroit tout à Bruxelles.

2° Le prince de Saxe-Weimar étoit le 15, à quatre heures du soir, en avant de Frasnes, et savoit que l'armée françoise étoit à Charleroi. S'il eût envoyé directement un aide-de-camp à Bruxelles, il y seroit arrivé vraisemblablement à six heures du soir. Cependant ce ne fut que vers onze heures du soir que le duc de Wellington fut instruit. Il perdit cinq heures.

3° Le général anglois donna pour point de réunion à son armée *les Quatre-Bras*, depuis vingt-quatre heures au pouvoir des François. Il exposoit ses troupes au péril d'être battues à mesure de leur arrivée.

4° Le duc de Wellington a livré la bataille de Waterloo le 18. Ce parti contrarioit les intérêts de la nation et le plan général adopté par les alliés. Il violoit toutes les règles de la guerre. Il exposoit le succès de la coalition dans une action chanceuse où toutes les probabilités étoient contre lui.

5° Le duc de Wellington, en prenant la résolution de recevoir la bataille à Waterloo ne fondoit ses espérances que sur la coopération des Prussiens; mais cette coopération ne pouvoit s'effectuer que dans l'après-midi: donc il restoit exposé seul depuis quatre heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, c'est-à-dire pendant treize heures. Une bataille ne dure pas plus de six heures; cette coopération étoit conséquemment illusoire.

Un journal anglois, en rendant compte de l'ouvrage qui contient ces observations, finit par celle-ci, qui paroîtra juste. « Si Wellington a gagné la bataille en faisant toutes ces fautes, combien en a « dû faire Napoléon, qui l'a perdue! »

Paris apprit tout à-la-fois la perte de la bataille et le retour de Napoléon au palais de l'Élysée. Le parti désespéré d'abandonner son armée vaincue, sans essayer d'en réunir et d'en sauver les débris, fut une faute irréparable.

1815. Retour de Napoléon à Paris.

Le corps-législatif s'assembla le 21. M. de La Fayette monta le premier à la tribune, et fit adopter un décret qui déclaroit la chambre en permanence. Deux heures plus tard, Bonaparte envahissoit la dictature, et fermoit la chambre des représentants.

Le corps-législatif est permanent.

Les ministres avoient été mandés à la barre; l'empereur s'étant hâté de les convoquer, présida leur conseil pour la dernière fois, et pour la première il éprouva de la résistance. On lui fit entendre que la dissolution du corps-législatif ne seroit qu'un remède impuissant; qu'au reste ses ordres pourroient être vains, et que quinze mille gardes nationaux, dont les bataillons se développoient autour de l'enceinte des séances de l'assemblée, s'opposeroient à cet exercice de sa prérogative.

Bonaparte assemble ses ministres.

Les ministres parurent à la chambre. Lucien les accompagnoit en qualité de commissaire de l'empereur; il demanda la parole, et fit un discours assez adroit. Il étala, dans une énumération mensongère, toutes les ressources qui restoient à la France, et finit en disant que si la nation abandonnoit *son* empereur, elle encourroit le reproche d'inconstance, devant le tribunal des peuples attentifs à ce grand événement. M. de La Fayette repoussa cette menace offensante, par une réplique vive et précise, qui terrassa l'orateur.

Les ministres appelés à la chambre.

Le lendemain, Bonaparte résigna le pouvoir, qu'on lui redemandoit. Les chambres formèrent aussitôt une

Napoléon résigne le pouvoir.

1815. commission de gouvernement, dont Fouché, duc d'Otrante, fut élu président; et le gouvernement provisoire nomma des commissaires pour aller porter des propositions de paix aux alliés.

Situation de la chambre.

La chambre se trouvoit dans une position épineuse. En acceptant l'abdication conditionnelle de Napoléon, elle se lioit à son fils, et ce n'étoit là ni son but, ni l'intérêt de la France, ni probablement la pensée des rois coalisés. Les débats les plus orageux s'élevèrent dans les deux chambres à cette occasion; ce fut sur-tout à la chambre des pairs qu'une minorité factieuse, qui croyoit n'être que fidèle, soutint avec fureur la cause de Napoléon II. A la chambre des députés, M. Manuel proposa de passer à l'ordre du jour, motivé sur ce que Napoléon II étoit reconnu de fait par l'abdication de l'empereur son père. Cette inspiration heureuse rallia toutes les opinions; elle satisfaisoit l'assemblée sans l'engager.

Les alliés reprennent possession de la capitale.

L'armée victorieuse avoit suivi Napoléon. Le 7 juillet, elle rentra dans la capitale; le lendemain, Paris revit Louis XVIII, malheureux sans doute de ramener avec lui toutes les calamités d'une seconde invasion.

Convention militaire.

En vertu de la convention signée le 3 juillet entre lord Wellington et le prince Blücher, d'une part, et le maréchal Davoust, prince d'Eckmülh, de l'autre, il fut arrêté que l'armée françoise évacueroit Paris dans trois jours, et se retireroit sur la Loire; que tous les postes fortifiés seroient remis aux étrangers; que la garde nationale et la gendarmerie municipale feroient le service dans l'intérieur de Paris; que tout habitant continueroit à jouir de ses droits et libertés, sans pouvoir être

recherché pour les fonctions qu'il auroit remplies ou les opinions qu'il auroit professées (1).

1815.

Conduite des alliés dans cette seconde occupation.

Au 20 mars 1814, les étrangers étoient entrés en amis; au 8 juillet 1815, ils rentroient en conquérants. Paris offrit pendant trois mois l'aspect d'une ville occupée par des vainqueurs peu tranquilles. Tous les chefs-d'œuvre des arts, dont la victoire avoit dépouillé l'Italie, pour en enrichir les musées françois, retournèrent à Venise, à Rome, à Florence. Les Prussiens entreprirent de faire sauter le pont d'Iéna; la colonne triomphale de la place Vendôme fut menacée.

Les départements étoient plus malheureux. Contributions, réquisitions, tyrannies militaires, rien ne leur fut épargné; le soldat, mal retenu, désoloit l'habitant des campagnes. Au milieu de ces désordres, le soldat anglois ne s'écarta jamais de la discipline à laquelle il est assujetti.

Bonaparte se livre aux Anglois.

Bonaparte étoit sorti de Paris le 25 juin, pour se réfugier à Malmaison, sous la surveillance du général Becker. « C'est un personnage embarrassant, dit un his« torien, qu'un tyran détrôné. » Pressé par la commission de gouvernement, et tremblant de tomber entre les mains des Prussiens, il partit le 29 pour Rochefort, accompagné de quelques serviteurs dévoués. Son projet étoit de demander un asile aux États-Unis. Deux frégates, dont l'une devoit le recevoir, étoient prêtes à mettre à la voile; mais le port étoit bloqué par *le Bellérophon* et deux autres vaisseaux anglois, qui croisoient

(1) Cette clause est remarquable, en ce qu'elle fut citée par les défenseurs du maréchal Ney comme un moyen qui militoit en sa faveur.

1815. à l'embouchure de la Charente. Le 10 juillet, le vent favorisoit son départ; mais la croisière ne laissoit aucun espoir d'échapper. Le 13, il se rendit à bord du brick françois *l'Épervier;* ce bâtiment fit voile, le matin du 15, en parlementaire, vers *le Bellérophon*, où Bonaparte entra le même jour, d'après une convention entre le commandant anglois et le général Becker. L'escadre rentra dans la baie de Torbay le 23, et Bonaparte écrivit cette lettre au prince-régent :

« Altesse royale,

« En butte aux factions qui divisent mon pays, et à « l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, « j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme « Thémistocle, m'asseoir sur les foyers du peuple bri- « tannique; je me mets sous la protection de ses lois, « que je réclame de votre altesse royale, comme le plus « puissant, le plus constant et le plus généreux de mes « ennemis.

« NAPOLÉON.

« A bord du *Bellerophon*, le 24 juillet 1815. »

Départ de Napoléon pour l'île de Sainte-Hélène.

Napoléon reçut pour réponse la notification officielle d'une résolution unanime de toutes les puissances de l'Europe de le transférer à l'île de Sainte-Hélène, et de l'y garder prisonnier. Il y fut conduit à bord du *Northumberland*, commandé par le capitaine Cockburn, et toucha l'île après soixante-six jours de navigation.

Variations de la politique de Murat.

La foiblesse du caractère et de la politique de Joachim Murat ayant donné peu d'importance à son rôle, les lecteurs l'ont à peine aperçu dans notre récit, et sur la scène de ces grands événements; mais comme l'histoire de ce roi de Naples est liée de très près à celle de Napoléon, et même à celle de l'Europe, dans une pé-

riode de quinze années, nous reprendrons, en peu de mots, ce qu'il nous auroit été difficile de ne pas laisser échapper. 1815.

Joachim rentra dans ses états, après qu'il eut été destitué, pendant la retraite de Moscou, du commandement de l'armée fugitive. Ce fut alors qu'il se rapprocha de l'Autriche, et qu'il fit proposer à la cour de Vienne de s'unir avec elle; mais Bonaparte ayant ouvert la campagne de 1813 par de brillants succès, Murat reparut à l'armée françoise. La défaite de Leipsick le détacha d'une cause que la fortune abandonnoit. Il ouvrit ses ports au commerce britannique, et renouvela ses offres d'accéder à l'alliance européenne. Murat promettoit de fournir à la coalition un corps de trente mille hommes; à cette condition, on le reconnoissoit pour roi légitime, et ses prétentions sur les Marches et sur Ancône étoient admises. Mais, quoique sa résolution eût forcé l'armée françoise de se replier sur l'Adige, ses manœuvres semblèrent tortueuses; on lui trouva de l'hésitation, de la lenteur; sa conduite varioit selon ses craintes ou ses espérances. Enfin Louis XVIII remonta sur le trône de ses ancêtres, et Joachim, que son indécision avoit rendu complétement inutile, ramena son armée, non sur le territoire napolitain, mais sur les marches pontificales.

Au congrès de Vienne, l'Autriche le protégea contre des arrangements qui menaçoient sa couronne. Au lieu de jouir d'une position à laquelle la garantie de cette puissance donnoit de la stabilité (1), Murat se mit en tête de soulever l'Italie.

(1) Rien n'étoit moins positif, quoique l'historien en dise, que la

1815. Quoique Bonaparte se fût expliqué sans ménagement sur le compte de son beau-frère, il correspondit de l'île d'Elbe avec lui, dans la pensée qu'il s'en serviroit ; mais il se garda de lui confier son sinistre dessein. Au premier bruit qui se répandit du débarquement de Napoléon, Joachim, qui le croyoit perdu, se hâta d'annoncer à l'ambassadeur d'Autriche à Naples que, fidèle à ses traités avec la cour de Vienne, il adhéroit pleinement au système de la confédération. Aussitôt qu'il eut appris que Bonaparte traversoit la France au milieu des acclamations et des hommages, il fit déclarer à la cour de Rome qu'attaché par tous les liens aux intérêts de Napoléon, il prouveroit qu'il ne s'en étoit jamais séparé; en même temps il demanda passage à travers les états de l'Église pour deux divisions napolitaines. Le pape refusa d'y consentir, et s'éloigna. Murat n'hésita point à violer le territoire, et commença les hostilités en attaquant Césène. Une garnison allemande, qui défendoit la place, surprise par cette agression imprévue, capitula; mais bientôt Joachim eut affaire à toutes les forces autrichiennes que commandoit en Italie le feld-maréchal baron de Frimont, et qui furent rassemblées entre Casal-Maggior et Piedena.

stabilité fondée sur cette intervention. La France, après la chute de Bonaparte, ne se montra pas très favorable à Joachim; et quand sa marche fallacieuse eut rendu ses intentions plus que suspectes, lord Castlereagh déclara nettement au congrès que les conditions du traité de Murat n'ayant pas été remplies, les autres puissances ne se croyoient obligées à rien envers lui; qu'en conséquence, la question qui concernoit la possession de Naples seroit discutée sans égard au traité.

L'ambassadeur napolitain essaya de justifier son maître dans un long mémoire, qui fut réfuté de point en point.

(*Note du traducteur.*)

1815.

Sa mort.

Murat ne dissimula plus ses vastes projets. Il publia, le 31 mars, une proclamation emphatique par laquelle il appeloit les Italiens à la conquête de leur indépendance. Un peuple de chanteurs de musiciens, de peintres, de littérateurs, accoutumé depuis long-temps au malheur d'être conquis, et qui, par son morcellement en mille petits états, a perdu l'idée d'une patrie commune, fut sourd aux belliqueuses invitations de Joachim : tout ce qui se rangea sous ses drapeaux ne fit qu'embarrasser sa marche sans augmenter son armée. Toujours téméraire et toujours défait, poursuivi jusque sous les murs de sa capitale, il ne put y rentrer, à la faveur de la nuit, que pour en sortir presque aussitôt, déguisé sous le nom et l'habit d'un soldat. Des côtes de Provence il alla se réfugier en Corse. Trente ou quarante aventuriers qu'il y recueillit s'associèrent à sa destinée. Séduit par quelques lettres, il se crut rappelé sur le trône où Ferdinand IV étoit déja replacé ; dans cette espérance, il débarqua le 8 octobre en Calabre ; mais il y reçut un accueil qui le détrompa. Les habitants d'un village appelé *Pizzo* l'enveloppèrent et le firent prisonnier. Le même jour il fut traduit devant une commission militaire, condamné comme rebelle, et fusillé.

Murat ne méritoit ni le rang où le sort l'éleva, ni le supplice qui finit sa vie. Copiste de Bonaparte, sans avoir aucun de ses talents, il étoit plus capable que lui de sentiments généreux.

Réunion des dix-sept provinces des Pays-Bas.

Ce fut dans le cours de cette année que s'effectua la mesure utile au système général de réunir sous un seul gouvernement les dix-sept provinces des Pays-Bas. En conséquence de ce grand accroissement de territoire

1815. qui le classoit au rang des puissances secondaires de l'Europe, le prince d'Orange prit le titre de *roi des Pays-Bas*.

Le prince d'Orange proclamé roi des Pays-Bas leur donne une constitution.

Un comité d'hommes éclairés et sages avoit été chargé de poser les bases d'une constitution. A la fin de juillet, il présenta son travail. Cette constitution plaçoit le royaume des Pays-Bas sous la puissance héréditaire et limitée d'un monarque, avec toutes les sauvegardes pour la liberté publique et particulière. La différence de religion élevoit une grande difficulté : le papisme domine dans les provinces flamandes, mêlé de superstitions enracinées ; les sept provinces-unies joignent à la pratique du protestantisme un système de tolérance générale, raisonné dans l'intérêt de leur commerce, et qu'elles ont reconnu long-temps comme une des sources de leur prospérité. La constitution rassuroit les deux croyances en un point ; elle leur annonçoit égalité de protection et d'avantages. Mais la religion romaine, dont le caractère est dominateur, repoussoit une sorte de fraternité qu'elle n'admet pas. Quelques prélats le témoignèrent au roi des Pays-Bas, dans une adresse où la politique s'allioit à la théologie. Le roi n'accueillit ni ne dédaigna les représentations : il rendit une ordonnance afin de pourvoir au libre et tranquille exercice du culte catholique ; mais ce clergé ne fut investi d'aucune attribution exclusive.

La cérémonie de l'inauguration du roi des Pays-Bas se fit à Bruxelles, et la satisfaction du peuple éclata par de joyeuses acclamations.

Dernières hostilités entre les

L'Angleterre et les États-Unis étoient réconciliés ; mais la paix signée le 24 de décembre 1814 n'étant

pas connue sur le théâtre de la guerre, les opérations militaires continuoient des deux côtés. Des troupes angloises assiégèrent la Nouvelle-Orléans; cette tentative infructueuse leur coûta deux mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Le général Pakenham, commandant en chef, fut frappé de deux coups mortels, en se jetant au milieu du feu pour animer ses soldats. 1815. Anglois et les Américains.

L'action qui termina la guerre fut la prise du fort Mobile, par l'amiral Cochrane et le général Lambert.

Les affaires dont le parlement d'Angleterre s'occupa cette année n'eurent pas une grande importance. Ce qui se passoit en France absorboit tout autre intérêt. Parlement impérial.

C'étoit une grande erreur de croire, comme quelques uns l'assuroient, que l'évasion de Bonaparte fût l'ouvrage de l'Angleterre. Les Anglois n'avoient à se reprocher, ainsi que les autres alliés, qu'une complaisance imprudente sur tous les arrangements relatifs à son exil; et c'est ce que le prince-régent ne dissimula point dans un message aux deux chambres. En même temps il annonça qu'il avoit jugé nécessaire de renouveler ses engagements avec ses alliés, pour prévenir le retour d'un système qui compromettoit l'indépendance et la tranquillité des peuples. Son altesse royale se flattoit de l'approbation du parlement pour toutes les mesures que commandoit cette circonstance imprévue. Message du régent.

Le message fut pris en grande considération, et l'opinion des chambres éclata par de très fortes majorités en faveur des propositions du ministère. L'indignation rallioit les partis.

Le budget, présenté par le chancelier de l'échiquier, portoit, pour les besoins de la seule Angleterre, la somme Budget.

1815. énorme de quatre-vingt millions ; ce qui nécessitoit la levée d'une somme de quarante-cinq millions cinq cent mille livres sterling, au moyen de deux emprunts.

Autre message du prince-régent.

Les chambres reçurent un message du prince-régent au sujet du duc de Cumberland, cinquième fils du roi. Ce prince avoit épousé la veuve du prince de Solm-Braunfels, fille du duc de Mecklenmbourg-Strelits et nièce de la reine de la Grande-Bretagne. Mais ce mariage ayant été fait en Allemagne, il importoit, pour qu'il fut valide en Angleterre, d'y recommencer les cérémonies nuptiales. Lorsque le prince eut satisfait à cette formalité, son altesse royale en donna connoissance au parlement, en demandant pour les nouveaux époux un revenu convenable à leur rang. De vifs débats s'élevèrent à cette occasion dans la chambre des communes. On employa, contre le mariage, l'autorité de la reine, par qui cette union étoit formellement improuvée. Le prince eut beaucoup de défenseurs et beaucoup d'adversaires ; car le recensement des voix en donna 125 pour adopter le bill, et 126 pour le rejeter.

Révolution à Ceylan.

Les armes angloises opérèrent une révolution à Ceylan. Le roi de Candie, que les vexations les plus criantes rendoient odieux à ses sujets, faisoit de temps en temps des incursions hostiles sur le territoire des Anglois, et ne cessoit d'inquiéter les insulaires qui s'étoient mis sous la protection du gouvernement britannique. Le lieutenant-général Brownrigg, résolu de le châtier, fit avancer les troupes angloises en plusieurs pelotons sagement commandés. Le roi n'attendit pas l'ennemi : sur le premier bruit répandu de la marche des Anglois, il quitta sa capitale avec une petite troupe de Malabares

dévoués ; mais il ne put éviter ses propres sujets, qui s'attachèrent à sa poursuite et le réduisirent à la nécessité de se livrer lui-même. On l'accabla d'humiliations et d'outrages. 1815.

Les adigars ou nobles entrèrent en conférence avec le général Brownrigg. Il fut convenu que le royaume de Candy seroit régi par les lois angloises, et qu'une proclamation solennelle annonceroit à-la-fois la déposition du tyran, et l'exclusion de tous les membres de sa famille, ainsi que de toute la race malabare. Le nouveau gouvernement abolit la mutilation et la torture ; il voulut que la peine capitale ne pût être infligée qu'après que l'arrêt auroit été confirmé par l'autorité suprême ; il purgea la religion de pratiques follement superstitieuses ou sottement barbares. Enfin cet état n'eut qu'à se féliciter d'une conquête qui remplaçoit, par une législation sage et douce, les volontés absolues d'un despote.

Malheureuse situation de la France.

Il s'en falloit de beaucoup que la France fût heureuse et tranquille. Le drapeau blanc flottoit sur les remparts, mais il ne préservoit ni les villes ni les campagnes des horreurs de la guerre. Les alliés vendoient cher aux François un second effort contre Bonaparte ; et Louis XVIII avoit la douleur de voir tous les maux de ses sujets, sans pouvoir y porter le moindre remède.

Traité de paix.

Les négociations s'ouvrirent dans les premiers jours de septembre, et le traité définitif fut conclu le 20 novembre suivant.

Nous le rapporterons tout entier, à cause de son importance.

1815.

ARTICLE PREMIER.

Les frontières de la France seront telles qu'elles étoient en 1790, sauf les modifications, de part et d'autre, indiquées dans le présent article.....

ART. II.

Les places et les districts qui, selon l'article précédent, ne doivent plus faire partie du territoire françois, seront remis à la disposition des puissances alliées, dans les termes fixés par l'article IX de la convention militaire ; et S. M. le roi de France renonce à perpétuité, pour elle et ses héritiers et successeurs, aux droits de souveraineté et propriété, qu'elle a exercés jusques ici sur lesdites places et districts.

ART. III.

Les fortifications d'Huningue ayant été constamment un objet d'inquiétude pour la ville de Bâle, les hautes parties contractantes, afin de donner à la confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance, sont convenues entre elles de faire démolir lesdites fortifications. Le gouvernement françois s'engage, par le même motif, à ne les rétablir dans aucun temps, et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que trois lieues de la ville de Bâle.

ART. IV.

La partie pécuniaire de l'indemnité à fournir par la France aux puissances alliées est de sept cents millions de francs. Le mode, le terme et les garanties du payement seront réglés par une convention particulière, qui aura la même force et valeur que si elle étoit textuellement insérée au présent traité.

ART. V.

L'état d'inquiétude et de fermentation dont, après

tant de secousses violentes, et sur-tout après la dernière catastrophe, la France, malgré les intentions paternelles de son roi, et les avantages assurés par la charte constitutionnelle à toutes les classes de ses sujets, doit nécessairement se ressentir encore, exigeant pour la sûreté des états voisins des mesures de précaution et de garanties temporaires, il a été jugé indispensable de faire occuper pendant un certain temps, par un corps de troupes alliées, des positions militaires le long des frontières de la France, sous la réserve expresse que cette occupation ne portera aucun préjudice à sa majesté très chrétienne, ni à l'état de possession tel qu'il est reconnu et confirmé par le présent traité. 1815.

Le nombre de troupes ne dépassera pas cent cinquante mille hommes.

Le commandant en chef de cette armée sera nommé par les puissances alliées.

Ce corps d'armée occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, le Quesnoy, Maubeuge, Landrecy, Avesnes, Rocroy, Givet, Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche, et la tête du pont du fort Louis.

L'entretien de l'armée destinée à ce service devant être fourni par la France, une convention spéciale réglera tout ce qui peut avoir rapport à cet objet.

Le *maximum* de la durée de cette occupation militaire est fixé à cinq ans. L'occupation peut cesser avant ce terme si, au bout de trois ans, les souverains alliés, après avoir, de concert avec S. M. le roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura fait en France, s'accordent à recon-

1815. noître que les motifs qui les portoient à cette mesure ont cessé d'exister.

Mais quel que soit le résultat de cette délibération, toutes les places et positions occupées par les troupes alliées seront, au terme de cinq ans révolus, évacuées sans autre délai, et remises à sa majesté très chrétienne, ou à ses héritiers et successeurs.

ART. VI.

Les troupes étrangères, autres que celles qui feront partie de l'armée d'occupation, évacueront le territoire françois dans les termes fixés par l'article IX de la convention militaire.

ART. VII.

Dans tous les pays qui changeront de maître, tant en vertu du présent traité, que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitants naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

ART. VIII.

Toutes les dispositions du traité de Paris, du 30 mai 1814, relatives aux pays cédés par ce traité, s'appliqueront également aux différents territoires et districts cédés par le présent traité.

ART. IX.

Les hautes parties contractantes, s'étant fait représenter les différentes réclamations provenant du fait de la non exécution des articles XIX et suivants du traité du 30 mai 1814, ainsi que des articles additionnels de ce traité, signés entre la Grande-Bretagne et la France,

desirant de rendre plus efficaces les dispositions énoncées dans ces articles, et ayant, à cet effet, déterminé, 1815.
par deux conventions séparées, la marche à suivre de part et d'autre pour l'exécution complète des articles susmentionnés, ces deux dites conventions, telles qu'elles se trouvent jointes au présent traité, auront la même force et valeur que si elles y étoient textuellement insérées.

ART. X.

Tous les prisonniers faits pendant les hostilités, de même que tous les otages qui peuvent avoir été donnés ou enlevés, seront rendus dans le plus court délai possible. Il en sera de même des prisonniers faits antérieurement au traité du 30 mai 1814, et qui n'auront point encore été restitués.

ART. XI.

Le traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que l'acte final du congrès de Vienne, du 9 juin suivant, sont confirmés et maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'auroient pas été modifiées par les clauses du présent traité.

ART. XII.

Le présent traité, avec les conventions qui y sont jointes, sera ratifié en un seul acte, et les ratifications en seront échangées dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 20 novembre 1815. Signé, *Richelieu*, *Metternich*, *Razumowsky*, *Capo-d'Istria*, *Castlereagh*, *Hardenberg*, *Humboldt*, *Wellington*, *Wessemberg*.

Le roi de Saxe étoit resté le seul partisan de Napo-

1815.

Arrangements au bénéfice de la Prusse.

Alexandre prend le titre de roi de Pologne.

léon, et cette fidélité servit de prétexte à quelques spoliations qui lui furent infligées, au bénéfice de la Prusse. Les possessions dont le roi de Prusse s'agrandissoit ajoutèrent à ses titres ceux de duc de Saxe, de landgrave de Thuringe, de margrave des deux Lusaces, de comte de Henneberg. Il recouvra ses anciennes provinces polonoises avec leurs territoires. L'empereur Alexandre prit le titre de *roi de Pologne*, après avoir fait notifier au sénat de Varsovie la résolution du congrès, concernant la partie de la Pologne que sa réunion à la Russie plaçoit sous la domination de ce souverain.

Acte de confédération.

Un acte de confédération assura la tranquillité de l'Allemagne. Cet acte, conçu d'une manière plus conforme à l'intérêt des puissances, fut signé par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour celles de leurs possessions qui faisoient partie de l'empire germanique; par le roi de Danemarck, pour le Holstein; par le roi des Pays-Bas, pour le duché de Luxembourg.

Napoléon n'étoit plus. L'épuisement des peuples, la sagesse et la modération des grandes puissances unies entre elles pour maintenir la paix, promettoient à l'Europe un long calme, dont elle avoit besoin.

Parlement impérial.

La session du parlement d'Angleterre se rouvrit le premier février. Les événements arrivés dans le cours de l'année précédente donnoient une ample matière au discours du prince-régent, qui fut apporté par des commissaires. Son altesse royale annonçoit que les traités et conventions des puissances seroient mis sous les yeux des deux chambres, et se flattoit de leur concours pour remplir les engagements pris au nom de sa majesté britannique. M. Brougham demanda que le traité de la *sainte-alliance* fût communiqué textuelle-

ment à la chambre. Il s'appuya sur ce que ce traité, conclu sans la participation de l'Angleterre, n'étoit signé que de trois puissances agrandies des lambeaux de la Pologne; ce qui n'offroit pas aux peuples une garantie très rassurante. 1816. Débats.

Lord Castlereagh répondit qu'il avoit été fait au prince-régent une invitation formelle de souscrire au traité de la sainte-alliance; mais que les souverains ayant apposé personnellement leur signature à ce traité (ce que n'admettoit pas la constitution angloise), son altesse royale s'étoit contentée d'assurer les puissances contractantes de son adhésion aux principes qui les avoient dirigées.

Message du prince-régent.

Le prince régent adressa le 14 mars un message aux deux chambres, pour leur donner connoissance du mariage de la princesse Charlotte, sa fille, avec le prince de Saxe-Cobourg; et le parlement arrêta que le prince et la princesse jouiroient, pendant leur vie, d'une somme annuelle de soixante mille livres sterling. Si le prince mouroit le premier, la totalité de cette somme seroit maintenue pour l'entretien de la princesse; et, s'il lui survivoit, il n'auroit droit qu'à la somme de cinquante mille livres sterling, à titre d'apanage.

Bill pour modifier l'alien-bill.

Dans la séance du 20 mai, lord Castlereagh lut un bill par lequel il proposa de substituer à la loi de l'*alien-bill* des dispositions moins sévères, mais, selon lui, suffisantes pour atteindre le même but. Le lord Archibald Hamilton combattit le bill, comme inutile, et demanda que la seconde lecture fût remise à trois mois. Sir Jacques Mackintosh acceptoit la loi; mais il vouloit que les étrangers renvoyés par le gouvernement eussent droit d'appeler de cette décision au conseil-privé. Cet

1816. amendement fut appuyé sans succès, et le bill passa dans les deux chambres. Dans la séance du lendemain, le ministre occupa la chambre d'une nouvelle fixation de la liste civile. Les objections de M. Tierney n'empêchèrent pas que le bill ministériel n'obtînt une majorité de 114 voix.

Budget.

Le 27 du même mois, le budget de l'année fut soumis à la chambre des communes. M. Grant prouva, par des calculs positifs, que, d'après la suppression de la taxe sur le revenu, le *déficit* de la présente année seroit inévitablement de dix-sept millions huit cent soixante-dix-sept mille livres sterling. Il en conclut que, vu l'état actuel des choses, la masse énorme de la dette (1), et celle des dépenses que la paix allégeoit à peine, la fortune publique étoit en grand péril.

Détresse en Angleterre par suite des mauvaises récoltes.

Le prince-régent, en ouvrant la session du parlement, avoit vanté la situation de l'Angleterre, la prospérité de son commerce, l'activité de ses manufactures: tout cela se trouvoit démenti par la plus horrible détresse; et cette paix si desirée, si nécessaire, étoit une des causes de la misère publique et du dénuement que la classe laborieuse éprouvoit. Les hommes que la guerre occupoit se virent tout d'un coup sans ou-

(1) M. Vansitart, dans son discours au parlement, le 20 février 1815, la portoit à 650 millions sterling; mais probablement il n'entendoit par là que les capitaux prêtés au gouvernement. Les capitaux qu'il faudroit que le gouvernement payât pour s'acquitter sont plus considérables, « parceque, dit M. *Say* qui nous fournit cette observation, *on emprunte au cours de la place*, c'est-à-dire qu'on donne « en intérêts annuels le moins de millions qu'on peut, pour un capital « emprunté; et *qu'on rachète au cours de la place*, c'est-à-dire qu'on « rachète le plus d'intérêts qu'on peut avec un capital donné. »
(*Note du traducteur.*)

vrage. L'industrie britannique, portée chez les autres nations par des ouvriers déserteurs de nos ateliers, accoutumoit, de jour en jour, les consommateurs étrangers à se passer des fabriques de l'Angleterre, et nos magasins étoient engorgés de produits qui ne s'écouloient point, ou qui se vendoient à perte. Ce qui mettoit le comble à tous ces maux, c'est que la récolte avoit manqué dans la plus grande partie de l'Europe, et que la disette de blé se faisoit sentir en Angleterre, bien plus qu'ailleurs. Le gouvernement et la législature ne négligeoient rien pour améliorer le sort du peuple; mais des décrets ne remédient point aux embarras qui sortent de la nature des choses. 1816.

Mariage de la princesse Charlotte.

Au milieu de ces circonstances désastreuses, la princesse Charlotte, fille du prince-régent, épousa le prince de Saxe-Cobourg.

On ne conçoit pas pourquoi l'Angleterre, puissante comme elle l'est sur les mers, souffre que les barbaresques infestent la Méditerranée de leurs brigandages. Ménagent-ils ses bâtiments quand ils se croyent assez forts pour les attaquer? N'est-il pas honteux pour l'Europe de payer des tributs à ce peuple de forbans? Quelle est la politique qui les protége ou qui les tolère?

Alger bombardé.

A la fin du mois d'avril, lord Exmouth, commandant des forces angloises dans la Méditerranée, reçut ordre de demander aux régences barbaresques:

1° Qu'elles eussent à traiter les habitants des îles Ioniennes comme les sujets britanniques.

2° Qu'elles fissent la paix avec les royaumes de Naples et de Sardaigne.

3° Que les chrétiens cessassent d'être esclaves en Barbarie.

1816. Le dey d'Alger, à qui lord Exmouth transmit ces demandes, agréa les deux premières et rejeta la troisième. Tunis et Tripoli les admirent toutes les trois sans difficulté. Peu de temps après, des pêcheurs de corail, chrétiens de diverses nations, furent surpris au cap de Bonne par deux mille Algériens, et massacrés sans pitié.

Conditions de paix imposées au dey d'Alger.

Le gouvernement anglois, justement irrité, chargea lord Exmouth d'aller châtier Alger. Il reparut devant cette ville avec une escadre formidable, augmentée d'une flotte hollandoise sous les ordres de l'amiral Van-Capellen. Une moitié de la ville fut incendiée par les bombes, et toute la marine anéantie. Le dey signa la paix aux conditions suivantes :

1° Que l'esclavage des chrétiens seroit à jamais aboli dans ses états ;

2° Que tous les esclaves chrétiens, de quelque nation qu'ils fussent, seroient remis à l'amiral anglois ;

3° Que les sommes perçues pour rachat d'esclaves, depuis le commencement de l'année, seroient restituées sans délai ;

4° Que le consul anglois, emprisonné par ordre du dey, recevroit des indemnités proportionnées à ses pertes, ainsi qu'aux outrages qu'il avoit éprouvés.

Dans les premiers jours de cette année, l'aile droite de l'armée d'occupation en France étendit ses cantonnements au-delà de la ligne convenue par le traité de Paris. Comme le gouvernement françois n'éleva point de réclamations contre ce mouvement, on crut qu'il s'effectuoit de concert avec lui, pour assurer la tranquillité du royaume. En effet, plusieurs départements étoient agités. Il eût été difficile qu'après les nouveaux

dangers auxquels le retour de Napoléon avoit livré la monarchie françoise, une chambre de députés où le royalisme dominoit, ne se fût pas jetée dans quelques écarts. On fit craindre au roi que le zèle ne l'emportât trop loin ; on la lui montra menaçant l'édifice de la révolution, que tant d'hommes étoient intéressés à défendre ; enfin on obtint de lui la dissolution de cette législature. Une autre chambre s'assembla le 3 novembre.

Position du roi d'Espagne.

La position du roi d'Espagne étoit difficile, et ce jeune prince ne la connoissoit pas, puisqu'il espéroit en triompher. La moindre résistance irritoit son caractère impatient; il ne voyoit qu'un conjuré dans un ministre sage : il éloigna M. Cevallos, et le rappela presque aussitôt. Ces fluctuations de sa volonté détruisoient sa puissance; car l'autorité risque moins à se tromper qu'à se dédire. Une révolution devoit en être la suite, et le mouvement des esprits la montroit inévitable et prochaine.

Situation des provinces de l'Amérique espagnole.

La guerre désoloit plus que jamais toutes les provinces de l'Amérique espagnole. Nous ne saurions mieux faire connoître l'état des deux partis, au milieu de l'année 1816, qu'en rapportant textuellement une lettre que le général Morillo adressoit au ministre de la guerre, et qui fut interceptée par un corsaire de Buenos-Ayres.

« Je suis forcé d'insister sur la nécessité d'envoyer des « troupes fraîches à Venezuela. Les maladies m'ont af- « foibli; mon armée, que je peux appeler *un véritable* « *squelette*, est insuffisante.

« Quand je m'emparai de Carthagena, les insurgés se « réunirent aux Cayes, avec l'intention d'attaquer la « partie de la côte la moins défendue : le succès trompa « leur espérance; mais ils pillèrent. Du produit des den-

1816. « rées dont ils s'emparent, ils achètent des armes. A « cette heure, ils ont, au Port-au-Prince, un dépôt de « douze à quinze mille fusils. En perdant du terrain, ils « concentrent leurs forces; et, par ce moyen, ils se-« ront nécessairement supérieurs sur tous les points « qu'ils voudront occuper.

« Votre excellence voudra bien considérer que les « troupes envoyées à Venezuela, lorsque le peuple re-« connoissoit l'autorité du monarque, étoient deux fois « plus nombreuses que celles qui sont chargées aujour-« d'hui de réduire les rebelles. Mes soldats, malgré leur « infériorité, malgré leur dépérissement, se battent tous « les jours. J'ai des raisons de croire Carthagena sincère « dans sa soumission; mais les autres provinces n'atten-« dent que l'occasion de reprendre les armes. Il nous « faut des missionnaires et des hommes de loi; de bons « missionnaires feront des prodiges; mais des secours « de troupes sont indispensables. Les rebelles attaquent « en ce moment deux points importants; bien comman-« dés, approvisionnés pour long-temps, ils se battent « en désespérés. Les troupes du roi sont forcées de se « réduire à la défensive; et, si Bolivar arrive avec l'ex-« pédition qu'il prépare aux Cayes, j'ignore quel sera « le sort de Margarita. Les insurgés occupent toutes « les positions autour d'Angostura, capitale de la pro-« vince; ils interceptent tous les convois. Probablement « la garnison d'Angostura se rendra sans combattre, « parceque les rebelles ont un parti dans la ville. Guyana « perdue, Caracas et Santa-Fé de Bogota courent un « grand danger. J'engage votre excellence à jeter les « yeux sur une carte de ces contrées; je la supplie d'ob-« server les rivières Orénoque, Apure et Meta, qui sont

« beaucoup plus navigables que je ne l'imaginois avant « que d'avoir quitté Madrid. Si les révoltés s'emparent « du cours de ces fleuves, toutes nos communications « sont coupées. 1816.

« Ceux de Venezuela se proposent de soutenir la « guerre avec des *guerillas* : ce moyen a réussi contre « les François dans la guerre de l'usurpation; il peut « réussir en Amérique. Si Bolivar ou quelque autre chef « en crédit prenoit le commandement de ces *guerillas*, « il ajouteroit de graves difficultés à toutes celles que « nous éprouvons, et que chaque jour multiplie.

« On croit en Espagne qu'ici l'esprit de révolte est « resserré dans un étroit espace; je dois détromper votre « excellence : cet esprit a gagné de proche en proche, et « s'étend au loin. Je n'ai pas l'intention d'augmenter « les inquiétudes de sa majesté; je veux seulement, en « lui présentant un tableau fidèle, démontrer la néces- « sité de redoubler d'efforts pour assurer des conquêtes « obtenues au prix de tant de sang et de peines. Grace « à la Providence, mes soldats ont supporté la faim et « la soif sans murmurer; mais le ciel leur accordera-t-il « toujours la même résignation? etc., etc., etc.

« *Signé* PABLO MORILLO. »

La lettre qui suit, écrite par le même général au ministre de la guerre, signale encore mieux la situation des choses à cette époque :

.... « Les Américains méridionaux ne veulent « plus obéir aux Européens, encore moins aux Espa- « gnols; ils desirent être gouvernés par leurs compa- « triotes. Chaque province de l'Amérique demande un « gouvernement différent; ce qui paroît bon à Santa-Fé « de Bogota, Venezuela le réprouve. Il y a peu de noirs

1816. « et de mulâtres à Santa-Fé; à Venezuela, la plus grande « partie des blancs a péri. Les habitants de Santa-Fé sont « timides, ceux de Venezuela sont hardis et sangui« naires. A Santa-Fé, beaucoup d'écrits ont été publiés « durant la révolution, et la plume des savants a tout « conduit; à Caracas, on a tiré l'épée sans lire et sans « délibérer. De ces divers caractères provient la diffé« rence des oppositions que nous avons rencontrées. « Ce qui se ressemble par-tout, c'est la dissimulation « et la perfidie. Mais Venezuela s'est fait le centre du « mouvement général. C'est à l'instigation de Venezuela « que les habitants de Carthagena prirent le parti de « combattre nos troupes; poussé par Venezuela, le gou« vernement d'Antioquia proclama deux fois *la guerre* « *à mort*, et fit fortifier habilement les défilés de la pro« vince.

Quand j'arrivai pour prendre le commandement de « l'armée royale, je fus saisi d'horreur en parcourant « les listes des hommes tués dans chaque bataille, soit « gagnée, soit perdue. Je pensai que cet acharnement « prenoit sa source dans les ressentiments des partis, et « j'essayai de les calmer, en déployant cette clémence « sans bornes que le roi m'a tant recommandée. Quel « effet a-t-elle produit? on l'a prise pour de la crainte, « et la rebellion s'est enhardie. Croyez-moi, le succès « ne sera pas l'ouvrage d'un jour; il ne peut être l'ou« vrage que d'une activité persévérante: c'est une guerre « féroce, comme celle des noirs contre les blancs.

« MORILLO. »

Divers évènements. Les évènements des années précédentes avoient laissé plus ou moins d'agitation dans presque toutes les cours de l'Europe; le mot *constitution* échauffoit les têtes, et

les écoles du nord de l'Allemagne étoient remplies de jeunes enthousiastes qui s'érigeoient en publicistes, et de sociétés qui propageoient leurs écrits. Le roi de Prusse, par une ordonnance royale du 22 mai 1815, promit à ses peuples une *constitution représentative*; mais ce projet éprouva des difficultés réelles ou supposées, et la cour ordonna la suppression du *Mercure du Rhin*, celui de tous les journaux qui parloit le plus à ses lecteurs de la constitution annoncée. Le roi de Wurtemberg mourut au milieu des débats élevés entre les états de la nation et lui. La cour de Vienne employoit tous les moyens qui pouvoient réparer le désordre de ses finances. Des associations d'*indépendants* se formoient à Naples sous différents noms, et profitoient, pour s'étendre, de l'invigilance et de la foiblesse du gouvernement. L'empereur Alexandre fit un voyage à Moscou. Cette capitale sortoit de ses ruines, comme par enchantement, et le Kremlin même étoit restauré. L'empereur fut accueilli sur toute sa route par les témoignages de l'amour des peuples, et par leurs bénédictions. Les bons princes ferment les plaies qu'ont faites les conquérants, race odieuse, le fléau de l'humanité. 1816.

Le 28 janvier, le prince-régent ouvrit la session du parlement d'Angleterre. A peine son altesse royale se fut-elle retirée, que lord Sidmouth demanda l'évacuation des tribunes, pour faire à la chambre une communication importante. On apprit que, ce même jour, en passant derrière le jardin de Carlton-House, ce prince avoit entendu siffler deux balles évidemment dirigées contre sa personne, au moyen d'un fusil à vent : une de ces balles avoit brisé la glace de la voiture. Les deux chambres délibérèrent en commun sur cette criminelle ten- 1817. Parlement impérial. Attentat contre la vie du prince-régent.

1816. tative, exprimèrent leurs alarmes dans une adresse au régent, et donnèrent les ordres les plus prompts pour qu'on recherchât avec soin l'auteur d'un pareil attentat.

Message du prince-régent.

Le 3 février, le prince rappela, par un message, aux deux chambres, que des papiers importants, relatifs à des réunions séditieuses, avoient été mis sous leurs yeux. Il les invitoit à prendre cette affaire en très sérieuse considération. Un comité secret, chargé de lire les pièces et de conférer entre elles les informations recueillies sur différents points, ne laissa pas ignorer à la chambre que le péril étoit pressant. « Rien, dit le « rapporteur, n'est mieux constaté que l'existence d'un « grand nombre de sociétés qui ne se bornent point à « discuter de vagues *utopies*, mais qui, demandant d'une « voix impérieuse une réforme absolue dans la repré« sentation parlementaire, projettent, pour l'obtenir, « de renverser le gouvernement. La révolution fran« çoise leur a fourni ses couleurs, ses drapeaux, ses pi« ques même, ainsi que ses doctrines. Chaque village a « son *club de Hampden;* chaque membre du club sa « carte, sur laquelle sont écrits ces mots : *Veille*, et sois « *prêt*. On a reconnu que le plan des conjurés étoit de « se réunir au moment d'une grande explosion, de s'em« parer de la Tour, de faire sauter les ponts, d'incendier « les casernes. Ils ont inventé des machines dont l'effet « seroit d'embarrasser les mouvements de la cavalerie « dans les rues. Au milieu du bouleversement qu'ils « préparent, il est urgent que les chambres autorisent « le gouvernement à s'armer de fortes précautions con« tre des ennemis intérieurs que chaque moment mul« tiplie. »

On fut d'autant plus frappé de ce rapport, qu'il étoit

appuyé des preuves les plus positives. Lord Sidmouth proposa dans la chambre des pairs la suspension de l'*habeas corpus*. Une majorité de 115 voix fit taire la foible opposition qui combattoit cette mesure.

1817. Mesures de répression proposées.

A la chambre des communes, lord Castlereagh proposa, 1° la suspension de l'*habeas corpus;* 2° une extension à l'acte de 1795, pour la sûreté du monarque; 3° de nouvelles mesures répressives contre les sociétés délibérantes; 4° des peines graves, en cas de séduction des soldats, dans la coupable vue de les faire concourir aux projets des ennemis du gouvernement. Plusieurs orateurs de l'opposition votèrent contre la suspension de l'*habeas corpus;* d'autres essayèrent d'en affoiblir l'effet par des amendements; mais, nonobstant leurs efforts, les bills du ministère passèrent, à de fortes majorités, dans les deux chambres.

Cause des catholiques d'Irlande, etc.

Les partisans de l'émancipation des catholiques romains ne se décourageoient pas. Un des plus chauds défenseurs de leur cause reproduisit avec autant de force que de méthode tous les arguments qui militoient pour eux. « Les dogmes, dit-il, qu'on attribuoit aux « catholiques sur la suprématie du pape, même dans « certains cas liés avec la puissance civile, ont été des « prétextes pour motiver l'exclusion des catholiques. « Mais la déclaration du pontife romain et celle du « corps catholique d'Irlande ont fait tomber de vaines « allégations, en établissant cette vérité, que les catholi- « ques reconnoissent le pouvoir civil et politique de la « couronne dans toute son étendue. Au surplus, j'écar- « terai, s'il le faut, toute considération d'équité. N'est-il « pas au moins imprudent de laisser peser sur un aussi

1817. « grand nombre de sujets le joug de ces exclusions humiliantes? En Irlande, les quatre cinquièmes de la « population sont catholiques; je demande s'il est permis d'isoler cette masse de l'intérêt général. On a dit « que cette situation critique étoit une raison pour ne « pas s'en occuper : mais ce n'est pas en éludant une « difficulté qu'on la résout; des demi-concessions irritent les esprits, au lieu de les satisfaire. Un catholique est électeur, et n'est pas éligible; il peut acquérir assez de fortune et d'influence pour envoyer un « membre au parlement, il n'ira pas y siéger lui-même. « Il peut être juré, mais non pas shériff; il peut être « avocat, mais non pas conseil judiciaire de la couronne. Un ministre, qui lisoit tout aussi bien dans « l'avenir que ceux qui n'y voient qu'objets d'épouvante, M. Pitt, en effectuant l'union politique de l'Angleterre avec l'Irlande, fit espérer aux catholiques la « plénitude de leurs droits; et son opinion sur ce grand « acte de justice réfute bien mieux nos adversaires que « tout ce que je pourrois ajouter. »

Ce discours fut vivement combattu par M. Leslie Forster. Un autre membre, non moins contraire à la demande des catholiques, mais plus modéré dans l'expression de ses motifs, démontra que l'exclusion du parlement et des conseils de la couronne, au lieu d'être, comme on le prétendoit, une restriction flétrissante, étoit simplement une déclaration que les catholiques ne sont point aptes à diriger le gouvernement d'un état dont l'église anglicane fait une portion intégrante. Il honoroit leurs vertus, leurs lumières; mais il regardoit leur admission dans les élections parlementaires comme devant être la source de commotions inévitables.

1817.

Le résultat de cette discussion fut encore défavorable aux catholiques.

Démission de l'orateur de la chambre des communes.

La santé de M. Charles Abbot ne lui permettant plus de continuer les pénibles fonctions d'orateur des communes, il pria la chambre d'agréer sa démission. Remplacé par M. Manners Sutton, il fut créé lord baron de Colchester, avec un revenu de quatre mille livres sterling.

Nouveau message du régent au sujet des sociétés politiques.

Quoique le gouvernement ne négligeât rien pour déjouer les pratiques séditieuses qui menaçoient la constitution de l'état et la tranquillité publique, sa surveillance étoit insuffisante : les sociétés se multipleioint à Londres, en Irlande, en Écosse ; elles s'agrégeoient les unes aux autres, et se transmettoient leurs arrêtés et leurs espérances. Lord Sidmouth porta, le 3 juin, à la chambre des pairs un message du prince-régent qui recommandoit au parlement de prendre cette affaire en grande considération. L'inquiétude qu'inspiroient ces rassemblements détermina la chambre à maintenir le bill d'insurrection pour l'Irlande. Cet acte, il faut en convenir, étoit trop sévère. On en jugera par une seule disposition ; l'article 7 portoit : « Encourra la peine d'être « déporté, quiconque sera surpris loin de son domicile « ordinaire après le coucher du soleil. »

Un message pareil à celui de lord Sidmouth fut lu par lord Castlereagh à la chambre des communes. Il étoit accompagné de pièces dont il résultoit que des soulévements partiels, mais concertés, alloient éclater à-la-fois dans les comtés d'York, de Stafford, de Warwick, de Nottingham, de Chester et de Leicester : une émeute à Manchester devoit en être le signal.

Sur la demande de lord Castlereagh, la chambre éten-

1817. dit à l'Écosse l'effet d'un bill pour la suspension de l'*habeas corpus;* et l'opposition énergique de sir Samuel Romilly ne put l'empêcher, la gravité des circonstances ralliant une très grande partie des membres à l'opinion du ministère.

Troubles en Espagne.

La manière dont Ferdinand gouvernoit l'Espagne n'étoit pas faite pour ramener les esprits; aussi les prisons se remplissoient-elles de personnes plus ou moins considérables, impliquées dans des complots, ou seulement suspectes d'improuver les mesures de l'autorité. Les généraux Milans et Lascy furent dénoncés comme chefs d'une conjuration formée pour donner une constitution à l'Espagne, et coopérer au rétablissement des cortès. Milans se réfugia dans les montagnes; on arrêta le général Lascy : conduit à Majorque pour être jugé par un conseil de guerre, il s'échappa; mais son escorte le poursuivit; il se défendit, et fut tué.

Projets du Portugal.

Depuis long-temps le Portugal songeoit à pousser ses possessions américaines jusqu'à Rio de la Plata. Depuis l'émigration de la famille royale, ce plan avoit été l'objet d'une attention particulière, et ce fut pour l'effectuer que le gouvernement portugais saisit l'occasion d'envoyer une expédition lorsqu'Élio demanda du secours, en 1811. Quand les troupes auxiliaires furent réunies, au nombre de dix mille hommes, le général Le Cor envahit la *Bande orientale* par deux côtés; une partie de ses troupes, sous le commandement du général Curado, prit la route de *las Missiones de la Guaranies;* l'autre s'empara du fort *Santa-Teresa*, de *Roga*, de *San-Carlos* et de *Maldonado*. Le général Le Cor établit son quartier-général dans ce dernier port, au mois de décembre 1816.

Artigas résolut de s'opposer à l'invasion. Il obtint quelques avantages contre la division du général Curado. Mais Le Cor s'étant avancé sur Monte-Video, que la garnison évacua, la municipalité lui fit porter les clefs par une députation. Le Cor entra dans la ville le 20 janvier 1817, et s'y maintint, quoique harcelé par les guerillas, qui ne cessoient d'intercepter les approvisionnements destinés à l'armée portugaise. 1817.

Insurrection à Fernambouc.

L'occupation de Monte-Video surprit les puissances de l'Europe ; et le 16 mars, les cours d'Angleterre, de France, d'Autriche, de Prusse, de Russie, demandèrent, par une note remise au ministre des affaires-étrangères de sa majesté très fidèle, que la cour du Brésil donnât sur sa conduite à cet égard des explications satisfaisantes. Pendant que les ministres de ces cours attendoient une réponse, ce qui se passa dans le gouvernement de Fernambouc apprit au Portugal que l'insurrection gagnoit son propre territoire. Le 7 mars, le colonel d'un régiment portugais fit sortir des rangs un officier qu'il accusa de trahison. Cet officier étoit un des conspirateurs : il se crut découvert, et n'ayant plus rien à ménager, il fondit, le sabre à la main, sur le colonel et l'étendit à ses pieds. Cette action audacieuse fut suivie d'un soulévement général. Le peuple enleva les armes des navires et des arsenaux. Toute résistance eût échoué contre un élan impétueux et terrible. Le gouverneur se retira dans le fort de Bran, qu'il fut obligé de rendre le lendemain. On respecta sa personne et ses propriétés, et les insurgés lui permirent de s'embarquer pour Rio-Janeiro. Un congrès fut convoqué ; mais, en attendant qu'il se réunît, on confia la direction des affaires à don Martinès, nommé chef d'un comité

1817. de gouvernement. Martinès étoit un Portugais hardi, courageux, entreprenant, et le moteur le plus actif du complot. Il se hâta de promulguer un plan de constitution qui se rapprochoit, dans les points essentiels, de la constitution des états-unis du nord. Les chefs militaires de l'insurrection s'occupèrent des moyens de défense; ils envoyèrent des députés aux indépendants de l'Amérique espagnole, à ceux de l'Amérique du nord, à leurs partisans secrets dans les provinces que retenoit encore une autorité vigilante. La modération qu'ils avoient déployée dans la journée du 7 mars ne se démentit pas; on s'abstint de toute violence contre ceux qui sembloient désapprouver le nouvel ordre de choses.

La conjuration est étouffée.

Cependant le gouvernement royal menaçoit les rebelles. Des troupes destinées à les châtier se rassembloient en diligence. Ils formèrent à leur tour une armée qui se mit en marche le 19 de mai. Les troupes royales l'attaquèrent le 28 à Guerra. Le combat fut sanglant et fatal aux insurgés; ils laissèrent canons, drapeaux et munitions sur le champ de bataille couvert de leurs morts. Martinès fut pris et fusillé. Ce revers dès républicains et les mesures rigoureuses du gouvernement royal étouffèrent la conjuration de Fernambouc.

Complot à Lisbonne.

Mais la cour du Brésil fut informée qu'un autre complot venoit d'être découvert à Lisbonne. Le général Gomès Freire et le baron d'Eben, général allemand au service du Portugal, s'étoient flattés de substituer à l'administration existante une sorte de gouvernement révolutionnaire. Ils furent trahis, arrêtés et mis en jugement.

État du Chili depuis son

Le Chili s'étoit soulevé contre le gouvernement espagnol, au mois de juillet 1810, et depuis ce moment

jusqu'en 1814, l'ambition et la mésintelligence des chefs de la révolution avoient désolé ce malheureux pays. L'excès du désordre força les habitants de San-Iago d'appeler à leur secours le général Osorio, qui commandoit l'armée royale; et cette résolution replaça la capitainerie du Chili sous le pouvoir dont elle s'étoit affranchie. Le gouvernement de Buenos-Ayres, qui constituoit la principale force de la cause des indépendants, chargea le brigadier San-Martin d'aller délivrer le Chili de l'invasion que sa capitale avoit provoquée. Ce général trouva les provinces toutes prêtes à secouer encore une fois le joug que les Espagnols rendoient intolérable. Sa petite troupe se grossit en peu de jours de quatre mille hommes. Il en forma deux corps; l'un sous le commandement de Soler, et l'autre eut pour chef le brigadier O'Higgins (1). Après avoir surmonté les nombreux obstacles du passage des Andes et les défilés où l'ennemi s'étoit fortifié, les patriotes occupèrent Aconragua, Santarose et les autres points de la haute route. Les royalistes prirent position à Chacabuco, montagne d'un accès difficile qui domine la plaine de Santarose, et par laquelle passe le seul chemin qui conduise à San-Iago. San-Martin, sans attendre son artillerie, les attaqua le 12 février à la pointe du jour, les débusqua de leur poste, et leur tua six cents hommes. Le capitaine-général Marco del Pont, qui les com-

1817. soulèvement contre l'Espagne.

Succès des patriotes.

(1) O'Higgins est fils de don Ambroise O'Higgins, ancien capitaine-général, puis vice-roi du Pérou. Le père descendoit d'une famille irlandoise. Bernardo (le brigadier) fut membre du congrès du Chili en 1811. Il servit d'abord comme colonel, et fut promu presque aussitôt au grade de général en chef. Adjoint au général San-Martin en 1817, il partagea l'honneur d'une campagne qui sauva sa patrie.

1817. mandoit, fut fait prisonnier. Le congrès du Chili, reconnoissant que ce glorieux succès étoit dû sur-tout aux talents, aux sages mesures, à la bouillante activité du général San-Martin, le nomma directeur suprême du Chili. Sur son refus constant de se rendre au vœu de ses compatriotes, O'Higgins, sur qui se reportèrent tous les suffrages, accepta la présidence du nouveau gouvernement.

Parlement impérial. Mort de la princesse Charlotte.

Le 27 janvier, des commissaires ouvrirent la session de l'année 1818, au nom de son altesse royale; ils déplorèrent la mort de la princesse Charlotte, et peignirent la profonde douleur à laquelle son auguste famille étoit livrée.

La prospérité renaissante du commerce et l'activité des manufactures leur fournirent un détail intéressant. Ils informèrent les chambres que le prince-régent avoit conclu des traités avec l'Espagne et le Portugal, et que les pièces de cette double négociation seroient mises incessamment sous leurs yeux.

Plaintes portées contre le gouvernement.

On se plaignit de ce que le gouvernement s'étoit permis plusieurs actes arbitraires, à la faveur de la suspension de l'*habeas corpus*. Sir Samuel Romilly, que son ardente philanthropie soulevoit contre tout genre d'oppression, dénonça plusieurs procédures témérairement entamées, interrompues faute de preuves, et laissant sous le poids du soupçon les personnes injustement attaquées. Il signala d'autres causes indûment évoquées au tribunal du *banc-du-roi*. Le lord Althorp et quelques autres l'appuyèrent.

M. Grenfell adressa plusieurs questions au chancelier de l'échiquier; il finit par demander si la banque reprendroit ses paiements en espèces à l'époque an-

noncée (le 3 juillet). Ce ministre répondit affirmativement. « Il lui sembloit, dit-il, que la restriction pou« voit être levée sans inconvénient, et que probable« ment la chambre en jugeroit ainsi. » 1818.

Le 9 février, lord Castlereagh donna communication du traité que le prince-régent venoit de conclure avec la cour de Madrid. « La chambre se rappellera, dit lord « Castlereagh, qu'elle adressa, l'année dernière, une « demande au prince-régent, afin qu'il fût pourvu par « son altesse royale à ce que les gouvernements étran« gers, et notamment le gouvernement espagnol, empê« chassent leurs sujets de se livrer au commerce des « noirs. Le but qu'elle se proposoit, le présent traité l'a « rempli. Nous osons le dire, le succès de nos soins a « passé nos espérances. Toutes les grandes puissances « de l'Europe s'engagent aujourd'hui, par des stipula« tions expresses, à faire rechercher sur leurs vaisseaux « marchands s'ils ne recèlent point d'esclaves. Ces re« cherches seront autorisées à bord des vaisseaux espa« gnols. La chambre n'a pas oublié qu'elle avoit offert « à cette puissance, pour compensation du sacrifice « qu'elle feroit en renonçant à la traite, une somme de « huit cent cinquante mille livres sterling, avec la faculté « d'ouvrir, en Angleterre, un emprunt de dix millions « de livres sterling. Les négociations ont amené des con« ditions plus favorables; l'Espagne se contentera d'une « somme de quatre cent mille livres sterling, sans em« prunt. La chambre consent-elle à ce que cette somme « lui soit accordée? » Sir Gilbert Heathcote s'éleva contre la proposition du ministère; mais elle fut chaudement appuyée par M. Wilberforce. « Et moi, dit-il, j'es« time que le gouvernement mérite la reconnoissance

Communication du traité fait avec la cour de Madrid.

1818. « de la chambre, et que la somme doit être votée sans « contradiction. Il importe à la gloire de l'Angleterre « que ce vœu de l'humanité soit rempli. » Cet avis fut adopté.

Message du prince-régent. Le prince-régent annonça, par deux messages consécutifs, le mariage des ducs de Clarence, de Cambridge et de Kent. Le premier épousoit la princesse de Saxe-Meinungen; le second, la plus jeune des filles de l'électeur de Hesse; le troisième, la princesse Marie-Louise-Victoire, veuve du prince de Leiningen, et sœur du prince régnant de Cobourg-Saalfeld. Les sommes nécessaires à ces princes pour soutenir leur rang et pour acquitter les dépenses de leur maison furent votées dans les deux chambres.

Budget. En ouvrant son budget, le chancelier de l'échiquier eut la satisfaction d'annoncer que l'état actuel des dépenses présentoit un aspect rassurant; il en offrit la preuve dans un tableau comparatif où les dépenses des années 1817 et 1818 étoient ainsi rapprochées.

DÉPENSES DE L'ANNÉE 1817.		RÉDUCTIONS (1818).
Marine........	7,596,022 l. st.	.... 6,456,800 l. st.
Artillerie.......	1,270,690	 1,245,620
Armée de terre..	9,412,373	 8,970,000
Dépenses diverses......	11,795,000	 1,720,000
TOTAL DE LA DÉPENSE......	20,094,091 l. st.	TOTAL DE LA DÉPENSE...... 18,392,400 l. st.

Quelques autres objets ne se trouvoient pas compris dans le budget, notamment une somme de sept cent vingt-cinq mille six cents livres, pour fortifications dans les Pays-Bas; mais elle devoit être acquittée sur le fonds

des contributions payées par la France, et que les commissaires n'avoient pas encore versées dans le trésor public. 1818.

Le chancelier de l'échiquier déclara que toute la dépense de l'année monteroit à vingt-un millions onze mille livres sterling; ensuite il entra dans le détail des voies et moyens.

Tableau présenté par M. Wilberforce de la condition des esclaves dans les colonies.

M. Wilberforce, dont l'honorable persévérance avoit enfin gagné la cause des noirs, demanda que la chambre permît de lui communiquer des notes envoyées des Indes occidentales, sur la condition des esclaves dans les colonies. « Après l'abolition de l'esclavage, dit-il, « améliorer le sort de ceux qui sont encore esclaves est « un devoir pressant. » M. Samuel Romilly se joignit à M. Wilberforce, et parla du traitement que subissoient de misérables esclaves dans l'île de Nevis, ainsi qu'à la Dominique. Il les représenta ployés sous le poids des fatigues, cruellement châtiés pour les moindres fautes, et quelquefois périssant au milieu des tortures. « La « justice, ajouta-t-il, a vainement appelé leurs bour« reaux devant elle; les jurés et les juges, coupables du « même crime que les accusés, se sont empressés de « les absoudre; et voilà comme on se joue des lois et de « la vie des hommes dans vos colonies! »

La chambre agréa la motion de M. Wilberforce.

L'*alien-bill* renouvelé pour deux ans.

Lord Castlereagh proposa le renouvellement de l'*alien-bill* pour deux ans. Cette proposition, long-temps combattue, finit par être admise.

Nouveau ministère en France.

Le territoire françois fut enfin délivré cette année de l'occupation des armées étrangères. Leur retraite étoit en grande partie l'ouvrage du duc de Richelieu, qui sembloit n'attendre que le départ de ces troupes pour

1818. quitter le ministère. Quatre autres ministres furent remplacés par MM. Portal, Dessoles, Louis, et Decazes, qui réunit les départements de l'intérieur et de la police générale.

Mort du roi de Suède, Charles XIII.

Le roi de Suède, Charles XIII, mourut le 5 février. Il eut pour successeur le prince-royal Charles-Jean (ci-devant le général françois Bernadotte), que le choix de la nation appeloit à la couronne.

Parlement impérial renouvelé.

Une commission nommée par son altesse royale ouvrit le nouveau parlement le 21 janvier. Le discours qu'elle apporta félicitoit l'Angleterre de l'état florissant de ses manufactures. Un membre de la chambre des communes, M. Macdonald, s'empara de toute cette partie du discours, pour opposer la misère publique aux tableaux d'une prospérité mensongère. Cependant l'adresse de remerciement fut votée.

Mort de Samuel Romilly.

Peu de jours après, l'opposition perdit un de ses chefs les plus estimés, M. Samuel Romilly, grand jurisconsulte, et défenseur zélé des libertés angloises. Les électeurs de Westminster le remplacèrent par M. Hobhouse, écrivain politique, très profondément initié dans les doctrines du libéralisme.

Enquête demandée sur l'état actuel de la nation.

Le 19 mai, la chambre des communes prolongea sa séance jusqu'à deux heures du matin. A la totalité des membres dont elle se compose il ne manquoit, ce jour-là, qu'un petit nombre. Une motion de M. Tierney, tendant à faire passer une enquête sur la situation actuelle de la nation, avoit excité ce grand intérêt. La chambre rejeta sa motion, à la majorité de 337 voix contre 178. Comme l'orateur avoit attaqué la sainte-alliance, lord Castlereagh prit la parole pour justifier cette confédération. Il entra dans le développement de

ses motifs, et la vengea des insinuations dont on essayoit de la noircir.

Budget.

Le 8 juin, le chancelier de l'échiquier proposa son budjet; il annonça que la somme des subsides, pour l'année 1819, s'éléveroit à vingt millions quatre cent soixante-dix-sept mille livres sterling.

Le parlement est prorogé.

Le 25 juillet, le prince-régent prorogea le parlement en personne. « Le premier vœu de mon cœur, dit-il à la « chambre des communes, est d'assurer le bonheur des « sujets de sa majesté; mais la tranquillité publique en « est le premier élément, et vous n'ignorez pas qu'elle « est troublée par des machinations qui, sous le pré- « texte d'une réforme dans la représentation parlemen- « taire, ont pour but le renversement de la constitution. « Je ne peux dissimuler à la chambre mes vives solli- « citudes. »

Menées des séditieux.

Ces alarmes étoient fondées; tous les jours on recevoit des comtés les dépêches les plus inquiétantes; aux rassemblements sur les places avoient succédé des réunions immenses, formées en corps délibérants. Après qu'un orateur qui s'érigeoit en accusateur du gouvernement leur avoit présenté l'énumération des griefs à redresser, vingt autres montoient à la tribune, et la réorganisation de la chambre des communes étoit la conclusion de toutes les harangues. Ce mouvement des esprits gagnoit de proche en proche dans tous les districts manufacturiers, où cent mille ouvriers sans travail étoient réduits à vivre, avec leurs familles, de la taxe des pauvres; secours que le besoin de le répartir entre tant de malheureux rendoit nécessairement insuffisant. Les femmes, encore plus passionnées, et toujours plus irritables, firent à leur tour des sociétés de

1819. *réforme radicale* (c'étoit le mot écrit sur toutes les bannières). Plusieurs de ces femmes, douées d'une imagination ardente, échauffoient singulièrement la multitude. Non contentes de demander la réforme, ou plutôt lasses de la demander inutilement, elles entreprirent de l'opérer elles-mêmes, en nommant le major Cartwright *procureur-général du parlement représentatif* des habitants de Manchester.

Convocation de réformateurs à Manchester.

Comme les chefs de ces sociétés pressentoient que le gouvernement alloit prendre contre elles des mesures coercitives, ils firent fabriquer des fusils, des épées, des piques, pour repousser la force militaire. Ces intentions menaçantes, et très hardiment manifestées, imposoient aux autorités, qui n'osoient plus agir. Les choses en étoient à ce point d'anarchie, quand une assemblée générale fut indiquée pour le 16 août à Manchester. Cent mille réformateurs entrèrent, ce jour-là, dans Manchester; à leur tête paroissoit le fameux *Hunt*, démagogue audacieux, homme d'une tête peu saine, mais adroit à remuer la populace.

Le gouvernement prend des mesures contre les mutins.

Les magistrats de Manchester s'étoient mis sur leurs gardes. Hunt, du haut de ses tréteaux, n'eut pas plus tôt entamé ses déclamations accoutumées, que la cavalerie des *yeomen*, aidée d'un régiment de hussards, fondit de tous côtés le sabre à la main, s'empara des bannières, frappa les plus mutins, et dispersa le reste. Quinze personnes furent tuées dans ce tumulte; onze ou douze cents furent blessées; on se saisit de Hunt, et de quelques uns de ses plus chauds adhérents.

Hunt est arrêté.

De grandes clameurs s'élevèrent contre la conduite des habitants de Manchester. Aux radicaux qui crioient vengeance se joignirent quelques hommes dont les opi-

nions se rapprochoient, sans s'unir, de celles des réformateurs, tels que le comte Fitz-William, lord-lieutenant dans le comté d'York, et sir François Burdett, membre du parlement. Ce dernier écrivit aux électeurs de Westminster, pour les engager à demander la mise en jugement des magistrats de Manchester, une lettre fort énergique, qui n'étoit pas exempte d'emportement et d'exagération. 1819.

Au milieu du trouble qu'excitoient ces événements, Hunt, relâché sous caution, sortit du château de Lancaster, et se montra dans la capitale, entraînant sur ses pas une foule innombrable de gens de tous états, qui le proclamoient *le libérateur de la nation*. Il paroît que cet homme fut épouvanté de son influence, et que, de ce moment même, il voulut se séparer des partisans de la *réforme radicale* et du *suffrage universel*. Relâché sous caution il revient à Londres.

Le gouvernement n'étoit pas tranquille; il prit des mesures dont le succès ne répondit point à son attente. La destitution du comte Fitz-William parut sévère, et même irréfléchie, ce lord jouissant, dans le comté d'York, d'une puissance dont il n'eût tenu qu'à lui d'abuser.

Un projet d'envoyer une partie de la population indigente coloniser des portions incultes de l'établissement britannique au cap de Bonne-Espérance, fut d'abord accueilli par un grand nombre de familles malheureuses, à qui cette émigration présentoit un moyen d'existence : mais, sur le point d'échanger leur patrie contre le ciel de l'Afrique, peu d'entre elles s'y résignèrent; et la plupart de ceux qui s'étoient fait inscrire refusèrent de s'embarquer, quand les bâtiments destinés au transport furent prêts à mettre à la voile.

1819. Parlement impérial.

Les circonstances étoient assez critiques pour nécessiter la convocation du parlement. Le discours du prince-régent, en ouvrant cette session (le 23 de novembre), porta tout entier sur les causes de l'appel qu'il faisoit aux chambres à cette époque de l'année. « Mais, dit « son altesse royale, j'y suis forcé par de trop justes « inquiétudes; il règne dans tous les districts manufac- « turiers une agitation séditieuse. C'est peu de menacer « les institutions politiques auxquelles l'Angleterre doit « à-la-fois sa gloire et sa sécurité; les chefs de la rébel- « lion enivrent le peuple de je ne sais quels rêves « agraires, qui mettent en péril l'ordre social et le droit « de propriété. Jamais le gouvernement n'eut besoin de « plus de sagesse dans les conseils et de vigueur dans « l'exécution. »

Série des cinq bills.

Les projets d'adresses ne passèrent qu'après une longue résistance de l'opposition. *Justice des magistrats de Manchester!* étoit le cri des membres les plus obstinés. Bientôt après, une série de bills, connue sous le nom des *cinq bills*, fut proposée par lord Sidmouth dans la chambre des pairs, et par lord Castlereagh dans la chambre des communes. Ils tendoient tous les cinq à la répression des désordres. Le premier restreignoit le droit de s'assembler pour se plaindre du gouvernement; le second prononçoit des peines contre les auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits répréhensibles; le troisième frappoit d'un nouveau timbre les feuilles politiques; le quatrième interdisoit tout exercice militaire auquel des officiers de l'armée ne présideroient pas; le dernier autorisoit des recherches d'armes dans les maisons suspectes ou désignées. Toutes ces propo-

sitions ne passèrent, plus ou moins amendées, qu'après des discussions très orageuses.

1819.

La ville de Parga livrée par Maitland au pacha de Janina.

Il nous est impossible d'omettre un événement qui déshonora, même aux yeux de notre nation, les membres du cabinet britannique auxquels il fut imputé. La ville de Parga, située sur les côtes de l'Épire, avoit été conquise par les François; à leur tour les Anglois s'en étoient rendus maîtres, et la possédoient, à la grande satisfaction des habitants. Cependant le pacha de Janina, qui tenoit sous le joug une grande partie de l'Albanie, ne cessoit d'agir auprès de sir Thomas Maitland, commissaire-général dans les îles Ioniennes, pour que cette place lui fût abandonnée. Thomas Maitland, qui n'ignoroit pas que le pacha puniroit cette ville de s'être toujours défendue contre lui, ne la livra pas moins à ce barbare, d'après une convention pleine d'ignominie. Les Grecs de Parga sentirent renaître dans leur ame l'antique vertu de leurs aïeux; ils prirent la résolution d'égorger leurs enfants et leurs femmes avant l'arrivée du tyran qui venoit de payer le droit de les opprimer. Un général anglois eut connoissance de cette détermination si cruellement héroïque; il fut assez adroit, assez heureux, pour embarrasser, par une difficulté supposée, l'exécution du traité; et pendant le délai qu'il obtint, il fit embarquer toute la population de Parga sur ses vaisseaux. La ville étoit évacuée lorsque les Turcs entrèrent. Le pacha ne trouva qu'un bûcher immense, où les Parganiotes avoient entassé les ossements de leurs ancêtres.

Mésintelligence dans le

Le gouvernement françois n'ayant rien d'arrêté, le ministère étoit nécessairement désuni; de là des me-

1819. plosion que le gouvernement sembloit appeler lui-même, à force d'imprudences. Enfin l'insurrection éclata. Nous nous en interdirons les détails; ils remplissent toutes les gazettes de l'Europe, et sont l'objet d'un grand nombre de relations particulières. Il nous suffira de dire que cette émeute a pris en naissant un caractère qui paroît annoncer une révolution complète. Puisse un ordre social bien organisé, sortir de cette rébellion militaire! Puisse la nation espagnole, éclairée sur les vices de la constitution des cortès, en adopter une qui rende heureux un peuple digne de l'être, sans passer par les épreuves auxquelles les François ont été soumis avant que de se reposer dans la charte que Louis XVIII leur a donnée!

Le 23 de janvier, le duc de Kent, quatrième fils du roi, mourut presque subitement. Ce prince, très aimé du peuple anglois, laissa, de son mariage avec la princesse de Saxe-Cobourg, une fille unique, née le 24 de mai 1815.

1820. Le 29 du même mois, Georges III termina sa carrière; au château de Windsor, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, et la soixantième de son règne.

Mort de Georges III, roi d'Angleterre.

Le nouveau roi tint sa première cour, selon l'usage, et présida le conseil-privé. Tous les princes et tous les membres de ce conseil se trouvoient réunis.

La mort de Georges III ayant été solennellement annoncée, l'acte qui suit fut dressé.

DÉCLARATION DE LOYAUTÉ.

« Vu qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui notre dernier souverain, le roi Georges III, d'heureuse mémoire, par le décès duquel la couronne impériale du royaume

uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande descend uniquement, et de plein droit, au très haut et très puissant prince Georges, prince de Galles; nous, les lords spirituels et temporels de ce royaume, assistés des personnes qui composoient le conseil-privé de feue sa majesté, et d'autres personnes de qualité, du lord maire, des aldermen et citoyens de Londres, déclarons ici, d'une voix et d'un cœur unanimes, publions et proclamons que le haut et puissant prince de Galles est actuellement, par droit d'hérédité, devenu notre unique et légitime souverain, Georges le quatrième, par la grace de Dieu, roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., auquel nous prêtons foi et hommage, et constante obéissance, priant Dieu, par qui les rois régnent, de bénir le roi Georges quatrième, et de prolonger son régne pendant longues années. » 1820.

Au palais de Carlton-House, ce 30 janvier 1820. *God save the king!*

Modéle des époux et des pères, Georges n'eut peut-être pas toutes les qualités d'un grand roi. Soit défiance de lui-même, soit foiblesse, il se laissa long-temps conduire par lord Bute, son ancien gouverneur. Mais la pénétration avec laquelle il reconnut les talents précoces de M. Pitt, sa persévérance à le soutenir contre ses ennemis, son dévouement à la cause de l'Europe, son aversion pour l'anarchie révolutionnaire ont prouvé la rectitude de son esprit et la solidité de son jugement. Il protégea les sciences, les lettres et les arts utiles. Ses sentiments pour Joseph Banks, ce patriarche des savants, avoient le caractère d'une véritable amitié. Georges aimoit l'agriculture. Ses fermiers venoient souvent causer avec lui. Le peuple de Londres l'appeloit *Georges*

le fermier; ce qui vaut bien *Guillaume le conquérant.*
1820. Né robuste, il prit encore le soin de fortifier sa constitution par une tempérance exemplaire. Il ressentit, dès l'âge de 27 ans, les premières atteintes de cette humiliante maladie par laquelle un homme se survit à lui-même. Plusieurs rechutes avoient été suivies d'intervalles plus ou moins lucides, qui permettoient toujours un peu d'espérance. En 1810, la mort de la princesse Amélie, qu'il chérissoit, ébranla tellement ses facultés mentales, que cet état s'est prolongé jusqu'à sa mort. Georges étoit alors âgé de 72 ans. Il paroissoit devoir succomber sous le poids des infirmités réunies aux chagrins. Le contraire arriva : sa démence prit le caractère d'une rêverie mélancolique. Privé de la vue, cet auguste vieillard erroit dans ses appartements, au milieu des fantômes de son imagination. La musique seule le rappeloit à d'autres idées; et lorsqu'avec sa longue barbe il se mettoit au piano pour exécuter une sonate d'Handel, on l'eût pris pour un des héros de Macpherson.

La vie de Georges III embrasse de grands événements. La guerre d'Amérique, et la séparation des colonies, l'établissement de l'empire britannique dans les Indes orientales, un nouveau système financier, les vicissitudes d'une guerre opiniâtre et longue contre la révolution françoise; les hauts faits de Nelson, d'Abercrombie, de Wellington, ont rempli ce régne de soixante ans, pendant lequel l'Angleterre a triplé sa puissance navale, son commerce et son influence.

FIN DU TOME VINGT-UNIÈME.

TABLE

Des Livres et Sommaires contenus dans
le vingt-unième Volume.

FIN DE LA TABLE DU VINGT-UNIÈME VOLUME.

